Le Monde

CINQUANTE-DEUXIÈME ANNÉE – Nº 15909 – 7 F – JEUDI 21 MARS 1996 FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

Le gouvernement diffuse dans les départements un questionnaire sur l'avenir de la conscription

Au terme de cette consultation, le Parlement sera saisi d'un projet de loi à l'automne

ALAIN JUPPÉ a annoncé, mercredi 20 mars, à l'Assemblée nationale que le gouvernement présentera à l'automne un projet de loi sur l'avenir du service national. Ouvrant le débat parlementaire – sans vote – sur l'avenir de la politique française de défense, le premier ministre a rappelé les grandes orientations fixées, le 23 février, par le président de la République : une professionnalisation progressive des armées, une rénovation du service national et une réorganisation de l'industrie de défense.

Assurant que *« le défi des années à venir sera de donner à notre politique de défense sa pleine dimension européenne »*, il a insisté sur la nécessité de donner *« la priorité à la gestion des personnels de la défense »* et de prévoir *« un dispositif important d'accompagnement économique et social »*. Intervenant après M. Juppé, le ministre de la défense, Charles Millon, a déclaré que la dissuasion nucléaire française *« peut offrir un atout stratégique majeur pour l'Europe »*.



Le gouvernement a décidé d'impliquer les parlementaires et les élus locaux dans la consultation nationale qu'il entend mener avant d'arrêter sa position sur l'avenir de la conscription.

M. Juppé a ainsi demandé au Parlement de préparer, avant la fin du mois de mai, des *« consultations »* sur le devenir du service national. La conférence des présidents de l'Assemblée nationale a décidé la création d'une mission d'information, présidée par Philippe Séguin, qui devrait remettre un rapport au gouvernement avant la fin mai.

Le Sénat, de son côté, organisera, à la mi-avril, des auditions publiques, avant un débat d'orientation fixé au 26 avril. Enfin, le gouvernement devait adresser, à la fin de cette semaine, un questionnaire aux préfets, aux maires et aux associations, afin d'organiser le débat dans l'opinion et d'asseoir la légitimité *« populaire »* de la nouvelle politique de défense.

Lire page 8

Les Allemands exigent un changement de statut d'Airbus

HELMUT KOHL a menacé, mardi 19 mars, de suspendre l'aide allemande au consortium aéronautique Airbus. La RFA souhaite une intégration rapide des quatre partenaires d'Airbus (Daimler-Benz Aerospace, Aerospatiale, British Aerospace et le groupe espagnol Casa) au sein d'une *« structure d'entreprise efficace et compétitive au niveau international »*, ce qui doit se traduire par un changement de statut.

Allemands et Britanniques ont compris que l'avenir de chaque partenaire dans la nouvelle structure se jouait aujourd'hui. L'initiative de Bonn intervient au plus mauvais moment pour des Français confrontés aux difficultés financières d'Aerospatiale et au rapprochement prévu de celle-ci avec Dassault.

Lire page 18

Paris et La Haye continuent de s'affronter sur la lutte contre la drogue

LA POLITIQUE néerlandaise en *matière de stupéfiants, qui ali*mente une vive polémique avec la France, était débattue cette semaine par le Parlement de La Haye. Celui-ci doit se prononcer, jeudi 21 mars, sur des propositions du gouvernement pour renforcer la lutte contre les trafiquants et limiter le « narco-tourisme » avec les pays voisins. Paris a récemment provoqué le report d'un sommet sur la drogue qui devait avoir lieu début mars à La Haye, les deux pays s'affrontant sur leurs politiques de prévention.

Un débat qui est aussi français. En Martinique, les associations culturelles tentent ainsi de trouver des réponses originales à l'essor de la consommation de cocaïne.

Lire page 2 et notre enquête page 14

Pierre Fabre mis en examen

Le PDG du deuxième laboratoire pharmaceutique privé français a été mis en examen pour corruption active. p. 34

Bordeaux triomphe du Milan AC

La victoire des footballeurs girondins les propulse en demi-finales de la coupe de l'UEFA. p. 21

Renault en difficulté

Les résultats de l'ex-Régie sont en baisse. Les Clio, Twingo et autres Laguna ne sont plus rentables. p. 17 et notre éditorial p. 16

La gauche critique la justice

Mardi 19 mars, à l'Assemblée nationale, le garde des sceaux, Jacques Toubon, a vertement répliqué à Laurent Fabius et à Jean-Pierre Chevènement qui critiquaient les magistrats chargés des affaires Urba et Gigastorage. p. 9

Bob Dole affrontera Bill Clinton

Le sénateur du Kansas est assuré du soutien d'une majorité des délégués qui désigneront le candidat républicain à la présidence des Etats-Unis. p. 4

Reprise économique au Japon

Le Japon sort péniblement d'une longue crise économique. La production a rebondi à la fin de 1995. p. 6

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 800 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 220 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 350 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 2700 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 250 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 850 F CFA ; Suède, 16 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1 Din ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.



Les mystères de la « pierre kaléidoscope »

LONDRES
correspondance

Depuis quelques jours, une roche bleu ciel ou « pierre kaléidoscope » met en émoi tous les minéralogistes de Grande-Bretagne. Lapis-lazuli, outremer, couleur d'algues et de grands fonds marins, la pierre sans nom épouse toutes ces teintes et bien d'autres aussi. Observez-la au microscope, doté d'un filtre polarisant, et c'est l'enchantement : elle passe de l'azur au pourpre et du pourpre à l'éclat cru de la lumière blanche. Du jamais vu ! Et parmi la quarantaine de minéraux découverts chaque année, parfois peu visibles à l'œil nu, sa taille (1,5 kg) fait figure de géant.

Déjà, sa découverte, il y a environ deux ans, transpirait le mystère. Invitée par le géomorphologue Des Clark à contempler sa collection de minéraux, la géologue et présentatrice de télévision Anna Grayson tombe sur un amas de minerais de plomb et de cuivre enfermé dans une boîte en carton rangée sous le lit du chercheur. Mais au milieu brille une pépite couleur de ciel... Juste un fragment troqué contre un stylo avec un garçon marocain par Des Clark, lorsqu'il sillonnait l'Afrique du Nord pour sa thèse de doctorat. L'éclat du chercheur – peut-être celui de sa pierre bleue ? – conquit le cœur de Miss Grayson qui l'épousa. Une expédition géologique plus tard, entre Marrakech et Fès, la roche bleu ciel refait surface, à l'étal d'une échoppe sur le bord d'une route. *« Elle semblait surgie du fond de l'océan, comme façonnée par l'eau de mer qui aurait percolé à l'intérieur,* raconte Anna Grayson. *Au début, j'ai pensé qu'il s'agissait d'un minerai de cuivre, à cause de sa couleur bleue, puis à une pierre serpentine à cause du vert. Ce n'était pas le cas... »*

La traque techno-scientifique commence, menée au Muséum d'histoire naturelle de Londres. La roche est soumise à toutes sortes de microscopes et de rayonnements. *« Si elle change de couleur, c'est dû à la structure unique de ses millions de fibres cristallines qui, telle l'amiante, mesurent chacune moins d'un dixième de millimètre ! »*, explique le docteur Gordon Cressey du département de minéralogie. Ce serait le chemin qu'impose cette structure au rayonnement lumineux qui modifierait sa teinte. Quant au bleu intense, il proviendrait de la structure atomique du fer contenu dans la pierre : des électrons « sauteurs » permettraient, en gros, à la partie bleue du spectre lumineux de ne pas être absorbée par les cristaux. Mais ceux-ci sont si ténus que, pour leur arracher tous leurs secrets, Gordon Cressey veut sonder la pierre à l'échelle atomique, à l'aide d'un synchrotron. La prochaine étape.

Quant à Anna Grayson, elle entend reprendre le chemin des montagnes marocaines, sur les traces de la « pierre kaléidoscope », pour retrouver son origine. Serait-elle tombée du ciel, tel un éclat de comète ? *« Vu sa structure et sa composition (silicium, aluminium, calcium, magnésium, fer et oxygène), c'est hautement improbable »*, estime le docteur Cressey. Provient-elle alors du fond des mers qui recouvraient cette région du monde il y a des millions d'années ? *« Très possible »*, admet le minéralogiste. Seule la découverte d'un de ses « nids » permettra de la dater, de comprendre sa formation et, enfin, de lui donner un nom.

Vincent Tardieu

Un rôle en or pour l'Oscar



NICOLAS CAGE

FAVORI pour l'Oscar du meilleur acteur, qui sera décerné le 24 mars, Nicolas Cage, trente et un ans, apporterait ainsi la consécration à un film indépendant (produit par une société française, Lumière, aujourd'hui rachetée par la major parisienne UGC) qui a été une des réussites inattendues sur le marché américain en 1995. *Leaving Las Vegas* de Mike Figgis est déjà couvert de récompenses, tout comme son interprète principal, distingué notamment par le prestigieux Golden Globe et la National Society of Film Critics.

Neveu de Francis Coppola, Nicolas Cage a débuté sous la direction de celui-ci dans *Rusty James* (1984), après avoir fait des études de théâtre. Mais ce sont ses rôles dans *Birdy*, *Eclair de lune* et surtout *Sailor et Lula* qui révéleront sa personnalité alliant avec magnétisme rébellion et douceur. Il campe un scénariste alcoolique et suicidaire dans *Leaving Las Vegas*, une des sorties importantes de cette semaine, aux côtés de *Beaumarchais*, porté par un formidable Patrice Luchini, *Nico Icon*, *Fantôme avec chauffeur* et *Nixon*. On lira aussi dans nos pages « cinéma » l'enquête sur le cinéma tchèque à l'heure du libéralisme économique.

Lire pages 27 à 29

L'avenir sans l'Etat du Crédit lyonnais

LE SYSTÈME bancaire français se porte mal. Il a besoin d'une restructuration profonde pour s'adapter à un environnement totalement transformé en quelques années par la concurrence, la baisse des marges et la dimension planétaire de certains métiers. Sur ce constat, les banquiers et les politiques sont presque unanimes. Mais, au-delà du discours sur les graves conséquences pour l'économie française de la mauvaise santé de la plupart de ses banques, les structures restent figées.

Depuis près de trente ans et la création de la BNP, plus rien ou presque ne s'est passé. Les pesanteurs du capitalisme à la française, avant et après le gel de la période de nationalisation, le conservatisme et l'esprit de caste de dirigeants issus du même moule, celui de la haute administration, le manque d'imagination et de vision à long terme du Trésor, contribuent à expliquer cette inertie. Pour sortir de cette logique du déclin qui exclut peu à peu les banques françaises de la compétition internationale, il faudrait un électrochoc de grande ampleur. La vente annoncée du CIC par le GAN n'est pas à la dimension du problème.

La secousse pourrait venir d'une OPA menée par un raider, français ou étranger. Des rumeurs annonçant une bataille boursière imminente sur Suez, Paribas ou le CCF se propagent de temps à autres. Mais elles sont sans lendemain. La très grande fusion (BNP-UAP-Suez) ou les tentatives successives de rapprochement de François Pinault avec Suez ou Paribas sont restées à l'état de projets plus ou moins avancés. Les groupes financiers français n'ont plus les moyens de leurs ambitions et les étrangers craignent toujours les contraintes sociales propres à la France, son capitalisme, fait de participations croisées et de solidarité obligée entre ses dirigeants, et l'influence, réelle ou supposée, de l'Etat dans la vie des grandes entreprises.

Comme toujours en France, le coup de pouce décisif risque de venir de l'Etat. Un scénario est en effet évoqué de plus en plus fréquemment par des banquiers : celui d'une cession rapide, avant la fin de l'année, du Crédit lyonnais à un groupe financier français ou étranger.

Eric Leser

Lire la suite page 16

DROGUE Le Parlement néerlandais doit achever jeudi 21 mars l'examen des propositions faites par le gouvernement pour renforcer la lutte contre le trafic de drogue aux Pays-Bas. ● LA POLITIQUE DE PRÉVENTION néerlandaise, qui table sur une séparation des marchés des drogues douces et dures, continue à faire l'objet d'un consensus des partis politiques ● LE DÉBAT parlementaire néerlandais est suivi avec attention à Paris. La coopération entre la France et les Pays-Bas s'est améliorée. Mais les autorités françaises continuent de reprocher à la politique néerlandaise d'être trop laxiste ● LE CONTENTIEUX franco-néerlandais s'inscrit dans un débat qui est loin d'être clos en France entre les partisans d'une politique de prévention plus ouverte et l'approche purement répressive du ministère de l'intérieur.

Le contentieux franco-néerlandais sur la lutte contre les stupéfiants persiste

Suivi avec attention par Paris, le débat parlementaire doit s'achever jeudi 21 mars à La Haye par l'adoption de mesures pour mieux contrôler le commerce de cannabis. Si leur coopération a progressé, la France et les Pays-Bas s'opposent toujours sur les moyens de prévenir la toxicomanie

LE PARLEMENT néerlandais devait achever, jeudi 21 mars, l'examen d'une série de mesures préconisées par son gouvernement pour mieux contrôler le commerce des drogues douces aux Pays-Bas et renforcer la lutte contre les trafiquants. Ces mesures prévoient notamment de limiter à 5 grammes – contre 30 grammes aujourd'hui – les doses de cannabis qu'il est possible d'acheter librement dans les magasins spécialisés, les *coffee shops*. La Haye espère freiner ainsi les petits trafics avec les pays voisins, l'une des sources du conflit qui oppose depuis plusieurs années déjà La Haye à Paris sur la politique de répression des stupéfiants. Mais il n'est pas question, comme en témoignent les débats en commission, de remettre en question les principes mêmes d'une politique de prévention libérale qui, selon les Néerlandais, a fait preuve de son efficacité.

Ces débats sont suivis avec attention à Paris, où l'on continue de maintenir une forte pression sur le gouvernement néerlandais pour l'amener à changer d'attitude. Le report, à l'initiative de Paris, du sommet antidrogue prévu début mars entre la France, l'Allemagne, la Belgique, le Luxembourg et les Pays-Bas avait rendu les Néerlandais furieux. Le premier ministre, Wim Kok, qui avait le sentiment d'avoir été ouvert ces derniers mois aux appréhensions du président Chirac, avait jugé cette fois que les exigences françaises allaient *« trop loin »*.

A Paris, le gouvernement continue de lier la suppression définitive par la France de ses contrôles frontaliers avec les autres pays de l'espace Schengen à la résolution de ce conflit. Michel Barnier, ministre délégué aux affaires européennes, l'a réaffirmé le 13 mars à l'Assemblée nationale. Les négociations ouvertes depuis l'année dernière ont pourtant conduit à des progrès significatifs en matière de coopération policière et judiciaire. Les Néerlandais ont admis que leurs méthodes de lutte contre les trafiquants souffraient de nombreuses lacunes.

MÉTHODES « DOUTEUSES »

Situés à la croisée de l'Europe, les Pays-Bas disposent de portes d'entrée difficiles à contrôler, comme le port de Rotterdam, le plus grand du monde, ou l'aéroport de Schipol, une des plaques tournantes du trafic aérien européen. A cela s'ajoute une organisation inefficace des services de police et de justice spécialisés : la police, organisée sur une base régionale, ne disposait pas jusqu'ici d'un corps à compétence nationale capable de centraliser la lutte. Une commission d'enquête parlementaire a publié au début de février un rapport édifiant, de 5 000 pages, sur la situation. Après un an d'un travail minutieux, elle conclut que le système de recherche judiciaire *« est en crise »*, que le désordre règne à de nombreux échelons de l'édifice. Elle révèle par exemple que, sur 285 tonnes de drogue douce que la police a laissé entrer aux Pays-Bas pour suivre les filières, *« seules 160 tonnes ont été récupérées »*. *« Les criminels ont gagné des millions et les indicateurs ont acquis une trop grande influence sur le fonctionnement de la police et de la justice, prenant en otage l'appareil d'Etat »*, souligne-t-elle. Le rapport met l'accent sur les rivalités et le manque de coopération entre les différents corps régionaux de police, qui a débouché sur *« la prolifération des méthodes douteuses »*, hors du contrôle du ministère public.

Ces carences ont été présentes à l'esprit des fonctionnaires néerlandais et français qui travaillent depuis novembre 1995 pour structurer la collaboration entre leurs services. Les discussions ont progressé. Au niveau policier, deux officiers de liaison français sont présents aux Pays-Bas et un Néerlandais en France. Sur le plan judiciaire, la France a dépêché un magistrat au ministère de la justice à La Haye. Depuis quelque temps, Amsterdam s'est dotée d'une équipe de policiers chargée d'exécuter les commissions rogatoires en provenance de l'étranger. La formule fonctionne, et Paris souhaite qu'elle soit étendue à Rotterdam, ville qui attire aussi les petits trafiquants français.

Au niveau douanier, des équipes mixtes seront présentes dans les ports de Rotterdam et de Marseille pour *« une expérience de plusieurs mois »*. 4,7 millions de conteneurs arrivent chaque année à Rotterdam. La France reproche aux Néerlandais de ne s'intéresser qu'à ceux qui restent chez eux. *« 80 % des conteneurs dans le port ne font qu'y transiter. Nous voulons que les Néerlandais accentuent sérieusement leur contrôle. Mais ils y sont peu favorables, car cela prend du temps, donc augmente les coûts »*, explique-t-on du côté français. Pour Paris, la solution exige que Rotterdam se dote d'un scanner, seule méthode permettant un contrôle rapide sans avoir à ouvrir les conteneurs. Le conflit s'est surtout polarisé ces derniers temps sur les effets de la politique de prévention pratiquée aux Pays Bas, qui a provoqué le développement d'une véritable industrie des drogues douces.

CONSENSUS

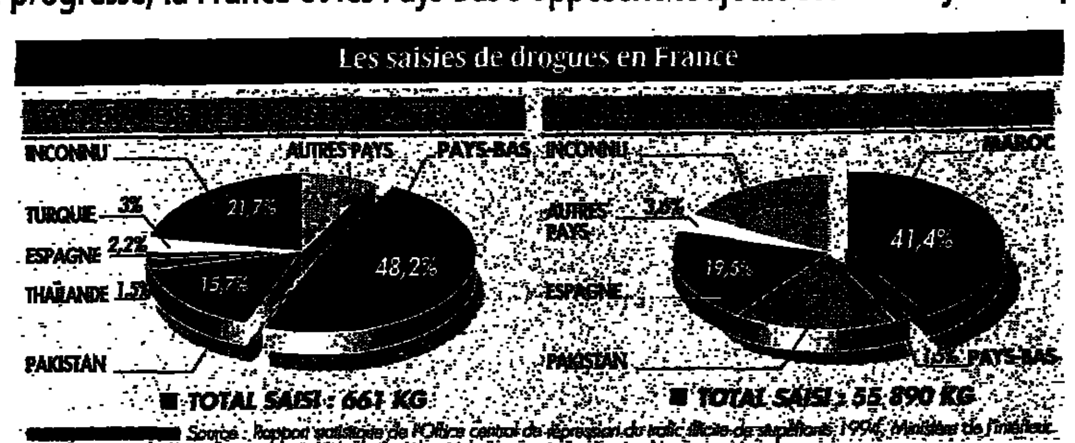
La culture du cannabis est devenue florissante. Le nombre des *coffee shops* est d'environ 2 000, dont 1 000 à Amsterdam. Ils emploient 20 000 personnes. Ces points de vente n'ont pas le droit de faire commerce de drogues dures. Mais les experts français estiment que le système a été détourné par les filières de trafic, qui en profitent pour mettre en circuit d'autres types de drogues, que l'on retrouve ensuite dans les pays voisins.

Le 15 septembre 1995, le gouvernement néerlandais avait adopté une note qui sert aujourd'hui de base aux discussions au sein des commissions parlementaires de la justice et de la santé. Ces débats font apparaître des nuances entre les libéraux et leurs partenaires de la coalition au pouvoir (sociaux-démocrates et réformateurs), notamment sur les limites à apporter au commerce du cannabis. Mais le principe de la politique de prévention fait l'objet d'un large consensus. Les Néerlandais font valoir que les régions allemandes frontalières ont dépénalisé *de facto* l'usage de petites quantités de drogue. Ils s'appuient sur des publications médicales qui, régulièrement, complimentent les Pays-Bas pour leur approche médico-sociale de la toxicomanie. A quiconque leur reproche cette politique, les Néerlandais citent immuablement des statistiques officielles : 1,6 pour 1000 toxicomanes aux Pays-Bas contre 2,4 à 2,6 en France ; un âge moyen des consommateurs de drogues dures passé en quinze ans de 29 à 32 ans.

Henri de Bresson et Alain Franco

Une unité d'Europol

La lutte contre la drogue fait l'objet depuis deux ans d'une coordination au niveau européen au sein d'une unité antidrogue installée à La Haye dans le cadre de la convention Europol. Cette convention, adoptée en 1993 par les membres de l'Union européenne, n'est toujours pas officiellement entrée en vigueur. Elle se heurte au refus des Britanniques d'accepter de reconnaître le rôle de la Cour de justice européenne dans les litiges que pourraient provoquer les activités de cette future organisation de police communautaire. L'unité a néanmoins commencé à fonctionner pour centraliser les informations au sein de l'Union. Forte d'une centaine de personnes, elle est dirigée par un policier allemand, Jürgen Storbeck.



Source : Rapport statistique de l'Office central de répression du trafic illicite de stupéfiants, 1994, Ministère de l'intérieur

Malgré le narco-tourisme en provenance des Pays-Bas, le Maroc reste de loin le premier fournisseur de cannabis.

Le « trafic-fourmi » d'une petite ville du Nord

HEM (Nord)
de notre envoyée spéciale

Par grappes de deux ou trois, postés à chaque rond-point de l'avenue Laennec à Hem (Nord), ils « guettent », engoncés dans leurs vêtements de sport. Ils attendent le client, au mépris de la neige qui tombe serrée. Leur marchandise illicite est à portée de main, dissimulée dans l'herbe, dans un compteur électrique ou sur un panneau indicateur. Les riverains n'éprouvent même plus de curiosité pour un cérémonial qu'ils connaissent par cœur. Ce jour-là, une rapide descente dans le quartier de l'Epeule, à Roubaix, permet aux policiers de trouver 80 grammes de résine de cannabis à proximité immédiate d'un groupe d'adolescents postés à un croisement réputé. Pas de drogue dure : l'héroïne s'achète en appartement, à l'abri des regards indiscrets.

Les saisies de haschisch ou d'héroïne ne portent jamais sur des quantités importantes. La proximité des Pays-Bas – Rotterdam se situe à moins de deux heures de là – incite les trafiquants à multiplier les trajets avec de petites quantités plutôt que d'augmenter leurs risques avec de plus gros « képas » (paquets), alimentant ainsi le fameux « trafic-fourmi ». La conurbation lilloise jouxte la frontière belge et, à bien des endroits, il est difficile de s'apercevoir que l'on a changé de pays. Les douaniers des derniers postes-frontières, situés surtout sur les grands axes autoroutiers, continuent pourtant d'attraper des « narco-touristes » dans leurs filets.

En 1995, le nombre de personnes interpellées à la frontière a augmenté de 8 %. Comme ces trois garçons et cette femme surpris une nuit de mars, alors qu'ils revenaient de Rotterdam, avec 17 grammes de haschisch et 6 grammes d'« herbe ». Détenteurs de moins de 50 grammes de cannabis, ils en ont été quittes pour une amende de deux fois la valeur de la marchandise. Cette solution a été adoptée dans le Nord pour désengorger les palais de justice. L'un d'eux est récidiviste, il encourt logiquement une comparution devant le tribunal. Mais la quantité n'est, cette fois encore, pas jugée dramatique. Piteux, les joues en feu, il repartira grondé par les douaniers, habitués à ce genre de petites prises.

Aude Dassonville

Les Néerlandais ne croient pas à un monde sans drogues

LES PAYS-BAS ont inventé à la fin des années 70 un modèle inédit de lutte contre la toxicomanie. Leur politique a pour fondement l'idée que la consommation de stupéfiants est un comportement inhérent à la nature humaine et donc un phénomène inéluctable. Dans une note récente établie pour le gouvernement français, un spécialiste souligne l'existence d'*« un véritable fossé psychologique »* entre nos deux pays. Il est précisé que *« les Néerlandais ne considèrent pas les stupéfiants comme un mal absolu et éradicable, mais comme un fait social inévitable »*.

Cet affrontement entre deux conceptions du monde est à l'origine de toutes les controverses. Le dispositif législatif néerlandais, incarné par la loi sur l'opium de 1919, amendée en 1976, réprime la consommation, la détention et le trafic de stupéfiants. Mais il opère une distinction entre les drogues douces, dont l'usage entraîne *« un risque acceptable »* pour le consommateur et la société, et les drogues dures, qui constituent *« un risque inacceptable »*. La possession de plus de trente grammes de cannabis est passible d'une simple contravention. Des directives ont ultérieurement précisé que la lutte contre l'importation et le trafic de drogues dures avait priorité sur la répression des drogues douces, les poursuites contre les usagers de cannabis arrivant en fin de liste.

Cette distinction fondamentale, basée sur le caractère plus ou moins dangereux des substances, avait trouvé un écho en France au sein du comité national consultatif d'éthique pour les sciences de la vie et la santé, présidé par le neurobiologiste Jean-Pierre Changeux. Dans un retentissant *« rapport »* rendu en novembre 1994, le comité d'éthique avait en effet dénoncé la classification française entre drogues licites et illicites au motif qu'elle ne repose sur *« aucune base scientifique cohérente »*. Les « sages » proposaient alors de revoir cette classification en se fondant sur les mécanismes d'action des substances dans le système nerveux central et non plus seulement sur leur intérêt thérapeutique, leur toxicité ou leur statut légal. La proposition est restée lettre morte sous le gouvernement Balladur et l'alternance a achevé de l'enterrer. La France est actuellement l'un des derniers pays d'Europe à faire l'amalgame entre les différentes substances et à réprimer le simple fait d'en user.

Les Pays-Bas se targuent aujourd'hui d'avoir séparé de façon étanche les marchés des différents stupéfiants, avec, d'un côté, le cannabis et ses dérivés (haschisch, marijuana, huile) et de l'autre, l'héroïne, la cocaïne et les drogues de synthèse (amphétamines, LSD, ecstasy, etc.). La tolérance à l'égard de la consommation de cannabis – qui ne semble pas avoir augmenté malgré la multiplication des fameux *coffee-shops* – s'accompagne d'une politique volontariste de réduction des risques sanitaires (septicémies, hépatites, sida) et sociaux (marginalisation, délinquance) chez les utilisateurs de drogues par voie intraveineuse.

Environ 11 % des toxicomanes néerlandais sont contaminés par le virus du sida. Ce chiffre atteint 25 % en France. En Hollande, près de 80 % des personnes « accrochées » aux drogues dures ont accès à des lieux de prises en charge sanitaires ou sociales et cette « clientèle » toxicomane ne cesse de veillir au fil des ans. Près de 14 000 héroïnomanes néerlandais bénéficient chaque année d'un traitement à la méthadone, contre à peine plus de 3 000 dans l'Hexagone. Un autre phénomène propre aux Pays-Bas tient dans la participation active à la politique de réduction des risques des *junkies bonds*, ces « syndicats » d'usagers ou d'ex-usagers de drogues créés dans les années 80.

PLAQUE TOURNANTE DU TRAFIC

Les résultats sanitaires nés du « modèle hollandais » ne peuvent faire oublier que le pays a récemment revu ses ambitions à la baisse. Le tourisme de la drogue, qui alimente un « trafic de fourmis », notamment dans le nord et l'est de la France (*voir ci-dessus*), la culture locale d'une herbe particulièrement forte (*Nederweit*) et le développement de la criminalité organisée dans le pays, ont conduit les autorités à durcir leur politique (*Le Monde* des 24 janvier et 19 octobre 1995).

Malgré ce témoignage de bonne volonté, le contentieux franco-néerlandais perdure. Les Pays-Bas, contrairement à ce qu'affirment leurs détracteurs hexagonaux, *« n'arrosent »* pas la France de cannabis . Selon les statistiques de l'Office central de répression du trafic illicite de stupéfiants, l'essentiel du haschisch intercepté en France provient du Maroc. En revanche, sur le versant des drogues dures, 50 % de l'héroïne saisie par la police française en 1994, et 81 % de celle saisie par les douanes, avaient été achetées aux Pays-Bas.

Les autorités néerlandaises reconnaissent le développement du trafic international de stupéfiants dans leur pays. Elles évoquent sa position géographique *« privilégiée »* pour le transit, qui en fait une plaque tournante pour les réseaux de trafiquants, s'inquiètent de la production locale d'amphétamines et de comprimés d'ecstasy destinés à l'exportation . Mais elles regrettent aussi leur isolement face aux politiques répressives des États voisins.

Les Pays-Bas sont prêts à lutter davantage contre les trafiquants et ce tourisme malsain qui empoisonne leurs relations avec les États frontaliers. La police de Rotterdam, en collaboration avec la police des chemins de fer et la gendarmerie belge, a ainsi interpellé, durant le week-end des 9 et 10 mars, dans le train Anvers-Rotterdam, dix-huit Français, dont seize étaient en possession de drogues douces et deux d'héroïne et de cocaïne. Le commissaire Bakker, chargé de l'affaire, s'est fait un malin plaisir, à l'occasion, d'épingler *« la bureaucratie française* [qui] *freine la collaboration dans la lutte contre la drogue entre la France et les Pays-Bas »*. Selon lui, la plupart de ces jeunes « touristes » devaient être *« relâchés au bout de quelques jours, faute de dossier établi en France »*. Si l'harmonisation européenne des politiques de lutte contre les stupéfiants se concrétise, nul doute qu'on s'entendra d'abord sur la répression du trafic. Quitte à repousser à plus tard l'épineux débat sur les aspects sanitaires et sociaux du fléau.

Laurence Folléa

L'idée française d'un « M. PESC » provoque la perplexité à Bonn

UN DES thèmes de la Conférence intergouvernementale entre les quinze pays membres de l'Union européenne portera sur la manière de muscler la politique extérieure et de sécurité commune (PESC) et de lui donner *« un visage »* qui ne change pas tous les six mois au gré des présidences tournantes. L'idée de Jacques Chirac d'élire un haut représentant pour la PESC provoque la perplexité chez nos partenaires allemands.

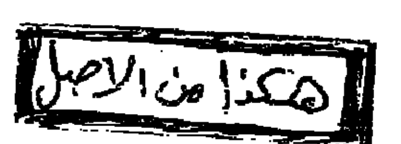
Lors d'un séminaire franco-allemand tenu à Fribourg-en-Brisgau, le 27 février, Hervé de Charette, ministre français des affaires étrangères, et son collègue allemand, Klaus Kinkel, s'étaient mis d'accord sur une formulation qui donnait satisfaction à Paris sans engager Bonn : *« Il convient de créer,* avaient-ils dit, *une nouvelle fonction qui contribue à une meilleure visibilité et à une meilleure cohérence de la PESC. »* M. de Charette pensait à la personnalité politique évoquée par le président de la République ; M. Kinkel, plus proche en l'occurrence des positions britanniques, pensait à un haut fonctionnaire.

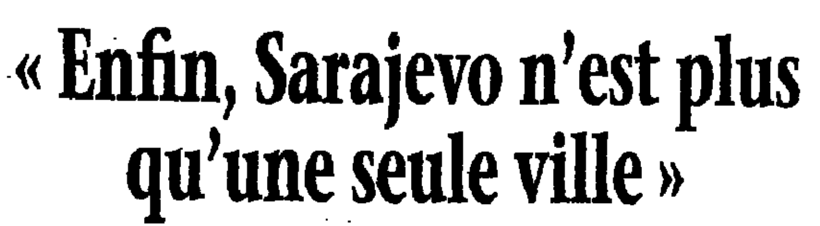
Le chef de la diplomatie allemande a rappelé avec vigueur sa position, mardi 19 mars. *« La proposition française n'est pas réaliste,* a-t-il dit. *L'UE n'est pas mûre pour avoir une sorte de secrétaire général comme à l'OTAN, qui soit l'interlocuteur des dirigeants étrangers. »* Tout au plus est-il prêt à accepter une extension des compétences de l'actuel secrétaire général du Conseil.

Le gouvernement de Bonn n'a pas dit son dernier mot. Werner Hoyer, secrétaire d'Etat aux affaires européennes, a exprimé des vues beaucoup plus proches des positions françaises ; il est vrai que c'était dans un article cosigné avec Michel Barnier (*Le Monde* du 8 décembre 1995). Quant au chancelier Kohl, il ne s'est pas encore prononcé, même si son entourage tient un langage analogue à celui de M. Kinkel. Mais les négociations n'ont pas vraiment commencé.

Daniel Vernet







« Enfin, Sarajevo n'est plus qu'une seule ville »

Après quatre ans de siège, la capitale bosniaque a été officiellement réunifiée mardi 19 mars

Grbavica, le dernier quartier de Sarajevo encore aux mains des Serbes, est passé, mardi 19 mars, sous contrôle du gouvernement central. Au même moment, le partage de la Bosnie-Herzégovine entre la Fédération croato-musulmane et la République serbe est devenu effectif. Depuis mardi minuit, la nouvelle ligne de démarcation, séparant sur quelque 1 000 kilomètres les deux entités, est entrée en vigueur.

SARAJEVO
de notre correspondant

Le pont Bratstva-Jedinstva (Fraternité et unité) n'aura pas été éternellement le symbole de la division de Sarajevo. Entre la capitale bosniaque et son quartier de Grbavica, contrôlé par l'armée serbe durant quatre ans, il n'y a plus qu'un pont classique, un peu abîmé, et une rivière qui s'écoule tranquillement. Le cortège de policiers bosniaques l'a emprunté, mardi 19 mars, en entrant sobrement dans Grbavica.

Comme dans les autres faubourgs « serbes » de Sarajevo, seuls des vieillards ont attendu leur arrivée. Les Serbes qui ont assiégé la capitale sont partis. Grbavica, situé à 300 mètres du centre-ville, ressemble à une coquille vide. Une coquille brisée. Les immeubles ont été noircis par des embryons d'incendies, ou carrément calcinés. Les rues sont jonchées de tas d'ordures, et les canalisations sont éventrées. Des gerbes d'eau jaillissent de l'asphalte. Dans Grbavica ville fantôme, les nationalistes serbes ont parfois placé des pièges, destinés à accueillir les Sarajéviens expulsés au printemps 1992.

Hanifa Mesic, elle, a vécu toute la guerre dans le quartier. Il y a deux jours, tandis que les bandes de voyous serbes forçaient les gens à partir, cette femme musulmane s'est réfugiée dans les locaux de l'ONU. Mardi matin, de retour chez elle, elle a eu un pressentiment. Elle a appelé les policiers bosniaques. Et, effectivement, la porte de son appartement a volé en éclats sous le souffle de l'explosion d'une grenade qui attendait la vieille dame. Un homme moins prudent a été blessé mardi.

Mira, aussi musulmane, témoigne de quatre années de terreur à Grbavica sous contrôle serbe. Elle présente un homme qui s'appelle, peut-être en signe du destin, Miro. Lui est serbe et, comme elle, il vit seul. Mira raconte comment Miro l'a sans cesse protégée contre les soldats de Pale. Elle pleure, car elle vient de retrouver sa fille, expulsée en 1992. *« Nous sommes simplement faits pour vivre ensemble,* dit Miro, *comme avant cette folie. »* Puis Mira et Miro s'éloignent. Les deux septuagénaires ne se quittent plus.

Irma, vingt-trois ans, retrouve enfin le Grbavica de son enfance. Sa première école et son ancienne maison, ravagées. Le parc où, il y a dix ans, elle a embrassé un garçon pour la première fois. Les larmes sont retenues, mais l'émotion est forte. *« Enfin, Sarajevo n'est plus qu'une seule ville »*, murmure-t-elle, avant de se plonger dans ses souvenirs.

Au cours de la journée, le vice-président de la « République serbe », Momcilo Krajisnik, diffuse un message de son fief de Pale. *« La communauté internationale a perdu à Sarajevo la bataille pour une Bosnie-Herzégovine multiethnique »*, déclare-t-il, visiblement satisfait. Pale précise que les dernières familles serbes ont quitté Grbavica *« avec succès »*. Dans les rues du quartier retrouvé, les Sarajéviens pensent exactement le contraire. Ils songent que leur capitale va pouvoir redevenir une ville multiethnique maintenant que ceux qui voulaient la diviser se sont enfuis. L'objectif de Pale visant à transformer Sarajevo en un Berlin balkanique a échoué. Bientôt, les autres ponts seront nettoyés et déminés, et rien n'empêchera plus les flâneurs de déambuler le long de la rivière Miljacka.

Le retour de Grbavica dans le giron bosniaque marque la fin du processus de réunification de Sarajevo, trois mois après l'arrivée de l'OTAN. Il y a une semaine, la fin du siège avait été marquée par le départ des Serbes d'Ilidza, le verrou stratégique à l'ouest de la ville. Cette fois, c'est l'enclave serbe au centre de la capitale qui disparaît. Grbavica fut la position avancée d'où l'armée serbe a pilonné Sarajevo et d'où les snipers ont abattu tant d'habitants, perchés dans les tours de vingt étages. Récemment, ils harcelaient encore le tramway. Au carrefour de la mosquée Alipasa, les palissades de conteneurs métalliques ont été enlevées mardi, la menace ayant définitivement disparu. Désormais, la capitale bosniaque retrouve, outre la joie d'être réunifiée, un certain sentiment de sécurité. Une sensation de liberté. Et un véritable enthousiasme pour s'atteler à la construction de la paix naissante.

Rémy Ourdan

Nouvelles arrestations de criminels de guerre

Trois hommes soupçonnés de crimes de guerre en Bosnie et recherchés par le tribunal pénal international (TPI) ont été arrêtés, lundi 18 mars, en Allemagne et en Autriche, ont annoncé, mardi, les autorités des deux pays. Deux de ces suspects sont soupçonnés de crimes de guerre contre des Serbes de Bosnie. Pour le moment, leur identité complète n'a pas été révélée par les autorités judiciaires, mais, selon un responsable serbe de Bosnie, l'homme arrêté à Vienne serait un Croate de Bosnie de 41 ans, Zdravko Mucic, dit « Pavo », et celui arrêté à Munich serait un Musulman bosniaque de 48 ans, Zeljnil Delalic, dit « Dedo ». En revanche, le troisième, interpellé à Amberg, dans le sud de l'Allemagne, figurerait sur la liste des 53 personnes déjà inculpées par le TPI. Par ailleurs, la Croatie a annoncé, mardi, que le général Tihomir Blaskic, recherché par le TPI pour crimes contre des Musulmans de Bosnie centrale, avait *« décidé de se présenter volontairement à La Haye avant la fin du mois »*. – (AFP)

Entre intégration et irrédentisme, la minorité albanaise est le pivot de la stabilité de la Macédoine

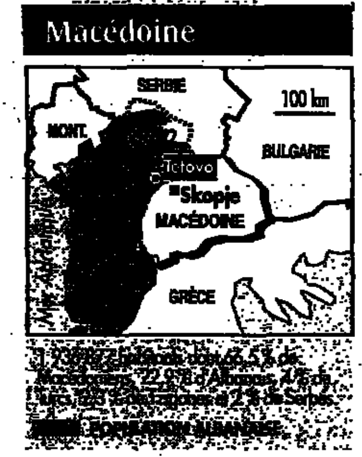
TETOVO (Macédoine)
de notre envoyée spéciale

Un calendrier portant l'écusson de l'université de Tetovo orne les murs de la plupart des cafés de ce fief albanais de l'ouest de la Macédoine. C'est à peu près le seul signe visible de l'existence d'une université en langue albanaise que le pouvoir macédonien refuse de reconnaître sans toutefois oser l'interdire formellement. Par crainte de rompre le fragile équilibre entre les deux principales composantes de cette mosaïque ethnique qu'est la Macédoine.

Après avoir employé à deux reprises la force, le gouvernement macédonien s'est résolu à pratiquer la politique de l'autruche. Pour ne pas accentuer les tensions entre Slavo-Macédoniens – 66 % de la population – et Albanais de souche – 22 % – qui se côtoient depuis des siècles sans affrontements mais sans se mélanger. D'autant qu'en Macédoine, plus que nulle part ailleurs dans les Balkans, l'esprit de tolérance a jusqu'ici été préservé. Et cela sous l'impulsion du président macédonien, Kiro Gligorov, qui a su maintenir son pays à l'abri des nationalismes effrénés en appuyant, au lendemain de l'indépendance, la création d'une coalition gouvernementale accueillant en son sein le Parti de la prospérité démocratique (PPD), la principale formation politique albanaise de Macédoine.

La participation des Albanais au gouvernement a, sans doute, contribué à la stabilité politique du pays. Mais la question albanaise dont dépend, dans une certaine mesure, l'avenir de la Macédoine et peut-être de tout le sud-est des Balkans, n'en est pas pour autant réglée. Le démantèlement de la défunte Fédération yougoslave a séparé par une frontière désormais internationale les communautés albanaises mitoyennes du Kosovo et de l'ouest de la Macédoine. Et le sort du Kosovo, où le climat d'apartheid entretenu depuis plus de cinq ans par le pouvoir serbe peut dégénérer à tout instant en guerre civile, n'a fait que renforcer le repli identitaire de cette minorité non slave. Au point que les ultras rêvent toujours de la sécession de la zone occidentale où sont concentrés les Albanais de Macédoine et de son rattachement à une hypothétique « Grande Albanie ».

Macédoine



Les plus modérés revendiquent, quant à eux, une large autonomie territoriale ou encore le statut de nation constitutive qui leur avait été accordé sous Tito et que les communistes macédoniens supprimèrent en 1988 devant la montée des velléités indépendantistes des Albanais de l'ancienne Yougoslavie. Bien que divisés entre partisans de la coopération et partisans de la confrontation, l'ensemble des Albanais de Macédoine expriment, cependant, le même mécontentement devant le système d'éducation, leur sous-représentation politique et leur absence dans ce partage du gâteau que représente l'actuelle privatisation des entreprises d'Etat.

S'ils ont aujourd'hui quatre ministres au gouvernement et dix-neuf sièges sur cent vingt au Parlement (dont dix pour le PPD), les Albanais n'ont toutefois que peu de poids dans les décisions politiques. L'inégalité des chances entre les deux principales communautés reste inchangée. Et cela malgré les promesses du président Gligorov. Dans l'armée, la police, comme dans les secteurs-clés de l'économie, les Albanais de souche continuent à être quantité négligeable. Impuissants face à cette exclusion évidente, des milliers d'Albanais quittent chaque année le pays pour tenter leur chance en Autriche, en Allemagne ou en Suisse. Les autres se rabattent sur l'initiative privée, créant des milliers de petits commerces dans les régions à majorité albanaise et construisant ainsi une société en autarcie, de plus en plus coupée du reste du pays.

Ces dernières années, les autorités macédoniennes ont créé de nouvelles écoles primaires et secondaires en langue albanaise. Mais elles se refusent toujours d'ouvrir une faculté en albanais, fermant ainsi l'accès à l'enseignement supérieur à bon nombre d'Albanais qui, faute d'avoir un niveau suffisant en langue et culture macédonienne, ratent les examens d'entrée à l'université. Jusqu'en 1990, les Albanais de Macédoine s'en allaient étudier à l'université de Pristina au Kosovo. Mais depuis que celle-ci a été fermée par les autorité de Belgrade, les dirigeants albanais de Macédoine s'inquiètent de la baisse de niveau d'études des nouvelles générations.

« La Macédoine est un Etat multiethnique que le gouvernement veut transformer en Etat national des seuls Macédoniens. Et pour parvenir à ses fins, il limite le niveau d'éducation des Albanais », assène Fadil Sulejmani, un professeur d'ethnographie qui enseigna pendant vingt-six ans à l'université de Pristina avant de rentrer en 1991 dans sa Macédoine natale et de devenir le recteur de l'université de Tetovo.

Des étudiants bien décidés à obtenir des cours en albanais

Avec un groupe d'intellectuels albanais, M. Sulejmani lance un projet d'université en langue albanaise qu'ils présentent au gouvernement macédonien en juin 1994. Cinq mois plus tard, les étudiants de la faculté de pédagogie de l'université de Skopje entrent en grève exigeant des cours en albanais, langue qu'ils sont censés enseigner plus tard. Se voyant opposer une fin de non-recevoir, ils organisent des cours dans un bâtiment de la banlieue de Tetovo. Le 14 décembre 1994, la police intervient et détruit une partie de l'édifice. Bravant l'interdiction des autorités macédoniennes, Fadil Sulejmani et ses amis rouvrent, le 15 janvier 1995, l'université de Tetovo. Le lendemain, la police interrompt les cours et procèdent à plusieurs arrestations. Les manifestations qui suivront dégénéreront le 17 février en affrontements avec la police. Un jeune Albanais sera tué et trente autres seront blessés. Le recteur de l'université est arrêté. Il sera relâché en juin, sous la pression de médiateurs occidentaux et après avoir versé une caution de 100 000 deutschemarks (350 000 francs) !

Selon M. Sulejmani, l'université de Tetovo compte aujourd'hui 1 300 étudiants qui suivent leurs cours dans des maisons mises à leur disposition par une population solidaire. Et à en croire le recteur, sur les cent cinq professeurs qui y enseignent, cinq sont macédoniens. *« A l'université de Tetovo, nous enseignons la langue et l'histoire macédonienne. Les manuels scolaires que nous utilisons ne sont que des traductions en langue albanaise des textes macédoniens, car nous avons les mêmes programmes »*, insiste-t-il pour se défendre contre les accusations des autorités macédoniennes, selon lesquelles l'université de Tetovo a été créée à des fins politiques et vise à l'éclatement de la jeune République.

Aujourd'hui, le pouvoir macédonien a renoncé à la répression brutale et envisage de créer des cours en albanais à la faculté de pédagogie, de psychologie et de sociologie. Mais un long chemin reste encore à faire. Aussi les médiateurs internationaux tentent-ils de renouer le dialogue entre les deux communautés. Et Max Van der Stoel, haut-commissaire des droits des minorités à l'OSCE, a demandé au gouvernement de régler le problème dans le cadre des conventions internationales signées par la Macédoine en 1990.

En attendant, les mesures d'intimidation se poursuivent : confiscation des livrets d'étudiant, mise en garde à vue de présidents de comités de soutien de l'université à l'étranger pendant leur séjour en Macédoine... Le jeune premier ministre macédonien, Branko Crvenkovski, assure que son gouvernement *« ne changera pas de position et continuera à considérer illégale l'université de Tetovo »*. Pour conclure : *« Nous encouragerons le développement des droits de l'homme et des minorités nationales qui contribuent à l'intégration. Mais l'enseignement supérieur séparé mène à la « ghettoïsation » et à la désintégration de la Macédoine. »*

Florence Hartmann

La droite et la gauche sont au coude à coude à un mois des élections italiennes

Le juge Di Pietro renonce à se présenter

ROME
de notre correspondante

Il y a deux ans, en descendant sur le terrain politique, avec sa nouvelle formation, Forza Italia, le magnat de la télévision privée, Silvio Berlusconi, avait créé la surprise. Cette année, la campagne pour les élections législatives anticipées du 21 avril s'annonce beaucoup plus conformiste. Même si, en prémices à la campagne, l'imbroglio juridico-médiatique sur les pots-de-vin qu'auraient versés des entreprises à certains magistrats romains a replacé une fois encore Fininvest et son créateur, Silvio Berlusconi, au centre de l'attention (*Le Monde* du 20 mars).

Un rapide examen des quelque 250 listes électorales déposées lundi 18 mars dans la soirée montre que la plupart des dirigeants des grands partis ont joué la sécurité, ne se présentant que dans des circonscriptions qui leur sont acquises. Gianfranco Fini, le chef d'Alliance nationale (droite nationale), se présente à Rome ; Massimo D'Alema, secrétaire du PDS (progressiste), à Gallipoli, dans les Pouilles ; ou encore, le numéro un de l'alliance électorale de centre-gauche, L'Olivier, Romano Prodi, dans son fief de Bologne.

Le seul affrontement qui promet un peu de « spectacle » sera, dans la première circonscription de Milan, le duel Umberto Bossi-Silvio Berlusconi. Entre le chef de la Ligue du Nord et l'ex-président du conseil, il y a de sérieux contentieux à régler. Ex-allié de Silvio Berlusconi, dont il avait provoqué la démission, en retirant son appui au gouvernement en décembre 1994, Umberto Bossi n'est entré, cette fois, dans aucune des deux grandes alliances électorales de gauche et de droite. Il court seul, dans l'espoir qu'au lendemain des élections, si comme le veulent les sondages, personne n'a de majorité, sa petite Ligue du Nord fera l'appoint nécessaire avec les 5 % dont elle est créditée.

Parmi les noms des dix mille candidats qui se disputeront les 630 sièges de la Chambre des députés et les 315 du Sénat, peu de surprise également. L'homme politique le plus attendu sera, sans doute, l'actuel président du conseil Lamberto Dini. Cet ex-ministre « technicien » de Silvio Berlusconi, qui a gouverné avec le soutien de la gauche pendant un an avant de lancer un parti centriste, Renouveau italien, se présente, en effet, paradoxalement pour la première fois aux élections. Il pourrait devenir un « joker » précieux pour ses alliés de la coalition de centre-gauche.

Il faut aussi noter quelques grands absents, dont Mario Segni, qui a été à l'origine des nombreux référendums sur la réforme des institutions, ou encore Vittorio Dotti, l'ex-chef du groupe parlementaire de Forza Italia, exclu du parti dimanche dernier par un Silvio Berlusconi furieux des révélations embarrassantes faites sur Fininvest par la compagne de M. Dotti. Le principal absent sera toutefois l'ex-juge vedette de l'enquête « Mani pulite », Antonio Di Pietro, qui, bien que courtisé par tous, a préféré ne pas entrer dans l'arène politique tant que ses ennuis avec la justice (il est accusé d'abus de pouvoir) ne sont pas terminés.

Pour le reste, les femmes sont peu présentes, si l'on excepte cet autre duel médiatique qui opposera, à Naples, Alessandra Mussolini, petite-fille du Duce, à la pacifiste Giuliana Martirani ; ou encore la journaliste Tana de Zulueta (correspondante de *The Economist*), qui se battra à Rome pour L'Olivier. La droite aligne bon nombre de professeurs, comme pour marquer qu'après un long tabou les intellectuels en Italie sont aussi de « droite » ; la gauche, elle, mise volontiers sur les magistrats. Il y en a une trentaine en tout, des deux bords.

Et les électeurs dans tout cela ? 28 % se disent indécis. Ceux qui ont fait leur choix se partagent à égalité (45 %-45 %) entre la gauche et la droite. Mardi 19 mars, ils ont pu écouter les *« cent idées pour l'Italie »* présentées par le pôle de droite ; en fin de semaine, ce sera à L'Olivier de faire connaître ses propositions. Pour l'instant, le seul thème clair, de part et d'autre, est le désir de revoir des impôts et une fiscalité jugés écrasants.

Marie-Claude Decamps

Silvio Berlusconi : « Ce sont eux qui ont pris de l'argent »

Devant 6 000 sympathisants rassemblés, mardi 19 mars, au Palais des sports de Rome, Silvio Berlusconi a lancé avec des accents fortement populistes la campagne du Pôle pour les libertés pour les élections législatives, accusant notamment la gauche de mettre en danger les libertés. *« Ce sont eux qui ont pris de l'argent, mais nous, nous ne l'avons pas fait et nous ne le ferons jamais »*, a lancé Silvio Berlusconi. Les plus applaudis de la réunion ont été Gianfranco Fini, le président de l'Alliance nationale (post-fasciste), et l'ancien ministre de la justice Filippo Mancuso, qui a traité de *« malfaiteurs »* le président de la République, Oscar Luigi Scalfaro, et le président du Conseil, Lamberto Dini.

M. Dole affrontera M. Clinton dans la course à la Maison Blanche

En remportant, mardi 19 mars, les primaires du Midwest, le sénateur du Kansas est assuré d'obtenir l'investiture du Parti républicain. John Engler, gouverneur du Michigan, pourrait être son colistier

Après deux tentatives infructueuses, Bob Dole a atteint, à 72 ans, son objectif : l'investiture du Parti républicain lui paraît désormais acquise. Le sénateur devrait donc disputer la Maison Blanche à son actuel occupant, le démocrate Bill Clinton. Bob Dole a en effet poursuivi, mardi 19 mars, sa marche victorieuse en remportant les élections primaires organisées dans quatre Etats du Midwest. Mais le scrutin du 5 novembre est encore loin et beaucoup d'inconnues demeurent, notamment l'impact du candidat à la vice-présidence que choisira Bob Dole. Souvent cité comme pouvant figurer sur le « *ticket* » républicain, le jeune et ambitieux gouverneur du Michigan, John Engler, savourait lui aussi la victoire de Bob Dole sur ses terres, alors que le général à la retraite Colin Powell, jugé plus centriste par les républicains, répétait qu'il n'était candidat à rien.

WASHINGTON
de notre correspondante

Cette fois-ci, c'est fait. Les quatre Etats du Midwest (Illinois, Michigan, Ohio et Wisconsin) qui tenaient leurs primaires, mardi 19 mars, ont donné au sénateur Bob Dole les voix qui lui manquaient encore pour être celui qui affrontera Bill Clinton à l'élection présidentielle du 5 novembre. Avec au moins 1 000 délégués, et avant même que la *Californie ne se prononce*, le 26 mars, le sénateur du Kansas est désormais assuré d'emporter l'investiture républicaine lors de la convention na*tionale du mois d'août, où les voix* de 996 délégués lui sont nécessaires. Mais Bob Dole n'était sans doute pas le seul à jubiler mardi soir : l'homme qui monte dans le Midwest s'appelle John Engler. Il est gouverneur du Michigan, ambitieux, et l'un des noms le plus souvent mentionnés comme coéquipier possible de M. Dole lorsque la campagne présidentielle battra son *plein*.

Cela fait déjà plus d'un an que John Engler est présenté comme vice-présidentiable républicain. Il l'était avant même que l'on sache qui se lancerait dans la course à l'investiture – les mauvaises langues disent que c'est M. Engler lui-même qui en a fait courir le bruit, avec une telle subtilité qu'on le mentionnait sur tous les « tickets » possibles, *quel que soit le candidat à la présidence*.

John Engler, certes, ne saurait rivaliser avec celui qui reste le partenaire idéal tant aux yeux de Bob Dole qu'à ceux des électeurs : Colin Powell, le général à la retraite que l'on continue à supplier malgré ses dénégations répétées. Dimanche encore, dans une interview au *Chicago Sun-Times*, Colin Powell se déclarait profondément « *irrité* » par « *cette poignée de personnes qui, prétendant parler en mon nom, alimentent les spéculations sur ma candidature au poste de vice-président* ».

Outre le « *feu* sacré de la politique » qui manque – pour l'instant – au stratège de la guerre du Golfe, John Engler a, paradoxalement, les atouts de l'anti-Powell, ceux qui trouveraient grâce auprès de la droite républicaine, très hostile à l'idée que Bob Dole puisse s'adjoindre un centriste comme Colin Powell : ouvertement conservateur et ouvertement opposé à l'avortement, père de triplées de seize mois, John Engler a fait depuis cinq ans une belle carrière à la tête de l'Etat du Michigan, où il a mis en œuvre *une réforme radicale de l'aide sociale*, le fameux *welfare*, que les états-majors républicains à Washington ne cessent de donner en exemple. Cette réforme, accompagnée d'une politique d'allègements fiscaux, a consisté essentiellement à retirer l'aide sociale à 80 000 adultes sans enfants pour les contraindre à se mettre au travail. A ce titre, le gouverneur du Michigan se situe dans la droite ligne de la « révolution républicaine » de novembre 1994 qui avait permis aux troupes de *Newt Gingrich de prendre le* contrôle du Congrès : John Engler est d'ailleurs un proche de Newt Gingrich, aujourd'hui président de la Chambre des représentants, qui soutient la candidature de Bob Dole.

UN ATOUT MAJEUR

A quarante-sept ans, John Engler peut apporter au « ticket » républi*cain la jeunesse qui fait si cruelle*ment défaut à Bob Dole, âgé de soixante-douze ans. Sa qualité de gouverneur d'un Etat important lui permettrait aussi de contrebalancer l'image de vieux routier de la politique washingtonienne du sénateur du Kansas et l'aiderait à vendre avec plus de crédibilité le slogan « *Rendre le pouvoir aux Etats* ». Mais son atout majeur serait surtout d'apporter dans son trousseau le Michigan, l'un des Etats industriels de la *rust belt* du Midwest dans lesquels, avec la Cali*fornie, va se jouer le vrai duel Dole*-Clinton. Après avoir contribué à la victoire des présidents républicains Reagan et Bush, le Michigan a basculé en 1992 pour élire le démocrate Bill Clinton ; deux ans plus tard, le républicain Engler s'y faisait réélire gouverneur avec 62 % des voix.

Les choses ont beaucoup changé depuis 1992 dans le Midwest, devenue l'une des régions économiquement les plus dynamiques des Etats-Unis. Le taux de chômage dans l'Ohio, par exemple, est tombé à 4,8 %, et Bill Clinton ne se privera pas d'exploiter tous ces chiffres à son avantage. Le Midwest a aussi un groupe de gouverneurs républicains solides, actifs et populaires : Jim Edgar dans l'Illinois, Tommy Thompson dans le Wisconsin, George Voinovich dans l'Ohio et John Engler dans le Michigan, tous également précieux pour Bob Dole. Ces trois derniers sont tous mentionnés *comme vice-présidents possibles*, mais M. Engler a réussi à se détacher du lot, grâce à des talents évidents d'autopromotion et, remarquent non sans agacement *ses collègues* gouverneurs, à ses multiples allers-retours à Washington, où il sait parfaitement se « vendre ».

MM. Voinovich et Thompson ont l'avantage sur John Engler de s'être ralliés à Bob Dole beaucoup plus tôt, lorsque son sort était encore incertain. Le principal intéressé reste pour l'heure muet sur la question : Bob Dole affirmait la semaine der*nière n'avoir même pas encore* commencé à penser à la question de son coéquipier.

Sylvie Kauffmann

La justice haïtienne en « état de décomposition », selon un expert de l'ONU

GENÈVE
de notre correspondante

L'expert indépendant de la Commission des droits de l'homme de l'ONU, le Sénégalais Adama Dieng, a rendu public, mardi 19 mars, un rapport mitigé sur Haïti, pays le plus pauvre des Amé*riques et l'un des plus pauvres du* monde. Certes, dans le domaine des droits de l'homme et de la liberté d'expression, la situation s'est nettement améliorée depuis la fin du régime militaire et le retour au pouvoir du président Aristide en octobre 1994. Cependant, d'autres formes de violence sont apparues. La criminalité dite « ordinaire » a augmenté dans des proportions vertigineuses. On ne compte plus le nombre de délits de toutes sortes et les cas de justice sommaire. Ainsi en juillet 1995 quarante-cinq personnes, soupçonnées d'avoir commis des crimes, ont-elles été lapidées à mort par la population.

M. Dieng, qui est aussi secrétaire général de la Commission internationale de juristes (CIJ), considère que le système judiciaire haïtien est anachronique et inefficace. Dans *les prisons surpeuplées, 85 % des* détenus sont en attente de jugement, dans des conditions précaires et cruelles. La volonté politique de poursuivre les responsables des violations des droits de l'homme existe, estime M. Dieng, qui se demande cependant ce que l'on peut faire face aux carences de la justice et au manque de courage de certains magistrats, *dès qu'il s'agit de poursuivre d'an*ciens militaires, même coupables de crimes. Les enquêtes ne sont pas menées de manière satisfaisante ; certains juges n'ont jamais suivi de cours de droit. Bref, *la justice*, corrompue durant tant d'années, est actuellement, selon lui, en « *état de décomposition* ».

CONDITIONS INHUMAINES

Le gouvernement haïtien s'est *engagé dans un vaste programme* de réformes judiciaires pour tout ce qui concerne la magistrature, les prisons, la police, la juridiction, les auxiliaires de la justice, la documentation juridique et l'accès des citoyens à la justice. Afin que la situation de l'île puisse être assainie, l'expert indépendant recommande, entre autres, que tous les assassinats politiques « *fassent l'objet d'une enquête diligente avec la coopération d'experts français et canadiens* ». Il recommande également que les magistrats des traditions juridiques françaises puissent apporter *leur assistance aux juges haï*tiens. Il souhaite que le rapporteur spécial de la Commission des droits de l'homme sur la violence à l'égard des femmes puisse se rendre à Haïti.

M. Dieng demeure convaincu qu'une *présence dissuasive* des hommes de la Mission des Nations unies en Haïti (Minhua) doit être « *impérativement* » assurée pendant encore cinq ans, pour permettre au processus de démocratisation de progresser. La mission de la CIJ en Haïti devrait également être prolongée.

L'expert indépendant de la Commission des droits de l'homme *dépeint la situation économique* misérable et les conditions sanitaires déplorables. Il rappelle que les enfants en sont les principales victimes : au moins 200 000 filles et garçons, employés comme domestiques, travaillent dans des conditions inhumaines, n'ayant droit qu'aux restes pour se nourrir et dormant généralement à même le sol. M. Dieng préconise la création d'un « Comité *national* des droits de l'enfance », au sein duquel serait représentée la société civile.

Isabelle Vichniac

■ **Une jeune femme membre de la police nationale haïtienne a été retrouvée morte,** mardi 19 mars, à Port-au-Prince, tuée d'une balle dans la tête. Le corps de Marie-Christine Jeune, âgée de vingt ans, a été jeté dans un ravin par des inconnus qui l'avait enlevée deux jours auparavant, selon la police. La jeune femme était affectée au commissariat de police de Cité-Soleil, *un bidonville de la capitale*. – *(AFP.)*

La rupture définitive avec Winnie soulage Nelson Mandela

JOHANNESBURG
de notre correspondant

La femme, le mari et l'amant. La photo des trois protagonistes du divorce figure à la une du *Sowetan*, le journal de la communauté noire. A longueur de débats à la radio, les auditeurs commentent, prennent parti, se disputent. Le feuilleton de la séparation de Nelson et de Winnie Mandela a connu son dernier *rebondissement avec le divorce prononcé*, mardi 19 mars, par un tribunal de Johannesburg.

Jusqu'au bout, Winnie Mandela a été fidèle à son personnage, se refusant à tourner la page d'une relation rompue dès 1992 par la séparation du couple. Son insistance à repousser tout règlement à l'amiable a conduit le chef de l'Etat à exposer les blessures de sa vie privée et l'infidélité de sa femme comme la cause principale de sa demande de divorce. « *Je ne me suis jamais senti aussi seul que pendant les années où j'ai vécu avec elle après ma libération* », a confié, avec douleur, Nelson Mandela devant le tribunal.

C'est sans doute avec soulagement que le président Mandela a quitté le palais de justice une fois le divorce prononcé. En rompant les liens du mariage, il s'est libéré d'un poids qui affectait gravement sa vie privée et publique depuis plusieurs années. Le divorce lui permet de ne plus voir son nom associé aux frasques *de Winnie et à ses initiatives politiques*, sources permanentes d'irritation et de gêne pour le chef de l'Etat depuis leur séparation.

LA « MAUVAISE CONSCIENCE » DE L'ANC

Ces dernières années, l'ex-épouse du président s'est posée en « mauvaise conscience » du Congrès national africain (ANC). Elle ne cesse de reprocher au parti de Nelson Mandela, parvenu au pouvoir, de ménager les intérêts des Blancs au détriment des besoins de la po*pulation noire. Son discours populiste lui a va*lu, l'année dernière, son renvoi du gouvernement. Mais lui a permis de consolider une popularité acquise au temps de l'emprisonnement de son ex-mari.

Winnie était alors la « pasionaria » de la lutte contre l'apartheid, la « Mère de la Nation ». Aujourd'hui député et présidente de la Ligue des femmes de l'ANC, elle reste une figure politique qui compte grâce à son audience dans la jeunesse des *townships*. Avec ou *sans l'aura patronymique du chef de l'Etat*, Winnie n'a sans doute pas fini son parcours sur la scène publique.

A soixante et un ans, elle semble décidée à faire de son divorce le commencement d'une seconde carrière politique. Certains lui prêtent même des ambitions présidentielles. Les banquiers, eux, lui réclament de l'argent. C'est sans doute pourquoi Winnie a bien l'intention de demander au juge le partage en sa faveur d'une partie des biens de son ex-époux.

Frédéric Chambon

L'Algérie se félicite de la visite d'un émissaire américain

LA VISITE de deux jours du secrétaire d'Etat américain adjoint pour le Proche-Orient, Robert Pelletreau, arrivé lundi 18 mars à Alger, a été saluée par le pouvoir algérien comme le signe d'une « *normalisation à haut niveau* » entre les deux pays. C'est la première visite officielle d'un responsable américain de haut rang depuis 1992. Un rapport du département d'Etat a récemment dénoncé les méthodes musclées de chacun des protagonistes du conflit algérien, accusant notamment les forces de sécurité de commettre des exécutions sommaires et de pratiquer la torture (*Le Monde* du 8 mars).

« *C'est seulement à la faveur du récent sommet de Charm el Cheikh que les Américains ont compris que la déstabilisation de l'Algérie* » était « *le résultat d'une conspiration à plus large échelle (...). prenant appui à Téhéran* », a assuré, lundi, l'agence algérienne APS. La semaine dernière, le secrétaire d'Etat allemand aux affaires étrangères, Werner Hoyer, avait pris lui aussi le chemin d'Alger, *pour la première visite* d'un haut responsable allemand depuis 1989. Il a estimé que ce « *serait une erreur* » d'isoler l'Algérie. Le président de l'Assemblée nationale française, Philippe Séguin, s'est rendu à Alger, fin décembre, et un déplacement d'Hervé de Charette, ministre des affaires étrangères, a été annoncé, sans qu'aucune date n'ait encore été fixée.

Les capitales occidentales demeurent néanmoins assez prudentes. L'élection présidentielle du 16 novembre, censée sortir l'Algérie de l'impasse politique, et les promesses assurant que le « *terrorisme* » serait bientôt « *éradiqué* », n'ont pas donné de résultats probants. L'arrivée de M. Pelletreau a coïncidé avec un double attentat en Kabylie, qui a fait 6 morts et 26 blessés. Sur le terrain des libertés, la situation paraît, là encore, se dégrader. Au lendemain d'une nouvelle suspension de l'hebdomadaire privé *La Nation*, le Syndicat national *des journalistes algériens (SNJA)* a dénoncé, mardi, le « *recours aux méthodes répressives de censure* » et a appelé les journalistes à se mobiliser pour « *faire face à l'entreprise d'embrigadement engagée par les forces hostiles aux libertés démocratiques* ». – *(AFP.)*

■ **Six ouvriers d'une entreprise textile ont été égorgés** et leurs cadavres brûlés, lundi 18 mars, par un groupe islamiste, près de Tizi-Ouzou, en Kabylie, ont rapporté, mercredi, leurs collègues. Les victimes sont originaires de Sid Ali Moussa, un village protégé contre les islamistes par un groupe d'auto-défense. – *(AFP.)*

Opération « Bas les masques » à la tête du Mossad, le service d'espionnage israélien

JÉRUSALEM
de notre correspondant

Itzhak Hoffi, alias « Hakka » du temps où il dirigeait le Mossad, *n'est pas content du tout. Depuis* quarante-huit heures, l'ancien grand *memouneh* (patron) du service d'espionnage israélien, en fonctions de 1974 à 1982, sonne l'alarme sur toutes les antennes du pays. « *Arrêtez cela tout de suite ! Vous mettez sa vie en danger, vous compromettez sa future tâche ! Il ne faut pas révéler son nom, il ne faut plus publier sa photo.* » Trop tard. *Depuis l'édition du journal Haaretz* datée du 18 mars, le monde entier connaît le nom du prochain *memouneh* du Mossad.

Il s'appelle Dani Yatom, il a cinquante et un ans, et il est général d'active. Sauf coup de théâtre, sa nomination à la tête de l'un des services d'espionnage les plus célèbres du monde sera entérinée, dimanche 24 mars, par le conseil des ministres. Shimon Pérès, le chef du gouvernement, a fait savoir qu'il jugeait « *extrêmement grave* » la publication « *intempestive* » de *Haaretz*, mais en vain. Ouvertement défiés, lundi, par ce prestigieux quotidien, les hommes de la censure militaire, après consultations intensives avec le pouvoir poli*tique, ont baissé les bras.*

PRESSION MÉDIATIQUE

Après le Shin Beth (service de sécurité intérieure), contraint le mois dernier par la pression médiatique à rompre avec le secret et à révéler l'identité de son nouveau directeur (*Le Monde* du 23 février), le tour du Mossad est arrivé. Mardi, tous les médias d'Israël ont annoncé à leur *tour la nouvelle. Avec force photos*, articles biographiques et vieux entretiens avec Dani Yatom. Le monde du renseignement israélien en est tout retourné. « *Quel malheur*, soupire le vieil " Hakka ". *Désormais, chaque fois qu'il voyagera ici ou là pour superviser une opération, ou pour autre chose, il sera repéré. Et, chaque fois qu'une opération aura lieu après son passage, on fera le rapprochement.* » Il faut dire que, contrairement à ses prédécesseurs, le major-général Dani Yatom peut difficilement se fondre dans le paysage sans attirer l'attention.

Commandant en chef de la région militaire Centre jusqu'en 1994 – laquelle comprend toute la Cisjordanie palestinienne occupée –, *l'homme avait été nommé, l'année* suivante, conseiller militaire particulier du premier ministre Itzhak Rabin et maintenu à ce poste par Shimon Pérès. Depuis, fonction oblige, le visage sévère et émacié de Dani Yatom apparaît en second plan sur presque toutes les photos de presse consacrées quotidiennement au chef du gouvernement. Grand, mince, silencieux, celui *qu'on surnomme ici* « *le Prussien* », en raison de la raideur de son maintien, est tenu pour un homme prudent et perfectionniste. Père de cinq enfants, dont deux jeunes officiers d'active, Dani Yatom a passé trente-trois ans dans l'armée.

La première fois qu'il apparaît en public, il est revêtu d'une combinaison blanche de mécanicien d'avion. Nous sommes en 1972, un commando palestinien s'est emparé d'un avion de la compagnie belge Sabena et de ses passagers, sur le tarmac de l'aéroport Ben-Gourion. Membre des fameux *sayeret matkal* – les commandos d'élite de l'armée qui vont souvent opérer à l'extérieur, notamment au Liban, pour éliminer des chefs militaires *de l'OLP –, Dani Yatom* fait partie de l'équipe qui, avec l'actuel ministre des affaires étrangères, Ehoud Barak, et le chef de l'opposition de droite, Benyamin Netanyahou, prendra d'assaut l'avion piraté.

CAPTURE À DAMAS ?

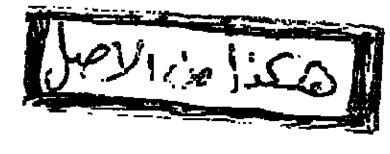
Mais pour « le Prussien », le temps des grandes opérations spectaculaires est *terminé. Si les révélations* publiées cette semaine par le magazine américain *US News and World Report* sont vraies, le Mossad est présentement dans la panade. Selon ces informations, reprises mardi 19 mars par tous les médias israéliens, un officier supérieur du service aurait été capturé il y a deux semaines à Damas par le contre-espionnage syrien. L'homme, qui se présentait comme le représentant chypriote d'une marque d'ordinateurs, faisait de fréquents voyages dans la capitale syrienne.

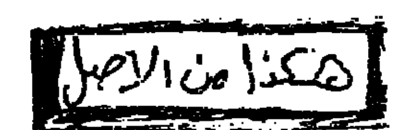
Toujours selon *US News*, il était en fait l'officier traitant d'un jeune étudiant palestinien, originaire des territoires occupés, qui avait été recruté quatre ans plus tôt en Bulgarie par le Mossad et infiltré récemment dans les rangs du Djihad islamique, le groupuscule intégriste armé responsable de plusieurs attentats-suicides en Israël, dont le dernier, le 4 mars, à Tel-Aviv, a coûté la vie à une douzaine de personnes. Grâce à leur « taupe », les agents du Mossad auraient disposé, des mois durant, de renseignements de première main sur les allées et venues des dirigeants de l'organisation installés à Damas, et notamment celles de son secrétaire général, Fathi Shakaki.

Le 26 octobre 1995, à Malte, un certain Ibrahim Shawisse, titulaire d'un passeport libyen, est assassiné par des inconnus. *Quarante-huit* heures plus tard, la télévision publique israélienne rapporte, sans citer ses sources, que Shawisse était en fait Fathi Shakaki, qui voyageait sous une fausse identité. Le lendemain, tous les journaux israéliens titrent sur le Mossad, « *qui a encore frappé* ». Comme d'habitude, la réponse officielle à Tel-Aviv est alors « *no comment* ». Aujourd'hui, le ton a légèrement changé. Selon *Haaretz* daté du 19 mars, « *des sources officielles israéliennes estiment que les détails publiés par* US News *sont inexacts. Aucun israélien n'est actuellement détenu à Damas* ». L'affaire ne s'arrêtera cependant peut-être pas à cette forme de démenti.

Patrice Claude

■ **La Cour suprême d'Israël a rejeté**, mardi 19 mars, les appels de sept familles palestiniennes des territoires occupés dont les maisons, murées ces dernières semaines par l'armée, sont destinées à la destruction. Deux autres maisons abritant les familles de « *terroristes avérés* », morts ou emprisonnés, ont été détruites ce mois-ci. Ces mesures, prises à la suite de la vague d'attentats-suicides qui a tué une soixantaine de personnes fin février-début mars en Israël, sont jugées « *dissuasives* » par le premier ministre Shimon Pérès. – *(Corresp.)*





Hoechst est un leader mondial en pharmacie et chimie. Mais, pour l'amour du ciel, comment ça se prononce?



Sans doute, nous rencontrez-vous chaque jour sans même le savoir. Ainsi sommes-nous présents dans les médicaments prescrits pour protéger votre santé ou vous aider à guérir.

Dans l'agriculture, également, nous contribuons à préserver les récoltes pour assurer votre alimentation quotidienne.

Nous sommes aussi dans votre environnement immédiat avec toutes sortes de matériaux, fibres textiles, matières plastiques, peintures, sans lesquels la qualité de vie ne ferait plus aucun progrès.

Cependant, pour certains, notre nom reste difficile à prononcer. En fait, c'est très facile. Notre nom c'est Hoechst.

Dites simplement "Euxt". Et n'hésitez pas à le répéter!

Roussel Uclaf
102, route de Noisy
93235 Romainville Cedex

Société Française Hoechst
Tour Roussel Hoechst
92910 Paris La Défense Cedex

Internet:
http://www.hoechst.com/

Hoechst est un groupe international innovateur dans les domaines de la santé, de l'agriculture et de la chimie, qui emploie 160.000 personnes, pour un chiffre d'affaires annuel de 52 milliards de DM.

Hoechst

Le Japon sort péniblement d'une longue crise économique

Après quatre années d'atonie, la production a rebondi au second semestre 1995

L'Agence de planification économique japonaise a annoncé mardi 19 mars une croissance du produit intérieur brut de 0,9 % au dernier trimestre 1995, soit 3,6 % en rythme annuel. Ce rebond, qui traduit vraisemblablement les premiers effets des plans de relance gouvernementaux, pourrait annoncer la fin d'une atonie de quatre années. Mais l'économie reste vulnérable, comme la société nippone, atteinte par le doute.

APRÈS quatre années d'une crise sans précédent, l'économie japonaise est peut-être en train d'émerger. Si l'on en croit les chiffres qui viennent d'être publiés par l'Agence gouvernementale de planification (EPA), la production nationale a, au cours du quatrième trimestre 1995, progressé au rythme annuel de 3,6 %. Ce très bon résultat confirme l'accélération déjà enregistrée au troisième trimestre 1995, qui avait vu le PIB augmenter de 2,3 %. Sur l'ensemble de l'année dernière, toutefois, en raison de la faible activité du premier semestre, la croissance économique au Japon aura encore été très faible, de l'ordre de 0,9 % : ce chiffre traduit la gravité d'une crise commencée il y a quatre ans et qui aura ramené la croissance moyenne annuelle de 4,5 % au cours des années 70 à un peu plus de 1 %.

Le problème est maintenant de savoir si la dépression dans laquelle s'est enfoncé le pays touche à sa fin ou si les bons résultats du second semestre 1995, dont l'ampleur surprend maintenant, ne sont que des flambées sans lendemain, comme cela s'est produit à plusieurs reprises depuis le début des années 90. Poser la question, c'est d'abord s'interroger sur la confiance des ménages et des chefs d'entreprise envers l'économie et sur la faculté des dirigeants à redresser la situation.

Sur ce point, il semble que les choses s'arrangent un peu. Les investissements privés ont progressé au rythme annuel de 2,4 % au troisième trimestre 1995, puis de 5,6 % au trimestre suivant. Une récente enquête de la Banque du Japon montrait que ce mouvement allait se poursuivre cette année : le moral des chefs d'entreprise était meilleur et une forte croissance des dépenses d'équipement était prévue en 1996. Curieusement pourtant, ce redémarrage risque de ne pas se prolonger en 1997, comme si le « surinvestissement » des années 80 n'avait pas encore été complètement digéré. En d'autres termes, le manque de rentabilité du capital investi au cours des belles années de croissance et de bénéfices faciles risque de laisser des traces pendant encore longtemps. Il y a là une première interrogation cruciale sur la solidité de la reprise qui se dessine.



CINQ PLANS DE RELANCE

Une deuxième question concerne l'effet d'entraînement des dépenses publiques. Le gouvernement, à travers cinq plans de relance budgétaire consécutifs, a injecté dans l'économie japonaise la bagatelle de quelque 600 milliards de dollars, soit environ 13 % du produit national. Même s'il semble raisonnable de diviser par deux les sommes réellement engagées, tant les redites sont nombreuses dans les plans japonais, ce sont tout de même 300 milliards de dollars qui ont alimenté une relance, et l'on voit mal comment ils pourraient n'avoir aucun effet. Et c'est probablement l'impact de ces plans de relance successifs (baisses d'impôts et travaux publics) qui est en train d'apparaître.

Les dépenses du secteur privé sont-elles capables de prendre le relais du budget ? La réponse est un oui prudent en ce qui concerne les équipements des entreprises. Reste la consommation des ménages qui, dans tous les pays et dans tous les cycles connus depuis quarante ans, demeure l'élément déterminant d'une reprise solide. Et sur ce point les chiffres ne sont guère encourageants. On peut y voir les conséquences de l'inquiétude qui s'est développée dans le public depuis que les prix de l'immobilier, et des actifs en général, se sont effondrés, entraînant des moins-values considérables pour les épargnants. On peut y voir aussi les retombées de la peur nouvelle du chômage, qui croît, dans un pays qui ne connaissait que peu ce phénomène jusque vers la fin des années 80 : beaucoup d'entreprises gênées par un yen maintenant surévalué se restructurent et délocalisent leur production à l'étranger pour bénéficier de coûts plus faibles.

3,5 % DE CHÔMEURS

Il en résulte des comportements nouveaux : certaines catégories de travailleurs – les intérimaires et les femmes surtout – commencent à subir les rigueurs des plans de licenciements. Le taux de chômage avoisine maintenant 3,5 % de la population active alors même que beaucoup d'étudiants diplômés n'arrivent plus à trouver de travail. Les salaires eux-mêmes, fondés sur l'ancienneté, dépendent de plus en plus souvent de l'efficacité de chacun, élargissant un éventail des revenus peu étendu il y a encore quelques années.

La volonté nouvelle du gouvernement d'engager l'argent de l'Etat pour éviter que ne s'aggrave la terrible crise bancaire qui ébranle le Japon n'arrange pas les choses. Les salariés et les épargnants ont donc bel et bien quelques raisons de ne pas retrouver confiance. Autant de motifs qui incitent à continuer à épargner. Les baisses d'impôts décidées par les pouvoirs publics risquent dans ces conditions d'avoir moins d'effet qu'escompté.

Alain Vernholes

Un an après l'attentat au gaz de Tokyo, la secte Aum inquiète encore le pays

TOKYO
de notre correspondant

L'attentat au gaz perpétré il y a un an, le 20 mars 1995, dans le métro de Tokyo par la secte Aum Shinri-kyo – qui a fait onze morts et 5 000 intoxiqués, dont trois encore dans le coma – a fait soudain prendre conscience aux Japonais que leur société était moins sûre qu'ils ne le pensaient. L'inquiétude née de l'événement est retombée, mais la secte reste l'objet de l'attention de la presse : parce que, au fil des procès de ses dirigeants, qui ont commencé à l'automne, ont été confirmées des menées non exemptes d'horreur ; mais aussi parce que l'affaire suscite des débats sur certaines données de société : efficacité de la police, statut des religions, rôle des médias, recours à une loi d'exception...

Bien que le procès le plus attendu, celui du chef de la secte, Shoko Asahara, ait été reporté au 25 avril suite à des manœuvres dilatoires (à la veille de l'ouverture de sa comparution devant les juges en octobre, le gourou a révoqué son avocat, pour le reprendre ensuite), ceux de ses acolytes ont confirmé des crimes perpétrés par la secte avant l'attentat dans le métro. Il y a quelques jours, l'un d'entre eux, Tomomasa Nakagawa, a reconnu devant ses juges avoir assassiné en 1989 Tsutsumi Sakamoto, avocat des familles des victimes d'Aum, ainsi que sa femme et leur bébé âgé d'un an. Tous ont été étranglés ; leurs corps, enterrés dans la montagne, n'ont été retrouvés que récemment. L'ordre d'éliminer la famille est venu d'Asahara après qu'il eut appris que l'avocat avait accordé à la chaîne TBS un entretien dévastateur pour la secte, qui venait d'obtenir de la mairie de Tokyo le statut d'organisation religieuse.

DES POINTS OBSCURS

Cet entretien, qui n'a pas été diffusé, soulève des questions annexes : TBS a-t-elle fait visionner le document à des membres d'Aum avant sa diffusion, comme le donnent à penser les notes d'un accusé et, en ce cas, n'a-t-elle pas précipité l'assassinat ? TBS n'a-t-elle pas, en outre, passé un accord avec Aum pour ne pas la diffuser ? Autre point obscur : pourquoi la police a-t-elle enquêté si mollement sur la disparition des Sakamoto ?

Une centaine de membres d'Aum ont été arrêtés. Certains sont inculpés d'autres crimes : un premier attentat au gaz dans la ville de Matsumoto, qui fit sept morts en juin 1994, et l'assassinat, en février 1955, d'un employé d'un cabinet de notaire, dont le corps fut incinéré dans un four à micro-ondes industriel. Asahara est l'objet de six chefs d'accusation, parmi lesquels le meurtre et la tentative de meurtre.

La saga de la secte a suscité une pléthore de livres, d'articles et d'émissions, mais elle a ouvert aussi des débats de société. Outre la réforme du statut des organisations religieuses, qui a provoqué d'âpres débats au Parlement et une résistance farouche de la plus puissante des sectes nippones, Soka gakkai, une autre question épineuse est le recours à une loi de 1952 sur les organisations subversives. Il a été autorisé en décembre par le gouvernement Murayama. Or ces mesures d'exception, produits de la guerre froide – elles étaient destinées, alors, à contrer les activités de la gauche –, sont parfois tenues pour antidémocratiques.

La Cour suprême a confirmé, le 31 janvier, le jugement d'une instance inférieure privant Aum de son statut d'organisation religieuse (selon la police, la secte compte encore 7 500 adeptes, dont 800 restent fidèles à Asahara). La liquidation des avoirs de la secte ne sera pas suffisante, quoi qu'il en soit, pour indemniser ses victimes.

Philippe Pons

L'Irak semble résigné à accepter la formule « pétrole contre nourriture »

NEW YORK
de notre correspondante

Les discussions entre l'ONU et l'Irak sur la résolution 986, portant sur la formule dite *« pétrole contre nourriture »*, devraient reprendre le 8 avril. Les précédentes se sont achevées, lundi 18 mars, sur une note optimiste. Le négociateur irakien, Abdel Amir El Anbari, a quitté New York avec *« l'intention » d'y revenir pour y signer un accord. « Les sanctions économiques contre l'Irak ne seront pas levées dans un avenir proche*, a-t-il dit lors d'un entretien accordé au *Monde. Donc, l'acceptation de cette résolution est notre seul moyen de vendre du pétrole »*.

Adoptée le 14 avril 1995 par le Conseil de sécurité, la résolution 986 autorise l'Irak à exporter du pétrole pour un montant de 2 milliards de dollars par semestre, soit environ 750 000 barils/jour, pour acheter des produits alimentaires et pharmaceutiques. Le texte précise que l'exportation du pétrole, l'utilisation des revenus et la distribution des vivres doivent être *placées sous surveillance de* l'ONU.

« OPTIMISME GÉNÉRAL »

Selon M. El Anbari, le seul point de désaccord concerne la manière dont les vivres seront distribués aux Kurdes. La résolution prévoit une dépense de 130 à 150 millions *de dollars pour les trois provinces* kurdes, au nord du pays.

L'ONU exige que les vivres y soient distribués par les observateurs internationaux alors que Bagdad demande que le gouvernorat kurde soit *« traité comme le reste du pays ». « C'est une question de souveraineté*, a expliqué M. El Anbari. *La formule est présentée à l'opinion publique comme* "pétrole contre nourriture", *mais si les provinces kurdes sont traitées différemment, la formule devient alors* "pétrole contre partition de l'Irak" ».

Et d'indiquer qu'en distribuant gratuitement des vivres – *« car l'ONU ne peut pas vendre la nourriture »* – aux Kurdes, la communauté *internationale risque* de créer un marché noir. M. El Anbari pense toutefois que les négociations ne buteront pas sur ce point.

Selon un diplomate proche des négociateurs, *« l'optimisme général »* pourrait s'expliquer par la *« bonne ambiance »* qui règne entre Bagdad et l'une des factions kurdes. *« Cela facilite le règlement du désaccord avec l'ONU, permettant en même temps à Bagdad d'avoir un pied au Kurdistan »*.

OUVRIR LE ROBINET

Selon des sources de l'opposition irakienne, lors d'un voyage en Turquie, au début de mars, le ministre irakien du pétrole, le général Amer Rachid, serait passé par le Kurdistan *« avec la bénédiction »* de Massoud Barzani, chef du Parti démocratique du Kurdistan (PDK).

Cette source confirme aussi la rencontre entre Qusay Hussein, fils cadet de Saddam Hussein, et Nouchirvan Barzani, neveu du dirigeant kurde, rencontre que le département d'Etat américain aurait vivement critiquée dans une lettre adressée à M. Barzani.

Le déplacement du général Rachid aurait aussi permis de résoudre le problème de l'acheminement du pétrole, le Conseil de sécurité exigeant, contre l'avis de Bagdad, l'acheminement, *via* la Turquie, de *« la partie la plus importante »* du pétrole.

L'Irak espère pouvoir, *« assez rapidement »*, augmenter la quantité de pétrole vendue chaque semestre. La résolution 986 permet en effet une certaine flexibilité. *« Bagdad a finalement compris que le seul moyen de se réimplanter sur le marché pétrolier passe par cette résolution*, explique un diplomate occidental. *Une fois le robinet ouvert, personne ne pourra le refermer »*.

Afsané Bassir Pour

M. Clinton veut réduire le déficit budgétaire américain à 140 milliards de dollars en 1997

WASHINGTON. Le président Clinton devait examiner les perspectives budgétaires, mercredi 20 mars, avec les leaders du Congrès. Le projet de budget pour l'exercice 1997 (débutant le 1er octobre), qu'il vient de rendre public, prévoit de ramener le déficit à 141 *milliards de dollars*, en réduisant de 461 milliards les dépenses. Fondé sur l'hypothèse d'une croissance économique de 2, 2 % cette année et de 2,3 % à partir de 1997, il reprend en fait les dernières propositions présidentielles pour *équilibrer le budget en 2002*, avec des économies portant notamment sur les remboursements de soins aux personnes âgées (Medicare) et aux indigents (Medicaid), l'aide sociale et le service de la dette publique. Mais le projet comporte aussi des réductions d'impôt de 117 milliards de dollars pour les classes moyennes, surtout pour les familles ayant des jeunes enfants ou des enfants faisant des *études universitaires*. Ces réductions devraient culminer en 1999. En revanche, le président rejette la demande des Républicains de réduire la taxe sur les revenus des capitaux et compte supprimer des exonérations de l'impôt sur les sociétés représentant 54 milliards de dollars sur sept ans.

L'Afrique du Sud reconnaîtra la République sahraouie

LE CAP. L'Afrique du Sud établira bientôt des relations diplomatiques avec la République arabe sahraouie démocratique (RASD), a annoncé, mardi 19 mars, la commission des affaires étrangères du Parlement. Le Front Polisario et le Maroc se disputent depuis 1975 la souveraineté de ce territoire quasi-désertique, ancienne colonie espagnole. La démarche du président Nelson Mandela ne peut s'expliquer que par sa volonté de poser son pays comme la principale *puissance du continent africain*. Pretoria avait déjà rappelé à l'ordre le Nigéria en matière de respect des droits de l'homme, admonesté les dirigeants putschistes nigériens et condamné les essais nucléaires de la France. L'Afrique du Sud, fidèle à sa logique, brigue aussi un poste de membre permanent au Conseil de sécurité des Nations unies. Rabat, pour qui la *« marocanité »* du Sahara est un fait historique, s'était retiré de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) en 1984, dès l'admission de la RASD en son sein. La décision sud-africaine constitue, en revanche, une chance inespérée pour les indépendantistes sahraouis, soutenus par l'Algérie, mais dont le mouvement s'essouflait. – *(AFP.)*

AMÉRIQUES

■ **COLOMBIE : le ministre des affaires étrangères, Rodrigo Pardo a** indiqué, mardi 19 mars, qu'il abandonnait provisoirement son portefeuille afin de pouvoir se défendre devant la justice. Accusé d'avoir participé au financement de la campagne électorale du président Ernesto Samper par les cartels de la drogue, M. Pardo doit comparaître, le 28 mars, devant la cour suprême. Il décidera, en fonction du résultat de cette comparution, s'il se maintient ou non à son poste. – *(AFP.)*

■ **VÉNÉZUELA : de nouvelles manifestations dans huit villes du** pays, ont réuni, mardi 19 mars, quelque 200 000 personnes. Les manifestants réclamaient des hausses de salaire, notamment dans la fonction publique. Les syndicats ont annoncé une nouvelle journée de protestation le 17 avril. – *(AFP.)*

ASIE

■ **CHINE : Paris *« est évidemment solidaire »* de ses partenaires européens** s'agissant des positions à adopter sur le thème des droits de l'homme en Chine, à présent débattu devant la commission *ad hoc* de l'ONU à Genève, indique le Quai d'Orsay après la publication dans nos colonnes (*Le Monde* du 19 mars) d'un article intitulé *« La France adopte un profil bas sur les droits de l'homme en Chine ; Paris veut ménager Pékin avant la visite du premier ministre »*, Li Peng, en avril. Le ministère des affaires étrangères rappelle que *« l'Union européenne a engagé* [en 1995] *avec la Chine un dialogue spécifique sur la question des droits de l'homme »*, où des *« suggestions »* lui ont été faites, et que s'il était fait état *de « décisions positives, il faudrait en tenir compte »*.

■ **Un séisme au Xinjiang** (nord-ouest de la Chine), d'une force de 6,9 sur l'échelle de Richter, a fait, mardi 19 mars, au moins 24 morts, selon *des sources autorisées. Plus de 10 000 personnes seraient privées de* foyer et 65 000 habitants ont été plus ou moins affectés par les secousses. – *(Reuter.)*

■ **VIETNAM : la loi de finances a été adoptée** par l'Assemblée nationale, mercredi 20 mars. Le gouvernement veut réduire le déficit budgétaire qui, par suite de l'évasion fiscale et de la mauvaise collecte de l'impôt, a représenté, en 1995, 4,3 % du produit intérieur brut, soit 25 % de plus que prévu. – *(AFP.)*

EUROPE

■ **POLOGNE : Marian Nowak, un ancien membre de l'Office de Sécurité (UB)** agé de 79 ans, accusé d'avoir torturé des détenus il y a près de 50 ans, a été condamné à cinq ans de prison, lundi 18 mars, par le tribunal de Radom. Il s'agit du deuxième procès d'anciens tortionnaires communistes. Le 8 mars, un tribunal de Varsovie avait condamné Adam Humer à 9 ans de prison et ses 11 subordonnés à des peines allant de 2 à 8 ans de réclusion (*Le Monde* du 11 mars). – *(AFP.)*

■ **ROUMANIE : le Parti de la démocratie sociale** (PDSR) au pouvoir et le Parti socialiste du Travail, héritier du parti communiste, ont rompu leur alliance politique, ont annoncé, mardi 19 mars, les dirigeants des deux formations. Ils ont cependant décidé de poursuivre *« le dialogue »*. La majorité parlementaire du PDSR de M. Iliescu est tributaire du soutien du Parti ultra-nationaliste (PUNR), qui compte *quatre ministres*. – *(AFP.)*

■ **RUSSIE : les sénateurs du Conseil de la Fédération** (chambre basse du parlement) ont demandé, mardi 20 mars, aux députés de la Douma (chambre haute) de *« revoir »* leur vote du 15 mars déclarant *« caduque »* la dissolution de l'URSS. En visite, mardi, à Moscou, le chef d'Etat géorgien, Edourad Chevardnadze, a demandé à M. Eltsine de convoquer un sommet extraordinaire de la CEI. – *(AFP.)*

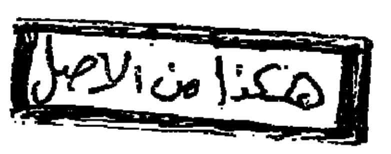
PROCHE-ORIENT

■ **ISRAEL : l'état-major spécial anti-terroriste commandé par Ami Ayalon, chef du Shin Beth**, le service de sécurité intérieure, a établi un rapport préconisant le bannissement – pourtant interdit par la justice israélienne – des familles des intégristes palestiniens auteurs d'attaques-suicides, a indiqué, mercredi 20 mars, le quotidien *Haaretz*. Ce rapport fixe trois catégories de personnes susceptibles d'être bannies : les membres du Jihad islamique et du Mouvement de Résistance islamique (Hamas) détenus par Israël, les membres de la branche politique du Hamas, et les parents au *premier degré des kamikazes responsables* des derniers attentats. – *(AFP.)*

■ **Un rapport de l'ONU publié, mardi 19 mars**, à Genève, critique Israël et l'Autorité palestinienne, responsables, selon son auteur, le Finlandais Hannu Halinen, *« de violations des droits de l'homme »*. Ce rapport sera soumis à la 52ème session de la Commission des droits de l'homme de l'ONU. – *(AFP.)*

ÉCONOMIE

■ **ÉTATS-UNIS : les mises en *chantier de logements*** ont progressé de 3 % en février, a annoncé, mardi 19 mars, le département du commerce. Le niveau atteint est le plus élevé depuis décembre 1994. – *(AFP.)*



LE RETOUR DES PRIX IMPOSÉS ? MAIS QUI VA EN PROFITER ?

Les Centres E. Leclerc approuvent toute initiative pour favoriser les PME dans un contexte de concurrence accrue. Ils sont d'accord pour la sanction des abus (déréférencement abusif, retard de paiement, revente à perte stricto sensu). Là n'est pas la polémique.

■ LE DÉBAT : "REVENTE À PERTE" OU "PRIX IMPOSÉS"?

Sous prétexte de sanctionner la revente à perte (pourtant déjà interdite), le projet de réforme du droit de la concurrence restreint considérablement la liberté de fixation des prix. Le prix de vente d'un produit ne pourra être inférieur au prix facturé par le fournisseur. Ainsi, les remises, les ristournes traitées sous forme «d'avoirs séparés», les offres promotionnelles et la coopération commerciale ne seront plus intégralement répercutables au consommateur.

Un distributeur pourra donc désormais être sanctionné pour «revente à perte» alors qu'il pourra justifier d'une marge bénéficiaire importante !

■ DES EFFETS PERVERS ET INJUSTIFIÉS.

• Economiquement, il en résultera une augmentation substantielle des prix de vente des produits de grande marque. L'écart entre les prix des grandes marques et celui des 1ers prix ouvrira un véritable boulevard au développement des marques de distributeurs et aux produits importés.

• Juridiquement, ce projet est tout aussi contestable : il confère aux fabricants, et à eux seuls, le pouvoir de fixer unilatéralement, par la facture, **un prix minimum de distribution** (et donc une marge minimale) en dessous duquel tout prix sera assimilé à une revente à perte. Au mépris de la jurisprudence du Conseil Constitutionnel, il délègue aux fournisseurs le pouvoir de déterminer le seuil de déclenchement de sanctions pénales applicables aux seuls commerçants... avec des amendes (500 000 F par infraction) délibérément disproportionnées par rapport à l'incidence sur le marché.

■ QUI VEUT-ON PROTÉGER ?

Franchement, qui peut penser, dans une économie européenne ouverte et libre, que l'on puisse interdire à un commerçant de répercuter loyalement à ses clients toute ou partie de la marge bénéficiaire dont il dispose ? **Loin de défendre les intérêts des PME, ce texte va protéger les grandes entreprises préoccupées de geler des parts de marché en imposant aux distributeurs des pratiques de prix uniformes.**

Qui peut croire qu'il en résultera une augmentation du revenu des artisans, des boulangers, des agriculteurs ? Et enfin, qui peut imaginer qu'un tel projet législatif mettra fin aux perturbations des prix sur les marchés, à la chute des cours des produits agricoles, à la concurrence des pays à monnaie faible ?

Puisque la relance de la consommation tarde à se manifester, ce n'est évidemment pas en augmentant les prix au stade du détail que l'on convaincra les citoyens de se précipiter dans les magasins. Les Centres E. Leclerc utiliseront tous les moyens techniques et de droit pour éviter que les consommateurs ne soient pénalisés.

La voie réglementaire n'est définitivement pas la bonne. La maîtrise des surproductions, la valorisation des signes de qualité (labels, indications d'origine...), la baisse des charges des entreprises, le regroupement des PME... sont les vraies priorités. **C'est le dialogue interprofessionnel qu'il faut relancer.** Mais les enjeux politiques permettront-ils le retour à la sérénité du débat et à la rationalité économique ?

Edouard et Michel-Edouard Leclerc.



PARLEMENT Le débat d'orientation sur la défense, première étape parlementaire de la réforme engagée il y a un mois par Jacques Chirac, a été ouvert, mercredi mars, à l'Assemblée nationale, par Alain Juppé. Le premier ministre a annoncé pour l'automne un projet de loi sur le service national, qui sera précédé d'un travail de réflexion mené par les députés et d'une vaste consultation de la population confiée, principalement, aux maires. ● LA MAJORITÉ aborde ce débat avec une grande morosité, en dépit des tentatives du premier ministre pour revigorer les députés dans la perspective des élections législatives de 1998. ● UN OUVRAGE COLLECTIF, publié anonymement par des cadres d'active, plaide pour le maintien de l'« *amalgame* » entre appelés et engagés dans les armées, en évoquant les actions menées par celles-ci sur des théâtres extérieurs.

Le gouvernement implique tous les élus dans la réforme de la défense

Alain Juppé a annoncé, à l'ouverture des discussions de l'Assemblée, qu'un projet de loi sur le service national serait déposé à l'automne. D'ici là, les députés devront procéder à des auditions, et les maires assurer une large consultation de la population

UN MOIS après l'annonce, par le président de la République, d'une réforme en profondeur de la politique de défense de la France, le gouvernement s'efforce de mettre en musique le grand débat annoncé, alors, par Jacques Chirac. Un débat « tous azimuts », auquel il entend associer le Parlement, mais aussi les élus locaux, à la mesure des bouleversements projetés dans l'approche stratégique de la France comme dans le « format » de l'outil de défense, la transformation de la nature même de l'armée et les conséquences qui en résulteront, inévitablement, en terme d'infrastructures industrielles et d'aménagement du territoire.

Le coup d'envoi de ce long marathon a été donné, mercredi matin 20 mars, à l'Assemblée nationale, par le premier ministre, en ouverture du débat d'orientation (sans vote) sur cette réforme. Alain Juppé a rappelé les grandes lignes tracées par M. Chirac, le 23 février, en faveur d'une « *défense plus efficace mais moins coûteuse* ». Il a ajouté : « *Le défi des années à venir sera de donner à notre politique de défense sa pleine dimension européenne* », en précisant que « *le développement des capacités politiques et militaires des Européens et le renforcement du pilier européen de l'OTAN sont les deux faces d'une même politique* ».

Enfin, le premier ministre a rappelé que « *le gouvernement respectera trois principes : priorité sera donnée aux hommes et aux problèmes que pose la gestion des personnels de la défense, particulièrement dans les six ans à venir ; la mise en œuvre sera progressive et comprendra un dispositif important d'accompagnement économique eu social ; le débat sur l'avenir du service national devra toucher chaque citoyen et, en même temps, grâce au Parlement, il sera éclairé par des consultations organisées au niveau national* ».

C'est dans ce cadre que le chef du gouvernement a donné « *une portée historique* » à cette réforme de la politique de défense en jugeant « *indispensable* » que le Parlement « *en débatte dans toutes ses dimensions* », afin de lui assurer « *une légitimité nationale et un soutien populaire durables* ». Avant même l'ouverture de ce premier débat parlementaire, le premier ministre avait tenu, mardi, à tracer le cadre et le calendrier des discussions qui devront conduire, à l'adoption de deux lois : l'une portant sur la programmation militaire 1997-2002, devrait être discutée par le Parlement au mois de juin ; l'autre, concernant l'avenir du service militaire, devrait être examinée à l'automne, faute de temps pour mener avant cette période les consultations que le gouvernement juge indispensables.

QUESTIONNAIRE NATIONAL

Dans une lettre adressée à Philippe Séguin et à René Monory, M. Juppé a chargé le Parlement de nourrir le débat. A l'Assemblée, la conférence des présidents a décidé, malgré les réserves de l'opposition socialiste et communiste sur les délais très serrés qui lui sont fixés, de constituer une mission d'information de soixante-cinq membres (29 RPR, 23 UDF, 7 PS, 3 PCF et 3 RL) dont la présidence sera assurée par M. Séguin. Elle procèdera à une soixantaine d'auditions (représentants des grands courants de pensée et responsables militaires, notamment), puis rédigera son rapport, qui doit être remis au gouvernement avant fin mai.

De leur côté, les sénateurs, qui auront, à leur tour, un débat d'orientation sur la politique de défense le 26 avril, ont choisi une autre méthode : à l'instar de ce qu'avaient fait les députés pour la réforme de la Sécurité sociale, ils organiseront, du 16 au 18 avril, une série d'auditions publiques de tous les hauts fonctionnaires civils et militaires de la défense.

Enfin, le gouvernement prévoit de porter la discussion relative à ce thème sur la place publique en adressant, à partir de cette semaine, un dossier aux préfets, aux élus locaux (notamment les maires) et aux associations qui voudront donner leur avis et dont certaines sont déjà représentées à la commission armées-jeunesse. C'est sur la base de ce double débat, au Parlement et sur le terrain, que le ministère de la défense établira une synthèse et élaborera le projet de loi sur la réforme du service national.

Ce dossier sur le service national, adressé aux élus locaux, devrait comprendre – outre un guide d'animation des débats auxquels ceux qui le veulent pourront être conviés – un livret sur les hypothèses de rénovation du système actuel et un questionnaire que les associations sont invitées à remplir (après avoir consulté leurs adhérents) et que les maires (ceux, du moins, qui auront organisé les discussions) devront adresser, une fois remplis, au préfet.

TROIS FORMES DE SERVICE

On sait que le projet du ministère de la défense évoque trois nouvelles formules du service national. D'abord, « *un service de sécurité intérieure et de défense* » (réunissant des recrues dans les armées, la gendarmerie, la police, les douanes, la sécurité civile, c'est-à-dire les sapeurs-pompiers, et l'environnement). Ensuite, « *un service de cohésion nationale et de solidarité* » (auprès des services de l'Etat, des collectivités locales et des associations qui sont chargés de l'accueil et de l'insertion des jeunes en difficultés, ou de l'urgence sociale). Enfin, « *un service de coopération internationale et d'action humanitaire* » (qui s'inspire de ce qui existe déjà avec la coopération et l'assistance technique à l'étranger et, plus spécialement, outre-mer).

A l'heure actuelle, le gouvernement n'a pas tranché, pour déterminer si de tels services doivent être obligatoires ou volontaires. Les deux hypothèses restent ouvertes. Le débat public sur la nature du nouveau service national sera donc organisé selon ces deux éventualités : un service obligatoire de six mois en règle générale, *mais pouvant être prolongé à seize*, voire vingt-quatre mois hors du territoire national, et rassemblant des jeunes de dix-huit à dix-neuf ans (immédiatement après la fin de l'obligation scolaire légale) ou des jeunes plus âgés (après leurs études supérieures) ; ou bien un service volontaire entre dix-huit et vingt-sept ans, pour une durée de six à douze mois et une prolongation jusqu'à deux années.

Le gouvernement n'a pas davantage tranché le niveau de la rémunération. Tous ces éléments de réflexion figureront – sous forme de questions à partir desquelles le débat devrait s'instaurer là où il sera organisé – dans le dossier rédigé et envoyé par le ministère de la défense.

Gérard Courtois et Jacques Isnard

La CGT mobilise dans le secteur de l'armement

La CGT a appelé, mardi 19 mars, les salariés à construire les « *perspectives fortes et rapprochées d'un vaste mouvement d'ensemble* », au-delà du « *succès des initiatives en cours* ». La centrale de Louis Viannet estime, dans un communiqué, que « *l'heure est au rassemblement, à la construction d'une riposte unitaire conforme à la formidable aspiration au "Tous ensemble" qui s'est exprimée en novembre-décembre* ».

Parmi les initiatives susceptibles d'aider à la « *convergence des efforts de mobilisation* », la CGT cite la journée d'action dans l'armement, organisée mercredi 20 mars par la fédération CGT des travailleurs de l'Etat et de la métallurgie et de l'union régionale CGT Ile-de-France. Cette journée « *pour l'emploi, les statuts, l'avenir industriel et la souveraineté du pays* » devait être marquée, mercredi après-midi, par une manifestation parisienne partant à 14 heures de Sèvres-Babylone pour rejoindre l'Assemblée nationale, où se déroule le débat sur la défense.

L'Eglise défend le lien armée-nation

Mgr Michel Dubost, évêque aux armées, s'est déclaré convaincu, lundi 18 mars, devant l'Association des journalistes de l'information religieuse (AJIR), par la nécessité de « *maintenir un lien entre l'armée et la nation* ». Il regretterait que la réforme en cours renvoie l'armée à une sorte de « *ghetto* » et, à propos des restructurations, il estime de son devoir de dire : « *Attention aux hommes !* »

L'armée de conscription devait assurer l'« *intégration* » de la jeunesse à la collectivité nationale. Si l'armée ne peut plus y pourvoir, estime Mgr Dubost, il faut néanmoins sauvegarder cette fonction de « *socialisation* » de l'armée, non plus en sortant la jeunesse de ses « *communautés naturelles* » – la famille et la collectivité locale –, mais, au contraire, en les rapprochant d'elles. A propos du volontariat, l'évêque réclame un « *soutien public* » à ce qui pourrait ressembler à « *un nouveau contrat social* », défini par « *un choix volontaire et personnel du jeune à l'intérieur d'une contrainte qui serait maintenue* ».

Les députés de droite abordent le débat dans la morosité

RIEN N'Y FAIT. Ni le « printemps » décrété par le premier ministre, ni la campagne électorale permanente dans laquelle le président de la République invite les ministres à s'engager derrière lui. La majorité a le « blues ». Les députés en ont fait la démonstration, mardi 19 mars, en désertant l'Assemblée nationale. Depuis la mi-janvier, RPR et UDF sauvaient les apparences en meublant tant bien que mal les bancs lors de la séance du mardi. Cette fois, les travées sont restées singulièrement vides.



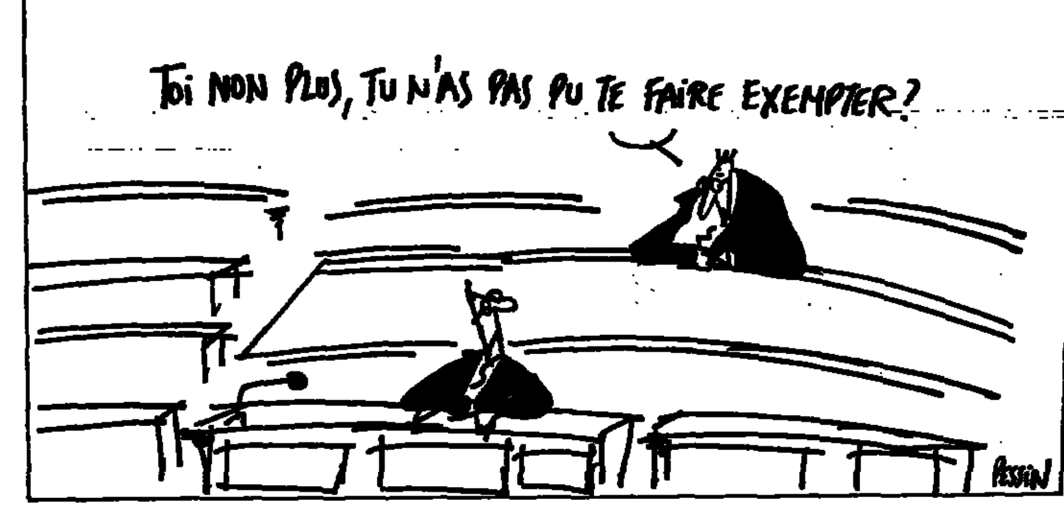
RÉCIT

La séance s'annonçait pourtant animée : la gauche ne laisserait sans doute pas passer l'occasion de riposter à la condamnation en appel d'Henri Emmanuelli (PS, Landes) et à l'incarcération du président du conseil général du Territoire-de-Belfort, Christian Proust, bras droit de M. Chevènement. Mais même la passe d'armes entre le garde des sceaux, Jacques Toubon, et le président du groupe socialiste, Laurent Fabius (*lire page 9*) n'a guère déclenché les passions. De fait, ces deux affaires provoquent un malaise jusque dans les rangs de la majorité.

« *La condamnation d'Henri Emmanuelli pose un vrai problème. Il faudra poser un jour la question de fond : faut-il continuer à poursuivre des responsables politiques pour des agissements relatifs aux financements politiques intervenus à une période où il n'existait pas de législation dans ce domaine ?* », s'est interrogé Jean-François Mancel, secrétaire général du RPR. François-Michel Gonnot (UDF-PR), président de la commission de la production, partage cette préoccupation. « *Il faudrait arriver*, estime-t-il, *à traiter différemment les affaires selon qu'elles sont intervenues avant ou après les lois sur le financement des activités politiques.* »

Comment ? « *Franchement, je ne vois pas bien ce que l'on peut faire,* répond M. Gonnot. *On est en plein non-dit. C'est la révolte des juges. Il faut que l'on parvienne à un nouvel équilibre, que l'on discute avec les organisations de magistrats.* »

Certains élargissent le problème en remettant en cause la législation actuelle. « *L'idéal*, estime ainsi M. Mancel, *serait que toutes les formations politiques aient le courage de poser le problème. En 1995* [lors de l'adoption des lois dites Séguin sur le financement des activités politiques, NDLR], *on est allé trop vite. Un jour ou l'autre il faudra y revenir, et s'interroger notamment sur l'interdiction des financements par les personnes morales.* » « *Il faut reconnaître que l'on n'a peut-être pas encore trouvé aujourd'hui, plus hui qu'hier, une législation appropriée* », acquiesce Gilles de Robien, président du groupe UDF.



« DISCOURS EUPHORISANT »

Rien n'y fait. Pas davantage le grand débat sur la défense. Certes, chacun continue à souligner le courage dont a fait preuve le président de la République en ouvrant un dossier aussi épineux qu'ambitieux. Mais nombre de députés de la majorité s'inquiètent du flou persistant sur certains grands choix. Evoquant le débat d'orientation, mercredi 20 mars, au Palais-Bourbon, Yves Bonnet (UDF-PPDF, Calvados), évoque un « *débat de convenance* », tandis que Olivier Darrason (UDF-PR, Bouches-du-Rhône) souligne que le temps semblait un peu « *suspendu* » depuis l'intervention de Jacques Chirac, le 23 février. Un autre, plus grognon, note qu'une fois de plus la « *lisibilité* » de l'action laisse à désirer. « *Comment Chirac peut-il annoncer la fin du service militaire et promettre, à La Réunion, le maintien du service nationale adapté ?* », interroge-t-il.

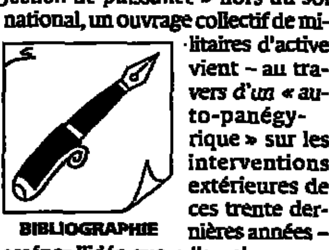
La nouvelle antienne de M. Juppé sur le primat de « *la vie quotidienne des Français* » ne secoue pas davantage cette morosité persistante. « *Je ne suis absolument pas convaincu. Le vrai problème, c'est la lisibilité. Je ne vois pas à quoi sert un discours euphorisant qui ne repose sur aucune marge de manœuvre politique* », estime M. Gonnot. Jean-Paul Anciaux (RPR, Saône-et-Loire), un brin fataliste, convient que, compte tenu de son discrédit dans l'opinion, on ne peut guère reprocher au premier ministre de « *tout tenter* » pour retrouver l'attention des Français.

M. de Robien n'est pas plus enthousiaste. « *C'est probablement une nouvelle politique de communication qui viendra s'appuyer dans les mois qui viennent sur des premiers résultats économiques. C'est un principe, j'allais dire évident, d'action gouvernementale* », commente le maire d'Amiens, avant de réclamer, d'ici la fin de l'année, des signes tangibles de « *réduction des dépenses de fonctionnement et des ponctions fiscales qui montreraient que les augmentations de prélèvements étaient bien exceptionnelles* ». Eternel « râleur », Etienne Garnier (RPR, Loire-Atlantique) s'efforce de convaincre un maximum de ses collègues de cosigner un appel au président de la République pour l'inciter à retracer fermement le cap pour les prochaines années. Drôle de printemps !

Cécile Chambraud et Gérard Courtois

Un panégyrique des armées françaises par elles-mêmes

À L'HEURE où le gouvernement prône l'armée professionnelle, au service de ce qu'il appelle une « *projection de puissance* » hors du sol national, un ouvrage collectif de militaires d'active vient – au travers d'un « auto-panégyrique » sur les interventions extérieures de ces trente dernières années – asséner l'idée que « *l'amalgame engagés-appelés vaut bien toutes les troupes du monde* ». Au moment où l'Assemblée nationale débat d'une nouvelle défense de la France, cette prise de position pour une armée mixte apparaît dans un ouvrage de référence, intitulé *De Bizerte à Sarajevo*, qui relate les expéditions militaires entre 1961 et 1995 sous les couleurs des troupes de marine, « *la colo* » (pour troupes coloniales) de jadis.



BIBLIOGRAPHIE

De Bizerte à la Bosnie, toutes les opérations extérieures sont passées en revue, avec cette minutie, dans le détail, qui appartient aux comptes-rendus, rapports et autres carnets de route rédigés, dans la foulée, par les unités déployées sur le terrain. Ce n'est pas le seul intérêt de cette somme collective que d'avoir fait directement appel au témoignage des militaires – à tous les niveaux de responsabilité – engagés dans chacune des actions décrites. Cet album a aussi un avantage plus discret, celui de révéler certains des aspects de ces expéditions pas du tout, mal ou insuffisamment connus à l'époque.

FRANÇOIS MITTERRAND ET OUVÉA

On en prendra quelques exemples. A Bizerte, d'abord, en 1961, lorsque le général de Gaulle voulut défendre la base française que les Tunisiens cherchaient à récupérer. Les pertes « *adverses* », en tués, blessés ou prisonniers, furent plus lourdes qu'on ne l'avait dit. « *Cette victoire a aussi montré que l'armée française, à la fin de la guerre d'Algérie et de ses épreuves, pouvait compter sur ses parachutistes coloniaux* », est-il écrit. Au Tchad, encore, où Hissène Habré est formellement désigné comme étant le responsable de l'assassinat, en avril 1975, d'un militaire français, le commandant Pierre Galopin.

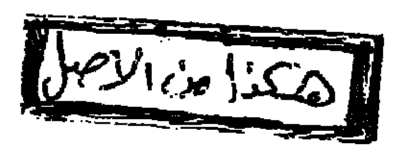
En Nouvelle-Calédonie, aussi, où la prise d'assaut de la grotte d'Ouvéa, par des commandos, dans des conditions contestées à l'époque, y compris par le chef de l'Etat durant la campagne présidentielle qui suivit, est décrite comme une opération de vive force – qui aboutit à libérer des otages français – lancée le 5 mai 1988 « *après avoir obtenu l'autorisation du premier ministre* [Jacques Chirac], *puis du président de la République* [François Mitterrand] ».

D'autres interventions sont décrites comme ayant *été cafouilleuses* ou absurdes. Confuses et risquées, comme la récupération de ces Européens menacés à Kolwezi, au Zaïre, en mai 1978, décidée par Valéry Giscard d'Estaing, parce que le divorce dans la conception même de la mission, entre Français et Belges, a accru la panique de ceux qu'il fallait sauver. Absurdes et meurtrières, comme les multiples opérations au Liban, entre 1978 et 1986, quand, face à « *des adversaires intelligents, imaginatifs, expérimentés et déterminés jusqu'au fanatisme* », l'armée française est engagée au profit de l'ONU dont nul n'ignore « *le manque de vues stratégiques* » et les divisions « *du fait de la prodigieuse diversité des intérêts et des idéologies* ».

On mesure encore la difficulté de la mission au Vanuatu, en juillet 1980, où, à propos de l'indépendance des ex-Nouvelles-Hébrides, on demande à des soldats français « *d'accomplir sans violence ce que ni les politiques ni les diplomates n'ont réussi à faire* ». On apprend enfin – ce qui confirme des rumeurs à l'époque – que des commandos français pénétrèrent « *dans la profondeur* » du territoire irakien six jours avant le déclenchement, le 24 février 1991, de l'offensive terrestre contre Saddam Hussein, pour reconnaître les lieux, capturer des prisonniers, et ramener armes (des chars), munitions et jusqu'à une station d'écoute.

J. I.

★ *De Bizerte à Sarajevo*. éditions Lavauzelle, 364 pages, 420 francs.





Le Sénat veut assouplir la loi sur le financement électoral

Jean-Louis Debré évoque le risque de l'« incompétence » des juges

Contre la volonté du gouvernement, les sénateurs ont inscrit, mardi 19 mars, dans la proposition de loi destinée à régler un conflit d'interprétation de la loi sur le financement des campagnes électorales, un amendement qui remet aux juges la décision de sanctionner ou non les infractions d'une peine d'inéligibilité.

HASARD du calendrier parlementaire : au moment même où l'Assemblée nationale, la gauche et le garde des Sceaux, Jacques Toubon, s'empoignaient, mardi 19 mars, sur les rapports entre justice et politique, le Sénat, à l'abri des projecteurs, affaiblissait le caractère dissuasif de la loi du 19 janvier 1995 sur le financement des campagnes électorales.

Les sénateurs examinaient une proposition de loi de Pierre Mazeaud (RPR), président de la commission des lois de l'Assemblée, adoptée le 21 février par les députés et visant à préciser l'interprétation de cette loi qui a donné lieu à de multiples contentieux. A une très large majorité – le RPR et l'UDF, mais aussi le PS, ont voté pour –, ils ont adopté, contre l'avis du gouvernement, un amendement de la commission des lois du Sénat qui donne au juge administratif la possibilité de relever de son inéligibilité un élu contrevenant s'il le considère comme de bonne foi. Le groupe communiste, seul, s'est prononcé contre, dénonçant *« l'instauration d'un régime d'inéligibilité à géométrie variable »*.

L'apport des sénateurs au texte originel est loin d'être anodin. La proposition de M. Mazeaud visait à remédier à la confusion créée par la formulation approximative de l'article L 52-5 du code électoral, issu de la loi du 19 janvier 1995 et indiquant que *« le candidat ne peut être membre de sa propre association de financement électoral »*. La notion de « candidat » n'ayant pas été précisément définie dans le cas de scrutin de liste – rédigée au singulier, s'applique-t-elle au seul candidat tête de liste ou, aussi, à ses colistiers ? –, les tribunaux administratifs ont rendu des avis divergents. Par ailleurs, là où une circulaire du ministère de l'intérieur avait réduit la notion de candidat au seul tête de liste, le Conseil d'Etat, dans un avis du 5 février, a donné une interprétation beaucoup plus restrictive, estimant que tous les membres d'une liste sont concernés.

PRÉSOMPTION DE BONNE FOI

Les deux articles de la proposition Mazeaud recadrent les choses. Ils stipulent que pour les élections antérieures au 5 février 1996, *« l'interdiction faite à un candidat d'être membre de sa propre association de financement ne s'applique qu'à la tête de liste »* et que pour l'avenir *« aucun membre de la liste ne peut être membre de l'association de financement électoral qui soutient le candidat tête de liste »*. En outre, plus, *« aucun membre de la liste ne peut être le mandataire financier du candidat tête de la liste »*.

Cette rectification a été jugé insuffisante, car le texte de M. Mazeaud établit une présomption de bonne foi pour les candidats élus avant l'avis du 5 février du Conseil d'Etat, mais pas au-delà. Les sénateurs ont estimé, pour la plupart, que cette présomption de bonne foi doit être de portée plus générale.

Au long du débat, les critiques ont fusé, non pas contre les imprécisions d'interprétation, mais contre la loi de 1995, elle-même jugée mauvaise. *« Les cascades de loi votées dans la précipitation génèrent du contentieux. Il en est ainsi de la loi de 1995 »*, indiquait, en guise d'introduction, Christian Bonnet (Rép. et Ind.) rapporteur de la commission des Lois au Sénat. Jean-Paul Delevoye (RPR, Pas-de-Calais), président de l'Association des maires de France, renchérissait : *« En tant que législateurs, il faudra que nous apprenions à résister à la pression de l'opinion, à la mode* [...]. *Je ne suis pas sûr que la réflexion démocratique soit facilitée par le texte* [la loi de 1995] *que nous avons voté. »* Il était rejoint par Guy Allouche (PS, Nord).

Conférer un pouvoir d'appréciation au juge de l'élection pour déclarer ou non un candidat inéligible a paru dangereux à Jean-Louis Debré, ministre de l'Intérieur, qui s'est efforcé de résister à la pression de la commission des Lois du Sénat. *« Il ne me paraît pas souhaitable de remettre en question le caractère automatique de l'inégibilité frappant le candidat dont le compte de campagne a été rejeté »*, a affirmé M. Debré, mettant en garde les sénateurs contre les effets *« psychologiques »* de leur amendement.

« Le Sénat doit prendre garde à ne pas vider de son efficacité l'ensemble des dispositions juridiques visant à contrôler la dépense électorale », a-t-il averti. Et M. Debré de conclure, en des termes peu flatteurs pour la justice, surtout de la part d'un ancien juge d'instruction. *« Le Sénat*, a-t-il dit, *endosserait une lourde responsabilité en adoptant une mesure qui laisserait aux fraudeurs l'espoir de ne pas être puni en s'appuyant sur la légèreté, l'incompétence ou la bienveillance d'un juge. »* Le Sénat s'est indigné de la conception de la justice de M. Debré. L'amendement était voté.

Caroline Monnot

La gauche porte devant l'Assemblée la polémique sur les décisions de justice

Jean-Pierre Chevènement, en faveur de Christian Proust, et Laurent Fabius, en défense d'Henri Emmanuelli, ont interpellé le gouvernement sur l'attitude des magistrats

LES RAPPORTS entre justice et politique ont le don de mettre à vif les nerfs des parlementaires. On l'a vérifié, mardi 19 mars, à l'Assemblée nationale, après la condamnation en appel d'Henri Emmanuelli, député des Landes et ancien premier secrétaire du PS, dans le cadre de l'affaire Urba-Sages sur le financement du Parti socialiste, et après l'incarcération, dans l'affaire Gigastorage, du président du conseil général du Territoire de Belfort, Christian Proust, bras droit de Jean-Pierre Chevènement.

Lors de la séance des questions d'actualité, l'affrontement a été immédiat entre les députés de gauche, d'une part, le gouvernement et sa majorité, d'autre part. La première question revenait, en effet, à M. Chevènement. Le député du Territoire de Belfort a interpellé Jacques Toubon, à défaut du premier ministre, absent de l'hémicycle. *« M. le garde des sceaux ne semble pas s'émouvoir que la justice bafoue ses propres règles – secret de l'instruction et présomption d'innocence – et salisse, en l'incarcérant sans motif, l'honneur d'un homme, Christian Proust, qui n'a fait que son devoir au service de l'emploi dans son département »*, a-t-il lancé.

« Quelle réflexion vous inspire la mise en prison d'un président de conseil général, jeté dans un cul de basse fosse, jeté en pâture à l'opinion publique (...) et, cela, au prétexte d'une menace de trouble à l'ordre public, alors que c'est cette incarcération même, qui est un troble à l'ordre public ? », a continué l'ancien ministre, applaudi à gauche, mais aussi sur quelques bancs de la majorité.

« À DEUX VITESSES »

« Vous réclamez que l'Etat soit impartial. Nous aurions pu attendre de la part d'un élu républicain comme vous que vous fussiez effectivement aussi vous-même impartial ; cela n'a pas été le cas », a répondu le ministre de la justice, tandis que les députés de gauche lançaient des *« Toubon démission ! »*.

Affirmant que le fonctionnement de la justice est *« le même qu'il aurait été pour n'importe quel citoyen »*, le garde des sceaux a interpellé, à son tour, M. Chevènement : *« Pensez-vous qu'il doit y avoir une justice pour les puissants et une autre pour ceux qui ne le sont pas ? »*

Est venu ensuite le tour du groupe socialiste, pratiquement au complet et faisant bloc autour de M. Emmanuelli. La voix blanche, son président, Laurent Fabius a délibérément riposté sur le terrain politique. Malgré les quolibets et les interruptions fusant des bancs du RPR, il a martelé : *« Nous ne pouvons pas ne pas noter qu'il existe dans ce domaine une justice à deux vitesses. (...) Nous ne pouvons pas admettre que l'institution de la justice soit indépendante de la vertu de justice. Nous ne pouvons pas accepter une décision qui apparaît comme une décision politique et une décision d'injustice. »*

De nouveau, Jacques Toubon a répliqué de façon cinglante : *« Pourquoi voulez-vous que M. Emmanuelli soit devant la justice plus égal que le moindre de nos concitoyens ? » « Je ne peux pas admettre que vous (...) mettiez en cause l'indépendance de la justice. Il est tout à fait clair que, derrière votre réaction, il y a en fait une conception de la justice qui n'est pas celle d'une justice égale pour tous, mais qui est celle d'une justice variable en fonction des justiciables auxquels elle a à faire »*, a-t-il accusé, avant d'enchaîner : *« L'Etat, c'est la République, et la République, c'est nous tous. A qui laisserez-vous le soin de définir la vertu de justice : à la rue, au pouvoir, à ceux qui sont puissants ? »*

G. C.

M. Toubon évoque une remise « des compteurs à zéro »

Le garde des sceaux, Jacques Toubon, évoque une possible remise des *« compteurs à zéro »* en matière de financement illicite des partis, dans un entretien au *Parisien* du mercredi 20 mars. *« Il faudrait,* dit-il, *que la classe politique française ait la maturité de reposer l'ensemble de ces questions de manière raisonnée, non partisane, et d'en tirer un certain nombre de conséquences : faut-il modifier la loi, mettre fin à toutes les poursuites antérieures ? La situation actuelle (...) est nuisible pour la politique (...). J'ai le sentiment que, si on ne prend pas le problème à bras le corps, nous risquons encore de connaître de longues années de mise en accusation récurrente de la politique, ce qui n'est pas bon pour la démocratie. »*

De son côté, à la Réunion, Jacques Chirac, interrogé mardi sur le sujet, a observé que *« la justice doit être indépendante et* [que] *personne n'est fondé à critiquer ses décisions »*.

Les députés reviennent sur la loi Evin en autorisant la vente d'alcool dans les stades

L'amendement adopté, d'origine parlementaire, ne concerne pas les clubs professionnels

L'Assemblée nationale a inséré dans le projet de loi portant diverses mesures d'ordre social, sanitaire et statutaire, mardi 19 mars, contre l'avis du gouvernement, un amendement visant à autoriser sous certaines conditions la vente d'alcool dans les buvettes des stades. Elle est revenue, aussi, sur une partie du dispositif voté par le Sénat concernant les pouvoirs de contrôle de l'inspection générale des affaires sociales.

FICHUE SESSION UNIQUE, qui a supprimé les bonnes vieilles séances de nuit au prétexte d'une meilleure organisation du travail parlementaire ! Mardi 19 mars, les députés se sont accordé un petit écart dans le régime draconien qu'ils suivent, bon gré mal gré, depuis le début de l'année. C'est avec une joie non dissimulée qu'ils ont retrouvé, en fin d'examen du projet de loi portant diverses mesures d'ordre social, sanitaire et statutaire (DMOSSS), les charmes de ces tardives suspensions de séances au cours desquelles tout – ou presque – semble permis.

Il était près de 23 heures lorsque Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales, s'est retrouvé encerclé, au pied de la tribune, par une poignée de députés désireux d'en découdre avec la « loi Evin ». L'objet du litige ? Deux amendements similaires, l'un cosigné par huit députés de la majorité et adopté par la commission des affaires sociales, l'autre déposé par le groupe communiste, visant à autoriser les associations sportives, à l'exclusion des clubs professionnels, à vendre de l'alcool dans les buvettes des stades. Le texte précise que ces buvettes, qui ne pourront vendre « que » du vin, de la bière et du cidre, à raison de vingt week-ends maximum par an, ouvriront trente minutes avant et fermeront trente minutes après une compétition.

Dans leur exposé des motifs, les auteurs de l'amendement n'avaient rien négligé : ni l'aspect financier de la mesure – les recettes des buvettes étant évaluées de *« 30 % à 35 % »* des ressources globales d'un club –, ni le caractère « convivial » de la réforme – *« le « pot de l'amitié » fait partie de la « culture », surtout dans les régions vinicoles, et la sympathie qui se dégage autour des buvettes ne doit pas être mise en défaut »*. Certains avaient pris la peine d'apporter leur pierre à cet édifice par le biais de sous-amendements. Thierry Mariani (RPR, Vaucluse) préférait, ainsi, les termes de *« trente manifestations »* à ceux de *« vingt week-ends »*, dans la mesure où *« le climat très favorable de cette région permet d'organiser de nombreux concours de boule, pour ne prendre que cet exemple »*.

Hervé Gaymard, secrétaire d'Etat à la santé et à la Sécurité sociale, et M. Barrot se sont relayés pour tenter de contenir le front uni des députés présents. *« Chacun connaît les ravages de l'alcoolisme dans notre pays »*, a lancé M. Gaymard, avant de souligner que cette disposition constituait *« un sujet grave de préoccupation, d'abord pour des raisons de santé publique »*, et de conclure qu'*« il faut d'abord et toujours lutter contre l'alcoolisme »*. *« L'imprégnation de la société française à l'alcool nous oblige à corriger certaines dérives »*, a renchéri M. Barrot, qui a affirmé s'exprimer sur ce sujet *« par conviction »*.

« Prendre cette voie pour financer le sport, c'est trouver un mauvais moyen de régler un vrai problème. [...] Pour une bonne cause, on va encore une fois ouvrir une brèche dans un dispositif destiné à protéger la jeunesse », a ajouté le ministre. Peine perdue ! Après que Didier Bariani (UDF, Paris), président de séance, eut annoncé à ses collègues la qualification de Bordeaux pour les demi-finales de la Coupe d'Europe de football, les députés – à l'exception du PS, qui ne participait pas au vote – ont adopté à l'unanimité cet amendement...

LE CONTRÔLE DES ASSOCIATIONS

Sur fond de rivalité entre la Cour des comptes et les inspections administratives dans le contrôle des associations (*Le Monde* du 14 mars), les députés se sont prononcés, aussi, contre l'extension des missions de l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) au contrôle des organismes faisant appel à la générosité publique. Cette disposition, introduite dans le DMOSSS par le Sénat, quelques semaines après les révélations sur le scandale de l'ARC (Association pour la recherche sur le cancer), a été vivement combattue par Claude Malhuret (UDF, Allier).

Soulignant que le Sénat était venu *« brusquement interrompre »* le processus de concertation avec le monde associatif engagé par le premier ministre au mois de janvier, M. Malhuret a observé que *« les inconvénients de cette méthode, qui consiste à légiférer dans l'urgence, sont nombreux »*. Contestant l'extension des missions de l'IGAS au contrôle d'associations œuvrant hors de son champ de compétence traditionnel, l'ancien président de Médecins sans frontières a relevé que *« la compétence et la nature juridictionnelle de la Cour de cassation paraissent présenter les meilleures garanties »*. En outre, M. Malhuret a observé que l'on rencontre *« un scandale tous les dix ans »* dans le monde associatif, *« alors que, dans le monde des affaires ou dans le monde politique, on en découvre un tous les dix jours »*.

« Doter l'IGAS de pouvoirs d'investigations supérieurs à ceux dont dispose la Cour des comptes ne revient-il pas à méconnaître la séparation des pouvoirs administratifs et juridictionnels ? », s'est interrogé Michel Berson (PS, Essonne), à l'appui des arguments défendus par M. Malhuret. L'amendement de suppression de M. Malhuret a été adopté, contre l'avis du gouvernement, grâce aux voix de l'opposition et d'une partie de la majorité.

Jean-Baptiste de Montvalon

Les giscardiens de l'UDF soutiennent Alain Madelin

LE PARTI POPULAIRE POUR LA DÉMOCRATIE FRANÇAISE (PPDF), seule composante giscardienne de l'UDF, a officialisé, mardi 19 mars, son soutien à Alain Madelin, dans la compétition qui l'oppose à François Léotard et à André Rossinot pour la présidence de l'UDF. M. Madelin est *« le candidat de l'UDF unie et rénovée, de l'initiative et de la réforme pour la France, le candidat de l'union et de l'unité de la majorité »*, a déclaré Hervé de Charette, ministre des affaires étrangères et président du PPDF. Il s'est toutefois refusé à dire si cette décision ferme la porte à une éventuelle initiative de Valéry Giscard d'Estaing et il a rappelé que la *« clôture des inscriptions pour l'élection »* du 31 mars est le 25 mars. Ce jour-là, M. Giscard d'Estaing, dont la participation à l'émission « 7 sur 7 » du dimanche 24 mars a été reportée, sera l'invité du journal de 20 heures de France 2.

Le Front national arbitrera l'élection municipale de Sète

HÉRAULT
Sète (1er tour).
I., 30 777 ; V., 23 065 ; A., 25,05 % ; E., 22 490.
Un. g. (François Liberti, PC), 10 428 (46,36 %) ; Un. d. (Yves Marchand, UDF-FD, m.), 9 601 (42,69 %) ; FN (Myriam Roques), 1 907 (8,47 %) ; div. (Francis Cazes), 554 (2,46 %)... BALLOTTAGE.

[Le second tour s'annonce serré entre les listes conduites par Yves Marchand (UDF-FD), maire sortant, et le communiste François Liberti. Celui-ci arrive en tête d'un premier tour marqué par une très forte participation. Mais, si sa liste progresse de 3 363 voix par rapport à juin 1995, il n'a pas rassemblé sur son nom tous les suffrages qui s'étaient portés à gauche il y a six mois, et notamment sur la liste alors conduite par Jacques Groesi (div. g.), absent cette fois de la compétition. Pour sa part, M. Marchand progresse de 1 555 voix. La liste du Front national, conduite par Myriam Roques, augmente ses voix de plus de 50 %. Le second tour sera arbitré par ses électeurs et par ceux qui s'étaient portés sur le divers Francis Cazes.

11 juin 1995 : I., 30 427 ; V., 21 995 ; A., 27,71 % ; E., 21 478 ; Un. d. (Marchand, UDF-CDS), 8 049 (37,47 %) ; Un. g. (Liberti, PC), 7 065 (32,89 %) ; div. g. (Groesi), 4 694 (21,85 %) ; div. d.-FN (Pons, div. d.), 1 231 (5,73 %) ; div. (Caze), 439 (2,04 %).]

DÉPÊCHES

■ **MAJORITÉ : Gilles de Robien (UDF-PR) et Frédéric de Saint-Sernin (RPR)** ont dénoncé, mardi 19 mars, l'appel lancé par le Front national à *« faire battre »* M. Marchand (UDF-FD) au second tour de l'élection municipale partielle de Sète (*lire ci-dessus*). Le président du groupe UDF de l'Assemblée nationale fustige *« une alliance explicite (...) entre les leaders du Front national et le Parti communiste »* et le délégué général du RPR aux élections estime que le FN *« fait un pas de plus sur la voie de l'alliance objective avec l'opposition socialo-communiste »*.

■ **RÉFORME : Raymond Barre, ancien premier ministre,** estime *« essentiel »*, dans le numéro de mars de sa lettre *Faits et arguments*, que *« les autorités françaises affirment clairement (...) leur ferme volonté de mettre en œuvre les réformes qui s'imposent »* pour s'adapter aux exigences d'un *« monde nouveau »*. *« Le gouvernement ne peut pas faire plaisir à tout le monde. Il n'a pas en revanche le droit de ne rien faire par crainte d'importuner certains »*, assure le maire de Lyon.

■ **MPF : Philippe de Villiers, président du Mouvement pour la France,** a précisé, lundi 18 mars, qu'il *« n'est pas question que le MPF disparaisse ou rejoigne l'UDF »*, si Alain Madelin était élu président de l'UDF. Ses déclarations à Radio-J (*Le Monde* du 19 mars) pouvaient le laisser entendre. *« Quel que soit le vainqueur de la compétition à l'UDF, le MPF présentera des candidats dans toutes les circonscriptions en 1998 »*, a ajouté M. de Villiers.

■ **ASSEMBLÉE NATIONALE : le projet de loi portant réforme du financement de l'apprentissage** a été adopté, mardi 19 mars, en deuxième lecture. La majorité a voté pour, tandis que le PS et le PCF se sont prononcés contre. Tout en maintenant l'essentiel des modifications apportées lors de l'examen du texte au Sénat (*Le Monde* du 8 mars) – et notamment la disparition du Conseil national de l'apprentissage –, les députés ont supprimé l'ouverture aux régions de la possibilité de contribuer au financement des charges de tutorat.

■ **MARSEILLE : la grève des traminots déclenchée mardi 19 mars par les syndicats pour obtenir une diminution d'un quart d'heure de leur journée de travail** devait continuer à paralyser la ville après un vote obtenu pour la reconduction du mouvement.

Le « parler dru » de Jacques Delors sur l'Europe

DANS LE SOUS-SOL d'un café parisien habituellement réservé au jazz, Jacques Delors, mardi 19 mars en début de soirée, parle encore et toujours de l'Europe. Inlassablement, l'ancien président de la Commission européenne, qui n'aspire pas à être *« le gardien du musée des pères de l'Europe »*, comme il l'a dit, le 14 mars, aux « Entretiens de Solferino », au siège du Parti socialiste, comme il l'a répété deux jours après au colloque de la gauche à la Mutualité, se veut le messager de la construction européenne. Même s'il pratique plutôt le « parler dru ». Mardi, invité des « Mardis de la réforme », organisés par le Parti républicain, le membre du bureau national du PS s'est retrouvé dans une atmosphère consensuelle. Flanqué de Simone Veil et Karl Lamers (CDU-CSU), il a inscrit ses pas dans ceux de Jean Monnet.

Au diapason avec l'ancienne présidente du Parlement européen, le messager au « parler dru », qui s'est présenté comme le représentant de *« l'opposition de Sa Majesté »*, a insisté sur la relance de l'union politique. Mais il n'a pas caché son agacement dès qu'on l'a interrogé sur l'Europe sociale : *« Moi je n'en parle jamais parce qu'on me casse les oreilles avec ça ! »* Et, a-t-il ajouté, après avoir détaillé tout ce qui a été fait sous sa présidence, *« que l'on cesse d'en parler à tort et à travers, à gauche comme à droite ! »*. Interrogé pendant deux heures par les militants libéraux sur le chômage, la mondialisation, la circulation de la drogue, le retour de la paix en Europe, le travail des enfants, il a à peine eu le temps de présenter ses propositions, longuement développées le 14 mars à Solferino.

FRANÇOIS LÉOTARD ENCHANTÉ

Ce jour-là, le messager avait été plus Cassandre encore que d'habitude, en prévenant, que *« l'Europe, malgré les progrès qu'elle a réalisés, [...] a le choix entre la survie et le déclin »*. Devant le PR, il a tempéré (un peu) son pessimisme. M. Delors a mis trois conditions à la réussite de l'Union économique et monétaire : un gouvernement économique, des règles de stabilité monétaire (avec ceux qui seront en dehors de l'euro), et un *« toit politique »*. Pour que l'Europe ait *« un visage »*, il suggère que le conseil européen élise un président de l'Union européenne pour deux ans et demi, qui serait épaulé par le président *« tournant »* (tous les six mois) et par celui de la Commission. *« Trop d'institutions tuent les institutions »*, a-t-il averti.

Si sa venue devant le PR fait grincer quelques dents au PS – même s'il y a rendu un hommage appuyé au document socialiste sur l'Europe –, elle a visiblement enchanté François Léotard. *« Je voudrais dire à Jacques Delors, dont nous ne partageons pas l'engagement national, qu'il a de la chance d'être dans une formation qui est venue sur ses thèses »*, a souligné, en conclusion, le président du PR, pour qui les orientations du PS vont *« dans la bonne direction »*.

Michel Noblecourt

M. Chirac fait de l'outre-mer une « avant-garde »

SAINT-DENIS-DE-LA-RÉUNION
de notre envoyé spécial

Ce ne devait pas être *un « voyage-cadeaux »*, selon le mot de Margie Sudre, secrétaire d'Etat à la francophonie et présidente du conseil régional de la Réunion. A la faveur de la célébration officielle du cinquantième anniversaire de la loi du 19 mars 1946, transformant en départements d'outre-mer les anciennes colonies de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de la Réunion, le président de la République a pu s'extraire, en effet, de cette tradition, lors de la dernière journée de sa visite à la Réunion.

Dans un discours résolument prospectif, Jacques Chirac a assuré à ses interlocuteurs que *« le succès ne viendra pas des seules réponses budgétaires »* et fixé un cap, ambitieux, à l'ensemble des départements de l'outre-mer, dont les habitants représentent 2,5 % de la population française, sans compter les quelque 300 000 « domiens » résidant en métropole. *« Les départements d'outre-mer doivent avoir l'ambition de constituer un exemple dans leur environnement international »*, a-t-il affirmé, mardi 19 mars à Saint-Denis-de-la-Réunion. Plus que la présence de la France dans le monde, les DOM représentent, a souligné le président de la République *« l'Etat de droit, l'enracinement de la démocratie [...], la paix dans des zones trop souvent troublées et instables »*, et ils doivent être *« les têtes de pont de la culture francophone dans leurs régions »*. *« Je vous appelle, aujourd'hui, à être à l'avant-garde de l'excellence française »*, a ajouté M. Chirac.

Peu avant cette intervention, l'entourage du chef de l'Etat se félicitait, du reste, du changement de climat intervenu dans l'île, après vingt-cinq années d'affrontements politiques entre une droite regroupée derrière l'ancien premier ministre Michel Debré et une gauche autonomiste, dominée par le Parti communiste réunionnais. *« Personne n'a profité de la visite présidentielle pour venir faire la manche »*, observait-on. Désormais, selon une démarche tout à fait originale, qui a conduit le PCR à faire alliance avec un membre de l'actuel gouvernement, Mme Sudre, l'accent est mis sur le développement économique. Inlassablement, les élus s'en vont répétant que, au-delà des records de chômage enregistrés dans le département, la croissance annuelle (de l'ordre de 4 %) est supérieure à celle de la métropole.

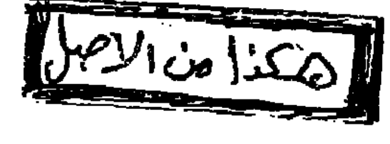
CREUSET UNIVERSITAIRE

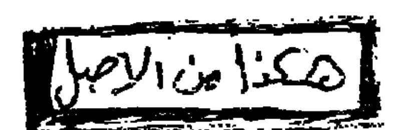
Visiblement impressionné par les promesses de développement d'une production industrielle de dessins animés, délocalisée à la Réunion plutôt qu'en Asie, le chef de l'Etat a, semble-t-il, pris la mesure du vaste courant d'échanges qui se profile, au travers de l'océan Indien, entre l'Afrique australe et le Sud-Est asiatique. Il a ainsi encouragé l'université de la Réunion à *« constituer le creuset d'une vaste université de l'océan Indien »* et celle des Antilles-Guyane à nourrir *« la même ambition pour la Caraïbe »*.

M. Chirac a aussi répondu favorablement aux attentes des élus d'outre-mer, qui, à la veille de la conférence intergouvernementale européenne de Turin, bataillent pour voir reconnaître, dans le futur traité, l'existence et les droits spécifiques des *« régions ultra périphériques »* (à savoir les quatre DOM français, mais aussi les Açores, les Canaries et Madère). *« J'ai pris un engagement formel à cet égard*, a affirmé le président, lors de la conférence de presse qui a conclu sa visite officielle. *Je serai très ferme dans ce domaine. Et notez que je poserai également le problème des territoires d'outre-mer. »*

En revanche, M. Chirac a réservé sa réponse sur la demande des élus de la Réunion de voir remis en cause progressivement les avantages salariaux dont bénéficient outre-mer, après les fonctionnaires d'Etat, les salariés des secteurs public et privé, et qui constituent, selon certains, un frein au développement (*Le Monde* des 19 et 20 mars). Après avoir observé qu'il y avait dans ce domaine *« un consensus politique, mais pas syndical »*, le chef de l'Etat a marqué son intérêt pour une telle réforme, mais en précisant qu'il n'a *« pas l'intention de* [se] *prononcer tout de suite sur le fond »*.

Jean-Louis Saux





JUSTICE Patrick et Isabelle Balkany ont comparu, mardi 19 mars, devant le tribunal correctionnel de Nanterre. Depuis 1986, l'ancien maire de Levallois et la vice-présidente du conseil général des Hauts-de-Seine avaient comme employés de maison des agents communaux, chargés de garder leur résidence secondaire et leur luxueux domicile de Levallois. ● LE MINISTÈRE PUBLIC a requis pour chacun quinze mois de prison avec sursis et deux années d'inéligibilité. *« J'étais maire sept jours sur sept, 24 heures sur 24 »*, s'est défendu M. Balkany. Si le tribunal suivait ces réquisitions, la carrière politique du député des Hauts-de-Seine serait sérieusement compromise. ● LES TRACAS des époux Balkany, séparé depuis leur défaite aux élections municipales de juin 1995, ne s'arrêtent pas là. Leur immense appartement, somptueusement aménagé, va être vendu aux enchères.

Deux ans d'inéligibilité ont été requis contre les époux Balkany

L'ancien maire RPR de Levallois et sa femme comparaissaient devant le tribunal correctionnel de Nanterre. Pendant des années, ils avaient eu comme employés de maison des agents communaux

UN HOMME dévoué corps et âme à sa ville, harassé de travail pendant des années, et une femme docile, aveuglément soumise à son mari... M. et Mme Balkany, qui comparaissaient mardi 19 mars devant le tribunal correctionnel de Nanterre (Hauts-de-Seine) pour prise illégale d'intérêts, étaient presque méconnaissables. Face à la justice, ils avaient remisé pour quelques heures le langage péremptoire et l'assurance imperturbable qui avaient séduit, avant de les indisposer, les électeurs de Levallois-Perret. En juin 1995, ces derniers avaient préféré le discret avocat Olivier de Chazeaux (RPR) au voyant homme d'affaires qu'ils avaient porté à la mairie en 1983.

Les époux Balkany étaient poursuivis pour avoir bénéficié, à leur service exclusif et pendant plusieurs années, de trois employés communaux, rémunérés sur le budget de la ville. Recruté par Mme Balkany en 1986 par l'intermédiaire d'une agence spécialisée dans le personnel de maison, et officiellement affecté au service de communication de la ville, un couple assurait la bonne marche de leur résidence secondaire, le moulin de Cossy, à Giverny (Eure). Un agent des services techniques s'occupait, de 7 h 30 à 21 heures, du domicile de Levallois – courses, entretien, surveillance des enfants...

« J'étais maire sept jours sur sept, 24 heures sur 24 », se défend Patrick Balkany, qui est encore député (RPR) des Hauts-de-Seine. *« Je ne faisais pas de différence entre mon travail à la mairie et à mon domicile. Mes parapheurs me suivaient partout. »* A l'entendre, sa vie n'était que réceptions et dîners d'affaires *« dans le seul intérêt de la ville »*. *« Je n'ai jamais eu le sentiment de commettre une faute (...), je n'ai jamais dissimulé quoi que ce soit »*, poursuit-il, tentant de convaincre le tribunal que ces pratiques *« font partie des usages »* dans la mesure où un maire *« qui touche comme émoluments entre 5 000 et 10 000 francs »* et *« qui donne beaucoup de son temps sans être rémunéré »* a droit à *« quelques avantages »*.

Pourquoi, dans ce cas, ne pas faire clairement apparaître les sommes consacrées à la rémunération de ce personnel de maison dans le budget des relations publiques, des fêtes et des cérémonies ?, s'interroge en substance l'avocat de la ville de Levallois, qui s'est portée partie civile, Me Olivier Schnerb.

L'accusation n'a retenu la prise illégale d'intérêts que pour les trois dernières années (1992 à 1995), la période antérieure – une somme de 770 000 francs que les époux Balkany n'ont pas eu à payer de leur propre poche – tombant sous le coup de la prescription de trois ans. *« A raison de 120 000 francs par personne et par an, il aurait fallu que M. Balkany gagne de 2,5 à 3 millions de francs par an pour faire face à la rémunération de ces trois personnes »*, calcule la partie civile, qui tente de démontrer que l'ancien maire *« ne pouvait arithmétiquement pas vivre sans commettre chaque jour une douzaine d'infractions »*.

CONSTERNÉS

Assis côte à côte sur le banc des prévenus alors qu'ils avaient attendu, sans échanger un regard, le début de l'audience, les époux Balkany ont écouté avec consternation les réquisitions du ministère public : quinze mois d'emprisonnement avec sursis, et deux ans d'inéligibilité pour chacun d'eux.

« Quand on accepte un mandat électif, la première chose est d'accepter de servir et de consacrer du temps à ceux qui vous ont élu », déclare le premier substitut, Michèle Blot, qui estime que le système de défense de M. Balkany est *« un peu naïf »*. L'accusation ne croit pas plus à la bonne foi de Mme Balkany, qui affirme qu'elle ne faisait qu'obéir à son mari en employant chez elle du personnel communal. Le tailleur sobre et l'attitude délibérément en retrait de la vice-présidente (RPR) du conseil général n'ont pas suffi à la faire passer pour l'épouse dévouée jusqu'à la naïveté dont elle a joué le rôle à l'audience.

Dans sa plaidoirie, l'avocat de M. Balkany, le bâtonnier Philippe Lafarge, a dressé un bilan économique élogieux de la ville : *« Un million de mètres carrés construits »*, *« un budget passé de 250 millions en 1983 à 1 milliard en 1989 »*, *« une taxe professionnelle représentant 75 % des recettes fiscales »*. L'avocat a réclamé au tribunal la relaxe au bénéfice du doute au nom de *« la bonne foi de* [son] *client »*. *« Ce qui est sûr, c'est qu'un texte prévoit les frais de représentation pour un élu, alors qu'aucun ne transforme en délit pénal l'organisation d'un système pour gérer ces frais »*, a-t-il plaidé. Isabelle Balkany, dont l'avocat, Me Michèle Cahen, a annoncé qu'elle se séparait de son mari, s'est discrètement éclipsée à l'issue de l'audience, laissant le député des Hauts-de-Seine affronter seul une forêt de micros et de caméras. M. Balkany, qui était l'ombre de lui-même devant ses juges, a retrouvé ses réflexes de professionnel de la politique en déclarant *« qu'il trouvait le procureur très sévère »*. *« Tout ce que j'ai fait, je l'ai toujours fait pour ma ville »*, a-t-il lancé haut et fort devant les caméras, prenant à témoin la France entière dans l'incertitude d'avoir convaincu le tribunal.

Jugement le 7 mai.

Pascale Sauvage

Les employés de maison de M. Cabana et de M. Pandraud

Selon des informations, non démenties, publiées par le *Canard enchaîné* en 1995, Camille Cabana, secrétaire général de la mairie de Paris de 1977 à 1986, et Robert Pandraud, directeur de cabinet du maire de Paris de 1983 à 1986, ont, comme M. Balkany, bénéficié des services d'employés de maison rémunérés par la ville.

Au mois de décembre 1995, l'Association pour la défense des contribuables parisiens (ADCP), défendue par Me Arnaud Montebourg, a signalé cette situation au procureur de Paris, Gabriel Bestard. Calculant que ces faveurs représentaient une somme de 1,7 million de francs, l'ADCP estimait que ces faits constituaient un détournement de fonds publics. Le dossier a été classé le 29 janvier.

Le « maître de Levallois » se recycle dans le négoce de vins

APRÈS un galop d'essai à Auxerre (Yonne), où, parachuté, il se mesurera sans succès à l'UDF Jean-Pierre Soisson lors des législatives de 1978, Patrick Balkany rejoint, dans les années 1980, Charles Pasqua dans les Hauts-de-Seine. En 1982, il est élu conseiller général du canton de Levallois-Sud et devient rapidement vice-président du conseil général. L'année suivante, il déboulonne, dès le premier tour, le maire communiste de Levallois-Perret, Parfait Jans. Dès lors, le couple Balkany est pris dans un tourbillon sans fin. Les îlots insalubres et les quartiers anciens sont rasés et leurs habitants dirigés vers les cités du sud du département.

Modèle des nouveaux maires RPR élus en 1983, Patrick Balkany considère que rien n'est trop beau pour « sa ville ». Les immeubles miroirs poussent comme des champignons, il se dote de l'une des plus importantes polices municipales, puis sera l'un des précurseurs de la vidéosurveillance, faisant installer des caméras aux points stratégiques de la ville. En 1988, élu député de la circonscription de Clichy-Levallois, et atteint par le cumul des mandats, il laisse son siège à son épouse, qui devient vice-présidente du conseil général, mais conserve la présidence de l'office départemental HLM dont il a encore aujourd'hui la charge.

C'est l'euphorie. Bronzés à longueur d'année, l'hiver à la montagne, l'été au soleil de Saint-Tropez, où ils possèdent une résidence. Leurs photos s'étalent dans le journal municipal : casque de chantier vissé sur la tête sur fond de grue pour le Balkany bâtisseur, ou plus simplement en jeans, havane à la bouche, au guidon de son Quad sur la pelouse du moulin de Giverny.

Leur plan de carrière est tracé : un ministère pour Patrick et un siège de sénateur pour Isabelle. Dès 1993, Patrick Balkany se rapproche d'Edouard Balladur. Il sera un acteur actif et encombrant de sa campagne présidentielle, comme lorsque éclatera l'affaire Schuller, l'un de ses amis, ex-directeur de l'office HLM, qui s'enfuit à l'étranger pour échapper à la justice. Contre vents et marées, Patrick Balkany garde le cap : Balladur à l'Elysée, Pasqua à Matignon et un ministère pour lui. La victoire de Jacques Chirac amorce la catastrophe. Au deuxième tour des élections municipales de juin 1995, il est battu par un jeune avocat RPR totalement inconnu, Olivier de Chazeaux.

RECONVERSIONS

L'amateur de boxe est sonné. Il quitte la mairie avec Isabelle. Le couple explose. Lui se retranche à l'Assemblée nationale, elle au conseil général, où Charles Pasqua ne l'intègre pas à la liste qu'il conduit pour les sénatoriales. Ils préparent désormais leur avenir, Patrick Balkany en créant une société de négoce de vins, et Isabelle en s'intéressant à l'importation d'objets de décoration. Une condamnation à deux ans d'inéligibilité mettrait en sommeil la carrière politique du député. Quant à Isabelle Balkany, son renouvellement au conseil général n'intervient que dans quatre ans.

Jean-Claude Pierrette

Un luxueux appartement de 512 mètres carrés vendu aux enchères

LE 11 AVRIL 1996, l'appartement de 512 mètres carrés qui occupe les deux derniers étages d'un immeuble faisant face à la mairie de Levallois-Perret, acheté en 1988 par le couple Balkany pour 7 millions de francs, devrait être vendu par adjudication forcée à la demande de la Cogedim. Le promoteur souhaite récupérer deux mensualités représentant 15 % du prix de vente, dont le couple ne se serait pas acquitté.

Cette vente devrait mettre un terme à près de dix ans de polémiques sur les conditions d'acquisition de ce petit palais. Le 12 juin 1986, la Cogedim déposait un permis de construire pour deux bâtiments, construits pour partie à l'emplacement du Centre communal d'action sociale de Levallois-Perret. Patrick Balkany demandait alors au promoteur de revoir sa copie, souhaitant que le nouveau commissariat soit intégré à cet ensemble. Le nouveau permis de construire était accordé par arrêté préfectoral le 24 août. Dans cette nouvelle version, la surface des sixième et septième étages du bâtiment A passait de 587 mètres carrés hors d'oeuvre nette à 677 mètres carrés. A ces deux derniers étages était prévu un appartement en duplex avec des hauteurs de plafond de trois à quatre mètres, et non plus sept logements comme initialement envisagé.

La polémique naîtra le jour où des membres de l'opposition socialiste et un pharmacien, ex-candidat barriste à la mairie, découvriront que cet appartement faisait l'objet d'un acte de réservation en date du 10 février 1987, dont le bénéficiaire était Patrick Balkany. Le promoteur s'engageait à livrer l'appartement d'une surface de 512 mètres carrés et d'une terrasse de 130 mètres carrés (brute de décoffrage) au prix de 7 millions de francs, soit 12 612 francs le mètre carré, ainsi qu'une cave et trois parkings. Le couple achetait du même coup un studio pour ses enfants au quatrième étage de l'autre bâtiment pour 338 000 francs.

> La demeure compte des salons de réception, une salle de billard, un hammam, une « serre-véranda », une chambre froide, un système de protection et de multiples offices

Selon ses détracteurs, M. Balkany aurait acheté son appartement à environ la moitié du prix pratiqué dans le reste de ce programme baptisé modestement « Résidence de l'hôtel de ville ». Un pharmacien levalloisien avait saisi le tribunal administratif de Paris pour ingérence, mais le commissaire du gouvernement avait demandé le rejet de la requête. Le 26 novembre 1990, Patrick Balkany envoyait une lettre aux Levalloisiens expliquant : *« Je n'ai bénéficié d'aucun avantage, et la ville n'a subi aucun préjudice. »*

Malgré cette mise au point et l'abandon de la procédure, l'appartement du maire était toujours l'objet des critiques de ses opposants, qui y voyaient la matérialisation de sa mégalomanie. *« J'aime le luxe »*, aime à dire M. Balkany. Sa demeure compte ainsi des salons de réception, une salle de billard, un hammam, une « serre-véranda », une « chambre froide », un système de protection radar et vidéo-surveillance et de multiples offices, buanderie, chambre de nurse, etc.

En juin dernier, après avoir perdu la mairie, le couple décidait de mettre un terme à vingt ans de vie commune et de vendre l'appartement. Aussitôt, les rumeurs les plus contradictoires circulaient en ville. Certains pensaient que les 512 mètres carrés seraient divisés en plusieurs logements pour être plus facilement vendables, alors que d'autres évoquaient un acheteur libanais qui semblait très intéressé par ce spacieux pied-à-terre. Finalement, les acheteurs ne se sont, semble-t-il, pas bousculés, et la Cogedim a demandé que les biens du couple soient vendus par adjudication forcée le 11 avril.

L'appartement est mis à prix 3,5 millions de francs, soit la moitié de son prix d'achat, sans compter les aménagements et la décoration qui auraient pratiquement fait doubler la facture d'achat. Le studio des enfants est, lui, mis à prix 180 000 francs.

J.-C. P.

Trois membres du « gang des postiches » devant la cour d'assises de Paris

Fin de l'« affaire de la rue du Docteur-Blanche »

ON les appelait le « gang des postiches ». Affublés de perruques, de fausses barbes et de fausses moustaches, ils braquaient les banques à une cadence étonnante, puisqu'ils allaient jusqu'à en attaquer deux ou trois dans la même journée. Dix ans plus tard, les trois hommes qui sont dans le box des accusés de la cour d'assises de Paris n'ont plus rien de commun avec ceux qui, pendant plus de cinq ans, ont tenu la police en échec. *« Les cow-boys sont fatigués »*, dira un avocat.

Libérés après une interminable procédure et ayant effectué de cinq à six ans de détention provisoire, Robert Marguery et Jean-Claude Myszka perçoivent le revenu minimum d'insertion, tandis qu'André Bellaïche est devenu disquaire. Ils reconnaissent *« globalement »* les faits sans discuter un instant. Mais seul Myszka a gardé l'accent du milieu quand il déclare : *« Je reconnais ce que l'on veut que je reconnaisse »*, avant d'ajouter, devant l'incompréhension du président : *« Oh !, moi, je prends tout ce qu'il y a. »* Tout, c'est-à-dire sept vols à main armée, des arrestations et séquestrations de personnes avec prises d'otages, des violences avec arme, l'association de malfaiteurs plus une complicité d'évasion et quelques autres délits.

LE « PLAN BALLON »

La plus caractéristique des attaques de banque est celle qui permettra leur arrestation. Elle s'est déroulée le 14 janvier 1986, rue du Docteur-Blanche, dans le seizième arrondissement, et c'est un mauvais souvenir tant pour les accusés que pour les policiers. Pourtant, ce jour-là, tout se présente bien. Alertée, la brigade de répression du banditisme (BRB) et la brigade de recherche et d'intervention (BRI) encerclent la banque pendant que les cinq malfaiteurs continuent tranquillement de forcer les coffres tout en menaçant le personnel et les clients. Quand ils sortent avec des bijoux, des lingots d'or et 725 000 francs en espèces, la police a l'ordre de ne pas intervenir mais de suivre le gang jusqu'au moment où les circonstances permettront une interpellation avec le minimum de risque.

Cette tactique portait à l'époque le nom de « plan ballon ». Cependant, une fusillade éclate, et l'opération se traduit par un fiasco. Un policier est tué, trois autres sont blessés. Un malfaiteur a été tué et un autre, Robert Marguery, blessé. Les deux autres sont arrêtés quelques mois plus tard, mais l'« affaire de la rue du Docteur-Blanche » commençait. Le commissaire Raymond Mertz était accusé par ses collègues d'avoir commis *« une erreur de commandement »* en intervenant trop tôt. Le malaise s'accentuait encore à la préfecture de police lorsque les policiers apprenaient que l'inspecteur tué dans la fusillade, Jean Vrindtz, devait être interrogé quelques jours plus tard par l'inspection générale des services pour sa mise en cause, avec d'autres fonctionnaires, dans une affaire d'attaque à main armée. Aucun discours ne devait être prononcé lors de la brève cérémonie funèbre organisée le 17 janvier 1986 dans la cour de la préfecture de police.

Dix ans après, la veuve du policier et son fils se sont constitués partie civile dans le procès du « gang des postiches ». Pourtant, aucun des accusés n'est soupçonné d'avoir tiré sur l'inspecteur Vrindtz. Aussi, la défense a demandé que cette partie civile soit écartée, mais la cour a décidé qu'elle ne se prononcerait sur ce point qu'après les débats sur l'attaque de la banque de la rue du Docteur-Blanche, qui commenceront le lundi 25 mars. Mme Vrindtz pourra alors, peut-être, tenter de savoir quelles sont les conditions exactes de la mort de son mari.

Maurice Peyrot

La recrudescence des actes racistes en 1995 inquiète la Commission des droits de l'homme

Son rapport constate la « banalisation des actes xénophobes »

Le rapport 1995 de la Commission nationale consultative des droits de l'homme, remis au premier ministre le mercredi 20 mars, constate une recrudescence des actes de violence et d'intimidation à caractère raciste visant les personnes d'origine maghrébine. La commission, qui note *« la banalisation des opinions xénophobes »*, juge *« négatif »* l'impact des récentes modifications législatives sur l'immigration.

LA RÉALITÉ de la xénophobie et des violences racistes se laisse difficilement enfermer dans la sécheresse des statistiques. Les chiffres que publie chaque année la commission nationale des droits de l'homme n'échappent pas à la règle : communiqués par le ministère de l'intérieur, ils ne recensent que les agressions ayant entraîné plus de huit jours d'incapacité de travail et les menaces explicitement raciales, autrement dit une faible partie du sujet. Pourtant, l'inflation d'exactions que constate le rapport de 1995 donne une dimension alarmante et inédite à cette sinistre compilation.

Alors que les actes de violence avaient eu tendance à diminuer entre 1983 et 1993 au point que la police n'avait recensé aucun meurtre raciste, le bilan de 1995, dressé selon les mêmes méthodes, fait état de sept morts, après les *trois décès enregistrés en 1994.*

Les militants du Front national et les skinheads se sont distingués dans ce domaine en 1995 : on retrouve leur trace dans la mort d'un Tunisien jeté dans le port du Havre, celle d'un Marocain noyé dans la Seine, d'un Comorien tué par balles à Marseille et d'un Algérien poignardé à Cherbourg. L'année passée a vu aussi la mort violente d'un plâtrier marocain assassiné par un retraité *« excédé par les Arabes »* et, à Bayonne, d'un autre Maghrébin dont des traces de sang ont été retrouvées sur les rangers d'un militaire.

« Taux jamais égalé », 70 % de l'ensemble des victimes de violences raciales sont des Maghrébins, note la commission, qui relie ces « records » au double contexte des *attentats islamistes* et de la guerre civile algérienne. A l'encontre des juifs, le rapport de la commission note une diminution des actes recensés mais une violence accrue, émanant soit de l'extrême droite, soit des milieux arabo-musulmans, comme lors de l'explosion d'une voiture piégée à proximité d'une école juive de Villeurbanne qui a fait six blessés, le *7 septembre.*

Un autre phénomène spectaculaire en 1995 aura été la prolifération sans précédent des tracts destinés à provoquer la haine des Maghrébins par des formulations menaçantes à l'égard des Français, prétendûment signés par des groupes arabes, mais dont les auteurs et les propagateurs appartiennent généralement à la droite extrême. Certains de ces textes, comme celui proclamant *« Mort à la France. Vive la Francarabia musulmane ! »* sont diffusés par des militants du Front national, depuis des années, par photocopie. Ils ont seulement été réactivés et « adaptés » au contexte des attentats islamistes. D'autres, comme les courriers appelant les Musulmans à *« faire un carnage en tuant les infidèles »* ou celui annonçant *« une deuxième guerre d'Algérie »*, plus violents encore, sont apparus.

UNE « MANŒUVRE CONCERTÉE »

Un responsable du Front national dans la Somme a reconnu être à l'origine du placardage sauvage d'une affiche annonçant *« Inch Allah, dans vingt ans, c'est sûr, la France sera une République islamique »*.

S'agissant de tracts anonymes déposés dans des boîtes aux lettres, sous des pare-brise ou laissés dans des cabines téléphoniques, les interpellations sont rares. Trois ont cependant été opérées en 1995, mettant toutes en cause des militants du Front national. *« La recrudescence spectaculaire de ces libelles, à l'ampleur jamais égalée »* résulte *« à l'évidence, d'une manœuvre concertée »*, estime la commission. La perversité raciste de ces textes atteint son comble puisque, désormais, certains destinataires les prennent au pied de la lettre. Des Français d'origine, loin de flairer la duperie, y lisent la confirmation du bien-fondé de leur hargne xénophobe tandis que des beurs vont jusqu'à diffuser ces tracts *« de façon délibérément provocatrice »*.

Sournoise, cette propagande contribue à dresser les populations les unes contre les autres, confortant l'image de « communautés » irréductiblement hostiles. Une situation qui, estime le ministère de l'intérieur, dans sa contribution au rapport de la commission, *« recèle des potentialités délétères non négligeables à moyen terme »*.

Philippe Bernard

★ *« 1995. La lutte contre le racisme et la xénophobie »*, La Documentation française. 501 pages. 160 F.

Plus il y a d'étrangers, moins il y a de racistes

La tolérance aux étrangers est proportionnelle à leur présence. Telle est la surprenante indication donnée par la vague 1995 du sondage annuel effectué par CSA pour la Commission nationale des droits de l'homme. Ainsi, 76 % des personnes habitant dans une commune où moins de 1 % de la population est étrangère estiment qu'*« Il y a trop d'Arabes »* en France, alors que cette proportion est de 45 % dans les communes comptant plus de 10 % d'étrangers. Ce constat contredit l'idée d'un « seuil de tolérance ».

Par ailleurs, 40 % des personnes interrogées se disent *« plutôt »* ou *« un peu »* racistes et 58 % avouent tenir des propos ou avoir des attitudes racistes. En 1995, l'hostilité à l'encontre des Maghrébins et des Tziganes s'est aggravée alors qu'elle s'est réduite à l'égard des autres « communautés ». Une majorité de Français estime qu'*« on ne se sent plus chez soi comme avant »* (57 %), tout en jugeant que les travailleurs immigrés doivent être considérés *« ici comme chez eux »* (60 %). Mais à condition de gommer leurs différences : 56 % des personnes se déclarent *« plutôt opposées »* à la constitution d'un islam de France.

Christian Pierret relaxé par le tribunal de Paris

LE MAIRE DE SAINT-DIÉ et ancien député (PS) des Vosges, Christian Pierret, a été relaxé, lundi 18 mars, par le tribunal correctionnel de Paris, dans l'affaire CIPA. Mis en examen, en juillet 1993, pour recel d'abus de biens sociaux par un juge d'instruction parisien, M. Pierret était soupçonné d'avoir bénéficié de fausses factures de la part d'un fabriquant de rétroviseurs, CIPA. La onzième chambre du tribunal, présidée par Olivier Perrusset, l'a reconnu non coupable de ces faits. Le PDG de cette entreprise, Claude Lellouche, poursuivi pour faux en écritures et usage, et pour abus de biens sociaux, a été condamné à deux ans d'emprisonnement dont vingt mois avec sursis et 150 000 francs d'amende. Les deux autres dirigeants du CIPA, Nicole Avril, directeur administratif, et Daniel Delhaye, directeur financier, sont condamnés à dix mois d'emprisonnement avec sursis et 50 000 francs d'amende.

Les cadeaux de Testut à la campagne de Léon Schwarzenberg

BÉTHUNE
de notre envoyé spécial

Lorsqu'il a fait des choses graves – *« et il y en a »*, dit-il –, Bernard Tapie veut bien, en substance, qu'on lui cherche des poux dans la tête.



PROCÈS

Mais là, *« ne me faites pas ce procès »*, lance le député des Bouches-du-Rhône, agacé, au procureur Bernard Henne, qui ne veut pas voir la moindre once de vérité dans ses propos. *« De grâce, reconnaissez que j'ai sauvé des emplois. »* Le nombre de salariés de Testut, qui était de 718 en 1983, date à laquelle Bernard Tapie a racheté la société de pesage en dépôt de bilan, est passé à 280 au début des années 90. *« Et c'est 280 au lieu de zéro!* précise l'homme d'affaires. *J'aurais pu tout aussi bien fabriquer des balances au Japon sous la marque Testut et mettre, ici, la clé sous la porte. »*

Entré dans le dossier Testut par les « petits volets » de l'affaire, le tribunal correctionnel de Béthune examine, ce mardi 19 mars, le financement, par l'entreprise, de 190 269 francs de frais engagés pour la campagne électorale de la liste du professeur Léon Schwarzenberg, sous le label Energie Sud de Bernard Tapie, aux élections régionales de mars 1992. Le chèque de Testut ayant été versé hors délais, l'élection du cancérologue avait été invalidée par le Conseil d'Etat. *« 190 000 francs,* s'emporte le procureur, *cela aurait pu financer un emploi! »*

« CONTRAIRE À L'INTÉRÊT DE LA SOCIÉTÉ »

Face aux dizaines de millions de francs engloutis par la société de pesage dans les opérations liées au rachat puis à la cession de la société Trayvou, qui seront examinées mercredi 20 mars, cet aspect du dossier n'est qu'un épiphénomène. Mais Bernard Tapie, très à l'aise sur les dossiers techniques, se défend comme un beau diable face à l'acharnement du procureur, qui entend *démontrer que ce financement électoral était* contraire à l'intérêt d'une société en manque de trésorerie.

En 1993, la COB avait estimé que cette participation de Testut, dont le découvert bancaire s'élevait en septembre 1992 à 57 millions de francs, était *« contraire à l'intérêt de la société, qui réalisait de très lourdes pertes et s'endettait sans mesure auprès de ses banquiers »*. Pour Bernard Tapie, l'opération est peut-être *« critiquable »*, elle constitue éventuellement une faute de gestion, mais elle était *« rassurante »* puisqu'elle avait été faite dans le cadre de la loi de 1990 sur le financement des partis politiques. *« Pour combattre Le Pen et avec une vraie facture »*, précise-t-il.

Le professeur Léon Schwarzenberg, qui a débarqué à Béthune de manière impromptue, en fin d'audience, afin de *« défendre son honneur »*, a expliqué au contraire au tribunal qu'il avait dû financer la campagne de Bernard Tapie. A dix jours de la clôture des comptes, a-t-il expliqué, le trésorier de campagne de l'homme d'affaires avait demandé à ce que l'on rajoute pour sa campagne une somme d'environ 400 000 francs parce que Bernard Tapie avait dépassé son plafond.

Jean-Michel Dumay

Un pic de pollution a été observé mardi 19 mars en Ile-de-France

LE NIVEAU 1 de la procédure d'alerte, qui en compte trois, a été atteint pendant quelques minutes, mardi 19 mars, dans la matinée, sur trois stations de mesure d'Airparif, organisme de surveillance de la qualité de l'air en Ile-de-France. Avec 200 microgrammes de dioxyde d'azote par mètre cube d'air, le niveau moyen de pollution a été dépassé. Alors que le projet de loi sur la qualité de l'air, promis pour l'automne dernier par le ministre de l'environnement, Corinne Lepage, devrait être prochainement présenté en conseil des ministres (*Le Monde* du 7 mars 1995), le député de Paris Georges Sarre (MDC) a révélé, mardi 19 mars, un plan décennal visant à lutter contre la pollution en Ile-de-France. Il propose notamment qu'en cas d'alerte soit adoptée la circulation automobile alternée et mis en place des transports collectifs gratuits.

■ **ATTENTAT : l'hôtel des impôts de Bayonne a été fortement endommagé** dans la nuit du mercredi 20 mars par l'explosion d'une voiture piégée. Selon les enquêteurs, l'engin caché dans le véhicule était une bonbonne de gaz de treize kilos. Peu avant l'attentat, un correspondant se réclamant du groupe clandestin basque Iparretarrak avait indiqué aux pompiers l'imminence d'une explosion. – (*Corresp.*)

■ **ÉGLISE : Michel Hoeffel, président de l'Eglise de la confession d'Angsbourg** d'Alsace et de Lorraine (ECAL), a annoncé, dimanche 17 mars, qu'il démissionnerait à la fin de l'été 1997, pour raison de santé et pour ne pas dépasser dix ans de mandat. L'ECAL est la deuxième Eglise protestante de France et la première de sensibilité luthérienne, avec environ deux cent mille membres.– (*Corresp.*)

■ **AGRESSION : un militaire qui avait faussement affirmé avoir été jeté d'un train** par des agresseurs a été condamné à quatre mois de prison avec sursis et trois mille francs d'amende, mardi 19 mars, par le tribunal de Bar-le-Duc (Meuse). Ce militaire, âgé de vingt-six ans, avait affirmé avoir été attaqué par trois hommes de couleur qui voulaient lui voler son sac, dans la nuit du 12 au 13 janvier. Il a reconnu depuis avoir inventé cette histoire parce qu'il croyait avoir perdu ses papiers militaires.

■ **JUSTICE : deux skinheads ont été condamnés pour une agression avec un chien,** commise dans la nuit du samedi 16 au dimanche 17 mars à Strasbourg, au cours de laquelle un jeune homme avait été sévèrement mordu (*Le Monde* du 20 mars). Le propriétaire du chien, Jérôme Insenmann, un ouvrier âgé de vingt-cinq ans, a été condamné à quinze mois de prison ferme. Son complice, chauffeur de la voiture, a été comdamné à six mois de prison ferme pour transport d'armes.

■ **VIOLENCES URBAINES : quatre jeunes gens ont été mis en examen à Reims,** lundi 18 mars, après la série d'incidents survenus depuis le 13 mars dans la ville et sa banlieue. Deux mineurs ont été mis en examen pour *« outrages »* par un juge des enfants, tandis que deux majeurs ont été poursuivis pour *« tentative de dégradation volontaire avec une substance explosive »*. Quatre autres jeunes gens seront jugés en comparution immédiate, a annoncé le procureur de la République. Enfin, un jeune homme ayant reconnu avoir participé à l'incendie d'un bus, et un mineur de quinze ans ayant avoué avoir tiré contre un conducteur des Transports urbains de Reims (TUR), devaient être présentés mercredi 20 mars à un juge d'instruction.

Le prix de l'immobilier parisien a continué de baisser en 1995

APRÈS UNE COURTE embellie en 1994, le marché de l'immobilier a enregistré en 1995, à Paris et en première couronne, une nouvelle chute du volume des transactions, et la baisse des prix s'est poursuivie. C'est ce que révèle la Chambre des notaires de Paris dans son étude annuelle sur les tendances du marché, rendue publique mardi 19 mars.

Par rapport à 1994, la baisse du volume des ventes des appartements anciens – qui constituent l'essentiel du marché parisien –, s'est poursuivie et amplifiée. Elle s'établit à – 20 % à Paris intra muros, – 18 % dans les Hauts-de-Seine, – 8,5 % en Seine-Saint-Denis et – 19 % dans le Val-de-Marne. Une augmentation de 13 % des transactions dans le Val-de-Marne et de 4,6 % à Paris est observée en janvier 1996 (par rapport à janvier 1995), mais la Chambre explique cette embellie par les mouvements sociaux de décembre qui auraient gelé nombre de transactions, reportées au mois suivant. Alors que sur les quinze dernières années, le niveau moyen de ventes est de 38 000 par an (50 000 entre 1984 et 1987, 25 000 entre 1991 et 1993), seulement 24 000 ventes se sont conclues à Paris en 1995, contre 30 200 en 1994.

En 1995, le prix moyen de l'ancien, au mètre carré, à Paris et dans les départements de la petite couronne, a enregistré une baisse de 7,2 % *par rapport à 1994. La* Chambre rappelle qu'au plus haut de la période de boom immobilier dans la capitale, fin 1991, le prix moyen au mètre carré avait atteint 22 162 francs (la baisse a donc été de 25,7 % en quatre ans). Entre 1986 et 1991, le prix moyen au mètre carré avait augmenté de 100 %.

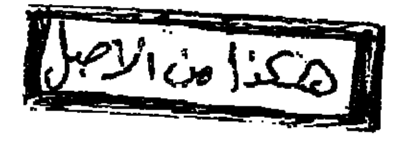
LA PETITE COURONNE AUSSI

A Paris, le prix moyen s'établissait, au 31 décembre 1995, à 16 545 francs, ce qui le ramène à son niveau de 1988. *« On peut considérer que les effets du mouvement spéculatif sont maintenant complètement gommés »*, souligne la Chambre des notaires. Certains arrondissements ont enregistré une baisse des prix particulièrement importante : il s'agit des huitième (– 13,4 %), neuvième (– 3,6 %), quatorzième (– 10,7 %), seizième (– 10 %) et dix-huitième (– 11 %). D'autres ont un peu mieux résisté à la baisse, comme le cinquième (– 5,9 %), le sixième (– 4,7 %), le septième (– 7,5 %), le treizième (– 5,3 %) et le quinzième (– 6,8 %). L'arrondissement parisien le plus cher est donc actuellement le septième, avec un prix au mètre carré atteignant 24 282 francs, le moins cher est le dix-neuvième, avec un prix de 12 108 francs. En petite couronne, ce sont les communes du nord-ouest et du nord-est qui résistent le moins bien à la baisse, comme Levallois-Perret (– 9,3 %), Courbevoie (– 11,4 %) et Pantin (– 12,6 %). Dans ces communes, le prix moyen au mètre carré est respectivement de 13 799 francs, 12 585 francs et 8 665 francs. Avec une baisse des prix inférieure à 4 %, les communes du sud-ouest et du sud-est comme Rueil-Malmaison, Issy-les-Moulineaux ou Créteil semblent mieux résister.

Christine Garin

PUBLICATION JUDICIAIRE

« Par arrêt rendu le 28 février 1996 par la Cour d'Appel de Paris, la 11e Chambre – section A –, M. Jean-Marie COLOMBANI, directeur de publication du journal LE MONDE, M. Gérard BUETAS, Laurent GUIGON, journalistes, ont été condamnés sur le fondement des articles 29 alinéa 1 et 32 alinéa 1 de la loi du 29 juillet 1881 à verser 1 F de dommages et intérêts à la société PARTNERING pour avoir fait paraître dans le dit journal daté des 20 et 21 novembre 1994 un article intitulé : **Les développements du dossier MAILLARD et DUCLOS** et comportant des imputations diffamatoires à son égard. »



DISPARITIONS

René Blanchard

Un ancien officier commando de la France libre

RENÉ BLANCHARD, qui s'illustra dans les commandos de la France libre, durant le second conflit mondial, sous les ordres du futur général Fernand Gambiez, avant de servir, après la guerre, dans la coopération en Afrique, est décédé, le 14 mars, à Nice, dans sa soixante-seizième année.

Né à Paris le 10 septembre 1920, René Blanchard, élève de mathématiques spéciales au lycée de Quimper, en Bretagne, s'embarque, dès le 19 juin 1940, au lendemain de l'appel du général de Gaulle, à bord du thonier *Ma gondole* à Douarnenez et gagne, le 20 juin, avec d'autres rescapés, l'Angleterre, où il s'engagera, à l'Olympia Hall, à Londres, dans les Forces françaises libres (FFL). Il participe, comme canonnier, au corps expéditionnaire gaulliste, aidé par une escadre anglaise, qui ne réussit pas à débarquer à Dakar en septembre 1940. L'année suivante, il est promu aspirant et, depuis Bangui, il part en juillet 1941 pour le Levant avec le bataillon de marche 7, dont il commandera une section de 75 antichars. Il participe à la défense du territoire à Nar-el-Kelb, Lattaquié, Tripoli et Jounieh.

En mars 1944, René Blanchard suit un stage d'entraînement commando de l'armée américaine en Algérie, avant d'être appelé dans un groupe des commandos de France créé à Staouéli par Henri d'Astier de La Vigerie, encadré par des officiers de la Résistance intérieure et composé de jeunes évadés de France par l'Espagne. En octobre 1944, les commandos de France et le 1er bataillon de choc forment la Brigade de choc sous les ordres du colonel Fernand Gambiez, futur général et commandant en chef en Algérie en 1961. Dans le cadre de la 1re armée française du futur maréchal de Lattre de Tassigny, ces commandos – René Blanchard est lieutenant au 2e commando – prennent une part active aux opérations d'infiltration de la Wehrmacht pendant les campagnes des Vosges, d'Alsace et d'Allemagne.

Pour son attitude devant Montbéliard et Masevaux, en novembre 1944, où il repousse des contre-attaques ennemies, puis lors de la prise de Karlsruhe et de Pforzheim, en avril 1945, où il réduit à néant des tentatives d'encerclement adverses, il sera cité à l'ordre de l'armée en juin 1945 par le général de Gaulle, alors président du gouvernement provisoire, ministre de la guerre et chef des armées. Le lieutenant Blanchard est fait compagnon de la Libération, le 27 décembre 1945.

En 1946, il entre à l'Ecole nationale de la France d'outre-mer pour commencer une carrière d'administrateur de brousse en Afrique. Au Cameroun, jusqu'en 1956, il sera successivement chef de subdivision, juge de paix à compétence étendue et chef de région. En 1956, il est chargé, pour le compte du ministère de la France d'outre-mer, de l'assistance économique au Togo et au Dahomey. En 1957, il est préfet du N'Tem, à Ebolowa (Cameroun). Après l'indépendance accordée aux Etats africains, René Blanchard devient chef de la mission de coopération française au Dahomey (1960), en Haute-Volta (1963), au Sénégal (1966) et à Madagascar (1972). En 1976, il est inspecteur général des services extérieurs du ministère de la coopération avant de devenir, de 1979 à 1982, année de sa retraite anticipée, inspecteur général des services de la coopération.

Titulaire de plusieurs décorations étrangères, dont la Silver Star Medal américaine, de la croix de guerre 1939-1945 et de la croix du combattant volontaire de la Résistance, René Blanchard était commandeur de l'ordre national du Mérite et commandeur de la Légion d'honneur.

Jacques Isnard

■ **JULIEN FAVET**, qui déposa contre Klaus Barbie, ancien chef de la Gestapo de Lyon, lors de son procès à Lyon en 1987, est décédé le 9 mars. Né le 12 septembre 1919 à Aoste (Isère), Julien Favet était ouvrier agricole dans une ferme proche de la colonie des enfants juifs d'Izieu où quarante-quatre enfants et leurs responsables furent raflés, le 6 avril 1944. Il avait raconté aux enquêteurs, pendant l'instruction menée contre Klaus Barbie, l'arrivée de deux camions et les conditions de ces arrestations sans retour. *« Je les ai vus faire monter les enfants dans les camions,* avait-il déposé lors du procès. *Ils les jetaient dedans comme des sacs de pommes de terre. »*

Raymond Régamey

Le théologien de l'art sacré

LE PÈRE Raymond Régamey, qui s'est éteint à Paris le 12 mars à l'âge de quatre-vingt-seize ans, était l'un des esprits les plus éclectiques et féconds de l'ordre dominicain. Né avec le siècle, fils d'un peintre-écrivain, étudiant à la Sorbonne et à l'Ecole du Louvre, il était jeune critique d'art – publiant notamment sur Géricault ou Delacroix – avant même de faire profession dans l'ordre des frères prêcheurs en 1929 et d'être ordonné prêtre en 1934.

C'est à la direction de la célèbre revue *L'Art sacré*, qu'il partage avec le Père Couturier, que Raymond Régamey donne sa pleine mesure. Il est présent dans tous les débats qui cherchent à concilier la vérité des formes plastiques, la liberté de recherche esthétique et les exigences de la foi chrétienne. On lui doit des textes retentissants comme *La Querelle de l'art sacré* en 1951, puis *L'Art sacré au XXe siècle* en 1971. Il jouera un grand rôle dans la conversion de l'Eglise à l'art moderne. Grâce à son amitié avec René Huyghe, il deviendra membre du conseil des musées nationaux, poste qu'il occupera de 1947 à 1973.

Mais ce religieux passionné pour le surréalisme, pour la non-violence d'un Gandhi ou de Lanza del Vasto, pour les pratiques de jeûne et de yoga, autant que pour la théologie et la haute spiritualité, fut aussi, dans la plus pure tradition dominicaine, un conférencier, un prédicateur, un écrivain, publiant *La Pauvreté, introduction nécessaire à la vie chrétienne* (1941) ; *La Croix du Christ et celle du chrétien* (1944) ; *La Pauvreté de l'homme d'aujourd'hui* (1963), etc. De nombreuses études sont rassemblées dans *Portrait spirituel du chrétien*, qu'il publie en 1963.

Quand la France s'engage dans la politique de dissuasion nucléaire, qu'il juge inconciliable avec toute conscience chrétienne, le Père Régamey entame alors un autre combat en faveur de la non-violence et de l'objection de conscience, avant de publier encore trois volumes, au début des années 70, sur le thème de la redécouverte de la vie religieuse.

Henri Tincq

NOMINATIONS

CULTURE

Jean-Philippe Lecat, conseiller d'Etat, conseiller du président de Thomson Multimédia et président de la société Ex camera, a été nommé président du conseil d'administration de l'Académie de France à Rome, par décret paru au *Journal officiel* du 17 mars. L'Académie de France à Rome, établie depuis 1803 à la Villa Médicis, a été créée pour permettre à de jeunes artistes de se perfectionner dans leur art et de mieux connaître les chefs-d'œuvre de l'art italien.

[Né le 29 juillet 1935, Jean-Philippe Lecat, ancien député UDR de la Côte-d'Or, fut secrétaire d'Etat, porte-parole du gouvernement (1972-1973), secrétaire d'Etat au budget (avril-octobre 1973), ministre de l'information (octobre 1973-mai 1974), chargé de mission auprès du président de la République Valéry Giscard d'Estaing (août 1976-mars 1978), et ministre de la culture et de la communication (avril 1978-mai 1981). Il est président de l'Ecole nationale du patrimoine depuis 1990, président de l'Association des amis de Mozart et du Comité national pour les commémorations musicales depuis 1987 et de la commission interministérielle de Vincennes depuis 1988.]

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Jean Canavaggio, professeur d'université, a été nommé directeur de la Casa de Velazquez à Madrid, l'un des grands établissements d'enseignement supérieur français à l'étranger, par décret paru au *Journal officiel* du 17 mars.

[Né le 23 juillet 1936 à Paris, Jean Canavaggio, ancien élève de l'Ecole normale supérieure, agrégé et docteur ès lettres, fut assistant puis maître-assistant en espagnol à la Sorbonne entre 1966 et 1969. Chargé d'enseignement à l'université de Caen, maître de conférence puis professeur en 1979, il est nommé à l'université de Nanterre (Paris-X) en 1991. Ancien membre de la Casa de Velazquez, M. Canavaggio a siégé, en 1990, au conseil scientifique de cet établissement, puis, en 1994, à son conseil d'administration. Expert du Comité national d'évaluation, il est aussi, depuis 1993, président de la commission de spécialistes langues et littératures française et étrangères de l'Ecole normale supérieure.]

AU CARNET DU « MONDE »

Naissances

Sylvie et Rémi-Pierre DRAI
ont la joie d'annoncer la naissance de

Ava.

Le 10 mars 1996, à Paris.

72, boulevard de Reuilly,
75012 Paris.

Carine ROLLAND
et
Florent DUBOS
ont la joie et le bonheur d'annoncer la naissance de leurs fils

Tristan et Théo,

le 13 mars 1996, à Paris.

258, boulevard Voltaire,
75011 Paris.

Nathalie WINTERHALTER
et
Christophe TIGER
sont très heureux d'annoncer la naissance de

Victorien,

le 12 mars 1996.

6, avenue Roger-Salengro,
68100 Mulhouse.

Anniversaires de naissance

– Heureux anniversaire

Matthieu.

A très bientôt,
Damien.

Décès

– Le secrétaire général,
Le bureau confédéral de la CGT-Force ouvrière,
ont la douleur de faire part du décès de

Alphonse BERNARD,
secrétaire confédéral,
chevalier de la Légion d'honneur,

survenu à Loison-sous-Lens, le 18 mars 1996, dans sa soixante-troisième année.

Selon sa volonté, entouré de sa famille, de ses camarades du bureau confédéral et de ses proches collaborateurs, ses funérailles civiles ont eu lieu le mercredi 20 mars, au crématorium de Vendin-le-Vieil (Pas-de-Calais).

Une cérémonie du souvenir aura lieu le

samedi 23 mars, à 11 heures,
au siège de la Confédération Force ouvrière,
141, avenue du Maine - 75014 Paris,

à laquelle nous convions ses camarades et amis.

(*Le Monde* du 20 mars.)

– La direction et le personnel de la société

Pompes Grundfos Distribution

ont la douleur de faire part du décès accidentel de leur collègue et ami,

Jean-Michel CHAPIRON,
directeur de région Paris-Nord,

survenu dans sa quarante-neuvième année.

Nous invitons tous ses amis à se joindre à sa famille pour l'accompagner à sa dernière demeure.

La cérémonie religieuse sera célébrée le jeudi 21 mars 1996, à 14 h 30, en l'église de Sathonay-village (Rhône).

« Un seul être vous manque,
et tout est dépeuplé ! »
Lamartine.

– Jean Saint-Geours,
président de la Cinémathèque française,
Dominique Païni,
directeur de la Cinémathèque française,
Le conseil d'administration,
Et tout le personnel,
ont la tristesse de faire part du décès de

René CLÉMENT,
membre de l'association.

– Marcel Bluwal,
président,
Et les membres de la commission de la Société des auteurs et compositeurs dramatiques,
sont profondément affectés par la disparition de l'un des metteurs en scène les plus importants du cinéma français de ce demi-siècle,

René CLÉMENT.

Ils saluent en lui, outre l'impeccable technicien de la mise en scène, un des auteurs d'image les plus originaux apparus en France depuis la guerre.

Ils adressent à ses proches et à ses amis l'expression de leurs sentiments affectueux.

SACD,
11 *bis*, rue Ballu,
75009 Paris.

(*Le Monde* du 20 mars.)

– Bernadette, Jacqueline, Françoise, Jean-Pierre et Catherine,
ont la grande tristesse de faire part du décès de leur mère,

Mme Marcel LORENT,
née Suzanne LOUIS-GUÉRIN,

le 18 mars 1996, en son domicile, dans sa quatre-vingt-septième année,

et de leur tante,

Magdeleine LOUIS-GUÉRIN,

décédée le 7 février 1996, dans sa quatre-vingt-douzième année.

– M. et Mme Ali et Fatma Fecih,
ses parents,
Leïla et Louisa,
ses sœurs,
Sa famille,
Patricia Katz,
son amie,
ont la douleur de faire part du décès de

Kamel FECIH,
professeur en génie mécanique
au lycée Charles-de-Gaulle de Poissy,

survenu le 15 mars 1996, dans sa trente-sixième année.

Les obsèques auront lieu au cimetière de Carrières-sur-Seine (Yvelines), jeudi 21 mars, à 15 heures.

20, impasse du Vieux-Colombier,
78420 Carrières-sur-Seine.
13, rue des Ouches,
95100 Argenteuil.

– Le proviseur,
Le conseil d'administration,
Les personnels du lycée Charles-de-Gaulle de Poissy,
Les élèves et leurs parents,
ont la grande tristesse d'annoncer le décès subit de

M. Kamel FECIH,
ingénieur ENI,
professeur de génie mécanique,

survenu le 15 mars 1996.

– L'atelier d'architecture Georges Maurios
a la grande tristesse de faire part du décès, le dimanche 17 mars 1996, de

Edouard GRASSIN,
architecte de talent,
collaborateur et ami fidèle.

Les pensées de tous vont à sa famille.

– Eliane Frayssé,
Marie et Olivier Frayssé,
ses enfants,
Ses petits-enfants et arrière-petit-fils,
Sa famille et ses amis,
ont la douleur de faire part du décès de

André FRAYSSÉ,
ancien directeur de l'action sanitaire
et sociale de la caisse régionale
d'assurance-maladie de l'Ile-de-France,
assesseur à la cour nationale
de l'incapacité et des accidents
du travail et du tribunal
des affaires sociales de Paris,

survenu le 15 mars 1996, à l'âge de soixante et onze ans.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité à Naucelle (Aveyron), le 18 mars.

On peut adresser un don à Solidarité-Jeunesse, 90, rue du Faubourg-Saint-Martin, 75010 Paris, CCP 11 6 200 K Paris.

Cet avis tient lieu de faire-part.

8, allée Louise-Labé,
75019 Paris.
Rue de la Capelote,
12800 Naucelle.

– Mme Georges Mayer,
M. Jean-François Mayer,
M. et Mme Saint-Yves,
M. et Mme Paul Mayer,
ont la tristesse de faire part du décès de

Pierre MAYER,
conseiller honoraire
à la Cour de cassation,
officier de la Légion d'honneur.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité.

– M. Claude Muyard et Mme,
née Monique L'Honneur,
Stéphane, Jérôme et Christophe,
ont la tristesse de faire part du décès de

Mme René MUYARD,
née Gilberte TAVERNIER,

survenu à Paris, le 13 mars 1996, à l'âge de quatre-vingt-huit ans.

Les obsèques religieuses ont eu lieu le 18 mars, dans l'intimité familiale.

3, rue Dangeau,
75016 Paris.

M. Denis PERIER,
dit Denis PERIER DAVILLE,
chevalier de la Légion d'honneur,
journaliste,
docteur en droit,
président d'honneur
de la Fédération française
des sociétés de journalistes,

est décédé le 18 mars 1996.

La cérémonie religieuse sera célébrée le vendredi 22 mars, à 11 heures, en l'église Saint-Jean-Baptiste de Grenelle, 23, place Etienne-Pernet, Paris-15e.

L'inhumation aura lieu au cimetière du Père-Lachaise, Paris-20e, dans le caveau de famille.

De la part de
Mme Francine Perier,
son épouse,
M. et Mme Laurent Perier,
ses enfants,
M. et Mme Bozidar Stefanovitch,
sa sœur et son beau-frère,
leurs enfants et petits-enfants,
M. et Mme Bertrand Le Levreur-Barton
et leurs enfants,
Le vicomte et la vicomtesse
Bertrand de Kerhalic
et leurs enfants,
ses neveux et nièces.

10, rue Joseph-Liouville,
75015 Paris.

(*Le Monde* du 20 mars.)

– Le conseil d'administration du Centre hospitalier d'Orsay (Essonne),
Le personnel,
Les médecins, pharmaciens et biologistes,
La direction,
ont la douleur de faire part du décès de

Jean-Pierre SCHUSTER,
pharmacien, biologiste,
chef du service de biologie
du Centre hospitalier d'Orsay,
enseignant à l'université Paris-Sud
(Châtenay-Malabry),

survenu le 16 mars 1996.

Une cérémonie religieuse aura lieu en l'église Saint-Martin, à Orsay (Essonne), le vendredi 22 mars, à 14 h 30.

– Audincourt. Grenoble.

Son époux,
Ses enfants et petits-enfants,
Sa famille,
Ses proches,
Ses amis,
ont la grande tristesse de faire part du décès de

Lucie STROBEL,
née MARQUIS,

survenu à Montbéliard, le 19 mars 1996, dans sa soixante-seizième année.

Cet avis tient lieu de faire-part.

12, rue de la Naille,
25400 Audincourt.

Anniversaires de décès

Daniel PHILIPPOT,

21 mars 1976.

C'était il y a vingt ans.

Son souvenir nous accompagne tous les jours.

– Il y a six ans, le 20 mars 1990,

Antoine PINGAUD

est mort du sida.

Le 1er novembre 1992, son ami,

Denis CADOUX

est mort du sida.

Nous pensons à eux.

– 21 mars, il y a un an,

Robert RICATTE,

nous quittait.

En pensant à lui, ses amis, fidèles à son souvenir, le feront revivre.

Manifestations du souvenir

In memoriam
La messe du samedi 23 mars 1996, à 10 heures, en l'église Saint-Luc de Grenoble, sera célébrée à l'intention de

Léon et Marie-Josée GUICHARD.

CONCERT

Hommage à Léon Guichard (1899-1995), fondateur de la chorale universitaire de Grenoble, par ses choristes et amis. Chœurs, mélodies, piano, le samedi 23 mars 1996, à 20 h 30, salle Olivier-Messiaen, à Grenoble.

Colloques

– **Chemins d'Arménie**, colloque international **Exil et diaspora**, 20 et 21 mars 1996. Salle Liard de La Sorbonne (17, place de la Sorbonne, 75005 Paris). Entrée libre : débuts de séance à 10 heures et 14 heures. Intervenants : Maurice Kriegel, Esther Benbassa, Jean-Pierre Mahé, Dickran Koumjian, Gérard Dédeyan, Carol Iancu, J.-C. Attias, Féthi Benslama, Janine Altounian, Anaïd Donabedjan, Marc Nichanian, Paul Mendès-Flohr.

Débats

COLLÈGE INTERNATIONAL
DE PHILOSOPHIE

● **Samedi autour d'un livre.**
« Les arts de gouverner », de Michel Senellart, avec G. Sfez, E. Balibar, L. Jaume, 23 mars, 9 h 30-12 h 30, amphi. Stourdzé, Carré des sciences, 1, rue Descartes, 75005 Paris. **Toutes les activités du Collège international de philosophie sont libres et gratuites. Renseignements sur salles, répondeur : 44-41-46-85. Autres renseignements : 44-41-46-80.**

Communications diverses

– « L'avenir du progrès », 8e Jardin de la connaissance de *l'Université euro-arabe itinérante* : **lundi 25 mars, à 18 heures, à La Sorbonne**, salle Louis-Liard, 17, rue de La Sorbonne, 75005 Paris. Avec MM. G. Sorman, M. Hussein, E. Le Roy Ladurie, A. Philonenko, J. A. Seabra, A. Connes.
Invitations : 49-54-22-84.

Fêtes

– En ce jour de printemps, mille douceurs à

Benoît TRÉZEL.

Soutenances de thèse

– **M. Bruno Bizeul** soutiendra sa thèse de doctorat en droit **« Le télé-achat et le droit des contrats »**, à l'université Paris-II-Panthéon-Assas, le 21 mars, à 15 h 30.

– **M. Patrick Choukroun** a soutenu, le 2 mars 1996, à l'université Paris-IV Sorbonne, sa thèse de doctorat de musicologie :

« Jacques Leguerney ou La Célébration de la mélodie française. »

Le jury, composé de Mme M.-Cl. Beltrando-Patier, directeur et professeur (UFR de musicologie de Paris-IV Sorbonne), de Mmes Huguette Calmel et Françoise Escal, et de MM. Jean Gallois et Pierre Guillot, lui a décerné la mention « très honorable ».

HORIZONS

REPORTAGE

Le crack sous les mangliers

Malaise identitaire, crise de la famille et chômage contribuent à l'essor de la consommation de cocaïne frelatée en Martinique. Associations culturelles et groupes musicaux tentent de pallier les carences des services sociaux et de sauver les jeunes de cette dérive mortelle

LE soir, à La Mangrove, brillent d'étranges lucioles. Dans les terrains vagues, entrelacs de hautes herbes et de racines aquatiques, courent d'étranges bruissements. Sur les perrons des cases en bois, résidus agricoles éparpillés en bordure de ville, les habitués – dealers, drogués, vieux habitants enchaînés à leur chez-soi ou squatters victimes du cyclone Klaus – observent le manège des fantômes humains. La Mangrove fait peur. A la simple évocation du nom, les pères de famille frissonnent : imaginent-ils leurs enfants agenouillés ici, fouillant la terre, cherchant quelques résidus de crack capables d'assouvir l'affreuse dépendance à laquelle cette cocaïne en cailloux les soumet ? Ni de jour ni de nuit, les lumières rougeâtres ne s'éteignent : petites pierres blanches préparées au coutelas, bourrées en pipes, incendiées brutalement dans l'obscurité. Flash, maigreur, yeux hagards. La Mangrove, bas quartier du Lamentin, *où siège la seule municipalité* communiste de la Martinique, est le paradis ou l'enfer désiré des *« crackés »*.

La Mangrove a débordé vers le *Four-à-Chaux, petit ensemble de* HLM, planque des revendeurs située à quelques centaines de mètres du collège Petit-Manoir. Des graffitis – *« Asé pléré, anou lité » (« Assez pleuré, luttons »)* –, un slogan et le sigle de l'APAL, organisation de la mouvance indépendantiste, rappellent que la départementalisation de la Martinique, instituée en 1946, n'a pas résolu le malaise identitaire. Dès le matin, au coin des rues, traînent, pipes à la ceinture, des jeunes gens nés ici ou en métropole, en *dread-locks* ou cheveu ras. Se mêlent à eux des métropolitains égarés, quelques Haïtiens très noirs de peau ou des Saintes-Luciens à la dérive. Et puis une adolescente blonde, avec encore des boutons sur la figure, ensaquée dans une salopette de vieux jean, arrivée au bout de son rêve tropical.

« Au Lamentin, explique Lisa David, journaliste à RFO, *la mairie a dû fermer les portes du cimetière le soir : les dealers vendaient du crack sur les tombes. Un jour, un jeune m'a dit* : "Je suis né dans la boue et je vends la mort contre la mort" ». Ces fils et ces filles de la modernisation de l'île sont venus là avec le chômage, qui touche près de la moitié des jeunes dans les Antilles françaises. Il y a là l'aîné d'une couturière du quartier Trénelle, sur les hauts de Fort-de-France, qui a quitté le lycée d'enseignement professionnel à seize ans. A la sortie, il a joué dans la rue, il a ri et dansé, *« zouké »* ou scandé les rimes sauvageonnes du *raggamuffin* (alliage du reggae et du rap), la musique en vogue chez les jeunes Antillais. Il s'est inscrit à l'ANPE et s'est abonné à un futur en forme de RMI. Un petit dealer de quartier lui a prouvé qu'en une semaine, en vendant 100 francs le caillou de crack, mélange destructeur de cristaux de cocaïne frelatée, de rhum, d'ammoniaque ou d'acide citrique, on pouvait engranger bien davantage que le revenu mensuel minimum alloué par l'administration française.

La Mangrove rappelle la disgrâce historique du Lamentin, où trône aujourd'hui un aéroport international flambant neuf, mais qui a perdu son âme *quand a* été fermée, en 1982, l'usine de canne à sucre du Lareinty, l'une des deux dernières *de l'île. Il y a deux ans*, le maire du Lamentin, Pierre Samot (PC), a fait raser les maisons *avoisinantes afin* de priver les revendeurs de leur base de repli. En 1991, l'Etat, *propriétaire des terrains*, a lancé une opération dans le cadre du programme de développement social des quartiers, *prévoyant « un décasement massif de la population »* et son relogement par tranches. Depuis, on construit ailleurs.

Qu'importe ! La Mangrove, cette boue noire fertile des bords de mer, a poursuivi sa vie larvée. Les palétuviers (les mangliers, dit-on sur l'île), symbole, selon l'écrivain Rafaël Confiant, de l'homme martiniquais, avec *« ses tentacules de détresse et de tendresses mêlées »*, ont continué d'y pousser. Les voitures clinquantes de la jeunesse dorée de Fort-de-France, mais aussi de cadres, d'employés, de fonctionnaires dont l'âge est compris entre vingt-cinq et quarante ans, tous parfaitement intégrés à la société, n'ont point cessé de s'y perdre à la nuit tombée.

Une fois La Mangrove *« décasée »*, la Martinique sera-t-elle pour autant vaccinée contre le crack ? A l'évidence, non. *« Le crack a tout envahi, Fonds-Saint-Denis* [bourg montagnard du centre-nord de l'île] *a résisté un peu, et puis... »*, explique Lisa David. Une promenade à travers les quartiers populaires du chef-lieu martiniquais suffit à s'en convaincre. De Trénelle à Texaco, de Crozanville à Fonds-Sinistré, la ville dont Aimé Césaire est le prince et le maire depuis 1945 possède son lot d'individus glabres aux yeux fous et à la violence à fleur de peau. Bien sûr, comparée à la Jamaïque ou à Trinidad, où le trafic et la misère s'étalent sans limites, la Martinique a gardé des allures paradisiaques. A Fonds-Sinistré, petit bidonville des hauteurs de Fort-de-*France, le paysage est bucolique* : fougères, hibiscus, bananiers... A Texaco, quartier plus urbain, les petites maisons s'alignent à flanc de colline. Plus haut, trône la rocade, *fierté moderniste de Fort-de-*France, permettant aux quelque 150 000 automobiles de l'île (pour 380 000 habitants) de traverser la ville sans s'encalminer en son centre.

A ces défavorisés, Césaire a donné les planches et la tôle. Il a fait de l'habitat insalubre son premier combat. Ces quartiers-là, image d'une tiers-mondisation qui touche environ 30 % de la population de Fort-de-France, sont profondément césairistes. C'est là que se recrutent les colleurs d'affiches et les lieutenants électoraux du Parti progressiste martiniquais. C'est aussi de là que viennent les clients du « 118 » (la prison de Fort-de-France, 118, rue Victor-Sévère), dont 80 % tombent pour des problèmes liés à cette drogue qui suscite *vols, cambriolages, attaques* à main armée et voies de fait. Jusqu'en 1984, les statistiques de consommation de toxiques mettaient en avant deux produits de la *terre : le rhum et la marijuana*. Comment la Martinique et la Guadeloupe, qui n'étaient pas sur la route du trafic international de cocaïne, se sont-elles depuis enfoncées dans l'usage du crack ?

Entre 1968 et 1981, les communautés *rastafaries*, adeptes de la culture *roots* (retour à la terre, aux racines africaines, à la nature), font de la Jamaïque le premier producteur de cannabis du monde. Trinidad et Grenade servent de relais vers les grandes villes américaines. Dans toutes les îles de la Caraïbe, Antilles françaises comprises, on fume de l'herbe. On ne se « shoote » pas : *l'idée de la piqûre*, insupportable, écarte l'injection d'héroïne de l'imaginaire antillais. *« Loin des rastas, une certaine jeunesse bourgeoise, dynamique, plus âgée, sniffe de la cocaïne, drogue chic, drogue des managers »*, expliquait le professeur Aimé Charles-Nicolas, psychiatre au CHU de Fort-de-France, lors d'un colloque *CRIPS à l'hôpital Laennec de Paris*. En 1980, sous la pression des Etats-Unis, la Colombie avait créé une pénurie de cocaïne en renforçant les contrôles sur les produits servant à transformer la drogue, l'éther notamment. En 1985, les revendeurs martiniquais avaient alors été contraints de s'approvisionner à Sainte-Lucie, l'île anglophone voisine. *Ils en ramenèrent* les premiers « cailloux » de cocaïne en cristaux, le crack. En 1988, le crack arrive à Paris : il est importé par de jeunes dealers martiniquais et guadeloupéens.

A l'époque, gendarmes et politiques ne voient rien, trop occupés à traquer le rasta. L'herbe est alors synonyme de rejet social et de perversion morale. La droite bien-pensante traite les adeptes de Jah en associaux, les rapprochent, sur l'échiquier politique, *« des voyous pro-cubains »*. Autonomistes et indépendantistes s'en *démarquent*. Le maire de Rivière-Pilote, Alfred Marie-Jeanne, premier secrétaire du MIM (Mouvement indépendantiste martiniquais), donne l'ordre de brûler une case où niche un groupuscule de rastas traficoteurs, avec la même assurance moraliste qui lui vaut l'appui unanime de la population. *« Les plus fervents partisans de l'autonomie ou de l'indépendance ont toujours dans la tête des modèles de nègres-blancs »*, dit un étudiant en agronomie, citant au passage une chanson de Kali, l'un des chantres du reggae, mais aussi de la valse créole : *« Papa Dom, Mama Dom, Reggae Dom... J'suis vraiment d'une race très spéciale/J'suis un Nègre départemental. »*

Accueillis au service des alcooliques de l'hôpital psychiatrique de la Trinité, les jeunes drogués au crack se heurtent à l'absence de structures d'appui spécialisées. A la sortie, ils sont tout aussi démunis. De nombreux travailleurs sociaux soulignent l'absence de père dans les cellules familiales martiniquaises, un manque dont les Antilles françaises n'ont pas le monopole. *« Les mères travaillent dur, font des petits métiers, et les fils deviennent les papas de leur maman. Sans repère, sans autorité. »* Drogue déchirante, d'effet subit et violent, le crack avance *sur le terrain miné* du malaise identitaire. L'île, où les fonctionnaires, avec leurs 40 % de prime de vie chère (les Métropolitains bénéficient en plus de la prime d'éloignement), *continuent* de tenir le haut du pavé, cultive aujourd'hui une sorte de *« laisser-glisser »*, après avoir renoncé aux turbulences indépendantistes. C'est un nouvel *avatar du mal-être* de *Peau noire et Masques blancs*, décrit en 1952 par le psychiatre martiniquais Frantz Fanon (Points Seuil), dont s'est inspiré le journaliste *Maurice Lemoine pour écrire*, en 1979, *Leurs ancêtres les Gaulois... Le mal antillais* (éd. Jean-Claude Simoëns). On y voit clairement qu'une vision négative de soi mène aux impasses.

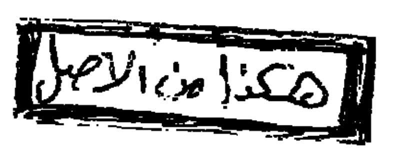
OU trouver ses points d'ancrage ? La Martinique est une *« version du paradis absurdement ratée »*, écrit Aimé Césaire, poète de la négritude retrouvée. L'auteur de la *Tragédie du Roi Christophe* préfère la mère Afrique à cette île *« calebasse »*, où *l'on parle le créole*, une langue qu'il a longtemps considérée comme un patois *« resté au stade de l'immédiateté »*, comme l'explique Raphaël Confiant dans *Aimé Césaire, une traversée paradoxale du siècle* (Ed. Stock). Ici, où l'estime de soi a une importance fondamentale, la culture est un pivot. Très tôt, le Sermac (Service municipal d'action culturelle), *dirigé par Jean-Paul Césaire*, l'un des fils du maire, et où se croisent dès les années 70 les amateurs de tambours, conteurs, féministes et indépendantistes, pallie *les carences des services sociaux*, et sauve bien des jeunes de la dérive.

Le goupe Malavoi, Dédé Saint-Prix ou Eugène Mona pour la musique, Raphaël Confiant ou Patrick Chamoiseau *pour la littérature* ou le groupe de percussions Tanbou Bô Kannal, qui anime le *« vidé »* (défilé carnavalesque), sauvé de l'étouffement il y a dix ans par des amateurs de culture tambourinaire, ont tenté de redonner le moral aux îles. Les jeunes ont entendu la leçon, qui reprennent la parole créole en faisant exploser le *raggamuffin*. Docteur MX et Mister Lover, Daddy Pleen ou Docteur Charly, s'en prennent aux travers de la société, sans cesser de vanter les plaisirs de la vie. Tout comme le groupe de percussionnistes Akiyo en Guadeloupe, où commencent à apparaître des appels à l'islam résistant. A la façon de l'Américain Louis Farrakhan, ils s'en prennent aussi au crack. Agglutinés devant des *sound-systems*, ils sont des centaines à reprendre en chœur des chansons où il est demandé de ne *« pas toucher au crack »*. Sont-ils entendus ?

Sûrement. Mais les Antilles occupent la délicate position d'île aux frontières en forme de passoire. Les descentes éclairs de la police à *La Mangrove* ne jugulent pas la vente de crack, et, depuis peu, d'ecstasy. La cocaïne et ses dérivés arrivent surtout de Saint-Vincent, *via* Sainte-Lucie, et de la Dominique au nord. Des rumeurs font état de parachutages de cargaisons dans les montagnes boisées du nord. Les îles sont au croisement de routes entre l'Amérique du Sud et celle du Nord. Des poussières y tombent, que de pauvres bougres ramassent, compactent et vendent 100 francs le caillou. Ou au rabais, 60, voire 50 francs, selon l'état de leur souffrance.

> Les îles sont au croisement de routes entre l'Amérique du Sud et celle du Nord. Des poussières y tombent, que de pauvres bougres ramassent, compactent et vendent 100 francs le caillou

Véronique Mortaigne
Dessin : Thierry Dalby



L'Intifada oubliée des Irakiens

par Pierre-Jean Luizard

AU moment où les médias concentrent leur attention sur les difficultés du processus de paix entre Israël et les Palestiniens, un anniversaire est en train de passer inaperçu. Le cinquième anniversaire de la guerre du Golfe est aussi pour les Irakiens celui du soulèvement généralisé du pays contre le régime de Saddam Hussein. Sur dix-huit provinces, quinze échappèrent, en mars 1991, pendant plus de deux semaines, partiellement ou totalement, au contrôle du pouvoir.

Cette insurrection ne fut pas une simple péripétie du cessez-le-feu décrété par les Etats-Unis le 28 février 1991. Elle apparaît aujourd'hui, avec le recul du temps, comme un mouvement majeur. Ce mouvement dépassa même en ampleur la révolution de 1920 contre les Britanniques, le mythe fondateur du patriotisme irakien. En quelques jours, la répression de l'Intifada irakienne par les troupes loyalistes, conduites par la Garde républicaine, fit davantage de morts que la guerre proprement dite : un effroyable carnage à huis clos eut lieu, dépassant en nombre de victimes la guerre civile algérienne et l'Intifada palestinienne réunies. L'issue tragique de ce soulèvement apporte des réponses au maintien au pouvoir, en apparence inexplicable, du régime de Saddam Hussein.

Le lendemain de l'annonce du cessez-le-feu, le soulèvement, parti de Bassorah où refluaient les soldats irakiens en déroute, s'est généralisé à l'ensemble du pays avec une incroyable rapidité en l'absence de toutes communications. C'était le 1er mars. En quelques jours, toutes les villes du sud et du centre du pays sans exception sont entrées en rébellion. Dans le Nord, l'insurrection débuta le 4 mars dans la ville de Raniya, au nord-ouest de Soulaimaniyah. En dix jours, les Kurdes prirent le contrôle de toutes les villes du Nord, à l'exception de Kirkouk et de Mossoul.

L'occupation éphémère de Kirkouk marqua l'apogée de leur avance. Seules Bagdad et Mossoul sont demeurées sous le contrôle gouvernemental. Bassorah, la deuxième ville du pays, Karbala, An Najaf, Hilleh, An Nasiriyeh, Amarah, Samawa, Kout, Diwaniyah, dans le sud et le centre de l'Irak ; Irbil, Soulaimaniyah, Dehok, Zakho, Tuz Khurmatu, au nord, mirent un terme au contrôle du gouvernement, situation incroyable à laquelle aucun Irakien n'aurait osé rêver quelques mois auparavant.

En 1920, la population irakienne s'était soulevée, sous la direction des ulémas chiites, afin de signifier son refus de la domination étrangère, institutionnalisée par le mandat britannique. Les mots d'ordre mis en avant par les religieux étaient l'indépendance de l'Irak, l'établissement d'un pouvoir patriotique irakien sous une forme constitutionnelle, qui soit l'expression de l'identité musulmane et arabe de ce pays à la majorité chiite (le sort du *vilayet* de Mossoul, où résidaient les Kurdes, ne sera fixé qu'en 1825). Mais la puissance mandataire mena une guerre sans merci aux partisans de l'indépendance et réussit à vaincre le mouvement militairement.

Le système politique fondé alors sous les auspices britanniques avait toutes les allures d'un Etat moderne, avec un gouvernement, un roi, un Parlement et même des partis. C'était, en fait, un système confessionnel qui n'avouait pas son nom, dont les chiites, puis les Kurdes, vaincus par la puissance britannique, furent les principales victimes. La Grande-Bretagne s'était appuyée sur les élites arabes sunnites pour vaincre ses adversaires. L'Etat et l'armée ont depuis servi d'instruments assurant à des élites arabes sunnites l'exclusivité de leur pouvoir.

A l'exception des Kurdes, les insurgés de mars 1991 n'ont pas bénéficié d'une direction politique qui puisse exprimer en leur nom les raisons de leur mouvement, comme l'avaient fait les ulémas chiites en 1920. Plus de vingt années de répression baasiste ont eu pour effet d'anéantir toute expression politique dans le pays autre que celle du pouvoir. Est-il présomptueux de penser que leurs revendications étaient largement similaires : l'attachement à l'indépendance du pays, alors menacée par la défaite, le refus du système de domination confessionnelle et ethnique, dont le régime clanique actuel est l'ultime avatar, la fin du règne de la terreur, des guerres et de la répression ?

L'insurrection de mars 1991 ne fut pas une simple péripétie du cessez-le-feu décrété par les Etats-Unis. Elle apparaît, avec le recul du temps, comme un mouvement majeur

Dès lors que la coalition anti-irakienne a laissé le massacre s'opérer sous les yeux de ses soldats, alors que ceux-ci campaient aux portes du pays, il devenait évident qu'il s'agissait là d'un acte politique aussi majeur que l'était le soulèvement. Une telle intervention en Irak même n'aurait-elle pas été légitime au regard du mandat de l'ONU ? Mais la non-assistance à un peuple en danger n'est-elle pas plus grave encore au regard de ce droit international dont se prévalaient les alliés ?

Quant aux résolutions de l'ONU, Washington sait très bien les interpréter en fonction des intérêts américains. Et le risque d'éclatement de l'Irak ? Les chiites n'allaient-ils pas en profiter pour créer un Etat chiite au sud du pays avec l'aide de l'Iran ? Il est difficile ici de savoir ce qui relève du fantasme ou de la mauvaise foi. Les chiites irakiens sont arabes dans leur quasi-totalité, et ils ne forment pas une société distincte de celle des Arabes sunnites du pays.

L'idée d'une séparation, totalement irréalisable pour qui connaît un tant soit peu la société arabe irakienne, n'a d'autre base que la propagande anti-chiite du régime. Comment se défendre de la nature confessionnelle de son pouvoir, sinon en accusant les autres de ce qu'on est soi-même ? En ce qui concerne les Kurdes, les craintes d'une division de l'Irak n'ont pas empêché l'établissement d'une zone protégée par les forces alliées.

Certes, le soulèvement de 1991 comportait de nombreuses inconnues. Son caractère d'une violence inouïe, anarchique et sans direction politique, son nihilisme, reflétaient l'état de destruction de la société : les insurgés utilisèrent souvent les mêmes méthodes que le régime, exécutant sommairement tout ce qui était baasiste, pillant même, comme les soldats de Saddam l'avaient fait au Koweït.

Seule, l'intervention du vieil ayatollah Khoï permit de limiter les exactions et de donner un sens à l'action des gens. Mais Khoï était confronté à un mouvement sans direction ni cadres et le clergé chiite, qui aurait pu jouer ce rôle, comme en 1920, avait été décimé par une répression sans précédent.

Si difficile que pût sembler l'avenir après l'Intifada de mars 1991, il était nécessaire de prendre en compte la volonté de la population irakienne, exprimée par ce soulèvement. On prétend aujourd'hui, avec une grande dose de cynisme, attendre la chute du régime après avoir permis le massacre. Mais on a ainsi fermé la porte à toute solution irakienne à la crise de ce pays.

Comment le régime de Saddam Hussein peut-il encore tenir ? Certains tiennent son renversement pour un simple problème « technique » ; d'autres affirment sans honte que c'est le soutien de la population qui explique sa pérennité.

Jamais la population de ce pays meurtri, pourtant habituée aux exactions des pouvoirs en place depuis les Ottomans, n'avait connu une telle abomination de la part d'un gouvernement. Dans les seules villes saintes chiites, c'est par dizaines de milliers qu'on a compté les morts. L'armée et la Garde républicaine ont profané tout ce que les chiites ont de plus sacré. La tragédie des Kurdes a eu davantage d'écho médiatique.

Est-il exagéré de considérer que le maintien au pouvoir de Saddam Hussein a quelque rapport avec ce qui apparaît comme une décision – l'indécision des Alliés semble peu plausible – de la communauté internationale : lui permettre de réprimer l'Intifada de mars 1991 ? Aujourd'hui, l'avenir de l'Irak n'est plus qu'une carte dans des enjeux régionaux, dont le peuple irakien se trouve exclu. Cet avenir se décide à Washington, et non plus à Bagdad. La mise sous tutelle du pays, la prolongation indéfinie de l'embargo, avec le maintien du régime sur un Irak ruiné, sont les effets les plus évidents de la solution américaine, avec tous les bénéfices qu'en tire Washington au niveau régional.

Pourra-t-on demander à un peuple auquel on a refusé toute assistance face à un pouvoir meurtrier, considéré comme l'unique interlocuteur, de manifester ensuite un quelconque attachement à un idéal démocratique ?

***Pierre-Jean Luizard**, chercheur au CNRS, enseigne à l'Institut national des langues et civilisations orientales (Inalco-Paris).*

Le surhomme, la fracture et le prolétaire

par René Lenoir

STUPÉFIANTE lecture que celle du *Monde* du 7 mars ! En première page, l'insolente rémunération d'un « *boucher industriel* » : le patron d'ATT fait passer sa rémunération de 6 à 16 millions de dollars (30 à 80 millions de francs) et, pour se sortir de l'impasse d'une désastreuse acquisition, licencie 40 000 employés. Dans le même numéro, Jacques Attali évoque l'avènement inéluctable d'une « surclasse », celle d'entrepreneurs disposant d'une rente de situation technologique.

Se battre pour ou contre le libéralisme n'a plus de sens. Les pères fondateurs, les John Locke, les Adam Smith, vivaient dans un univers de valeurs fortes qu'ils croyaient pérennes. Mais la fusée du capitalisme libéral a largué son étage de lancement, l'éthique protestante. Il nous reste le capitalisme sans balises. Il prend depuis une quinzaine d'années le visage du capitalisme d'actionnaires : l'entreprise n'est plus une communauté, sa vocation première n'est pas de créer des richesses mais de faire apparaître des profits dans des bilans trimestriels. Un patron affronté à une baisse nécessaire de ses effectifs, baisse qui pourrait s'étaler dans le temps, licencie en masse : la Bourse sanctionne sa mâle énergie par une montée du titre.

Jacques Attali va plus loin. Les maîtres de rentes de situations technologiques n'ont que faire d'entreprises ou d'honneurs. Ils aiment créer et jouir, vivent luxueusement : « *Ils installent une société volatile, insouciante de l'avenir, égoïste et hédoniste, dans le rêve et la violence.* » La prophétie est exacte. Le prophète va-t-il s'indigner ? Bien au contraire : « *Il faut accepter cette mutation, car cette surclasse porte la créativité et le bien-être de demain.* »

En attendant ces surlendemains qui chantent, il nous faut « *l'acceptation du neuf comme une bonne nouvelle, de la précarité comme une valeur, de l'instabilité comme une urgence, et la création de ces tribus de nomades libérant mille énergies...* ». Que de mots, que de maux ! J'attends, pour croire Jacques Attali, qu'il vive la valeur « précarité » en banlieue, dans un logement d'insertion, avec le RMI comme seule ressource.

Ce n'est pas ce qu'il nous souhaite. Cette surclasse mettra « *ses compétences créatives au service du long terme et de la solidarité* ». Comment une classe insouciante de l'avenir en viendrait-elle à engendrer le bien pour le plus grand nombre ? « *Il faut imposer une justice sociale plus exigeante.* » L'imposer à qui, sinon à ceux qui, par leur activité, provoquent une formidable déformation de la société, font fondre le savoir-faire, accusent les inégalités, créent une angoisse de masse en même temps qu'un vaste prolétariat déclassé ? Quelle contradiction d'annoncer la surclasse comme inéluctable parce qu'elle se manifeste déjà aux Etats-Unis, et d'affirmer qu'en Europe elle ne flottera pas sur les eaux boueuses de la misère !

On ne peut laisser massacrer deux ou trois générations en imaginant qu'après ce mauvais moment nous retrouverons intactes les valeurs héritées du siècle des Lumières

C'est ici et maintenant qu'il faut lutter contre la fracture sociale. On ne peut laisser massacrer deux ou trois générations en imaginant qu'après ce mauvais moment, au cours duquel les surhommes auront pu s'exprimer, nous retrouverons intactes les valeurs héritées du siècle des Lumières. Nous sommes entrés dans une société d'insécurité où les entreprises de gardiennage et leurs chiens policiers ont un bel avenir, les mouvements populistes plus ou moins fascisants aussi.

Mais déjà en Amérique les gens réagissent, sinon *Newsweek* ne publierait pas les photos de trois PDG coupables de licenciements massifs sous le titre d'« *assassins industriels* » ; sinon Jeremy Rifkin, prophète de la fin du travail, n'inviterait pas les politiques à inventer de nouvelles formes sociales.

Déjà, en Europe, s'amorce un vaste mouvement pour ajouter un pilier social au pilier économique de l'Union, mouvement dont la prochaine révision des traités devra tenir compte.

En Grande-Bretagne, Tony Blair, leader du Parti travailliste, propose de revenir à une « *société de partenaires* ». En France, des villes, des entreprises, des associations se mobilisent, innovent, inventent (mais ce n'est pas sur elles que sont braquées les caméras de la télévision).

Nul ne disconvient que l'Europe a besoin d'entrepreneurs dynamiques, non entravés par un excès de bureaucratie. Ces créateurs de richesse sont d'autant mieux admis qu'ils ont de l'honneur et à cœur de participer d'une façon ou d'une autre à l'équilibre de la cité.

Nos pères ont fait une révolution pour dénoncer un pouvoir politique concentré en quelques mains. Si les Etats s'avèrent impuissants à rendre un sens à la vie en société, une surclasse ou quelque avatar d'un pouvoir technocratique méprisant en viendra à mettre en péril la démocratie. Prenons garde de ne pas laisser cette évolution atteindre la « *vitesse de libération* » dont parle Paul Virilio, celle au-delà de laquelle on ne revient plus en arrière. Car alors je sais une chose : mes petits-fils seront communistes ou anarchistes.

***René Lenoir** est président de l'Union nationale interfédérale des organismes privés sanitaires et sociaux (Uniopss).*

Lamentable diplomatie européenne

par François Fejtö

A l'approche de la conférence de Turin, il paraît souhaitable que les dirigeants de l'Europe des Quinze procèdent à une analyse critique et autocritique des principes de la politique étrangère que – au-delà de leurs divergences apparentes ou maladroitement camouflées – ils ont menée, sous l'étiquette de « *l'Europe unie* », dans les diverses instances internationales. Devant les difficultés de conserver au moins l'acquis – d'ailleurs non négligeable – de la Communauté, ils se sont lancés dans une fuite éperdue vers l'utopie de l'Union, ce qui ne fait qu'augmenter les embarras de tous.

Pour l'observateur non engagé que je suis, il n'est désormais plus possible de taire son étonnement devant les faits de guerre (ou de paix ?) accomplis depuis 1980 par la diplomatie européenne. Non pas qu'avant cette date elle eût été brillante. Mais, après 1980, on constate un cumul sans précédent de gaffes et d'erreurs, pour ne pas employer des termes plus sévères.

Pour commencer, la diplomatie européenne a misé obstinément sur la pérennité de la division de l'Europe et du monde, considérée par les Etats-Unis également comme indispensable à l'équilibre des puissances. Déjà, Pompidou avait déclaré mélancoliquement, en 1968, que « *l'avenir, quoi que nous fassions, est au communisme* ».

Nous avons misé sur la superpuissance de cette URSS d'un Brejnev sénile, nous avons cajolé, après le super génial Mao Zedong, un Deng Xiaoping plus génial encore, et fermé les yeux pour ne pas trop souffrir du spectacle rouge sang des jeunes de Tiananmen. Nous n'avons pas caché notre irritation devant les désordres créés par les trouble-fêtes de Solidarnosc en Pologne et avons apprécié à sa juste valeur le coup de Jaruzelski. Nous avons longtemps fait l'éloge des grands bâtisseurs – et leur avons accordé d'importants crédits – qu'étaient Gierek, Husak, Kadar, pour ne pas mentionner les honneurs faits par de Gaulle lui-même au superbe Conducator de la très orthodoxe Roumanie de Ceausescu.

Ah, que la chute du mur nous a ennuyés ! Nous avons pourtant tout fait, vraiment tout, pour manifester nos sympathies envers la « Prusse rouge » de Honecker. Après cette affreuse réunification prévisible mais imprévue, tout était à repenser : l'équilibre de la terreur, le système des blocs, la raison d'être de l'intégration européenne, la mission de l'OTAN, avec, pour comble, le fardeau des pays de l'Europe centrale et orientale inopinément libérés sur le dos. L'idée de les accueillir, de les aider à faire la transition avec un nouveau « plan Marshall » adapté aux conditions nouvelles nous a paru dès le début saugrenue. Nous avons d'autres chats à fouetter que de nous soucier de leur sécurité, de leur survie !

Après 1980, nous avons accumulé gaffes et erreurs. Et nous poursuivons allègrement !

Car depuis lors nous subissons une suite d'ennuis. Nous avons joué avec plus ou moins de précipitation toutes les mauvaises cartes jouables. Celle de Gorbatchev quand cet apprenti sorcier, d'ailleurs très estimable, avait déjà visiblement perdu le jeu. Nous avons montré la porte à Eltsine, nous avons prévu le succès – hélas avorté – des putschistes d'août 1991.

Nous avons misé sur la permanence de la Yougoslavie. Nous avons condamné les sécessionnistes, tribalistes sauvages de Zagreb, de Ljubljana et de Sarajevo. Nous avons déclaré la paix à la guerre déclenchée par les national-communistes de Belgrade et confondu, en toute conscience, dans la même vertueuse réprobation les agresseurs arrogants et les agressés violés et massacrés. Nous avons envoyé des soldats désarmés avec la mission de maintenir une paix qui n'existait guère. Et quand tout cela ne suffisait pas, nous avons concocté des plans de paix, avec toujours plus de concessions aux agresseurs.

Et nous poursuivons allègrement ! Alors qu'il s'agirait d'engager sérieusement la lutte contre le terrorisme international. Certes, nous blâmons verbalement l'Iran, le Liban, la Libye, l'Irak et la Syrie, le Soudan, où nous savons que siègent les quartiers généraux du terrorisme, mais nous ne voulons pour rien au monde les isoler et les neutraliser. Notre règle d'or reste le dialogue, magique, qui a si bien servi à arrêter l'effusion de sang en ex-Yougoslavie, le compromis, la négociation – pour ne pas dire le négoce. Nos maîtres à penser, nos modèles ne sont pas Churchill et le de Gaulle de 1940, mais les « realpoliticiens » Chamberlain et Daladier de Munich. Sommes-nous pervers, masochistes ou simplement ignorants ?

***François Fejtö** est journaliste et historien.*

Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Président du directoire, directeur de la publication :
Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ;
Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint
Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints de la rédaction :
Thomas Ferenczi, Robert Solé
Rédacteurs en chef :
Jean-Paul Besset, Bruno de Camas, Pierre Georges, Laurent Greilsamer, Danièle Heymann,
Bertrand Le Gendre, Jean-Yves Lhomeau, Manuel Lucbert, Luc Rosenzweig
Directeur artistique : Dominique Roynette
Rédacteur en chef technique : Eric Azan
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment
Directeur exécutif : Eric Pialloux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet
Médiateur : André Laurens
Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Olivier Biffaud, vice-président
Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)
Le Monde est édité par la SA Le Monde
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 935 000 F. Actionnaires : Société civile « Les rédacteurs du Monde »,
Association Hubert Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du Monde,
Le Monde Entreprises : Le Monde Investisseurs, Le Monde Presse, Iéna Presse, Le Monde Prévoyance
RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL : 15, RUE FALGUIÈRE 75501 PARIS CEDEX 15
TÉL : (1) 40-65-25-25 Télécopieur : (1) 40-65-25-99 Télex : 206 806 F
ADMINISTRATION : 1, place Hubert-Beuve-Méry 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
TÉL : (1) 40-65-25-25 Télécopieur : (1) 49-60-30-10 Télex 261 311 F

L'avenir sans l'Etat du Crédit lyonnais

Suite de la première page

Ce serait non seulement une façon de recomposer le paysage, mais aussi un moyen pour les pouvoirs publics d'échapper à la mission, devenue presque impossible, de redresser la banque dans le cadre du plan de sauvetage négocié à l'arraché avec Bruxelles et contesté auprès de la Cour européenne de justice par la Société générale.

Même si, après trois années consécutives de pertes pour un total de près de 23 milliards de francs, la banque publique devrait annoncer, jeudi 21 mars, un résultat pour 1995 légèrement bénéficiaire, sa situation reste très difficile. *« L'heure de vérité sur la réalité du redressement a été repoussée à la fin du premier semestre de l'année 1996 »*, avoue un spécialiste du dossier. Entre-temps, les pouvoirs publics vont devoir trouver un moyen d'apporter leur soutien au Crédit lyonnais sans remettre en cause un plan de sauvetage accepté, à une seule voix de majorité, par la Commission européenne.

Mardi 19 mars, à la sortie d'une entrevue avec Jean Peyrelevade, président du Lyonnais, le ministre des finances, Jean Arthuis, a déclaré qu'il fallait *« aider le Crédit lyonnais à poursuivre sa restructuration »*. Mais comment ?

Le plan de sauvetage a beau être considéré comme trop généreux envers une banque qui a mené à la fin des années 80 une stratégie suicidaire au détriment de ses concurrents, et finalement du contribuable, ses contraintes sont suffisamment fortes pour empêcher un véritable redressement. Le Crédit lyonnais ne se remet pas de son passé, du traumatisme qu'il a subi, et les pouvoirs publics sont *loin d'être débarrassés d'un* dossier toujours aussi encombrant.

La mécanique même du plan de sauvetage handicape la banque. Le coût du financement par le Lyonnais de la structure (le CDR) qui a récupéré 135 milliards de francs de ses actifs les plus mauvais est estimé à 2 milliards de francs par an. Compte tenu de sa faible rentabilité et d'un certain nombre de risques qui subsistent dans ses comptes, la banque est presque incapable d'assumer ce coût sur plusieurs années.

Elle doit aussi se conformer aux exigences ultimes de la Commission européenne. Celle-ci, pour entériner le plan, a obtenu l'engagement des pouvoirs publics français, *via* une lettre secrète d'Alain Madelin, alors ministre de l'économie, que la banque réduirait dans les trois ans sa présence commerciale hors de France pour un total de *« 35 % de son bilan, ce qui représente 50 % du réseau en Europe »*. Cette condition est considérée comme irréalisable par le Lyonnais, qui serait contraint d'afficher des moins-values considérables et se priverait d'une part importante de ses ressources.

Comme la banque dispose tout juste des fonds propres nécessaires pour répondre aux normes internationales (ratio Cooke), l'Etat pourrait même se retrouver obligé d'apporter à nouveau des capitaux. Enfin, la clause de retour à meilleure fortune, qui contraint le Lyonnais à reverser une partie d'éventuels bénéfices à l'Etat, limite considérablement le potentiel de croissance des fonds propres et de l'activité de la banque.

La reprise de la banque publique par un grand groupe financier apparaît comme la seule solution. Un raisonnement qui commence à faire son chemin

L'impasse semble totale : la renégociation du plan se heurterait certainement à un veto de Bruxelles et provoquerait un véritable tollé de la part des banques françaises concurrentes. Si le Crédit lyonnais ne peut pas se relever par ses propres moyens, compte tenu des conditions du plan de sauvetage et de ses propres difficultés commerciales, la reprise de la banque publique par un grand groupe financier apparaît comme la seule solution. Un raisonnement qui commence à faire son chemin.

Mais autant les pouvoirs publics se satisferaient d'une vente du Lyonnais à une grande banque française comme la Société générale et plus encore la BNP, dont le président, Michel Pébereau, considère clairement qu'il a un problème de taille, autant ils craignent d'être obligés de le céder à un grand groupe étranger. La Deutsche Bank et le numéro un de l'assurance en Europe, l'allemand Allianz, suivent de près la situation du Crédit lyonnais. Allianz a déjà passé un accord commercial avec la banque publique, et l'ensemble de son directoire viendra travailler avec les dirigeants du Lyonnais le 24 avril.

Eric Leser

RECTIFICATIFS

Saint-Louis

Le groupe d'industrie papetière et d'agroalimentaire Saint-Louis a pris en compte dans ses résultats 1995 une provision de 316 millions de francs pour restructuration chez Arjo Wiggins (papier) mais non pas, comme nous l'avons écrit par erreur dans *Le Monde* du 14 mars, une provision de 700 millions pour la cession de Panzalim : celle-ci a été passée en 1994.

Anaïs Nin

L'opération immobilière qui vise le terrain où est sise la maison d'Anaïs Nin, à Louveciennes (Yvelines), ne prévoit pas, contrairement à ce que nous avons écrit dans *Le Monde* du 13 mars, *« des petits immeubles de standing »*, mais *« une seule maison conçue par un architecte* local », nous indique Danièle Gaudillat, adjointe à l'urbanisme à la mairie de Louveciennes. *« Le terrain de 3 000 m² a été divisé en trois lots*, précise-t-elle, *celui où sera conservée la maison d'Anaïs Nin, celui d'une deuxième bâtisse, également rénovée, et un troisième lot qui accueillera la nouvelle construction. »*

Madagascar

Une erreur s'est glissée dans le carnet de route de notre reportage à Tuléar, dans le sud-ouest de Madagascar (*Le Monde* du 14 mars). Depuis le changement de régime dans la Grande Ile, il y a trois ans, la République démocratique de Madagascar a repris l'appellation officielle République de Madagascar.

Le Monde

ÉDITORIAL

Pannes industrielles

LA France est-elle terre d'industrie ? Renault indiquait, mardi 19 mars, qu'il avait perdu de l'argent dans l'automobile l'an dernier. D'autres grands groupes industriels français (Alcatel, Pechiney...) affichent des performances pour le moins médiocres. Après des années de plans sociaux et d'appel à la rigueur, les industriels français – et leurs salariés – découvrent qu'ils ne sont pas au bout de leur peine. Plus encore que dans les activités de services, la mondialisation oblige, dans l'industrie, à une course constante à la productivité. Pour participer à cette course, les groupes français ont jusqu'à présent entrepris une cure d'amaigrissement, salutaire. Ils n'ont pas encore, bien souvent, amorcé la seconde phase, tout aussi indispensable, celle de musculation.

Pour s'être internationalisés très tôt, certains grands groupes industriels français se portent bien – ce sont les Saint-Gobain, Lafarge, Air Liquide, Valeo et autres L'Oréal. Ceux qui sont restés, pour diverses raisons, très nationaux rencontrent en revanche de *lourdes difficultés. Ils ont certes réalisé*, notamment à partir de la seconde moitié des années 80, des gains de productivité considérables. La méthode utilisée alors par des PDG généralement bien payés – parfois scandaleusement bien rémunérés au regard de leurs dérisoires performances – était simple : pour augmenter la production par salarié, ils ont réduit leurs effectifs. Le régime a produit des effets : il a bien souvent permis un rétablissement des comptes de ces entreprises.

Mais, à l'instar de Louis Schweitzer, le patron de Renault, beaucoup de PDG reconnaissent qu'une fois les sources de pertes éliminées l'effort a été, un peu partout, relâché. Le ralentissement de l'investissement industriel, particulièrement marqué au cours de ces dernières années, en a été le reflet. Beaucoup de facteurs ex*pliquent cette pause :* la conjoncture affaiblie, la force de l'habitude, la culture de marchés protégés, l'absence de pressions concurrentielles, l'origine et la formation, très homogène, des patrons français, la volonté, aussi, de ne pas provoquer de remous sociaux et politiques. Dans ce contexte, la croisade de Jacques Calvet, le patron de PSA Peugeot-Citroën, en faveur de gains de productivité permanents et importants, apparaissait peut-être obsessionnelle : elle était pourtant justifiée.

Pour une opinion fatiguée d'une rigueur sans fin, le réveil est difficile. Les Américains savent déjà que, conséquence de la mondialisation de l'économie et de l'exaspération de la concurrence, dans l'industrie, la révolution devient désormais un état permanent. Même si l'objectif en est, notamment, une réduction des coûts unitaires de production, cela ne conduit pas nécessairement à de nouveaux plans de licenciements. La productivité peut aussi se gagner par de nouvelles méthodes d'organisation de la production : le travail d'équipe, la motivation des hommes, la recherche de la qualité, etc. Il y aurait là, chez Renault comme à Aerospatiale ou chez Pechiney, des gisements inexploités. Le retard pris en la matière par certains groupes français est à la fois un handicap et une chance. Il y a pourtant urgence.

Communiquer *par Leiter*



REVUE DE PRESSE

THE WALL STREET JOURNAL
James Pettifer

■ Un diplomate étranger déclarait, en privé, que les Etats-unis couraient le danger de créer un nouveau traité de Versailles avec les accordS de Dayton, avec une Serbie domptée et appauvrie, subissant des humiliations incessantes de la Grande Croatie. Pour le moment, Zagreb semble bien être le seul réel vainqueur de cette guerre, en ayant réalisé en 1995 la plus grande épuration ethnique avec l'exode des Serbes de Croatie. A l'époque, cela apparaissait *comme un correctif* bienvenu aux conquêtes serbes en Bosnie, mais cela pourrait laisser des fruits amers pour les Occidentaux, les Etats-unis en particulier. On peut faire un parallèle entre l'Allemagne de Weimar et la Serbie d'aujourd'hui. Toutes deux avaient des populations défaites et amères, des problèmes de minorités internes, des querelles de frontières avec la plupart de leurs voisins, ainsi qu'un appareil militaire surdimensionné. En attendant, même si la neige fond, le printemps ne semble pas prêt d'arriver dans cette région...

FINANCIAL TIMES

■ *Aux yeux des Européens, la* conférence d'Ankara, soutenue par les Américains, sur l'aide militaire à la Bosnie, était inutile et même provocatrice (...) Les Etats-unis peuvent faire valoir des arguments légaux et moraux en affirmant que la Bosnie, Etat souverain, est en droit de se défendre comme n'importe quelle autre nation (...) Mais les Européens ont raison de dire que les livraisons d'armes ne sont pas la meilleure méthode pour assurer la stabilité des Balkans (...) Le texte issu, lundi, des négociations de Genève initiées par les Etats-unis, auxquelles participaient les dirigeants de Serbie, de Croatie et de Bosnie, contient quelques formules encourageantes. Il stipule que toutes les forces politiques en Bosnie doivent avoir accès aux médias, et réaffirme la nécessité de la liberté de mouvement, de la tolérance et du respect de la propriété privée. *Mais de telles assurances ont trop* souvent été données dans le passé. Si elles étaient vraiment mises en pratique, cette fois-ci, cela rendrait inutiles les livraisons d'armes. Sinon, ces livraisons feraient plus de mal que de bien.

FRANKFURTER ALLGEMEINE ZEITUNG
Johann Georg Reissmüller

■ Le siège de Sarajevo a pris fin. La ville doit se rétablir. *Elle* doit aussi se donner une constitution permettant à tous les groupes ethniques de préserver leur identité. La défense des droits individuels reste essentielle, mais ne suffit pas. Dans tout Etat multi*ethnique, les diverses compo*santes ont besoin de droits collectifs, afin de ne pas être submergées et assimilées par une majorité, même dans le cadre d'un processus démocratique impeccable.

Quel grand projet pour l'école ?

L'ÉDUCATION revient au centre *du débat public. François Bayrou a* présenté au conseil des ministres du mercredi 20 mars un train de mesures visant à endiguer la violence à l'école (*Le Monde* du 19 mars). Le ministre de l'éducation nationale devrait, vendredi, donner le coup d'envoi des « états généraux » de l'enseignement supérieur, dont l'objectif est de préparer une vaste réorganisation de l'université. Au sortir du séminaire gouvernemental du 14 mars, Alain Juppé l'a clairement signifié : la réforme de l'éducation nationale *« ne saurait tarder »*. Jacques Chirac, lors de ses déplacements en province, a également souligné la nécessité d'une refonte des rythmes scolaires.

François Bayrou, qui passera dans quelques semaines le cap des trois ans rue de Grenelle, est ainsi mis « sous pression » par ses amis *politiques.* Faisant de l'amélioration de *« la vie quotidienne des Français »* la nouvelle priorité gouvernementale, Alain Juppé et Jacques Chirac veulent, rapidement, engager cette réforme de l'école, toujours promise et si longtemps différée.

L'éducation nationale et ses urgences n'avaient pourtant guère mobilisé les candidats pendant la campagne présidentielle. Hormis l'idée d'un référendum et la promesse d'un statut de l'étudiant, chères à Jacques Chirac, ce thème était évoqué en sourdine. La présence de Lionel Jospin, ancien ministre de l'éducation nationale, n'avait en rien altéré cette discrétion : le candidat du parti socialiste avait intérêt à quitter cet habit trop étroit. Etait-ce le souvenir cuisant de la grande manifestation *laïque du 16 janvier 1994 ? Celui de* l'embarrassante affaire de la circulaire sur les IUT ? Ou de l'encombrant rapport Laurent sur l'enseignement supérieur ? Personne ne semblait pressé de rouvrir des dossiers suceptibles de jeter des milliers de personnes dans les rues.

Terrain de prédilection de la gauche ces dernières années, l'éducation est devenue aujourd'hui un enjeu non négligeable pour la droite. Deux républicains de choc du RPR ont creusé le sillon depuis longtemps, à leur manière : Philippe Séguin à Epinal, en expérimentant une nouvelle organisation scolaire ; Charles Pasqua *dans les Hauts-de-Seine*, en faisant de son département un laboratoire d'idées dans le domaine éducatif. Mais l'impulsion est venue du chef de l'Etat lui-même, qui, à peine élu, s'est mis en devoir de tenir les promesses du candidat sur l'école.

Dès le mois de septembre, lors de sa première intervention télévisée, Jacques Chirac a plaidé pour une modification des rythmes scolaires, l'introduction de disciplines artistiques, culturelles et sportives étant considérée comme l'instrument privilégié de l'égalité des chances. Peu importe que le référendum disparaisse un moment du champ : le président de la République *tient le dossier « populaire »* qui lui permettra de parler concrètement de l'école aux Français. Philippe Séguin a testé l'idée à Epinal, le président se charge de la « vendre ». Guy Drut la mettra en œuvre.

En consacrant une journée entière à la visite d'établissements *scolaires ou d'apprentissage, le* 7 mars dans le Doubs, le chef de l'Etat a clairement désigné l'école comme un dossier prioritaire. *« Je souhaite qu'on ne laisse pas traîner les choses trop longtemps »*, a-t-il déclaré. Au passage, l'occasion de remettre de l'ordre au sein du gouvernement n'est pas perdue. L'impatience de l'Elysée sonne comme un avertissement à François Bayrou, que l'on juge trop occupé par la compétition pour la présidence de l'UDF.

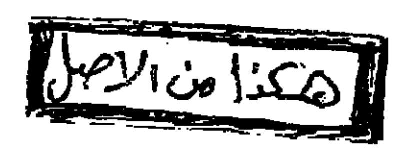
Les axes du chamboulement promis n'ont pas encore été définis

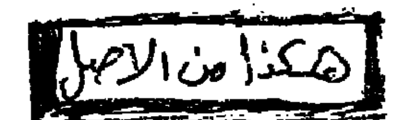
Depuis quelques semaines, les députés RPR talonnent le ministre de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, en consultant le ban et l'arrière-ban. Ils « préparent » à leur manière les états généraux de l'université que François Bayrou a tardé, selon eux, à lancer. On fait comprendre au locataire de la Rue de Grenelle, qui ne cache pas sa lassitude, que son habileté à se sortir des situations les plus périlleuses, comme le *mouvement étudiant* du mois de novembre, ne suffit plus.

Le terrain est d'autant plus libre que la gauche se tait, ou presque, sur ce domaine qu'elle a tant investi. On entend Martine Aubry, ou Jack Lang, sur la question de la violence à l'école, mais ils sont bien isolés. Le président de la Ré*publique reçoit même un soutien* inattendu d'un fidèle de Lionel Jospin, son ancien conseiller spécial pour les questions universitaires, Claude Allègre. Dans une récente interview au *Figaro*, celui-ci déclare : *« Je n'hésite pas à dire que si Jacques Chirac poursuit dans la veine des idées qu'il a exprimées sur les rythmes scolaires je le soutiendrai vigoureusement. (...) C'est bien de voir un président de la République s'engager lui-même dans les questions de réforme éducative. »*

Il reste pourtant à dire l'essentiel : quel projet, quelle ambition pour l'éducation nationale ? Modifier les rythmes scolaires ou proposer un statut de l'étudiant ne suffit pas à bâtir une politique éducative. Les axes du chamboulement promis n'ont pas encore été définis. La réforme du collège, actuellement préparée par le ministère, ne prétend qu'à introduire plus de souplesse et de facilités d'adaptation. Mais qu'en est-il du grand dessein affiché par le gouvernement ? Au final, l'endroit où s'élabore le plus activement une pensée sur le système éducatif reste sans doute la commission Fauroux. Installée par Alain Juppé, celle-ci s'est déjà mis à dos les syndicats et François Bayrou a prudemment pris ses distances. La commission jettera, en juin, son pavé dans la mare. Ses travaux pourraient alors contraindre les uns et les autres – politiques, syndicats enseignants et étudiants – à afficher clairement le contenu qu'ils entendent donner à la réforme.

Béatrice Gurrey





TÉLÉCOMMUNICATIONS La transformation de France Télécom en société dotée d'un capital interviendra cette année, a indiqué, mardi 19 mars, Matignon. ● LA PRIVATISATION PARTIELLE, qui devrait attendre un peu, ne sera pas réalisée dans un but budgétaire. ● LE DÉPÔT d'un projet de loi au Parlement interviendra d'ici à fin juin, ou à l'automne, en fonction de la façon dont se structure le front syndical. ● LES PRINCIPAUX SYNDICATS, s'ils restent tous hostiles à toute discussion sur un changement de statut, apparaissent divisés sur les modalités d'actions. ● CHEZ DEUTSCHE TELEKOM, la longue négociation qui a précédé la réforme n'a pas empêché de fortes grèves. ● LE SERVICE PUBLIC ne constituera pas pour le gouvernement français un sujet de *casus belli* à Turin lors de la Conférence intergouvernementale sur la modification des traités européens.

Le gouvernement veut changer le statut de France Télécom dès cette année

Matignon indique en revanche qu'une privatisation partielle de l'exploitant téléphonique est peu probable en 1996 et que, moins urgente, elle ne se fera pas dans un but budgétaire

LUNDI 18 MARS, en officialisant la lettre de mission adressée à Michel Bon, président de France Télécom, le gouvernement d'Alain Juppé entretenait encore le flou sur le calendrier qu'il entend suivre pour procéder au changement de statut de l'exploitant téléphonique. A la fin de la journée du 19 mars, plus aucun doute ne pouvait subsister. « *Le changement de statut est pour cette année* », a ainsi affirmé, mardi dans l'après-midi, l'un des conseillers du premier ministre, justifiant, une nouvelle fois, cette opération visant à transformer l'opérateur en société dotée d'un capital. « *Nous voulons donner à France Télécom un statut plus adapté. Sinon, France Télécom restera dans un carcan, il y aura risque de marginalisation sur les secteurs les moins rentables. Un changement de statut permettra de conforter les alliances. Même si le maintien du statut actuel ne reviendrait pas à ne rien faire, il rendrait les choses plus difficiles.* »

La privatisation partielle de France Télécom devrait, quant à elle, attendre un peu. « *Il est plus que probable que l'on ne mettra pas une partie du capital sur le marché cette année, mais cela n'a pas d'importance si l'on ne vend pas tout de suite* », indique le conseiller d'Alain Juppé. Quand elle interviendra, la vente d'actions de France Télécom ne sera pas réalisée dans un objectif budgétaire. « *Le but du gouvernement n'est pas de faire une bonne affaire, mais de donner à France Télécom les moyens de se développer* », affirme le conseiller du premier ministre.

AVANT JUIN OU À L'AUTOMNE

Pour faire entériner cette année, par le Parlement, une modification du statut de France Télécom, le gouvernement dispose de deux « fenêtres ». D'ici à fin juin, tout d'abord, c'est-à-dire en même temps que le projet de loi sur la nouvelle réglementation devant s'appliquer début 1998 dans les télécommunications – ce projet doit être adopté en conseil des ministres le 3 avril. Michel Bon pousse depuis des mois pour ce couplage. C'était aussi l'idée première d'Alain Juppé, avant les grèves de décembre.

L'autre possibilité est de présenter un projet sur France Télécom à l'automne. C'est ce qu'a préconisé le sénateur RPR des Yvelines Gérard Larcher dans un récent rapport. Lors de la publication de ce dernier, le cabinet du premier ministre avait indiqué être « *sur la même longueur d'onde que M. Larcher* ». Tout dépendra de la façon dont, dans les prochains jours, se structurera le « front » syndical, sachant néanmoins que la première hypothèse suppose que tous les aspects « techniques » de ce dossier soient réglés rapidement, ce qui actuellement n'est pas le cas.

Mercredi 20 mars, l'unité syndicale était encore plus ou moins d'actualité. Lors du conseil d'administration qui se tenait dans la matinée chez France Télécom, les administrateurs-salariés CGT, SUD, CFDT et FO devaient lire des « *déclarations convergentes* » exprimant leur opposition à un changement de statut, puis, pour certains seulement, quitter la séance.

« RIEN N'EST FERMÉ »

En revanche, des divergences sont sensibles entre les différents syndicats quant à une grève d'avertissement fin mars : si la CGT y pousse et si SUD ne l'exclut pas, FO déclare n'y voir « *aucun intérêt* ». Sur le plan politique, les divergences sur ce dossier sont également très nettes au Parti socialiste. Malgré la prise de position de Lionel Jospin contre un changement de statut de France Télécom, Edith Cresson s'est par exemple déclarée favorable à la transformation de l'opérateur.

Chez France Télécom, après s'être adressé par vidéoconférence à ses salariés, lundi 18 mars, Michel Bon a officiellement invité, mardi 19 mars, les syndicats à « *le rencontrer très rapidement* » – sans toutefois fixer de date – pour discuter « *carrières, temps de travail, emploi, actionnariat, et du service public* ». Si les principales organisations rejettent, officiellement, toute idée d'aller négocier les modalités d'un changement de statut dont elles indiquent ne pas vouloir, d'autres discussions, moins formelles, semblent devoir s'engager. « *Il n'est pas possible qu'il n'y ait pas un minimum de contact* », souligne-t-on au cabinet d'Alain Juppé, où, après les garanties données sur le maintien du statut de fonctionnaires pour les agents actuels de France Télécom et sur les droits à la retraite associés, on indique également que « *rien n'est fermé* » sur la possibilité de laisser la liberté à France Télécom de recruter des fonctionnaires après son changement de statut.

Matignon compte par ailleurs « apaiser » le personnel de France Télécom et ses représentants en faisant certaines concessions sur le projet de loi de réglementation. Celui-ci devrait notamment être modifié dans sa partie consacrée aux missions de service universel : le paragraphe qui visait à autoriser d'autres opérateurs que France Télécom à fournir une partie des missions de service universel – les cabines téléphoniques, entre autres – dans des zones géographiques données devrait par exemple être supprimé.

Philippe Le Cœur

La privatisation partielle de Deutsche Telekom s'accompagnera de 70 000 suppressions d'emplois

COLOGNE
correspondance

Survenu voici plus d'un an, le changement de statut de Deutsche Telekom, premier opérateur européen, s'est effectué apparemment sans remous. La toute nouvelle société anonyme, encore détenue en totalité par l'Etat allemand, n'en prépare pas moins une « *privatisation partielle* » dont les modalités devaient être dévoilées mercredi 20 mars et qui s'accompagnera, d'ici à fin 1999, de 70 000 suppressions d'emplois, réduisant les effectifs à 170 000 salariés. Pour cette ultime étape, les employés sont restés à leur poste de travail et les principaux partis politiques se sont félicités d'une évolution décrite comme indispensable.

La privatisation des services de la Bundespost, les PTT allemands, est dans l'air depuis 1982, date de l'arrivée au pouvoir du chancelier Helmut Kohl. Mais, en 1989, quand la Bundespost est démantelée en trois sociétés anonymes (la Poste, la Postbank pour les services financiers et les Telekom), le sujet n'est pas vraiment à l'ordre du jour. Un an plus tard, l'unification va accélérer le processus : le groupe, qui va devoir investir plus de 40 milliards de deutschemarks dans les nouveaux Länder, manque de fonds propres et accumule les dettes (100 milliards de DM début 1996). En 1993, la réforme du statut est mise en discussion. La loi votée en juin 1994 est un compromis entre la coalition au pouvoir et le SPD, qui avait d'abord soutenu l'idée syndicale de créer un établissement de droit public. Les Verts et le PDS (ex-communiste) restent, eux, opposés au texte. Le soutien du SPD est nécessaire, la modification de la loi fondamentale qui s'impose alors requérant les deux tiers des voix du Bundestag.

UNE GRÈVE TRÈS DURE

Les salariés ont montré davantage de résistance. Le Deutsche Postgewerkschaft (DPG, le syndicat de la poste) est hostile à toute privatisation. « *Nos propositions sur le service public n'ont pas été prises en compte* », affirme un responsable du conseil d'entreprise. En mai et juin 1994, des milliers d'employés non fonctionnaires (mais soutenus par les agents de l'Etat) mènent pendant plusieurs semaines une grève très dure. « *Le mouvement n'était pas directement orienté contre la réforme et la privatisation,* assure aujourd'hui un porte-parole de Deutsche Telekom, *les personnels voulaient défendre leurs salaires et leur statut sans refuser le projet au fond.* » Les quelque 240 000 salariés de l'époque vont être rassurés : les fonctionnaires conservent leur statut ; les retraites, payées par le groupe, resteront garanties par l'Etat ; le syndicat DPG est confirmé dans son rôle de partenaire lors des négociations salariales. Mais les nouveaux personnels seront désormais recrutés sur la base de contrats privés.

En février 1995, la direction annonce son intention de supprimer 70 000 emplois d'ici à l'an 2000 : deux fois plus qu'il n'était envisagé avant l'entrée en vigueur de la réforme. Après six mois de négociations, les salariés obtiennent certaines garanties : Deutsche Telekom ne peut opérer de licenciements pour motif économique avant 1997. Il devra préférer les préretraites et les départs volontaires, indemnités à l'appui (50 000 à 60 000 marks en moyenne). Ce double dispositif a touché plus de 15 000 personnes en 1995.

Les 213 000 salariés actuels ne débordent pas d'enthousiasme : « *Le groupe se comporte désormais comme une vraie entreprise privée et ne cherche qu'à faire du profit ; on ne s'attendait pas à (...) un tel esprit* », estime un membre du conseil d'entreprise.

Philippe Ricard

Matignon assouplit sa position sur les services publics

La notion de « service universel » entre dans la loi française

A UNE SEMAINE de l'ouverture à Turin de la Conférence intergouvernementale sur la modification des traités européens, Matignon n'entend plus faire des services publics un *casus belli* avec ses partenaires. Si Alain Juppé avait évoqué, durant la crise sociale de l'automne dernier, la possibilité d'inscrire « *les services publics à la française* » dans la Constitution, cette idée est aujourd'hui abandonnée. Au contraire, le projet de loi sur l'ouverture des télécommunications à la concurrence introduit la notion typiquement européenne de « *service universel* » dans la législation française, une première qui pourrait faire école. L'exposé des motifs de cette loi précise qu'« *il s'agit de consolider et de garantir le service public et le service universel dans le secteur des télécommunications* ».

Franck Borotra, ministre de l'industrie, de la Poste et des télécommunications, ne doit que modérément apprécier : dans son rapport sur les services publics rédigé en octobre 1995, il rappelait qu'aux yeux de Bruxelles les services universels étaient ceux « *qui ne peuvent être fournis qu'à perte* ». Il dénonçait alors les « *dangers d'une dérive minimaliste* », expliquait qu'il ne s'agissait nullement d'un « *problème sémantique* » et que « *remplacer service public par service universel n'est pas neutre* ». La juxtaposition des deux termes est-elle suffisante pour apaiser ses craintes ?

Le même rapport expliquait qu'il fallait modifier le traité de Rome pour réduire les pouvoirs de la Commission. Entre la modification d'un article ou l'élaboration d'une charte sur les services publics, l'entourage d'Alain Juppé affirme que la position de la France n'est pas encore arrêtée. Il reconnaît « *ne pas souhaiter payer un prix fort sur les thèmes centraux pour obtenir satisfaction sur d'autres sujets comme les services publics* ». En clair : si d'autres pays ou la Commission proposent de faire figurer cette question à l'ordre du jour, voire de l'inscrire noir sur blanc dans un texte officiel, Paris s'en félicitera, mais la France ne s'avancera pas seule sur ce terrain, préférant garder ses cartouches pour d'autres combats.

« NI UNE DOCTRINE NI UN MODÈLE »

Dans la perspective de ces débats européens, les rapports sur les services publics se multiplient. Le rapport Denoix de Saint-Marc devait être rendu public mercredi 20 mars dans l'après-midi. Remis à Alain Juppé le lundi 26 février (*Le Monde* du 27 février), il semble particulièrement retenir l'attention du gouvernement. Il affirme que « *ce qu'on appelle aujourd'hui service public à la française n'est ni une doctrine ni un modèle d'organisation entièrement français. Dans son usage actuel, l'expression désigne des modalités d'organisation : celles qui consistent à confier l'exécution des services publics en réseau à des monopoles publics, le plus souvent nationaux, dont les salariés bénéficient d'un statut particulier (...). Si la France se distingue d'autres pays, c'est principalement par le fait que beaucoup de nos concitoyens souhaitent conserver ces modalités d'organisation* ». C'est pourquoi le rapport estime les « *réformes nécessaires* ».

D'autre part, le Commissariat général au Plan a présenté mardi 19 mars un rapport du juriste Antoine Lyon-Caen. Celui-ci préconise d'intégrer dans le traité de Rome la notion de « *droits fondamentaux de la personne* » et d'établir « *leur garantie d'exercice dans le respect des règles de répartition de compétences* ». Jugée féconde dans plusieurs pays de l'Union européenne, cette réflexion n'a pas encore fait l'objet d'une étude précise à Matignon.

Frédéric Lemaître

Renault fabrique des voitures trop chères pour être rentables

POUR la neuvième année consécutive, Renault a été bénéficiaire en 1995, pour 2,139 milliards de francs, avec un chiffre d'affaires de 184 milliards. Mais le président de l'ex-régie, Louis Schweitzer, s'est gardé de tout enthousiasme en annonçant mardi 19 mars ses résultats. « *Nous avons traversé une année riche en difficulté et qui appelle à l'effort* », a-t-il déclaré : le résultat net a enregistré une chute de 41 %. Au niveau de l'exploitation, l'évolution est comparable.

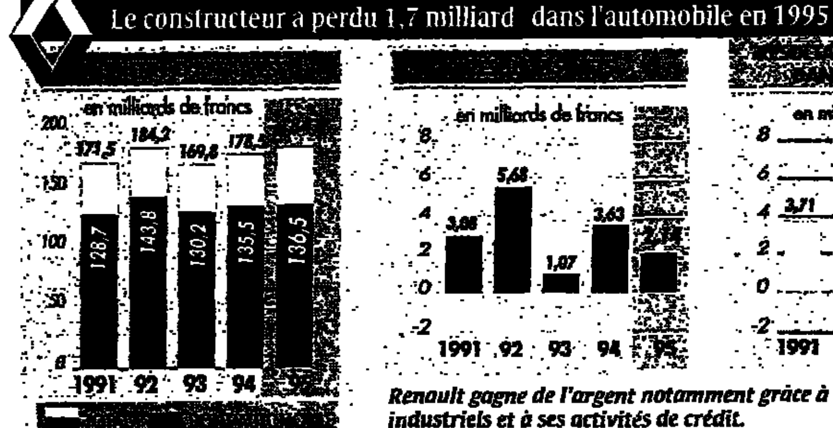
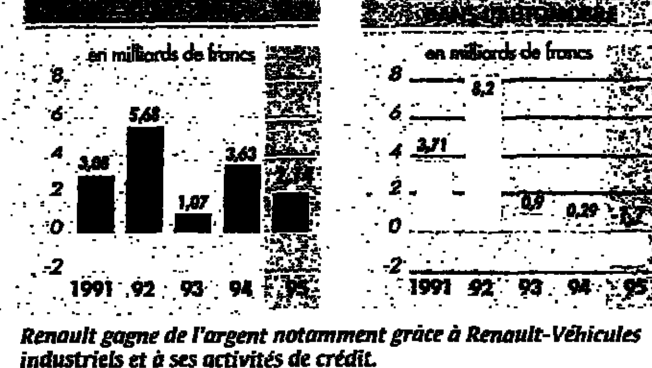
C'est l'automobile, l'activité traditionnelle et principale de Renault (trois quarts de son chiffre d'affaires), qui est la cause de ses maux. Les Clio, Twingo et autre Laguna ont occasionné l'an dernier une perte d'exploitation de 1,7 milliard de francs. Le constructeur n'avait pas perdu d'argent dans l'automobile depuis 1986.

Si Renault reste bénéficiaire, c'est d'abord grâce à sa branche véhicules industriels, qui a dégagé un bénéfice opérationnel de 980 millions de francs, soit cinq fois plus qu'en 1995. Restructurés, Renault VI et sa filiale américaine Mack Trucks ont pleinement bénéficié d'une conjoncture très favorable, en Europe comme aux Etats-Unis. Les sociétés de crédit ont, comme à leur habitude, fortement contribué au résultat d'exploitation de Renault, à hauteur de près d'1,3 milliard de francs. Enfin, l'exploitation des entreprises industrielles a rapporté 715 millions de francs, soit 20 % de plus que l'année précédente.

GUERRE DES PRIX

Le constructeur a souffert d'une année 1995 médiocre : le marché européen est resté quasi stable à 12 millions de voitures et le marché français a diminué de 2,1 % à 1,931 million d'unités. La guerre des prix accentuée a amputé les marges. « *L'évolution des parités monétaires a coûté à la branche automobile 1,5 milliard de francs de chiffre d'affaires et 1 milliard de résultat d'exploitation* », précise Louis Schweitzer. L'arrêt de la production de la R19, remplacée depuis le 15 novembre par la Megane, a également été défavorable à Renault.

Les raisons conjoncturelles ne suffisent pourtant pas à expliquer cette contre-performance. C'est la capacité même de Renault à dégager des marges sur son métier de base qui est en cause aujourd'hui. Même en 1993, année de crise sans précédent du marché automobile français (–18,3 % à 1 721 000 unités), Renault n'avait pas plongé dans le rouge : l'automobile avait

Renault gagne de l'argent notamment grâce à Renault-Véhicules industriels et à ses activités de crédit.

dégagé un bénéfice d'exploitation de 900 millions de francs, essentiellement grâce au succès rencontré en Turquie. Mais la rentabilité de la marque avait commencé sa baisse. En 1994, dans un marché en croissance, le bénéfice d'exploitation automobile de l'ex-Régie tombait à 290 millions de francs.

Les petites voitures sont les moins rentables : or, Clio, Twingo et Super 5 ont représenté en 1995 53 % des ventes de Renault. Ce pourcentage n'a cessé d'augmenter depuis 1991, où elles comptaient pour 48 % de ses ventes. Inversement, les modèles plus rentables de gamme moyenne, comme la R19, ont représenté en 1995 39 % des immatriculations de la marque au losange contre 43 % en 1991.

Les primes Balladur et Juppé, qui se sont succédé depuis février 1994, n'expliquent pas à elles seules cette évolution, qui leur est antérieure.

ABAISSER LES COÛTS

L'Espace, seul monospace européen pendant des années, doit aujourd'hui affronter la concurrence des Peugeot 806, Citroën Evasion, Fiat Ulysse, Volkswagen Sharan ou encore Ford Galaxy : il se vend moins bien et moins cher. La Laguna n'est pas non plus assez rentable. Quant au haut de gamme Safrane, ses ventes sont trop peu nombreuses.

Louis Schweitzer compte sur le succès de la Megane pour tirer ses ventes vers le haut : les cinq modèles (berlines 4 et 5 portes, cabriolet, coupé, monospace) qui remplacent la R19 doivent permettre à Renault de créer une nouvelle demande. « *Nous espérons vendre 4 millions de Megane, quand nous avons vendu 3 millions de R19* », avait précisé Louis Schweitzer lors du lancement de sa nouvelle gamme moyenne.

Mais pour sauver Renault, son président doit gagner un autre pari : abaisser les coûts. « *Est-ce que nous faisons des voitures que nos clients peuvent payer ?* », lance Louis Schweitzer, qui répond implicitement par la négative à cette question. Un salarié de l'automobile coûte en moyenne 214 028 francs à PSA et 232 680 francs à Renault. Sa productivité a diminué depuis 1992 : un salarié de la branche automobile réalisait en 1995 1,33 million de francs de chiffre d'affaires, contre 1,43 million trois ans avant.

« *Nous nous sommes fixés comme objectif de réaliser une baisse moyenne de prix de revient de 3 000 francs par véhicule sur toute la gamme d'ici au 31 décembre 1997* », explique Louis Schweitzer, qui compte aussi sur l'international, et notamment sur sa future usine brésilienne, pour redresser la barre. Alors, la privatisation du constructeur national sera envisageable.

Virginie Malingre

Le CCF affiche un bénéfice de plus de 1,2 milliard de francs

LA PLUS PETITE DES GRANDES banques françaises, le Crédit commercial de France (CCF), a réussi son année 1995, alors que ses consoeurs, hormis la Société générale, en sortent exsangues. Le produit net bancaire s'est élevé à 9 milliards de francs, soit un niveau pratiquement identique à celui réalisé en 1994 (+ 0,3 %). Le résultat brut d'exploitation ressort à 2,511 milliards de francs, marquant une contraction de 3,8 % par rapport à 1994. Grâce à un strict contrôle des risques, une nouvelle réduction des contentieux a permis de ramener la dotation nette aux provisions à 723 millions de francs, en retrait de 17,9 % sur l'exercice précédent. Après prise en compte de l'impôt sur les bénéfices et des autres éléments de résultat, le bénéfice net consolidé, part du groupe, s'établit à 1,231 milliard de francs, en augmentation de 2,3 % par rapport à 1994.

DÉPÊCHES

■ **SANOFI : la filiale pharmaceutique d'Elf Aquitaine** a dégagé en 1995 un bénéfice net de 1,575 milliard de francs, en progression de 18,6 %, pour un chiffre d'affaires de 23 milliards de francs.

■ **BESNIER : la compagnie laitière** Besnier, qui possède la marque Président, a pris le contrôle de la société Marcillat (600 millions de francs de chiffre d'affaires), qui commercialise des fromages comme Poll de Carotte, Marcillat et Landel.

■ **AUCHAN : le groupe de distribution et l'ANPE** ont signé, mardi 19 mars, un accord national de partenariat qui prévoit notamment l'embauche de deux cents personnes en contrat initiative emploi (CIE).

■ **BP : le groupe pétrolier britannique** British Petroleum a octroyé à neuf membres de sa direction – anciens et actuels – une enveloppe d'actions d'une valeur de 10,75 millions de livres (83 millions de francs) pour avoir permis à l'entreprise de gagner en compétitivité.

■ **Total : le pétrolier français et son associé américain Amoco** ont annoncé, mardi 19 mars, avoir mis en évidence des quantités significatives de pétrole léger, à des profondeurs de plus de 5 000 mètres, sur le permis de Jusepin au nord-est du Venezuela.

■ **ELYO : la filiale énergie de la Lyonnaise des eaux** a enregistré une perte de 229 millions de francs, due aux charges du plan de restructuration de 363 millions de francs, pour un chiffre d'affaires de 10 milliards de francs.

■ **SNCF : Guy Moynot**, précédemment délégué commercial à la direction du fret, a été nommé directeur général du Sernam (service messagerie de la SNCF) en remplacement de Jacques Peter, en place depuis dix ans. Ce dernier avait estimé récemment que la filialisation du Sernam ne pourrait se faire sans un important effort de productivité, passant par une réduction de 20 % des effectifs sur un an.

■ **POLIET : le groupe de matériaux de construction** a enregistré un bénéfice net de 752 millions de francs, en baisse de 8,1 % pour un chiffre d'affaires de 22,6 milliards de francs.

■ **PLOMB : le prix de la tonne de métal mou** a progressé de 150 dollars en une semaine pour atteindre 828,5 dollars (4176 francs), son plus haut niveau depuis octobre 1990. Impressionnés par la chute des réserves de plomb, suite à une baisse sensible des livraisons russes, les investisseurs multiplient les achats spéculatifs.

■ **POSTES ITALIENNES : réputées pour le retard pris sur leurs homologues européennes**, les Postes italiennes ont décidé d'investir 1 725 milliards de lires (plus de 5 milliards de francs), dans un plan de modernisation qui devrait s'étaler de 1996 à 1998.

Helmut Kohl menace de suspendre ses aides au consortium aéronautique Airbus

Le chancelier critique le fonctionnement de l'actuelle structure

Le gouvernement allemand presse Airbus de réformer ses structures. Il lui reproche son incapacité à réagir efficacement sur un marché fortement concurrentiel et remarque son retard pour le lancement d'un avion gros porteur. Le chancelier affirme son intention de faire désormais dépendre son soutien à Airbus et ses aides au développement de nouveaux produits, de la capacité du consortium à se réformer.

ALORS QUE LE GOUVERNEMENT *français a choisi, en annonçant* la fusion prochaine d'Aerospatiale et de Dassault, de restructurer en profondeur l'industrie aéronautique nationale, le chancelier allemand Helmut Kohl a plaidé le 19 mars pour une recomposition européenne rapide. Plus qu'une invitation, la prise de position de M. Kohl s'accompagne d'une menace : le gouvernement allemand fera désormais dépendre son soutien à Airbus et ses aides au développement de nouveaux produits, de la capacité du consortium à se réformer.

Le gouvernement allemand pousse à une intégration rapide des quatre partenaires du consortium Airbus (l'Allemand Daimler-Benz Aerospace, le Français Aerospatiale, le Britannique British Aerospace et l'Espagnol Casa) au sein d'une *« structure d'entreprise efficace et compétitive au niveau international ». « Le maintien d'une industrie aéronautique et spatiale compétitive en Allemagne n'est concevable que dans le cadre européen, »* affirme un rapport préparé par Norbert Lammert, le coordinateur gouvernemental du secteur aéronautique et spatial, et adopté, mardi, par le cabinet du chancelier Helmut Kohl.

Actuellement, Airbus n'est qu'un groupement d'intérêt économique chargé de la commercialisation des *appareils et des études de marché*, alors que les quatre industriels conservent la maîtrise des bureaux d'étude et une totale autonomie sur l'organisation de la production. Le chancelier Kohl reproche à l'actuelle structure son incapacité à réagir rapidement et efficacement sur un marché fortement concurrentiel. L'an dernier, Airbus n'a réussi à vendre que 106 appareils, contre 346 pour son principal concurrent l'américain Boeing. Le gouvernement allemand estime qu'Airbus a trop tardé à lancer sur le marché un avion gros porteur capable de concurrencer le Boeing 747 et les versions allongées du nouveau Boeing 777, alors que ce segment de marché devrait représenter 40 % des commandes dans les vingt prochaines années.

Le consortium Airbus s'apprête pourtant dans les tous prochains jours à annoncer officiellement la constitution d'une équipe de cinquante personnes, recrutée auprès des quatre partenaires, pour lancer les études de faisabilité de l'A-3XX, un avion d'environ cinq cents places (*Le Monde* du 7 février). Mais le gouvernement allemand a prévenu mardi qu'il ne financerait pas ce projet de 50 milliards de dollars, avant qu'Airbus ait *« démontré sa capacité à se réformer »*. Cette offensive intervient quelques jours après que Dick Evans, directeur général du groupe aéronautique anglais British Aerospace, ait lui aussi menacé, le 29 février, de ne pas s'associer au développement de l'A-3XX si *« Airbus n'entreprenait pas parallèlement une réforme de ses structures »*

COOPÉRATION AVORTÉE

De sources françaises proches du dossier, on rappelle toutefois que le retard d'Airbus dans le lancement d'un tel projet est imputable à l'expérience avortée de coopération entre Airbus et Boeing sur le *« très gros porteur ». Initiée par Boeing, et* soutenue par les Allemands, cette coopération a été très officiellement enterrée par les Américains et les Européens samedi 9 mars à Zurich. *« Nous avons perdu deux ans et demi, pendant lesquels les Américains ont continué à travailler aux nouvelles versions du Boeing 747 »*, affirme un proche du dossier.

L'offensive allemande intervient au moment même où l'évolution des structures d'Airbus est en marche. Le groupe d'experts sur la réforme des statuts du consortium, présidé par Edzard Reuter, président du conseil de surveillance d'Airbus et ancien président de Daimler-Benz, devrait être rendu avant fin juin. *« C'est l'une des opérations juridiques les plus compliquées de l'histoire européenne »* expliquait, il y a peu, Louis Gallois, président de l'Aerospatiale.

Allemands et Anglais ont compris que le rôle et le poids de chaque partenaire dans la nouvelle structure se jouait aujourd'hui. A l'occasion de la publication des résultats 1995 de Daimler-Benz Aerospace, Manfred Bischoff, président du directoire, avait expliqué *« qu'il allait faire d'Airbus sa nouvelle priorité »*, quelques jours après avoir faire le deuil de sa participation dans l'avionneur néerlandais Fokker (*Le Monde* du 17 février).

Quelques jours plus tard, British Aerospace manifestait selon le quotidien britannique *Sunday Times* son désir de porter sa participation dans Airbus à 30 %, contre 20 % aujourd'hui.

Cet activisme des partenaires du consortium n'intervient pas au meilleur moment pour la partie française. Si le gouvernement français appelle de ses voeux une réforme des statuts d'Airbus, la situation financière d'Aerospatiale et la restructuration, à peine amorcée, de l'industrie aéronautique nationale risque d'affaiblir la position française dans la négociation qui s'engage.

Christophe Jakubyszyn

Le franc atteint son plus haut niveau face au mark depuis deux mois

LE BON COMPORTEMENT des marchés financiers français se confirme. Le franc s'échangeait, mercredi matin 20 mars, à 3,4170 francs pour 1 deutschemark, son cours le plus élevé depuis deux mois face à la monnaie allemande. Il a symboliquement réintégré ses anciennes marges de fluctuation au sein du système monétaire européen, à bandes étroites, en vigueur avant la crise de l'été 1993. De leur côté, les obligations françaises continuent à s'apprécier vis-à-vis des emprunts d'Etat allemands. L'écart de rendement à long terme entre la France et l'Allemagne est revenu à 0,17 %, son niveau le plus faible depuis deux ans.

Fermete de la devise française



Les valeurs françaises bénéficient directement de la défiance croissante des investisseurs internationaux à l'égard de l'Allemagne. L'envolée du chômage et le dérapage des déficits publics outre-Rhin les inquiètent et les conduisent à revendre une partie des obligations d'Etat allemandes, qu'ils avaient achetées en 1995, en grande quantité (70 milliards de marks, soit 240 milliards de francs). La banque américaine Goldman Sachs vient de recommander à ses clients de réduire de 22 % à 14 % la part d'emprunts d'Etat allemands qu'ils détiennent dans leurs portefeuilles.

INCERTITUDES OUTRE-RHIN

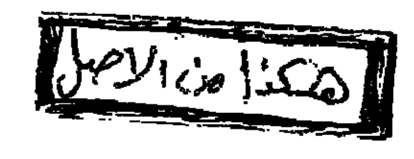
Même les promesses du chancelier Helmut Kohl, qui a annoncé, *mardi 19 mars, des « réductions massives »* dans les dépenses publiques, ne parviennent pas à rassurer les gestionnaires américains et japonais. Pour eux, ces mesures ne sont pas à la hauteur de l'enjeu ni des problèmes structurels que connaît l'économie allemande. Ils attendent, en particulier, une déréglementation du marché du travail qui permettrait à l'Allemagne, nation industrielle, de développer ses emplois de services.

Perceptible dans l'évolution des rendements obligataires, la désaffection des investisseurs étrangers à l'égard de l'Allemagne l'est aussi dans le cours du deutschemark. La monnaie allemande cède du terrain *face au franc mais aussi* face à la lire italienne, à la couronne suédoise et au dollar. Certains experts notent également que l'approche de l'élection présidentielle russe pénalise la monnaie de l'Allemagne, pays géographiquement et commercialement le plus exposé aux résultats du scrutin du mois de juin.

Enfin, le deutschemark souffre des incertitudes monétaires outre-Rhin et des tergiversations de la Bundesbank. Malgré le ralentissement brutal de l'économie, la banque centrale allemande n'a plus abaissé ses deux principaux taux directeurs depuis le 14 décembre. De fait, la Bundesbank se retrouve dans une situation inconfortable, en raison de la forte progression de l'agrégat monétaire M3 (+ 12,6 % au mois de février), supposé guider ses décisions. Les économistes sont divisés sur l'évolution future de la politique monétaire allemande. Alors que ceux de la Dresdner Bank parient sur un statu quo, Gernot Nerb, analyste à l'institut de conjoncture IFO, prévoit une baisse d'un demi-point des taux directeurs de la Bundesbank au cours des prochains mois.

A côté de l'Allemagne, la France fait presque figure de pays refuge. Son économie donne des signes de frémissement (rebond de la consommation, bonnes perspectives d'investissements industriels), ses comptes extérieurs sont très largement excédentaires (la balance courante a dégagé un solde positif de 84,5 milliards de francs en 1995), tandis que la politique de la Banque de France offre une grande lisibilité. L'institut d'émission a abaissé, mardi 19 mars, d'un seizième de point, le taux de l'argent au jour le jour, ramené à 4 %. Toutefois, sa marge de manoeuvre apparaît désormais très réduite, en l'absence d'un nouveau geste de la Bundesbank. En termes réels (hors inflation), le taux des appels d'offres français et celui des prises en pension allemand se situent désormais au même niveau (1,8 %).

Pierre-Antoine Delhommais



■ **L'OR a ouvert en hausse, mercredi 20 mars, sur le marché international de Hongkong. L'once s'échangeait à 395,00-395,30 dollars, contre 394,70-395,00 dollars mardi en clôture.**

■ **WALL STREET a terminé la séance du mardi 19 mars en baisse. L'indice Dow Jones a perdu 0,25 %, pénalisé par la remontée des taux d'intérêt à long terme américains.**

■ **LES COURS DU PÉTROLE ont poursuivi leur ascension, mardi, sur le marché à terme de New York. Le prix du baril de brut, échéance avril, a gagné 1,07 dollar, à 24,34 dollars.**

■ **BANK Nederlandse Gemeenten a lancé, mardi, un emprunt obligataire de 3 milliards de francs, dirigé par la Caisse des dépôts, la BNP et SBC Warburg.**

■ **LE FRANC a atteint, mercredi matin, son cours le plus élevé depuis deux mois face à la monnaie allemande. Il s'échangeait à 3,4170 francs pour 1 deutschemark.**

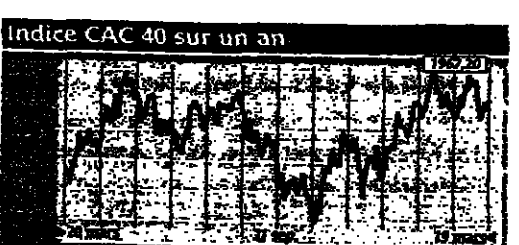
LES PLACES BOURSIÈRES

CAC 40 ↗ Clôture | CAC 40 ↗ 1 mois | CAC 40 ↗ 1 an | MIDCAC ↗ 1 mois | NEW YORK ↗ DOW JONES | LONDRES ↗ FT 100 | MILAN ↗ MIB 30 | FRANCFORT ↗ DAX 30

Paris en petite baisse

LA BOURSE de Paris reculait mercredi 20 mars dans le sillage des marchés obligataires affectés par l'annonce d'une vive progression de la masse monétaire allemande. En repli de 0,41 % à l'ouverture, l'indice CAC 40 affichait en milieu de journée une perte plus réduite de 0,22 % à 1 962,39 points. Le Matif, déjà en baisse à l'ouverture, a augmenté ses pertes après l'annonce d'une hausse de 12,6 % de la masse monétaire allemande M3 en février. En janvier, M3 avait affiché une croissance de 8,4 %. Les analystes misaient dans leur ensemble sur une croissance comprise entre 7,5 % et 8,2 % en février, même si les rumeurs d'une croissance à deux chiffres se faisaient pressantes ces derniers jours sur les marchés. La croissance de M3 le mois dernier est nettement supérieure à l'objectif compris entre + 4 % et + 7 % que s'est fixé la Bundesbank pour 1996. Ce chiffre risque d'indisposer la Bundesbank et d'éloigner les perspectives de baisse des taux à court terme allemands et par conséquent en France, estiment les experts.

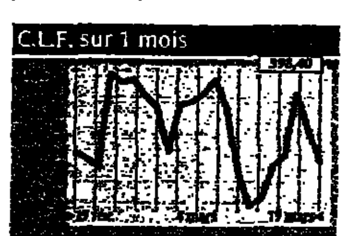
Du côté des valeurs, à noter les reculs de 3,5 % de Renault après l'annonce d'un bénéfice pratiquement divisé par deux en 1995, de 4 % de Lapeyre et de 4,4 % de Lebon. Hausses en revanche de 1,6 % de BIC et de 1,2 % du GAN.


Indice CAC 40 sur un an

CAC 40 5 jours

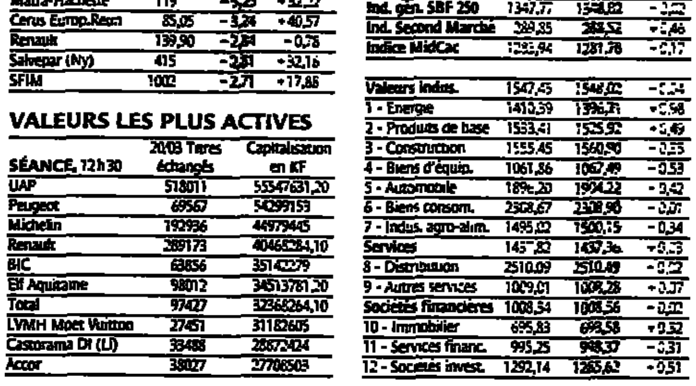
Crédit local de France, valeur du jour

L'AGENCE DE NOTATION financière Standard and Poor's a indiqué, mardi 19 mars, qu'elle maintenait les notes accordées au Crédit local de France (AAA) et au Crédit communal de Belgique (AA+), qui ont annoncé la semaine dernière la mise à l'étude d'un rapprochement (*Le Monde* du 16 mars). L'action du Crédit local de France (CLF) a tout de même perdu mardi 1,6 % à 398,40 francs à la Bourse de Paris. Depuis le début de l'année, le titre a faiblement progressé, de moins de 2 %, victime de la remontée des taux à long terme. Le CLF annoncera, jeudi 21 mars, ses résultats 1995.


C.L.F. sur 1 mois

PRINCIPAUX ÉCARTS AU RÈGLEMENT MENSUEL

HAUSSES, 12h30	Cours au 20/03	Var. % 19/03	Var. % 31/12
Coflexip	184	+3,95	+0,82
Galeries Lafayette	1669	+3,02	+39,78
Canal +	1091	+1,96	+18,84
Carnaudmetalbox	210	+1,94	−6,25
UIC	82,50	+1,85	+40,06
BIC	556	+1,83	+11,64
Sophia	222,90	+1,78	+7,66
Bazar Hot. Ville	470	+1,73	+26
Cred.Fon.France	76,90	+1,45	+8,61
Legrand ADP	630	+1,28	+28,57
BAISSES, 12h30			
Lapeyre	280,20	−5,81	+14,83
Lebon	222,80	−4,37	+19,75
SEITA	190	−3,79	+7,04
Comptoir Entrep.1	14,25	−3,71	+14,91
Valeo	257	−3,51	+13,31
Matra-Hachette	119	−3,25	+32,22
Cerus Europ.Reun	85,05	−3,24	+40,57
Renault	139,90	−2,84	−0,78
Salvepar (Ny)	415	−2,81	+32,16
SFIM	1002	−2,71	+17,86



VALEURS LES PLUS ACTIVES

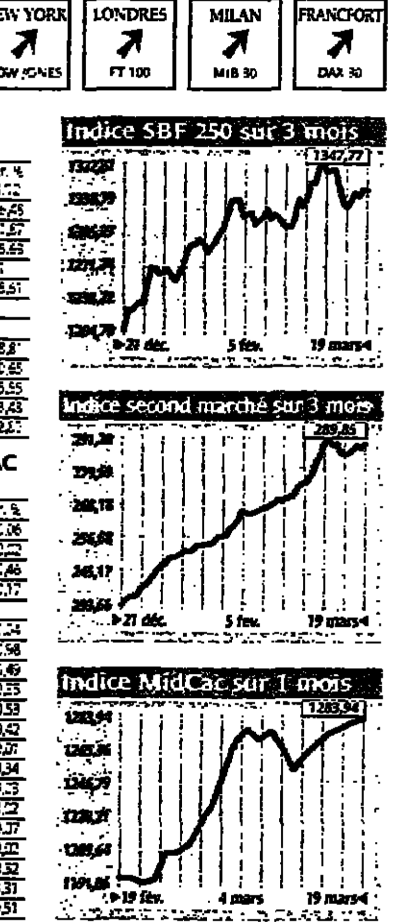
SÉANCE, 12h30	20/03 Titres échangés	Capitalisation en KF
UAP	518011	55547631,20
Peugeot	69567	54299159
Michelin	192936	44979445
Renault	289173	40468284,10
BIC	63856	35142279
Elf Aquitaine	98012	34513781,20
Total	97427	32368264,10
LVMH Moet Vuitton	27451	31182605
Castorama Dl (Li)	33488	28872424
Accor	38027	27708503

PRINCIPAUX ÉCARTS AU SECOND MARCHÉ

HAUSSES, 12h30	Cours au 20/03	Var. % 19/03	Var. % 31/12
Dapta-Mallinjoud	13,95	+34,78	+6,65
Com 1(B) #	220,10	+9,77	+121,67
Info Realite #	535	+8,45	+175,65
Dauphin OTA	282	+6,41	+41
Grandoptic.Photo #	567	+5,19	−15,61
BAISSES, 12h30			
SIACI	893	−14,13	−18,8
C.E.E #	270	−5,59	+10,65
Claveau (Ly)	76	−5	+5,55
CRCAM Tour.Poitou	305	−4,23	−3,43
C.A.Pas de Calais	408,20	−3,95	−2,27

INDICES SBF 120-250, MIDCAC ET SECOND MARCHÉ

	19/03	18/03	Var. %
Ind. gén. SBF 120	1384,52	1385,67	−0,06
Ind. gén. SBF 250	1347,77	1348,82	−0,02
Ind. Second Marché	289,85	288,52	+0,46
Indice MidCac	1283,94	1281,78	+0,17
Valeurs indus.	1547,45	1548,02	−0,04
1 - Energie	1410,59	1396,71	+0,98
2 - Produits de base	1533,41	1525,92	+0,49
3 - Construction	1555,45	1560,90	−0,35
4 - Biens d'équip.	1061,86	1067,49	−0,53
5 - Automobile	1896,20	1904,22	−0,42
6 - Biens consom.	2308,67	2308,90	−0,01
7 - Indus. agro-alim.	1495,02	1500,15	−0,34
Services	1457,82	1457,36	+0,03
8 - Distribution	2510,09	2510,49	−0,02
9 - Autres services	1009,01	1008,28	+0,07
Sociétés financières	1008,54	1008,56	−0,00
10 - Immobilier	695,83	698,58	+0,52
11 - Services financ.	995,25	998,37	−0,31
12 - Sociétés invest.	1292,14	1265,62	+0,51


Indice SBF 250 sur 3 mois

Indice second marché sur 3 mois

Indice MidCac sur 1 mois

Prises de bénéfice à Wall Street

SOUS LA PRESSION de prises de bénéfice, après les gains importants de lundi et à la suite d'une remontée des taux d'intérêt à long terme, Wall Street a finalement terminé en baisse, mardi 19 mars. L'indice Dow Jones a cédé 14,09 points (− 0,25 %), à 5 669,51. Il était passé pour la première fois de son histoire au-dessus du seuil des 5 700 points à l'ouverture, avant de retomber en milieu de matinée.

Sur le marché obligataire, le taux d'intérêt moyen sur les bons du Trésor à trente ans, principale référence, s'établissait à 6,71 %, contre 6,70 % lundi soir. Les taux à long terme avaient reculé à l'ouverture en dépit de l'annonce d'une hausse de 3 % des mises en chantier de logements en février aux Etats-Unis, alors que les experts s'attendaient à un recul de 4,1 %. Ce bon chiffre a été compensé par une révision de la progression de janvier à + 1,5 %, contre + 4,4 % annoncé initialement.

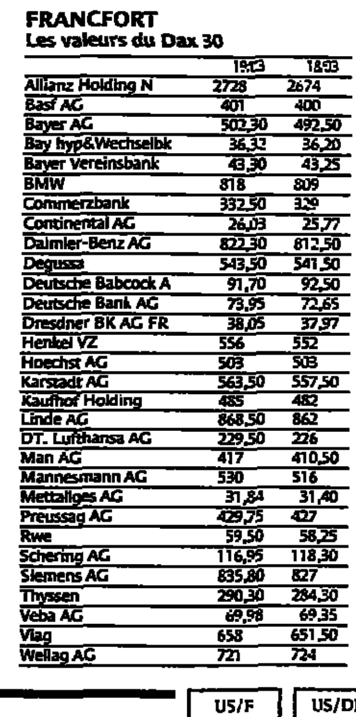
La Bourse de Londres avait terminé en hausse mardi, soutenue toute la journée par la bonne santé de Wall Street. L'indice Footsie a terminé sur une progression de 23,4 points (0,6 %), à 3 693 points.

INDICES MONDIAUX

	Cours au 19/03	Cours au 18/03	Var. en %
Paris CAC 40	1967,20	[illegible]	+0,11
New-York/DJ indus.	5690,47	[illegible]	+0,12
Tokyo/Nikkei	20442,60	[illegible]	+0,77
Londres/FT100	3693	[illegible]	+0,63
Francfort/Dax 30	2493,26	[illegible]	+1,21
Frankfort/Commer.	883,82	[illegible]	+1,06
Bruxelles/Bel 20	1952,22	[illegible]	+1,15
Bruxelles/Général	1682,01	[illegible]	+1,15
Milan/MIB 30	1011	[illegible]	+1,09
Amsterdam/Gé. Cbs	351,20	[illegible]	+0,80
Madrid/Ibex 35	330,22	[illegible]	—
Stockholm/Affarsal	1524,04	[illegible]	—
Londres FT30	2759	[illegible]	+0,55
Hong Kong/Hang S.	10880,50	[illegible]	+2,57
Singapour/Strait t	2385,30	[illegible]	+1

NEW YORK
Les valeurs du Dow-Jones

	19/03	18/03
Alcoa	63,37	63,37
American Express	48,87	48,75
Allied Signal	56,12	56,87
AT & T	61,87	61,87
Bethlehem	13,62	13,75
Boeing Co	88	85,62
Caterpillar Inc.	72,37	73,62
Chevron Corp.	57	57
Coca-Cola Co	82,50	82,37
Disney Corp.	65	67
Du Pont Nemours&Co	84,37	82,62
Eastman Kodak Co	74,25	73,87
Exxon Corp.	82,87	81,50
Gén. Motors Corp.H	56,75	57,37
Gén. Electric Co	77,12	77,87
Goodyear T & Rubbe	52,50	53
IBM	121,75	124,62
Intl Paper	39,87	39,75
J.P. Morgan Co	82,25	82,50
Mc Don Dougl	94,37	92,87
Merck & Co.Inc.	62	62,75
Minnesota Mng.&Mfg	65,12	64,62
Philip Moris	86,37	91,25
Procter & Gamble C	85,25	85,37
Sears Roebuck & Co	51	50,75
Texaco	85,87	84,25
Union Carb.	49	49,75
Utd Technol	114,12	111,37
Westingh. Electric	19,12	19,12
Woolworth	15,50	16

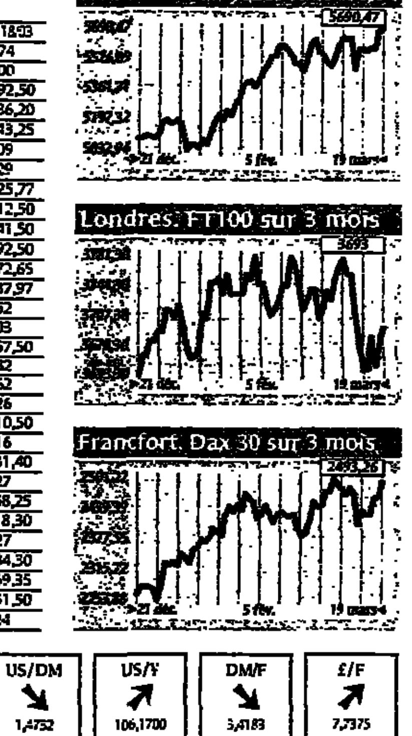


LONDRES
Sélection de valeurs du FT 100

	19/03	18/03
Allied Lyons	4,91	4,89
Barclays Bank	7,25	7,11
B.A.T. industries	4,87	4,88
British Aerospace	8,74	8,74
British Airways	5,28	5,26
British Gas	2,32	2,31
British Petroleum	5,74	5,58
British Telecom	3,52	3,51
B.T.R.	3,33	3,35
Cadbury Schweppes	5,10	4,99
Eurotunnel	0,78	0,76
Forte	3,51	3,48
Glaxo	8,08	7,97
Grand Metropolitan	4,31	4,26
Guinness	4,63	4,66
Hanson Plc	1,90	1,91
Great Ic	6,86	6,86
H.S.B.C.	9,87	9,75
Impérial Chemical	9,28	9,20
Legal	6,84	6,79
Marks and Spencer	4,27	4,24
National Westminst	6,34	6,29
Peninsular Orienta	5,32	5,13
Reuters	6,97	6,98
Saatchi and Saatch	1,17	1,18
Shell Transport	8,61	8,51
Smithkline Beecham	6,59	6,71
Tate and Lyle	4,82	4,76
Univeler Ltd	12,47	12,37
Zeneca	13,62	13,72

FRANCFORT
Les valeurs du Dax 30

	19/03	18/03
Allianz Holding N	2728	2674
Basf AG	401	400
Bayer AG	502,30	492,50
Bay hyp&Wechselbk	36,32	36,20
Bayer Vereinsbank	43,30	43,25
BMW	818	809
Commerzbank	332,50	329
Continental AG	26,03	25,77
Daimler-Benz AG	822,30	812,50
Degussa	543,50	541,50
Deutsche Babcock A	91,70	92,50
Deutsche Bank AG	73,95	72,65
Dresdner BK AG FR	38,05	37,97
Henkel VZ	556	552
Hoechst AG	503	503
Karstadt AG	563,50	557,50
Kaufhof Holding	485	482
Linde AG	868,50	862
DT. Lufthansa AG	229,50	226
Man AG	417	410,50
Mannesmann AG	530	516
Mettallges AG	31,84	31,40
Preussag AG	429,75	427
Rwe	59,50	58,25
Schering AG	116,95	118,30
Siemens AG	835,80	827
Thyssen	290,30	284,30
Veba AG	69,98	69,35
Viag	658	651,50
Wellag AG	721	724


New York, Dow Jones sur 3 mois

Londres, FT100 sur 3 mois

Francfort, Dax 30 sur 3 mois

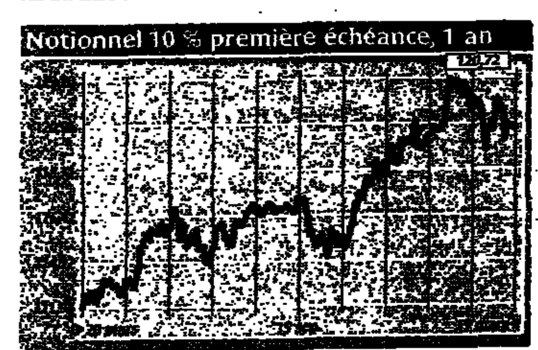
LES TAUX

PARIS → Jour le jour | PARIS ↘ OAT 10 ans | NEW YORK ↘ Jour le jour | NEW YORK ↘ Bonds 10 ans | FRANCFORT → Jour le jour | FRANCFORT ↘ Bunds 10 ans

Recul du Matif

LE CONTRAT NOTIONNEL du Matif – qui mesure la performance des emprunts d'Etat français – a ouvert en baisse, mercredi 20 mars. Après quelques minutes de transactions, l'échéance juin cédait 14 centièmes pour s'établir à 120,62 points. Le taux de rendement de l'obligation assimilable du Trésor (OAT) à dix ans s'inscrivait à 6,70 %, soit un écart de 0,17 % par rapport à celui du titre d'Etat allemand de même échéance.

La veille, le marché obligataire américain avait terminé la séance en baisse, les investisseurs s'inquiétant notamment de la hausse du prix du pétrole. Mercredi matin, la Banque de France a laissé inchangé, à 4 %, le taux de l'argent au jour le jour. Les opérateurs ne prévoient pas de geste de l'institut d'émission à l'issue de la réunion, jeudi 21 mars, du conseil de la politique monétaire.


Notionnel 10 % première échéance, 1 an

LES TAUX DE RÉFÉRENCE

TAUX 19/03	Taux jour le jour	Taux 10 ans	Taux 30 ans	Indice des prix
France	4	[illegible]	7,52	[illegible]
Allemagne	3,25	[illegible]	7,28	[illegible]
Grande-Bretagne	5,75	[illegible]	7,72	[illegible]
Italie	9,85	[illegible]	11	[illegible]
Japon	0,72	[illegible]	4,75	[illegible]
Etats-Unis	5,31	[illegible]	6,71	[illegible]

MARCHÉ OBLIGATAIRE DE PARIS

TAUX DE RENDEMENT	Taux au 19/03	Taux au 18/03	Indice (base 100 fin 95)
Fonds d'Etat 3 à 5 ans	5,67	[illegible]	99,82
Fonds d'Etat 5 à 7 ans	6,20	[illegible]	99,85
Fonds d'Etat 7 à 10 ans	6,54	[illegible]	99,86
Fonds d'Etat 10 à 15 ans	6,76	[illegible]	99,59
Fonds d'Etat 20 à 30 ans	7,41	[illegible]	98,98
Obligations françaises	6,98	[illegible]	99,53
Fonds d'Etat à TME	−1,75	[illegible]	101,05
Fonds d'Etat à TRE	−1,35	[illegible]	100,86
Obligat. franç. à TME	−1,27	[illegible]	100,33
Obligat. franç. à TRE	+0,17	[illegible]	100,11

LE MARCHÉ MONÉTAIRE (taux de base bancaire 7,00 %)

	Achat 19/03	Vente 19/03	Achat 18/03	Vente 18/03
Jour le jour	[illegible]	—	4,0625	—
1 mois	[illegible]	4,15	4,05	4,20
3 mois	[illegible]	4,25	4,13	4,28
6 mois	[illegible]	4,35	4,43	4,28
1 an	[illegible]	4,56	4,59	4,44
PIBOR FRANCS				
Pibor Francs 1 mois	[illegible]	—	4,1523	—
Pibor Francs 3 mois	4,2685	—	4,2734	—
Pibor Francs 6 mois	[illegible]	—	4,3516	—
Pibor Francs 9 mois	[illegible]	—	4,4414	—
Pibor Francs 12 mois	[illegible]	—	4,5234	—
PIBOR ÉCU				
Pibor Écu 3 mois	[illegible]	—	4,6875	—
Pibor Écu 6 mois	[illegible]	—	4,6875	—
Pibor Écu 12 mois	[illegible]	—	4,7500	—

MATIF

Échéances 19/03	volume	dernier prix	plus haut	plus bas	premier prix
NOTIONNEL 10 %					
Juin 96	88145	[illegible]	120,78	120,50	120,76
Sept. 96	531	119,50	119,50	119,32	119,56
Déc. 96	4	[illegible]	118,38	[illegible]	118,40
Mars 97	—	[illegible]	—	[illegible]	—
PIBOR 3 MOIS					
Juin 96	22655	[illegible]	95,64	95,58	95,61
Sept. 96	6458	[illegible]	95,52	95,46	95,49
Déc. 96	2616	[illegible]	95,35	[illegible]	95,34
Mars 97	1657	[illegible]	95,17	95,11	95,12
ÉCU LONG TERME					
Juin 96	1981	[illegible]	88,52	[illegible]	88,48
Sept. 96	—	[illegible]	—	[illegible]	—

CONTRATS À TERME SUR INDICE CAC 40

Échéances 19/03	volume	dernier prix	plus haut	plus bas	premier prix
Mars 96	16148	[illegible]	1991	1972	1975
Avril 96	1473	[illegible]	1993	1985	1978,50
Mai 96	3	1978	1978	1973,50	1970
Juin 96	179	[illegible]	1968,50	[illegible]	1952,50

LES MONNAIES

US/F ↗ 5,0590 | US/DM ↘ 1,4752 | US/Y ↗ 106,1700 | DM/F ↘ 3,4183 | £/F ↗ 7,7375

Stabilité du dollar

LE BILLET VERT était stable, mercredi matin 20 mars, lors des premières transactions entre banques sur les places financières européennes. Il s'échangeait à 1,4750 mark, 106,15 yens et 5,04 francs. Il n'a pas réagi à l'annonce d'une forte croissance de l'agrégat monétaire M3 en Allemagne de + 12,6 % en février (+ 8,4 % en janvier). Cette statistique pourrait être de nature à empêcher la Bundesbank de procéder à une nouvelle baisse de ses taux directeurs. Le franc restait ferme, mercredi matin, face au deutschemark. Il s'échangeait à 3,4170 francs pour 1 mark, son cours le plus élevé depuis deux mois. La couronne suédoise était elle aussi en hausse avant l'entrée en fonctions, jeudi, du nouveau premier ministre. Elle s'inscrivait à 4,52 couronnes pour 1 deutschemark, son niveau le plus haut de l'année.

MARCHÉ DES CHANGES À PARIS

DEVISES	cours BDF 19/03	% 18/03	Achat	Vente
Allemagne (100 dm)	341,8300	−0,22	330	354
Ecu	6,3360	−0,11	—	—
Etats-Unis (1 usd)	5,0590	+0,24	4,7500	5,3500
Belgique (100 F)	16,6320	−0,20	16,1000	17,2000
Pays-Bas (100 fl)	305,4400	−0,21	—	—
Italie (1000 lir.)	3,2415	+0,48	2,9800	3,4800
Danemark (100 krd)	88,4900	−0,19	82,7000	92,7000
Irlande (1 iep)	7,9735	+0,21	7,5700	8,3200
Gde-Bretagne (1 L)	7,7375	+0,26	7,2800	8,1300
Grèce (100 drach.)	2,0930	−0,82	1,8500	2,3500
Suède (100 krs)	75,2400	+0,21	68,5000	78,5000
Suisse (100 F)	423,4200	−0,38	412	436
Norvège (100 k)	78,5700	−0,13	72,7000	81,7000
Autriche (100 sch)	48,6070	−0,22	47,1500	50,2500
Espagne (100 pes.)	4,0655	−0,09	3,7700	4,3700
Portugal (100 esc.	3,3050	−0,15	2,9500	3,6500
Canada 1 dollar ca	3,7254	+0,57	3,3900	3,9900
Japon (100 yens)	4,7556	−0,20	4,5500	4,9000
Finlande (mark)	109,2000	−0,38	102,5000	113,5000

PARITÉS DU DOLLAR

PARITÉS DU DOLLAR	20/03	19/03	Var. %
FRANCFORT : USD/DM	1,4732	1,4755	−0,16
TOKYO : USD/Yens	106,1700	105,9000	+0,25

MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

DEVISES comptant :	demande	offre	demande 1 mois	offre 1 mois
Dollar Etats-Unis	5,0430	5,0415	5,0430	5,0415
Yen (100)	4,7694	4,7639	4,7694	4,7639
Deutschemark	3,4191	3,4187	3,4263	3,4258
Franc Suisse	4,2399	4,2373	4,2504	4,2477
Lire ital. (1000)	3,2358	3,2342	3,2280	3,2253
Livre sterling	7,7375	7,7314	7,7100	7,7035
Peseta (100)	4,0664	4,0623	4,0663	4,0622
Franc Belge	16,640	16,632	16,670	16,661

TAUX D'INTÉRÊT DES EURODEVISES

DEVISES	1 mois	3 mois	6 mois
Eurofranc	4,06	4,18	4,25
Eurodollar	5,31	5,31	5,37
Eurolivre	6	6,06	6,06
Eurodeutschemark	3,31	3,31	3,25

L'OR

	cours 19/03	cours 18/03
Or fin (k. barre)	64000	64100
Or fin (en lingot)	64850	64650
Once d'Or Londres	394	395,10
Pièce française(20f)	366	369
Pièce suisse (20f)	368	369
Pièce Union lat(20f)	370	371
Pièce 20 dollars us	2510	2580
Pièce 10 dollars us	1440	1440
Pièce 50 pesos mex.	2385	2400

LE PÉTROLE

En dollars	cours 19/03	cours 18/03
Brent (Londres)	17,95	17,95
WTI (New York)	—	—
Crude Oil (New York)	16,91	16,91

LES MATIÈRES PREMIÈRES

INDICES	19/03	18/03
Dow-Jones comptant	214,15	215,69
Dow-Jones à terme	349,34	348,78
CRB	249,97	250,43

MÉTAUX (Londres)	dollars/tonne	
Cuivre comptant	2558	2568
Cuivre à 3 mois	2543	2547
Aluminium comptant	1599,50	1600
Aluminium à 3 mois	1633,50	1631,50
Plomb comptant	896	884
Plomb à 3 mois	814	807
Etain comptant	6180	6150
Etain à 3 mois	6215	6170
Zinc comptant	1064,50	1078
Zinc à 3 mois	1087,50	1100
Nickel comptant	8085	8050
Nickel à 3 mois	8193	8160

MÉTAUX (New-York)		$/once
Argent à terme	5,54	5,52
Platine à terme	—	—
Palladium	141	141
GRAINES, DENREES (Chicago)		**$/boisseau**
Blé (Chicago)	5	4,97
Maïs (Chicago)	3,93	3,91
Grain. soja (Chicago)	7,13	7,16
Tourt. soja (Chicago)	222,50	224,40
GRAINES, DENREES (Londres)		**£/tonne**
P. de terre (Londres)	—	—
Orge (Londres)	108,65	108,25
SOFTS		**$/tonne**
Cacao (New-York)	1196	1196
Café (Londres)	2090	2150
Sucre blanc (Paris)	—	—
OLEAGINEUX, AGRUMES		**cents/tonne**
Coton (New-York)	—	—
Jus d'orange (New-York)	1,36	1,36

RÈGLEMENT MENSUEL

MERCREDI 20 MARS

Liquidation : 22 mars
Taux de report : 4,13
Cours relevés à 12h30

CAC 40 ↘ PARIS

−0,20 %
CAC 40 : 1963,29

VALEURS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours	% +−	Paiement dernier coup. (1)
EDF-GDF 3%	7790	7735	− 0,70	01/06/95
B.N.P. (T.P)	939	936	− 0,31	30/07/95
Cr.Lyonnais(T.P.)	861	848	− 1,50	22/10/95
Renault (T.P.)	1836	1835	− 0,05	24/10/95
Rhone Poulenc(T.P)	2030	2015	− 0,73	01/10/95
Saint Gobain(T.P.)	1280	1280	—	15/07/95
Thomson S.A (T.P)	1068	1068	—	01/08/95
Accor	724	725	+ 0,13	26/07/95
Air Liquide	876	880	+ 0,45	10/07/95
Alcatel Alsthom	427,80	428,70	+ 0,21	28/07/95
Alcatel Cable	395,10	392	− 0,78	07/07/95
Alspi	485	485	—	07/07/95
AGF-Ass.Gen.France	144	143,50	− 0,34	18/07/95
Axa	301	301	—	12/06/95
Axime	549	552	+ 0,54	—
Bail Investis	856	858	+ 0,23	12/07/95
Bancaire (Cie)	493	493,70	+ 0,14	30/03/95
Bazar Hot. Ville	462	470	+ 1,73	13/06/95
Bertrand Faure	163	163	—	12/07/95
BIC	546	556	+ 1,83	16/01/96
BIS	465,60	460	− 1,20	01/07/92
B.N.P.	193,10	192,10	− 0,51	28/07/95
Bollore Techno.	554	551	− 0,54	15/07/92
Bongrain	2669	2655	− 0,52	16/05/95
Bouygues	481,30	480	− 0,27	27/08/95
Canal +	1070	1091	+ 1,96	18/08/95
Cap Gemini Sogeti	166,40	165	− 0,84	10/07/92
Carnaudmetalbox	206	210	+ 1,94	15/06/95
Carrefour	3471	3467	− 0,11	25/04/95
Casino Guichard	175	174,10	− 0,51	12/06/95
Casino Guich.ADP	125,90	125,10	− 0,63	12/06/95
Castorama Dl (Li)	874	862	− 1,37	04/07/95
C.C.F.	238,60	238,10	− 0,20	29/06/95
CCMX(ex.CCMC) Ly	57,50	57	− 0,86	30/06/91
Cegid (Ly)	475	470	− 1,05	26/05/95
CEP Communication	471	467	− 0,84	27/07/95
Cerus Europ.Reun	87,90	85,05	− 3,24	01/07/90
Cetelem	999	994	− 0,50	30/03/95
CGIP	1195	1198	+ 0,25	09/06/95
Chargeurs	1329	1296	− 2,48	21/06/95
Christian Dior	614	608	− 0,97	04/12/95
Ciments Fr.Priv.B	251,90	251	− 0,35	30/06/95
Clarins	615	611	− 0,65	19/07/95
Club Mediterranee	458	460	+ 0,43	05/07/93
Coflexip	177	184	+ 3,95	07/08/95
Colas	906	906	—	29/06/95
Comptoir Entrep.1	14,80	14,25	− 3,71	15/07/92
Comptoir Moder.	1846	1831	− 0,81	14/06/95

VALEURS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours	% +−	Paiement dernier coup. (1)
CPR	424,10	429	+ 1,15	03/07/95
Cred.Fon.France	75,80	76,90	+ 1,45	16/06/95
Credit Local Fce	398,40	401,40	+ 0,75	15/06/95
Credit Lyonnais CI	215,10	219,30	− 0,83	01/07/93
Credit National	388,60	382,10	− 1,67	01/06/95
CS Signaux(CSEE)	235	233	− 0,85	27/07/95
Damart	4300	4220	− 1,86	19/12/95
Danone	772	775	+ 0,38	15/05/95
Dassault-Aviation	470	462,10	− 1,68	16/06/95
Dassault Electro	277	273,20	− 1,37	27/06/95
De Dietrich	252	251	− 0,39	16/06/95
Degremont	462	464	+ 0,43	06/06/95
Dev.R.N-P.Cal #Li	52,25	52,25	—	—
DMC (Dollfus Mi)	245,10	245	− 0,04	19/06/95
Docks France	860	841	− 2,20	01/06/95
Dynaction	134	134	—	18/07/92
Eaux (Gle des)	499,70	497,50	− 0,44	03/07/95
Ecco	1050	1049	− 0,09	03/07/95
Eiffage	756	757	+ 0,13	02/01/96
Elf Aquitaine	352,60	354,10	+ 0,42	17/07/95
Eramet	367	365	− 0,54	31/07/95
Eridania Beghin	854	847	− 0,81	12/07/95
Essilor Ind	1247	1244	− 0,24	04/07/95
Essilor Intl ADP	848	850	+ 0,23	04/07/95
Esso	620	620	—	16/02/96
Eurafrance	1856	1860	+ 0,21	26/12/95
Euro Disney	13,80	13,50	− 2,17	23/02/93
Euro RSCG W.W.	543	541	− 0,36	05/09/95
Europe 1	1263	1250	− 1,02	04/04/95
Eurotunnel	6	5,95	− 0,83	—
Filipacchi Medias	685	681	− 0,45	21/08/95
Finextel	73,70	72,55	− 1,56	27/06/95
Fives-Lille	472,10	472	− 0,02	12/07/95
Fromageries Bel	5200	5180	− 0,38	27/07/95
Galeries Lafayette	1620	1669	+ 3,02	05/07/95
GAN	146	147	+ 0,68	05/07/94
Gascogne (B)	492,10	490,10	− 0,40	19/06/95
Gaz et Eaux	2049	2040	− 0,43	27/06/95
Geophysique	292	287	− 1,71	12/07/93
G.F.C.	394	395	+ 0,25	26/07/95
Groupe Andre S.A.	491	492	+ 0,20	12/02/96
Gr.Zannier #(Ly)	97,20	95,10	− 2,16	03/07/95
GTM-Entrepose	340	339,90	− 0,02	21/07/95
Guilbert	695	690	− 0,71	07/08/95
Guyenne Gascogne	1725	1718	− 0,40	19/06/95
Havas	401,20	402,50	+ 0,32	24/08/95
I.D.I.A	200	200	—	29/09/95
Imetal	710	703	− 0,98	06/07/95
Immeubl.France	334	332	− 0,59	15/06/95
Ingenico	58,80	58,10	− 1,19	31/07/95
Interbail	251,10	251	− 0,03	30/06/95
Intertechnique I	560	560	—	29/09/92
Jean Lefebvre	316	313,10	− 0,91	19/06/95
Klepierre	644	640	− 0,62	30/03/95
Labinal	726	726	—	05/07/95
Lafarge	348,50	347,20	− 0,37	10/07/95
Lagardere (MMB)	125,20	122,20	− 2,39	05/07/95
Lapeyre	295	280,20	− 5,01	02/06/95
Lebon	233	222,80	− 4,37	05/07/95
Legrand	867	868	+ 0,11	01/02/96
Legrand ADP	622	630	+ 1,28	01/02/96
Legris indust.	256,60	251,30	− 2,06	10/09/92
Locindus	860	851	− 1,04	03/07/95
L'Oreal	1400	1405	+ 0,35	28/06/95
LVMH Moet Vuitton	1137	1140	+ 0,26	30/11/95

VALEURS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours	% +−	Paiement dernier coup. (1)
Lyonnaise Eaux	462	459,30	− 0,58	[illegible]
Marine Wendel	411	412	+ 0,24	[illegible]
Matra-Hachette	123	119	− 3,25	[illegible]
Metaleurop	54	54	—	[illegible]
Metrologie Inter.	21,90	21,75	− 0,68	[illegible]
Michelin	234,50	232,50	− 0,85	[illegible]
Moulinex	88,70	88	− 0,78	[illegible]
Navigation Mixte	800	800	—	[illegible]
Nord-Est	144,50	145	+ 0,34	[illegible]
Nordon (Ny)	460	455	− 1,08	[illegible]
NRJ #	557	556	− 0,17	[illegible]
OLIPAR	124,50	125	+ 0,40	[illegible]
Paribas	284	284,70	+ 0,24	[illegible]
Pechiney	216	214,10	− 0,87	[illegible]
Pechiney CIP	240	240	—	[illegible]
Pechiney Intl	108,20	108	− 0,18	[illegible]
Pernod-Ricard	316,50	317	+ 0,15	[illegible]
Peugeot	787	780	− 0,88	[illegible]
Pinault-Prin.Red.	1140	1140	—	[illegible]
Plastic-Omn.(Ly)	429	425	− 0,93	[illegible]
Polier	501	499,50	− 0,29	[illegible]
Primagaz	498,50	492,50	− 1,20	[illegible]
Promodes	1285	1269	− 1,24	[illegible]
Publicis	368,70	360	− 2,35	[illegible]
Radiotechnique	544	535	− 1,65	[illegible]
Remy Cointreau	146,90	143,20	− 2,51	[illegible]
Renault	144	139,90	− 2,84	[illegible]
Rexel	1072	1085	+ 1,21	[illegible]
Rhone Poulenc A	124,80	124,10	− 0,56	[illegible]
Rochette (La)	33,70	[illegible]	—	[illegible]
Roussel Uclaf	1068	1054	− 1,31	[illegible]
Rue Imperiale(Ly)	4230	4230	—	[illegible]
Sade (Ny)	180	180	—	[illegible]
Sagem SA	3201	3218	+ 0,53	[illegible]
Saint-Gobain	643	639	− 0,62	[illegible]
Saint-Louis	1430	1433	+ 0,20	[illegible]
Salomon (Ly)	3200	3200	—	[illegible]
Salvepar (Ny)	427	415	− 2,81	[illegible]
Sanofi	368,60	364,20	− 1,19	[illegible]
Sar	2129	2130	+ 0,04	[illegible]
Saupiquet (Ns)	1375	1379	+ 0,29	[illegible]
Schneider SA	224	220,80	− 1,42	[illegible]
SCOR SA	184	183,30	− 0,38	[illegible]
S.E.B.	740	734	− 0,81	[illegible]
Sefimeg	367	360	− 1,90	[illegible]
SEITA	197,50	190	− 3,79	[illegible]
Selectibanque	105	105,10	+ 0,09	[illegible]
SFIM	1030	1002	− 2,71	[illegible]
SGE	128,30	128,20	− 0,07	[illegible]
Sidel	1378	1370	− 0,58	[illegible]
Simco	477	470	− 1,46	[illegible]
S.I.T.A.	1000	1000	—	[illegible]
Skis Rossignol	1717	1715	− 0,11	[illegible]
Sligos	460	460	—	[illegible]
Societe Gale A.	545	545	—	[illegible]
Sodexho	1862	1862	—	[illegible]
Sommer-Allibert	1599	1588	− 0,68	[illegible]
Sophia	219	222,90	+ 1,78	[illegible]
Spir Communication	559	563	+ 0,71	[illegible]
Strafor Facom	339,90	341,80	+ 0,55	[illegible]
Suez	192,50	191	− 0,77	[illegible]
Synthelabo	383	380,90	− 0,54	[illegible]
Technip	429,60	430,30	+ 0,16	[illegible]
Thomson-CSF	114	114	—	[illegible]
Total	331	332,50	+ 0,45	[illegible]

VALEURS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours	% +−	Paiement dernier coup. (1)
UAP	109	106,10	− 2,66	[illegible]
UFB Locabail	480	472	− 1,66	[illegible]
UGC DA (M)	279,40	278	− 0,50	[illegible]
UIC	81	82,50	+ 1,85	[illegible]
UIF	439	436	− 0,66	[illegible]
UIS	148,50	148	− 0,33	[illegible]
Unibail	521	515	− 1,15	[illegible]
Union Assur.Fdal	588	592	+ 0,68	[illegible]
Usinor Sacilor	86	85	− 1,16	[illegible]
Valeo	265,80	257	− 3,31	[illegible]
Vallourec	230	231,90	+ 0,82	[illegible]
Via Banque	210	207	− 1,42	[illegible]
Worms & Cie	272,70	273	+ 0,11	[illegible]
Zodiac ex.dt divid	1070	1069	− 0,09	[illegible]
Elf Gabon	869	867	− 0,23	[illegible]

VALEURS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours	% +−	Paiement dernier coup. (1)
ABN Amro Hol.#	245,90	[illegible]	− 0,40	[illegible]
Adidas AG #	351,40	[illegible]	− 3,81	[illegible]
American Express	244	[illegible]	+ 0,36	[illegible]
Anglo American #	313	[illegible]	+ 0,25	[illegible]
Amgold #	516	[illegible]	+ 0,77	[illegible]
Arjo Wiggins App.	16	[illegible]	—	[illegible]
A.T.T. #	312	[illegible]	− 0,38	[illegible]
Banco Santander #	228,20	[illegible]	+ 0,78	[illegible]
Barrick Gold #	145,50	[illegible]	− 0,89	[illegible]
B.A.S.F. #	1356	[illegible]	− 1,17	[illegible]
Bayer #	1706	[illegible]	− 0,64	[illegible]
Blenheim Group	22	[illegible]	+ 2,27	[illegible]
Buffelsfontein #	21,20	[illegible]	− 2,59	[illegible]
Chase Manhattan #	367	[illegible]	− 0,79	[illegible]
Cordiant PLC	8,80	8,75	− 0,56	[illegible]
Crown Cork ord.	240,70	[illegible]	− 0,16	[illegible]
Crown Cork PF CV	240	[illegible]	− 6,25	[illegible]
Daimler Benz #	2794	[illegible]	+ 0,39	[illegible]
De Beers #	156,60	[illegible]	− 0,95	[illegible]
Deutsche Bank #	250,70	[illegible]	+ 1,83	[illegible]
Dresdner Bank #	128,80	[illegible]	+ 1,08	[illegible]
Driefontein #	75,30	[illegible]	+ 0,66	[illegible]
Du Pont Nemours #	418,10	[illegible]	+ 1,19	[illegible]
Eastman Kodak #	371	[illegible]	+ 0,56	[illegible]
East Rand #	3,89	[illegible]	− 0,25	[illegible]
Echo Bay Mines #	65	[illegible]	+ 0,76	[illegible]
Electrolux #	255,50	[illegible]	+ 0,19	[illegible]
Ericsson #	115	[illegible]	+ 0,86	[illegible]
Exxon Corp. #	410	[illegible]	+ 1,65	[illegible]
Ford Motor #	172,90	[illegible]	− 3,06	[illegible]
Freegold #	46,80	[illegible]	− 0,64	[illegible]
Gencor Limited #	18,45	[illegible]	− 1,35	[illegible]
General Elect. #	393,10	[illegible]	− 1,37	[illegible]
General Motors #	272,80	[illegible]	− 0,32	[illegible]
Gle Belgique #	404,90	[illegible]	+ 0,69	[illegible]
Grd Metropolitan	32,95	[illegible]	+ 0,60	[illegible]
Guinness Plc #	35,05	[illegible]	+ 0,28	[illegible]
Hanson Plc	14,75	[illegible]	− 1,69	[illegible]

VALEURS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours	% +−	Paiement dernier coup. (1)
Harmony Gold #	64,90	63,50	− 2,15	01/08/95
Hitachi #	48,50	48,30	− 0,41	
Hoechst #	1722	1705	− 0,98	26/04/95
I.B.M #	622	613	− 1,44	03/03/96
I.C.I #	71,10	72,10	+ 1,40	08/09/95
Ito Yokado #	288	287,80	− 0,06	31/12/95
Matsushita #	80	80,50	+ 0,62	
Mc Donald's #	264,30	254,10	− 3,85	15/03/96
Merck and Co #	322,80	313,50	− 2,88	01/04/96
Mitsubishi Corp.#	60	60,05	+ 0,08	
Mobil Corporat.#	575	578	+ 0,52	12/03/96
Morgan J.P. #	419,10	—	—	12/04/96
Nestle SA Nom. #	5770	5800	+ 0,51	06/06/95
Nipp. MeatPacker #	73,80	—	—	30/06/95
Norsk Hydro #	219,10	219	− 0,04	29/05/95
Petrofina #	1414	1412	− 0,14	24/05/95
Philip Morris #	443	433,90	− 2,05	10/04/96
Philips N.V #	205,50	206,40	+ 0,43	23/05/95
Placer Dome Inc #	140,40	140	− 0,28	18/12/95
Procter Gamble #	435	427,90	− 1,63	15/02/96
Quilmes	217	217	—	17/07/95
Randfontein #	41,55	41,20	− 0,84	30/10/96
Rhone Poul.Rorer #	310,50	310,40	− 0,03	29/02/96
Royal Dutch #	711	715	+ 0,56	28/08/95
R T Z #	72,10	73,10	+ 1,38	22/04/96
Sega Enterprises	220	220	—	—
Saint-Helena #	37,15	37	− 0,40	15/08/95
Schlumberger #	398	393,40	− 1,15	05/04/96
SGS Thomson Micro.	193,60	190	− 1,85	
Shell Transport #	65,55	65,70	+ 0,22	30/11/95
Siemens #	2838	2827	− 0,38	26/02/96
Sony Corp. #	301,90	302,70	+ 0,26	01/12/95
Sumitomo Bank #	99,80	99,75	− 0,05	
T.D.K #	251,90	251	− 0,35	
Telefonica #	80,40	80	− 0,49	22/04/96
Toshiba #	37,90	38,25	+ 0,92	
Unilever #	693	693	—	[illegible]
United Technol. #	568	573	+ 0,88	[illegible]
Vaal Reefs #	470,10	465	− 1,08	[illegible]
Volkswagen A.G #	1840	1870	+ 1,63	[illegible]
Volvo (act.B) #	117	115,40	− 1,36	[illegible]
Western Deep #	228	221,70	− 2,76	[illegible]
Yamanouchi #	111,10	110	− 0,99	
Zambia Copper	3,35	3,30	− 1,49	

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché.

DERNIÈRE COLONNE (1) :
Lundi daté mardi : % variation 31/12
Mardi daté mercredi : montant du coupon
Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon
Jeudi daté vendredi : compensation
Vendredi daté samedi : nominal

COMPTANT

Une sélection Cours relevés à 12h30

MERCREDI 20 MARS

OBLIGATIONS	% du nom.	% du coupon
BFCE 9% 91-02	113,60	3,492 d
CEPME 8,5% 88-97CA	103,95	6,224
CEPME 9% 89-99 CA#	110,35	5,388 ↓
CEPME 9% 92-06 TSR	112,50	6,787
CFD 9,7% 90-03 CB	117,25	1,289
CFD 8,6% 92-05 CB	112	1,894
CFF 10% 88-98 CA#	107,31	4,235 ↓
CFF 9% 88-97 CA#	104,36	4,279
CFF 10,25%90-01CB#	111,46	9,253
CLF 8,9% 88-00 CA#	110,60	7,344
CLF 9%88-93/98 CA#	106,77	1,303 o
CNA 9% 4/92-07	115,45	8,916 ↑
CRH 8,6% 92/94-03	110,60	6,344
CRH 8,5% 10/87-88#	108,30	9,466 ↑
EDF 8,6% 88-89 CA#	—	0,916 ↑
EDF 8,6% 92-04 #	—	8,248
Emp.Etat 6%93-97 #	101,58	4,148
Finansder 9%91-06#	114,61	2,958
Finansd.8,6%92-02#	110,91	1,363 o
Floral9,75% 90-99#	112,08	6,527
OAT 8,5% 87-97CA#	104,54	6,363 d
OAT 9,90%85-97 CA#	108,02	2,786 ↑
OAT 88-98 TME CA	102,20	0,959
OAT 9/85-98 TRA	—	3,189
OAT 9,50%88-98 CA#	109,24	7,712 d
OAT TMB 87/99 CA	99,75	0,786 ↑
OAT 8,125% 89-99 #	107,80	6,771
OAT 8,50%90/00 CA#	109,85	3,438
OAT 85/00 TRA CA	105,65	3,972 d
OAT 10%5/85-00 CA#	115,47	8,229
OAT 89-01 TME CA	103,20	8,959
OAT 8,5% 87-02 CA#	111,70	2,810
OAT 8,50% 89-19 #	112,09	3,530
OAT 8,50%92-23 CA#	111,97	7,788
SNCF 8,8% 87-94CA	107,75	1,258
Lyon.Eaux 6,5%90CV	888	

ACTIONS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours
Arbel	270	[illegible]
Bains C.Monaco	576	[illegible]
B.N.P.Intercont.	345	[illegible]
Bidermann Intl ◆	110	[illegible]
B T P (la cie) ◆	7,60	[illegible]
Cambodge	925	[illegible]
Carbone Lorraine	684	[illegible]
CBC ◆	106,50	[illegible]
Centenaire Blanzy	482	[illegible]
Ceragen Holding ◆	20,60	[illegible]
Champex (Ny) ◆	18,90	[illegible]
CIC Un.Euro.CIP	350	[illegible]
C.I.T.R.A.M. (B)	2160	[illegible]
Cpt Lyon Alem	411	[illegible]
Concorde-Ass Risq	725	[illegible]
Gpe Valfond ex.CMP ◆	13	[illegible]
Credit Gen.Ind.	30,50	[illegible]
Darblay ◆	470	[illegible]
Didot Bottin	679	[illegible]
Eaux Bassin Vichy ◆	4402	[illegible]
Ecia	774	[illegible]
Ent.Mag. Paris	1600	[illegible]
Eridania Beghin CI ◆	817	[illegible]
Fidel	47,40	[illegible]
Finalens	375	[illegible]
F.I.P.P. ◆	98	[illegible]
Fonciere (Cie)	490	[illegible]
Fonciere Euris	190	[illegible]
Foncina # ◆	419	[illegible]
France I.A.R.D. ◆	1006	[illegible]
France S.A	1150	[illegible]
From. Paul-Renard ◆	2050	[illegible]
Gaumont #	372	[illegible]
Genefim	135	[illegible]
Gevelot ◆	1400	[illegible]
G.T.I (Transport)	328	[illegible]
Immobail	115	[illegible]
Immobanque	716	[illegible]
Im.Marseillaise	6250	[illegible]
Invest.(Ste Cle.)	1310	[illegible]
Lille Bonnieres	2530	[illegible]
Locafinanciere ◆	410	[illegible]
Louvre #	173	[illegible]
Lucia	53	[illegible]
Monoprix	155	[illegible]
Metal Deploye	450	[illegible]
Mors #	15	[illegible]
Navigation (Nle)	74	[illegible]
Paluel-Marmont ◆	287	[illegible]
Pap.Clairefont(Ny)	1436	[illegible]
Parfinance	207,50	[illegible]
Paris Orleans	280	[illegible]
Piper Heidsieck	1409	[illegible]
Porcher ◆	210	[illegible]
Promodes (CI) ◆	840	[illegible]
PSB Industries Ly	350	[illegible]
Rochefortaise Com. ◆	200	[illegible]
Rosario ◆	191,20	[illegible]
Rougier #	500	[illegible]
S.A.F.I.C Alcan	290	[illegible]
Saga	164	[illegible]
Salins du Midi	494	[illegible]
Savoisienne (M) ◆	131	[illegible]
Silic	770	[illegible]
S.I.P.H.	167,40	[illegible]
Sofal ◆	103	[illegible]
Soffo	261,90	[illegible]
Softam act.a reg. ◆	67,70	[illegible]
Sofragi	3750	[illegible]
Soudure Autogene ◆	960	[illegible]
Sovabail ◆	340	[illegible]
Taittinger	1690	[illegible]
Tour Eiffel	284,90	[illegible]
Elyo	221,80	[illegible]
Vicat	485	[illegible]
Virax ◆	135,20	[illegible]

ACTIONS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours
Bayer.Vereins Bank	150	150
Commerzbank AG	1135	1135
Fiat Ord	17,25	17,25
Gevaert	296	310,70
Gold Fields South	164,30	164,30
Kubota Corp	32	32
Montedison act.ep.	10,05	10,05
Olympus Optical	48,50	48
Ottomane(cie Fin.)	176	181
Robeco	371,40	372,80
Rodamco N.V.	140,50	140
Rolinco	397,50	401,80
Solvay SA	2976	2970

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; ↑ offre réduite; ↓ demande réduite; # contrat d'animation.

SECOND MARCHÉ

Une sélection Cours relevés à 12h30

MERCREDI 20 MARS

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
Acial (Ns) # ◆	61,25	61,25
AFE #	385	404
Algle #	198	196
Albert S.A (Ns) ◆	144	144
Altran Techno. #	1067	1074
Montaignes P.Gest.	581	587
Bque Picardie (Li) ◆	649	649
Bque Sofirec (M) ◆	570	570
Bque Tarneaud(B)#	248,90	247,90
Bque Vernes	610	618
Beneteau #	550	550
B I M P	71	70
Boiron (Ly) #	515	515
Boisset (Ly)#	220	220
But S.A.	299	302
Camif SA	770	765
CDA-Cie des Alpes	147	145
C.E.E #	286	270
CEGEP #	152	152,10
Cermex # (Ly)	309,90	310
CFPI #	280	280
Change Bourse (M)	310	312
Christ.Dalloz #	1460	1450
Cipe France Ly #	424	420
CNIM CA#	200	200
Codetour	308,10	310
Comp.Euro.Tele-CET	324,90	326
Conflandey S.A. ◆	290,10	290,10
C.A. de la Brie	347,50	347,70
C.A.Gironde (B)	445	443
C.A.Haute Normand.	350	345
C.A.Ille & Vilaine	344	344
C.A. Paris IDF	709	742
C.A.de l'Isere Ly#	377	377
C.A.Loire Atl.Ns #	311	312
C.A.Loire/H.Loire#	211	213
C.A.Morbihan (Ns)	333	333,40
C.A.du Nord (Li)	475	474
C.A. Oise CCI ◆	249	249
C.A.Pas de Calais	425	408,20
C.A. Somme CCI	239	232,80
C.A.Toulouse (B)	387,50	390
Chaine et Trame #	168	165
C.A. Midi CCI#(Ly)	285	285
Creeks	57	59
Devanlay	520	521
Deveaux(Ly)#	586	584
Devernois (Ly)	541	540
Ducros Serv.Rapide	62	62
Ecco Trav.Tempo Ly	414	412
Emin-Leydier# (Ly)	443	435
Europ.Extinc.(Ly)	268,50	266,30
Europ Propulsion	532	550
Expand s.a.	282	282
Factorem	709	710
Faiveley #	307	307
Finacor	126	125
Fininfo	450	450
Fructivie	615	610
Gautier France #	310	309,90
Gel 2000	82	85
GFI Industries #	620	620
Girodet # (Ly)	50	50
GLM S.A.	265	268
Grandoptic.Photo #	539	567
Gpe Guillin # Ly	209	209
Kindy #	188	188
Guerbet	350	350
Hermes internat.1#	1269	1265
Hurel Dubois	545	548
ICBT Groupe #	264	258
I.C.C.	179	180,10
Idianova ◆	71,45	71,45
Immob.Hotel. #	62	64
Installux (Ly)	510	510
Int. Computer #	85	85
Invest.Paris	147,10	145,20
IPBM	68,95	68
M6-Metropole TV	460	[illegible]
Manitou #	660	[illegible]
Manutan	865	[illegible]
Marie Brizard	1201	[illegible]
Maxi-Livres/Profr.	275	[illegible]
Mecadyne ◆	159,20	[illegible]
Mecelec (Ly)	93	[illegible]
MGI Coutier	300	[illegible]
Michel Thierry#	760	[illegible]
Monneret Jouet Ly# ◆	68,50	[illegible]
Naf-Naf #	64,95	[illegible]
Norbert Dentres.#	890	[illegible]
N.S.C Schlum. Ny	740	[illegible]
OGF Omn Gest.Fin. ◆	900	[illegible]
Onet #	915	[illegible]
Paul Predault #	180	[illegible]
P.C.W. ◆	19	[illegible]
Petit Boy #	127	[illegible]
Pochet ◆	1070	[illegible]
Poujoulat Ets (Ns)	230	[illegible]
Radiall #	639	[illegible]
Rallye(Cathiard)Ly	189	[illegible]
Reydel Indust.Li ◆	1098	[illegible]
Robertet #	1345	[illegible]
Rouleau-Guichard	470	[illegible]
Securidev # ◆	75	[illegible]
Sediver #	241	[illegible]
Serbo	280	[illegible]
Siparex (Ly) #	92	[illegible]
Smoby (Ly)#	672	[illegible]
Sofco (Ly)	121	[illegible]
Sofibus ◆	413	[illegible]
Sogepag #	135	[illegible]
Sogeparc (Fin)	720	[illegible]
Sopra	355	[illegible]
Steph.Kelian #	108	[illegible]
Sylea	479,70	[illegible]
Teisseire-France	205,20	[illegible]
TF1-1	502	[illegible]
Thermador Hold(Ly)	440,90	[illegible]
Trouvay Cauvin #	107	[illegible]
Unilog	481	[illegible]
Union Fin.France	534	[illegible]
Via Credit(Banque) ◆	121,60	[illegible]
Viel et Cie #	140	[illegible]
Vilmorin et Cie #	425	[illegible]
Virbac	677	[illegible]

HORS-COTE

Une sélection Cours relevés à 12h30

MERCREDI 20 MARS

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
B.A.C. ◆	0,03	[illegible]
CFJPE ◆	131	[illegible]
Générale Occidentale ◆	45,75	[illegible]
Mumm ◆	1000	[illegible]
Nobel ◆	180	[illegible]
Sté lecteurs du Monde ◆	132,10	[illegible]

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ◆ cours précédent; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; ↑ offre réduite; ↓ demande réduite; # contrat d'animation.

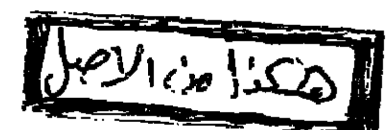
SICAV

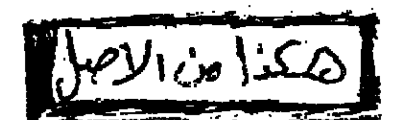
Une sélection
Cours de clôture le 19 mars

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
Actimonetaire C	36657,80	36657,80
Actimonetaire D	31200,15	31200,15
Agipi Ambition (Axa)	115,90	110,38
Amplia	114992,01	114992,01
Amplitude Monde D	767,30	748,59
Antigone Trésorerie	847838	847838
Arbitr. Court Terme	9364,71	9364,71
Arbitr. Première	8816,02	8728,73
Arbitr. Sécurité	17145,75	17060,45
Asie 2000	711,31	680,68
Associa Première	38116,92	38116,92
Associc	1114,67	1114,67
Atout Amérique	134,48	131,20
Atout Asie	98,56	96,16
Atout Futur C	571,42	557,48
Atout Futur D	545,07	531,78
Avenir Alizes	1978,37	1959,58
Axa Valeurs PER	155,19	150,67
Cadence 1	1071,24	1060,63
Cadence 2	1055,83	1045,38
Cadence 3	1047,37	1037
Capimonetaire	1987,55	1985,56
Capiobig	8315,97	8233,65
Capitacic	1719,07	1706,27
Cicamonde	1262,21	1243,56
Coexis	1775,54	1742,43
Comptavalor	2265,26	2261,87
Conventi CIC	344,45	339,36
Crédit Mutuel Capital	1678,92	1646
Crédit Mutuel MID AF	118,85	115,67
Créd.Mut.Ep.Cour.T	852,92	852,92
Créd.Mut.Ep.Ind. Cap	96,89	94,30
Créd.Mut.Ep.Ind. Dis	93,85	91,34
Cred.Mut.Ep.J	22204,31	22204,31
Créd.Mut.Ep.long.T	222,67	216,21
Créd.Mut.Ep.Monde	1184,20	1152,51
Créd.Mut.Ep.Quatre	1091,79	1070,38
Dieze	1797,49	1765,97
Ecocic	1333,18	1294,35
Ecupar	127,99	124,26
Ecur. Actions futur	205,96	199,96
Ecur. Distrimonétaire	10751,51	10751,51
Ecur. Expansion (*)	79291,35	78975,45
Ecur. Géovaleurs	2860,94	2777,61
Ecur. Investissement	170,39	165,43
Elanciel D	125,30	122,24
Elicash	911925,82	911925,82
Emergence Poste D	105,53	102,96
Eparcic	4691,07	4691,07
Eparcourt-Sicav	201,13	200,63
Epargne-Unie	162,54	158,58
Eurco Solidarité	1274,70	1262,08
Eurodyn	1674,69	1633,84
Fonsicav	18874,67	18837
France Obligations	487,21	482,39
Francic	529,73	521,90
Francic Pierre	116,33	112,94
Francic-Regions	1595,36	1571,78
Géobilys C	606,43	597,47
Géobilys D	591,32	582,58
Gestilion	19875,97	19875,97
HLM Monétaire	18096,67	18096,67
Indicia ◆	1190,72	1163,46
Intensys D	112,14	111,97
Interoblig	6207,40	6145,94
Intersélection Fce	558,26	547,31
Japacic	179,77	174,53
Jeunepargne	378,12	374,38
Latitude C/D	143,50	143,36
Lion 20000	16599,08	16599,08
Lion Association	10976,14	10976,14
Lion Institution	42162,33	42067,19
Lionplus	1363,07	1336,34
Lion Trésor	2393,22	2369,52
Livret Bourse Inv.	624,31	606,13
Livret Portefeuil.	858,93	838,91
Méditerranée	262,52	254,87
Mensuel CIC	10504,14	10252,88
Monedeo	88646,49	88646,49
Moné-Dis ◇	10201,20	10201,20
Moné.JC ◇	11498,93	11498,93
Moné.JD ◇	11498,93	11498,93
Monévalor	53351,89	53351,89
Mutualité dépôts	17989,86	17953,95
Natio Court Terme	13623	13629
Natio Court Terme2	370054	370054
Natio Epargne	22539,06	22315,90
Natio Ep. Capital C/D	15149,38	14999,39
Natio Ep. Croissance	2251,83	2207,68
Natio Ep. Obligations	221,55	217,21
Natio Epargne Retraite	135,85	133,19
Natio Epargne Trésor	10415,26	10394,47
Natio Epargne Valeur	547,84	537,10
Natio France Index	1054,27	1033,60
Natio Immobilier	1201,94	1178,37
Natio Inter	1821,99	1786,26
Natio Monétaire C/D	5304,87	5304,87
Natio Opportunités	758,92	755,80
Natio Patrimoine	1473,15	[illegible]
Natio Perspectives	1202,36	[illegible]
Natio Placements C/D	75925,31	[illegible]
Natio Revenus	1071,86	[illegible]
Natio Sécurité	11499,11	[illegible]
Natio Valeurs	1005,93	[illegible]
Nord Sud Dévelop.	2107,73	[illegible]
Oblicic-Mondial	3299,56	[illegible]
Oblicic-Régions	1159,32	[illegible]
Oblifutur	3844,03	[illegible]
Oblig. tres caté.	228,96	[illegible]
Obliion	1769,61	[illegible]
Oblisécurité Sicav	5594,05	[illegible]
Oblitys D	575,73	[illegible]
Oraction	1720,74	[illegible]
Patrimoine Retraite	294,95	[illegible]
Pervalor	620,54	[illegible]
Plénitude D	153,09	[illegible]
Poste Gestion C	42822,23	[illegible]
Première Oblig. C	12834,14	[illegible]
Première Oblig. D	11165,01	[illegible]
Proficlus	994,34	[illegible]
Rentacic	163,65	[illegible]
Revenus Trimestr.	5281,85	[illegible]
Revenu-Vert	1187,85	[illegible]
Saint-Honoré Capital	17376	[illegible]
St-Honoré March. Emer.	595,73	[illegible]
St-Honoré Pacifique	732,77	[illegible]
Sécuricic	2205,84	[illegible]
Sécuritaux	1776,03	[illegible]
Sensivalor	34864,28	[illegible]
Sévéa ◆	103,95	[illegible]
S.G. France opport. C	1615,61	[illegible]
S.G. France opport. D	1558	[illegible]
S.G. Monde opport. C	1168,33	[illegible]
S.G. Monde opport. D	1168,33	[illegible]
Sicav Associations	2346,87	[illegible]
Sicav 5.000	543,87	[illegible]
S.I. Est	1235,57	[illegible]
Slivafrance	881,63	[illegible]
Slivam	469,23	[illegible]
Slivarente	231,69	[illegible]
Slivinter	576,51	[illegible]
Sogenfrance C	1397,26	[illegible]
Sogenfrance D	1289,50	[illegible]
Sogépargne	308,29	[illegible]
Sogevar	1241,13	[illegible]
Soginter	1741,70	[illegible]
Solstice D	2323,07	[illegible]
Stratégie Actions	910,27	[illegible]
Stratégie Rendement	1750,60	[illegible]
Synthésis	15461,48	[illegible]
Thésora C	896,10	[illegible]
Thésora D	851,73	[illegible]
Trésor Plus	1740,53	[illegible]
Trésor Trimestriel	1021,29	[illegible]
Trésoricic	170182,26	[illegible]
Trésorys	255633,59	[illegible]
Trilion	5168,16	[illegible]
Uni-Associations ◇	120,43	[illegible]
Uni-Foncier	1282,08	[illegible]
Unifrance	638,11	[illegible]
Uni-Garantie C	1656,45	[illegible]
Uni-Garantie D	1346,83	[illegible]
Uni-Régions	1565,83	[illegible]
Univar C ◇	298,10	[illegible]
Univar D ◇	298,10	[illegible]
Univers Actions	180,28	[illegible]
Univers-Obligations	2143,67	[illegible]
Valorg	2380,52	[illegible]
Valreal ◆	34341,81	[illegible]
Winterthur St-Honoré	257,49	[illegible]

* Division par 4 de la V.L. le 3 novembre 1995.

SYMBOLES
◇ cours du jour; ◆ cours précédent.





AUJOURD'HUI

SPORTS

FOOTBALL. Les Girondins de Bordeaux ont réussi un exploit, mardi 19 mars, en éliminant en quarts de finale de la Coupe de l'UEFA le Milan AC, qui faisait figure de favori de l'épreuve. ● BATTUS 2-0 à l'aller, les Bordelais se sont imposés 3-0 à domicile, devant 30 000 spectateurs, au terme d'une belle partie qu'ils ont largement dominée. Les buts ont été marqués par Didier Tholot (14e) et Christophe Dugarry (64e et 70e). ● EN DEMI-FINALE, les Bordelais pourront être opposés au Bayern Munich – qui est allé écraser Nottingham Forest 5-1, dont un but de Jean-Pierre Papin –, au Slavia Prague ou au FC Barcelone. ● LE PARIS SG cherchera lui aussi à éliminer un club majeur du championnat italien, Parme, jeudi 21 mars au Parc des Princes, en quarts de finale de la Coupe des vainqueurs de coupe. Battus (1-0) au match aller, les Parisiens compteront sur leur vedette brésilienne, Raï, pour inverser ce score.

Bordeaux se propulse en demi-finale de la coupe de l'UEFA

En réussissant à battre (3-0) le Milan AC, les Girondins ont réussi une performance exceptionnelle qui les place dans le dernier carré européen avec le Bayern de Munich, le FC Barcelone et le Slavia Prague

BORDEAUX
de notre envoyé spécial

Ah ! la belle histoire ! De celles qu'on raconte à la veillée, à une ribambelle d'enfants aux yeux ronds. Une de ces histoires où il est question d'ogre et de petits poucets, de grand méchant loup et de petits cochons. Un conte joyeusement immoral, une de ces légendes qui se nourrissent d'invraisemblable pour mieux rejoindre la réalité. Et dans les jours qui ont précédé le quart de finale retour de la Coupe de l'UEFA, mardi 19 mars à Bordeaux, ils en avaient entendu, les jeunes Girondins, de ces récits épiques.



COUPE D'EUROPE

Comme cette demi-finale de Coupe d'Europe contre la Juventus de Michel Platini en 1985. Perdue à l'aller en Italie (0-3), presque récupérée au retour dans un Parc Lescure chauffé à blanc (2-0). Certains avaient aussi rappelé la qualification arrachée naguère aux Yougoslaves de Split : 4-0 au match retour à domicile après un cuisant revers (1-4) à l'aller. Il s'agissait de rassurer une équipe en proie au doute, de lui faire croire aux miracles, de la convertir au succès. Et Gernot Rohr, après la rencontre, avait encore des mots de missionnaire pour commenter l'exploit de ses joueurs : *« Je pense avoir réussi à leur transmettre l'espoir et la foi,* disait-il. *Et surtout la sérénité et la lucidité nécessaires ».*

Cet incessant rappel du passé glorieux, mais enfui, a joué son rôle d'aiguillon. *« Nous en avions marre d'entendre toujours parler du grand Bordeaux alors que nous n'étions rien,* expliquait Jean-Luc Dogon. *Cette fois, nous avons fait mieux que les anciens. Ils n'ont jamais atteint les demi-finales de la Coupe de l'UEFA. »* De surcroît, les Girondins ont terrassé l'une des meilleures formations du moment, en tête du championnat italien, invaincue en Coupe d'Europe cette saison. Aucune équipe battue 2-0 à San Siro n'était jamais parvenue à redresser la situation au match retour ; ni le Real Madrid, ni le Bayern Munich, Benfica Lisbonne, Mönchengladbach ou encore Manchester United. C'est dire si l'histoire écrite mardi soir par Bordeaux relève davantage du conte de fées, voire de la science-fiction, que de la banale chronique sportive.

COUPS DÉFENDUS

La folie et la sagesse. Telles ont été les deux vertus bordelaises en cette soirée de rêve. Folie de onze présomptueux qui ont emballé la rencontre, osant tous les gestes de leur jeune culot, usant peu à peu une défense réputée inusable. Sagesse aussi de ne pas se ruer aveuglément, puis de défendre sans affolement l'acquis. Aimé Jacquet, qui fut l'entraîneur à succès des Girondins dans les années 80, a apprécié en connaisseur : *« On peut être fiers de la production de cette formation qui a non seulement battu l'équipe milanaise, mais qui l'a dominée dans tous les domaines, physiquement, techniquement, tactiquement. »*

Cette domination fut vite évidente. Dès la 25e minute, Fabio Capello avait dû changer ses plans. Le stratège italien faisait entrer Demetrio Albertini à la place de Stefano Eranio. Il y avait urgence à colmater les brèches créées dans les couloirs par Richard Witschge et Bixente Lizarazu. C'est d'ailleurs une longue transversale du Néerlandais, bien contrôlée par le Basque, qui avait amené le premier but. Le centre instantané du petit arrière bordelais était repris, de près, par Didier Tholot (14e).

Le métier des défenseurs milanais ne suffisait plus à contenir l'euphorie des Girondins, il leur fallait recourir aux coups défendus. Marcel Desailly s'illustrait sinistrement dans ce registre, mais les cartons jaunes allèrent à Paolo Maldini et à Alessandro Costacurta. Les chœurs du virage sud devenaient narquois, scandant : *« C'est la panique, c'est la panique. »* De fait, malgré les replâtrages tactiques de Capello, Milan ne parvenait pas à prendre le contrôle des événements en seconde mi-temps. Au contraire, après une faute de Patrick Vieira, Zinedine Zidane servait un coup franc que Christophe Dugarry, étrangement seul dans la surface de réparation, reprenait imparablement du gauche (64e). Les deux équipes se retrouvaient à égalité. Dans une atmosphère électrique, le sort de la rencontre pouvait basculer d'une seconde à l'autre.

PERCLUS DE FATIGUE

C'est le moment que choisit Gaëtan Huard pour postuler au rang de héros. Dans un premier temps, il sauvait une reprise à bout touchant de George Weah, seul au point de penalty. Plus tard, il sortira de la lucarne une balle expédiée de la tête par l'avant-centre franco-libérien. Le Parc Lescure frissonna de soulagement, et le nom de l'ange gardien fut sur toutes les lèvres. Lescure scanda le nom de celui qui, hier encore, était suspecté de tous les maux de l'équipe, en mauvaise posture dans le championnat. Passoire ? Pas ce soir. Le temps était venu de toutes les métamorphoses. Ainsi Christophe Dugarry, le convalescent dont les semelles de plomb se transmutèrent en souliers d'or : sur un contre mené à trois, il signa, d'un tir du pied droit sous la barre, son deuxième but de la soirée, le troisième de Bordeaux, celui de la qualification (70e).

Les vingt dernières minutes promettaient d'être un calvaire. Un but de Milan, un seul, petit, minuscule, de raccroc, contre son camp, bref un but comme les équipes italiennes savent en faire, et patatras, la soirée magique serait elle aussi à ranger au rayon des souvenirs cruels. Une victoire pour rien. Perclus de fatigue, les Bordelais s'arc-boutèrent héroïquement, arrachant aux tribunes une *Marseillaise* spontanée. *« Nous ne voulions pas avoir de regrets »*, devait expliquer plus tard Jean-Luc Dogon, qui sauva sur sa ligne l'une des ultimes tentatives des Milanais.

La tension des dernières minutes perdura après le coup de sifflet final. Les 30 000 spectateurs du Parc Lescure mirent longtemps à évacuer leurs émotions, ils réclamèrent un tour d'honneur, chantèrent encore avant de refluer vers les sorties, enfin réconciliés avec cette équipe étrange, décevante sur le plan national, sublime en Coupe d'Europe. *« Le club avait besoin d'un exploit comme celui-là pour faire oublier tous les mauvais moments et pour retrouver confiance »*, analysait Gernot Rohr, tandis qu'à la porte des vestiaires la joie populaire se faisait plus mondaine.

Le président Afflelou riait comme un gosse et embrassait ses amis comme du bon pain. Moins exubérants, Alain Juppé et Philippe Séguin, oubliant leur rivalité politique, arboraient tous deux l'écharpe du club. Le maire-premier ministre disait sa joie et sa fierté de Bordelais. Le président de l'Assemblée nationale, quant à lui, s'interrogeait en expert : *« Il va falloir remonter loin dans les archives pour trouver un club qui reprend deux buts à une équipe italienne. »* Au-delà des statistiques, ce mardi soir, la génération Zidane-Lizarazu-Dugarry a accumulé pour plus tard la matière nécessaire aux meilleures histoires de football : le souffle de l'épopée.

Jean-Jacques Bozonnet

Une fracture du bras pour George Weah

« Où ils sont, où ils sont, les Milanais ? » L'interrogation, plutôt moqueuse, résonne dans le vestiaire bordelais, reprise sur l'air des lampions par des joueurs revanchards. Les Milanais ? Ils sont à côté. Silencieux, dépités et décimés. Fabio Capello, leur entraîneur, compte ses blessés et ne cache pas ses craintes pour la fin du Calcio, que son équipe ne domine plus aussi souverainement. George Weah, victime d'une fracture de l'avant-bras dans un choc avec Gaëtan Huard, Alessandro Costacurta, le nez fracturé, et Stefano Eranio (élongation) ont rejoint l'infirmerie, où se trouvent déjà Marco Simone, Zvonimir Boban et Dejan Savicevic. Enfin, la petite forme montrée mardi soir par la vedette Roberto Baggio et la nouvelle recrue Patrick Vieira n'est pas de nature à rassurer les dirigeants milanais.

Raï pense au football et au PSG, mais n'en fait pas une obsession

DIRE qu'il ne voulait pas être joueur de football ! Enfant, Raï ne se voyait pas taper à plein temps dans un ballon comme d'autres vissent des boulons de voiture. Il était bien le seul rejeton du Brésil à ne pas en rêver. Bien sûr, il aimait courir derrière cet objet ludique avec les amis. Il y montrait même de réelles dispositions, mais cela s'arrêtait là. Souza Vieira de Oliveira « Raï » n'avait pas la vocation, c'était tout.

« Je n'imaginais pas devenir un professionnel », explique-t-il aujourd'hui, comme s'il était encore étonné de se retrouver là, dans ce camp d'entraînement du Paris-SG. Cette carrière a mis un océan entre lui et Ribeirao Preto, sa ville natale, située à 300 kilomètres de Sao Paulo. Ce passe-temps anodin le place aujourd'hui à la veille d'affronter dans un match capital, jeudi 21 mars, un club italien, Parme, en demi-finale d'une coupe d'Europe. Raï, prince du Parc ? Le gamin avait pensé à tout sauf à ça.

Malheureusement la nature l'avait pétri de trop de talents pour qu'il ne succombe pas un jour à la fatalité. La génétique a joué également contre lui. Avoir un grand frère, Socratès, capitaine de l'équipe du Brésil dans les années 80, vous situe dans une lignée. Et puis, plus que tout, il y a la vie, celle qui vous oblige parfois à ne pas jouer les mijaurées et à accepter l'argent qui s'offre.

Raï est devenu un grand footballeur professionnel *« par nécessité »*. Parce que son amie est tombée enceinte quand il avait dix-sept ans, le jeune homme a dû hâter le moment de choisir sa destinée. Il aurait pu étudier comme l'ont fait ses frères. Il aurait pu devenir ingénieur comme Sosthènes, avocat comme Raïmar ou professeur de médecine comme Raïmundo. Le temps lui manquait pour une si lente maturation. Il est donc devenu footballeur comme Socratès.

PENSEURS GRECS

Sa carrière se poursuivra avec la même précipitation. Vite, il devient international à vingt-deux ans, est promu dans la foulée capitaine de la sélection nationale avant d'en être écarté. Toujours plus vite, il remporte en 1992, avec Sao Paulo, la Coupe intercontinentale face à Barcelone, se fait repérer par le Paris-SG, quitte son pays en juillet 1993 pour la France, peine un an et demi puis exprime pleinement son talent. Déjà le voilà à l'orée de la trentaine en train de négocier sans doute son dernier contrat de joueur.

Si le football l'a comblé, Raï conserve toujours un peu de ses réticences d'enfant. *« Il y a des gens qui ont besoin d'être à 100 % dans ce métier pour réaliser de bonnes performances,* explique-t-il. *Moi, cela me fait du bien de penser à autre chose, de m'informer, d'apprendre de nouvelles façons de voir la vie. »*

Voir la vie, regarder les autres, les yeux grands ouverts, comme le lui a appris son père, cet autodidacte épris de philosophie au point de baptiser sa descendance de noms de penseurs grecs (apès Socratès, Sophoclès et Sosthenès, sa femme mettra le holà à cette manie). De l'enseignement paternel, Raï a gardé le besoin d'étudier *« la chose humaine »*. Du modèle maternel, il a acquis le goût de l'engagement, l'envie *« d'apporter une contribution, même infime, à de bonnes causes. »*

Le Brésilien est venu en France pour des motifs *« professionnels mais aussi personnels »*. Ce pays représentait pour lui *« l'avant-garde des idées »*, avec cette réputation dans toute l'Amérique latine héritée du siècle des Lumières. Il y cherchait *« une différence »*. *« Ici, la justice sociale est plus importante que chez nous,* explique le joueur. *Je constate malheureusement que la France est obligée de modifier cette vision, afin de s'adapter à la concurrence internationale. J'espère qu'il restera tout de même cette perspective humaniste, que tout ne deviendra pas trop capitaliste. »*

Raï, comme le reste de la famille, s'est engagé dans des œuvres sociales à Ribeirao Preto. Socratès, l'aîné, qui a connu la dictature et la folle espérance née de l'ouverture démocratique, s'est investi dans les affaires publiques. Il en est aujourd'hui revenu. Son cadet, lui, même s'il se revendique *« de gauche sur les problèmes de base comme l'éducation ou la santé »*, ne souhaite pas faire de politique. *« Trop de pouvoir empêche de changer quoi que ce soit,* affirme-t-il. *Cela ne débouche en fait que sur la corruption. Moi, je souhaite simplement aider comme un simple citoyen, n'être important que pour mon entourage. »* Cette sage modestie doit combler d'aise son père. Sans doute lui fait-elle regretter un peu plus de n'avoir pu donner à son héritier un nom de philosophe.

Benoît Hopquin

RÉSULTATS

BASKET-BALL
COUPE DES CHAMPIONS FÉMININE
Demi-finales

Wuppertal (All.)-Ruzomberok (Slo.)	84-67
Côme (Ita.)-Bourges	62-54

FOOTBALL
COUPE DE L'UEFA

PSV Eindhoven (P-B)-FC **Barcelone** (Esp.)	2-3 2-2
AS Rome (Ita.)-**Slavia Prague** (Tch.)	3-1 ap 0-2
Bordeaux (Fra.)-Milan AC (Ita.)	3-0 0-2
Nottingham Forest (Ang.)-**Bayern Munich** (All.)	1-5 1-2

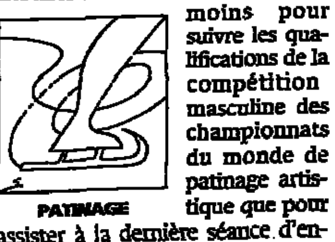
Les clubs qualifiés sont en gras

PATINAGE ARTISTIQUE
CHAMPIONNATS DU MONDE
Danse sur glace
Classement provisoire après les imposés : 1. O. Grichuk-E. Platov (Rus.) 0,4 pt ; 2. A. Krylova-O. Ovsiannikov (Rus.) 0,8 ; 3. S.-L. Bourne-V. Kraatz (Can.) 1,2 ; 4. M. Anissina-G. Peizerat (Fra.) 1,6

Elvis Stojko fonce vers un troisième titre mondial de patinage artistique

EDMONTON
de notre envoyée spéciale

Plus de 6 000 personnes se sont massées dimanche 17 mars dans les tribunes du Coliseum d'Edmonton, moins pour suivre les qualifications de la compétition masculine des championnats du monde de patinage artistique que pour assister à la dernière séance d'entraînement du « King », Elvis Stojko. Le Canadien est grandissime favori d'une compétition où il pourrait être couronné champion du monde pour la troisième année consécutive. Au lendemain de son 24e anniversaire.



PATINAGE

Ses principaux « dauphins » – Alexei Urmanov, le Russe champion olympique, Viacheslav Zagorodniuk, l'Ukrainien champion d'Europe, Philippe Candeloro, médaillé de bronze aux derniers championnats du monde ou Eric Millot – ont été médusés par l'ovation et la profusion de fleurs réservées au champion.

Edmonton est donc frappée par une sorte d'« Elvismania ». Une véritable hérésie pour cette cité de la province d'Alberta dont les 600 000 âmes passionnées de hockey sur glace ont vu éclore dans l'équipe des Oilers l'incomparable talent de Wayne Gretzky. Mais la star s'est vendue aux richissimes formations américaines il y a longtemps. Et la rudesse du hockey canadien qui meurt de son manque de fonds sera éclipsée toute la semaine par la délicatesse de figures bien policées.

Dans un pays où 75 % des jeunes garçons ont, pour une saison au moins, manié la crosse, Elvis Stojko a préféré s'adonner au karaté et au moto-cross. Et se hisser en qualité de patineur artistique au rang des hockeyeurs les plus célèbres. Une tâche d'autant plus malaisée qu'il lui a fallu s'épanouir dans le sillage de Kurt Browning, le quadruple champion du monde alliant les deux tendances principales du patinage artistique canadien : un sens artistique exceptionnel doublé d'une glisse et de qualités athlétiques hors du commun.

Une silhouette cubique (1,68 m pour 69 kg), compacte et musculeuse, un tronc démesuré planté sur de courtes jambes n'avantageaient pas Stojko. *« Il est petit et laid,* assène une consultante pour la télévision, *mais il patine tellement vite... »* Si son style jure par son intensité athlétique avec l'académisme et le systématisme de celui de l'école russe, Elvis Stojko a fini par convaincre les juges.

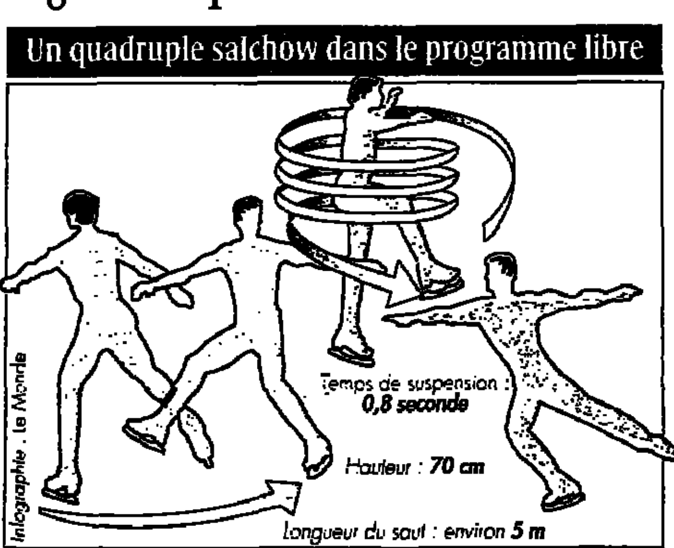
« PETIT ET LAID »

« Parce qu'il conserve une qualité de glisse manifeste dans les séquences de pas, et une vitesse incroyable, estime Philippe Pelissier, entraîneur français, *et que sa présence puissante et athlétique au départ est devenu magnétique à force de travail. Il rayonne et domine tellement qu'il n'a pas, comme nos patineurs, à compter sur les relatives contre-performances de ses adversaires. Il est la preuve que le patinage n'est pas encore coulé dans un moule, qu'on peut toujours y apporter sa touche d'originalité. »* Depuis dix ans, Elvis Stojko travaille sans relâche avec son entraîneur, Doug Leigh, et l'épouse de celui-ci, sa chorégraphe. Ses compositions sur le thème de la vie de Bruce Lee, du Dernier des Mohicans ou Christophe Colomb demeurent controversées. Il n'en a cure. Il veut toujours se dépasser. Son compatriote Donald Jackson a-t-il réalisé le premier triple lutz en compétition en 1960 ? Browning a-t-il réussi le premier quadruple saut en compétition ? Stojko réplique en tentant à Edmonton deux sauts quadruples (boucle piquée et salchow) dont un en combinaison dans son programme libre. Du jamais vu.

Le Canadien a donné un avant-goût de ce prodige il y a un mois au Palais Omnisports de Paris-Bercy lors de la Finale des champions avec une combinaison quadruple boucle piquée-double boucle piquée. Bref un patinage plus masculin et sans concessions.

Patricia Jolly

Un quadruple salchow dans le programme libre



Elvis Stojko a prévu d'inclure deux quadruples sauts dans son programme libre : un boucle piqué, dans une combinaison, et un salchow. Inventé par Ulrich Salchow, en 1909, ce saut présente la particularité de s'amorcer avec un enroulé de la jambe extérieure qui donne une grande accélération au patineur. Stojko, réputé pour sa vitesse de rotation supérieure à la moyenne, peut ainsi réussir des quadruples salchows dans un temps de suspension équivalant à celui des triples.

Le train pendulaire s'incline à grande vitesse dans les courbes pour assurer le confort des passagers

Alternative économique au TGV, il a été préféré par les Américains d'Amtrak

Choisi par la société américaine Amtrak, le train baptisé « American Flyer » associe la technologie TGV de GEC Alsthom et le système pendulaire du canadien Bombardier. En s'inclinant dans les courbes, les voitures garantissent le confort des passagers malgré l'augmentation de la vitesse qui atteint un maximum de 240 km/h. Empruntant les voies existantes aménagées, le train pendulaire offre une alternative économique au TGV.

GEC ALSTHOM ne cache pas sa satisfaction d'avoir remporté le contrat Amtrak grâce à son association avec le canadien Bombardier. Annoncé le 15 mars, le projet concerne la fourniture de dix-huit trains rapides, dont six en option, destinés à rallier Washington à Boston via New York (*Le Monde* daté 17-18 mars). Baptisé « American Flyer », le train rapportera 3 milliards de francs aux deux partenaires, le tiers revenant à GEC Alsthom. Ce succès surprend d'autant plus que la technologie « pendulaire » utilisée sur les voitures est presque une première pour les deux partenaires. *« Bombardier, qui développe son système pendulaire* [LRC] *depuis une dizaine d'années, a dû l'abandonner à la suite de problèmes avec la chaîne de commande »*, indique Michel Moreau, directeur général du groupe passagers de GEC Alsthom. Amélioré, le système a été récemment remis en service.

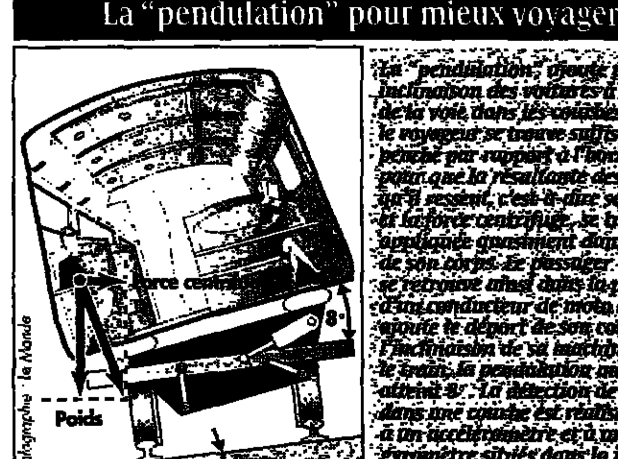
Les trains de l'American Flyer sont composés de six remorques encadrées par deux motrices. Ces dernières demeurent fixes tandis que les voitures se penchent dans les virages. *« Il s'agit d'améliorer le confort des passagers lorsqu'on augmente la vitesse d'entrée dans les courbes »*, explique Michel Moreau. En effet, si l'effet lié à la force centrifuge n'affecte pas les passagers assis, il rend difficile, comme chacun a pu souvent le constater, les déplacements et délicate la consommation d'un café une tasse à la main. Or, Amtrak compte beaucoup sur le confort de ce nouveau train, mais aussi sur la vitesse pour attirer une nouvelle clientèle vers le ferroviaire. Les autorités fédérales espèrent ainsi désengorger des aéroports au bord de l'asphyxie.

De ce fait, le recours à la technologie pendulaire se trouve au cœur du projet. Dans la motrice qui reste fixe, un accéléromètre et un gyroscope détectent l'entrée du train dans chaque courbe. Ses 25 mètres de longueur offrent un délai suffisant pour déclencher les vérins de commande de l'inclinaison des voitures. Inclinaison qui est calculée en fonction de la vitesse, du rayon de la courbe et du dévers de la voie. Ce principe de motrice fixe et de voitures inclinables se distingue du Pendolino conçu par l'Italien Fiat, dont la tête de rame joue à la fois le rôle de motrice et de voiture passagers. Le système électronique de pendulation se trouve donc privé du délai de réaction correpondant à la longueur de la motrice de l'American Flyer.

Selon GEC Alsthom, le recours à des balises fixes implantées le long de la voie pour détecter les courbes ne constitue pas une solution viable. Néanmoins, un système de localisation du train par satellite (GPS) pourrait permettre d'anticiper la position de chaque courbe du parcours et de déclencher l'inclinaison du train sans recourir à la mesure en temps réel des caractéristiques de chaque virage. Bien que n'offrant pas de tels perfectionnements, le système pendulaire de Bombardier s'est imposé face à des concurrents partis pourtant largement favoris.

Grâce à la réputation des technologies TGV (train à grande vitesse) de GEC Alsthom, le procédé canadien a éliminé successivement le X-2 000 de l'helvético-suédois ABB et le système germano-italien, issu du train à grande vitesse ICE de Siemens associé à Fiat, principal promoteur de la technologie pendulaire avec son Pendolino.

La "pendulation" pour mieux voyager



La « pendulation » ajoute une inclinaison des voitures à celle de la voie dans les courbes. Aussi, le voyageur se trouve suffisamment penché par rapport à l'horizontale pour que la résultante des forces qu'il ressent, c'est-à-dire son poids et la force centrifuge, se trouve appliquée quasiment dans l'axe de son corps. Le passager se retrouve ainsi dans la position d'un conducteur de moto qui ajoute le déport de son corps à l'inclinaison de sa machine. Dans le train, la pendulation maximale atteint 8°. La détection de l'entrée dans une courbe est réalisée grâce à un accéléromètre et à un gyromètre situés dans la motrice.

Infographie : Le Monde. Source : GEC Alsthom

Longtemps boudée par les tenants de la vitesse dépassant les 300 km/h, la « pendulation » revient donc en force. Les investissements nettement plus réduits qu'elle requiert deviennent un atout majeur en période de crise économique. Le train pendulaire offre en effet la possibilité de pousser la vitesse commerciale maximale jusqu'à 240 km/h sur les voies existantes, moyennant quelques améliorations. Cette « grande vitesse du pauvre » séduit les Etats-Unis pour ses avantages budgétaires mais aussi pour sa simplicité de mise en œuvre dans une zone à la fois fortement urbanisée et sinueuse comme le « corridor ferroviaire » qui relie Washington à Boston.

Les Américains devront néanmoins moderniser leurs installations. Michel Moreau note que *« l'entretien et l'amélioration de la voie existante ont été réalisés régulièrement au cours des dix dernières années »*. Mais le tronçon nord, entre New Haven et Boston, soit 280 kilomètres, va être électrifié, ce qui coûtera 3,2 milliards de francs. La mise en place d'une signalisation adaptée à une circulation à 240 km/h et certaines améliorations de voie demanderont d'injecter 1,75 milliard de francs de plus. Grâce à cette mise à niveau témoignant d'un certain retard du ferroviaire américain, l'*American Flyer* ralliera, fin 1999, Washington à New York en 2 h 15 contre 3 heures aujourd'hui et New York à Boston en 2 h 45 au lieu de 4 h 30. Pour y parvenir, la vitesse maximale passera de 200 km/h à 240 km/h.

Grâce à la réduction des temps de trajet et au confort accru de ce nouveau train, Amtrak estime que le nombre de passagers transportés augmentera de 3,3 millions pour atteindre 14,3 millions par an. Ce gain permettra d'éviter la construction d'un second aéroport à Boston dont le coût minimal est estimé à 5 milliards de dollars (25 milliards de francs). La mise en service, avant la fin du siècle, d'un train pendulaire sur une ligne aussi prestigieuse pourrait donc donner ses lettres de noblesse à cette technologie.

GEC Alsthom ne s'y trompe pas. Il y a un mois, l'entreprise a vendu des trains régionaux à l'Espagne qui roulent à 200 km/h et utilisent la technologie pendulaire non pas de Bombardier, mais de Fiat. L'industriel transalpin, qui a réalisé son premier train de ce type en 1970, occupe aujourd'hui la première place mondiale sur ce marché. Mais Pierre-Louis Bertina, directeur commercial du groupe Grandes Lignes de GEC Alsthom ne cache pas que *« l'entreprise développe son propre système pendulaire »*. D'ici deux ans, des essais pourraient être menés avec la SNCF. Deux ans de plus seraient nécessaires pour que roule un premier train pendulaire en France.

Michel Alberganti

■ **PLANÈTES** : le télescope spatial a livré ses premiers clichés de Pluton, la neuvième et dernière planète du système solaire, distante de 5 milliards de kilomètres de la Terre. Hubble a révélé que cet astre glacé – la température n'y dépasse pas moins 212 C –, dont on estimait qu'il pouvait être constitué de roches (silicates) et d'un manteau de méthane gelé, présentait des calottes polaires. Le télescope a distingué des zones claires probablement couvertes de givre d'azote et des parties plus sombres, dont la composition reste indéterminée. Aucune image du satellite de Pluton, Charon, n'a encore été analysée.

■ **ASTRONOMIE** : le premier maser au monoxyde de silicium situé hors de la Voie lactée vient d'être découvert par des astronomes travaillant à l'Observatoire européen de l'hémisphère sud (ESO). Ce maser (microwave amplified stimulated emission radiator) est situé dans l'atmosphère de l'étoile la mieux connue du Grand Nuage de Magellan. Plusieurs centaines de masers au monoxyde de silicium ont été découverts dans la Voie lactée, mais jamais à l'extérieur. Ils fonctionnent sur le même principe que les lasers, mais ici l'amplification s'effectue sur des micro-ondes.

■ **ESPACE** : Alcatel Télécom et Arianespace ont signé un contrat de lancement, par des fusées Ariane, de trois satellites du système de télédiffusion directe numérique WorldStar. Mis en œuvre par Alcatel Espace, le système WorldStar devrait permettre de desservir plus de quatre milliards de personnes en Afrique, au Moyen-Orient, en Asie, en Amérique latine et dans les Caraïbes. Ces satellites de 2,7 tonnes seront construits par Matra Marconi Space. Avec ce nouveau contrat, le carnet de commandes d'Arianespace est riche de 41 satellites à lancer.

■ La Chine va construire un télescope spatial d'observation du Soleil, a indiqué l'agence Chine nouvelle. Ce satellite, d'un coût estimé à 45 millions de dollars (lancement compris), aura pour mission d'étudier les modifications de la magnétosphère solaire. – (Reuter.)

Chinon est devenu la capitale des robots d'intervention pour les accidents nucléaires

CHINON
de notre envoyée spéciale

Dans une salle de Chinon A2, un des premiers réacteurs nucléaires français de la filière graphite-gaz, un petit robot gris monté sur chenilles progresse lentement, prend un virage, contourne un obstacle, monte un escalier et ouvre une porte en tournant la poignée. La répétition d'une opération d'intervention menée sur le site du parc de robots nucléaires de Chinon (Indre-et-Loire), où sont rassemblés divers engins destinés à intervenir en cas d'accident grave avec lâchage de gaz radioactifs sur une installation nucléaire, est en cours.

Ces engins télécommandés, qui ont été conçus par le groupe Intra (Intervention robotique sur accident), GIE créé en 1988 par EDF, le CEA et la Cogema, résultent d'une réflexion des exploitants nucléaires français après la catastrophe de Tchernobyl. Même si les réacteurs français, contrairement à la centrale ukrainienne, sont protégés par une enceinte de confinement en béton armé, *« il vaut mieux tout prévoir »*, reconnaît M. Dibos, directeur d'Intra. Une quinzaine d'engins sont disponibles sur le site de Chinon. Ce chiffre devrait être porté à dix-neuf pour une valeur de 300 millions de francs.

Les engins ont des fonctions variées et complémentaires. On peut y voir un hélicoptère équipé d'une cabine blindée pour survoler une zone contaminée à 40 mètres d'altitude, afin d'établir une cartographie des rayonnements gamma émis. Les données, recueillies en vol, sont stockées sur disquette et traitées au sol dans un véhicule du Commissariat à l'énergie atomique. A l'avenir, pour éviter tout risque humain, Intra envisage de miniaturiser le système embarqué de cartographie pour l'installer à bord d'un avion sans pilote.

Viennent ensuite les engins de travaux publics. Un chargeur Cat 973 CB Caterpillar surmonté d'une cabine blindée, dont la fonction est de réaliser de gros travaux, de faire des trous ou de déblayer. Il sera assisté dans quelques mois par un bulldozer, une pelleteuse et un camion benne commandés à distance par un système radio.

D'autres engins d'intervention extérieurs, tels Veri 2B et Erase, sont équipés d'un bras télémanipulateur. Ils peuvent effectuer des prélèvements de sol, mais aussi localiser et mesurer les zones de radioactivité grâce à un gamma-goniomètre. Erase est plus évolué que Veri 2B et son électronique a été « durcie » pour résister à des expositions aux radiations de 100 000 rads.

Engins d'extérieur et machines de travaux publics sont dotés de caméras, d'éclairage et d'appareil de positionnement pour la conduite et disposent de transmissions (audio, vidéo, numérique). Ils sont radiocommandés depuis deux camions dont l'un est équipé d'un poste de pilotage et l'autre du central de transmissions. Ils permettent d'opérer loin de la zone à risque à partir de ces deux postes « stratégiques » situés à 10 kilomètres des engins.

A cette gamme s'ajoutent cinq robots capables d'intervenir à l'intérieur des centrales accidentées : deux Centaure 2B, conçus par le CEA, et trois Erii (engin de reconnaissance intérieur intermédiaire), construits par une société américaine. Montés sur chenilles et équipés d'un bras, ils peuvent effectuer des reconnaissances, des prélèvements et des mesures. Ils sont télécommandés à partir d'un poste de pilotage situé dans un bâtiment protégé, auquel ils sont reliés par un cordon de 150 mètres, ce qui limite leur mobilité et constitue leur point faible.

Pour pallier ces inconvénients, un programme sera lancé dès l'été pour leur donner plus d'autonomie, mais aussi pour « durcir » leur électronique et les rendre capable d'affronter des radioactivités d'un million de rads. Ces robots « intelligents », dotés d'un calculateur possédant en mémoire les tortueux chemins de la centrale dans laquelle ils doivent opérer, devraient être disponibles d'ici à 1999.

Christiane Galus

La phlébite traitée efficacement à domicile

Deux études démontrent que cette maladie n'impose pas une hospitalisation, ce qui permet d'espérer en France une économie annuelle de 1 milliard de francs

LONDRES
de notre envoyé spécial

Comment soigner mieux et à un moindre coût ? Alors que les progrès diagnostiques et thérapeutiques issus de la recherche médicale conduisent le plus souvent à des dépenses supplémentaires, on peut observer, çà et là, des avancées qui permettent de réaliser des économies tout en améliorant la qualité de vie des malades. Le dernier exemple en date dans ce domaine est fourni par deux grandes études internationales sur le traitement de la phlébite publiées dans la revue *New England Journal of Medicine* (daté du 14 mars) dont les résultats viennent d'être commentés à Londres par le professeur Harry R. Büller (*Academic Medical Center*, université d'Amsterdam).

La phlébite (ou thrombose veineuse) profonde est l'un des principaux sujets d'inquiétude des équipes médicales et chirurgicales dans les jours qui suivent une intervention comme lors des hospitalisations prolongées. Le maintien en station allongée facilite en effet l'apparition de cette affection, conséquence des modifications du flux sanguin et des facteurs de coagulation. On estime en France à 60 000 le nombre des thromboses veineuses profondes diagnostiquées chaque année. Le problème majeur tient au fait que le « caillot » (le thrombus) qui s'est constitué dans la veine profonde d'un membre inférieur (veine fémorale ou veine poplitée) peut se détacher de la paroi du vaisseau et migrer *via* la circulation sanguine jusqu'au poumon, créant alors une embolie pulmonaire. Une fois sur trois une telle embolie est mortelle.

Cette thrombose peut également être à l'origine d'une insuffisance veineuse chronique, source de récidives et de lésions handicapantes (ulcères variqueux). Dès que le diagnostic est établi et confirmé (par examen ultrasonographique notamment) un traitement doit être mis en œuvre d'urgence. Il vise à réduire l'efficacité des mécanismes naturels de la coagulation sanguine sans pour autant créer des déséquilibres qui conduiraient à des accidents hémorragiques.

La thérapeutique a, ici, été codifiée depuis longtemps déjà grâce à l'usage maîtrisé de l'héparine. Cette puissante substance anticoagulante est administrée par voie intraveineuse durant près d'une semaine avant la prescription, durant plusieurs mois, de traitements anticoagulants oraux. On cherche ainsi à bloquer l'extension locale du thrombus, à favoriser sa destruction naturelle et à prévenir l'apparition d'une embolie pulmonaire.

NOUVELLES HÉPARINES

Les progrès annoncés aujourd'hui tiennent à la mise au point de nouvelles héparines dites « de bas poids moléculaire ». Il s'agit de substances obtenues par dépolymérisation de la molécule d'origine, administrables de manière beaucoup plus simple, par deux injections sous-cutanées quotidiennes. Elles sont utilisées depuis plusieurs années déjà dans la prévention de la thrombose et pouvaient raisonnablement être expérimentées dans son traitement.

« Pour valider une telle approche thérapeutique et vaincre les réticences du corps médical, sceptique quant à l'application d'un traitement à domicile, ou celles des patients inquiets d'être éloignés de l'hôpital, il fallait un essai ouvert comparatif chez des malades porteurs d'une thrombose veineuse profonde diagnostiquée par méthode objective », indique-t-on auprès de la Sanofi, producteur d'une héparine à bas poids moléculaire et promoteur de l'une des études, publiée dans le *New England Journal of Medicine*.

Cette étude a été conduite auprès de 400 malades hollandais, français, italiens, australiens et néo-zélandais. Après tirage au sort, la moitié d'entre eux ont été traités par l'héparine standard en milieu hospitalier. L'autre moitié a reçu de l'héparine à bas poids moléculaire et pouvaient s'ils le souhaitaient (et si leur état de santé le permettait) être traités à domicile. Pour les auteurs de cette étude, les résultats sont probants. Les récidives de thrombose sont moins fréquentes dans le second groupe (6,9 % contre 8,6 %), de même que les accidents hémorragiques (0,5 % contre 2 %). Activité physique et vie sociale apparaissent d'autre part largement améliorées dans le second groupe où 35 % des malades n'ont pas été hospitalisés et où 40 % ne l'ont été que pour une courte durée. Un travail similaire conduit au Canada (avec une autre héparine de bas poids moléculaire de la multinationale pharmaceutique Rhône-Poulenc Rorer) auprès de 500 patients aboutit aux mêmes conclusions.

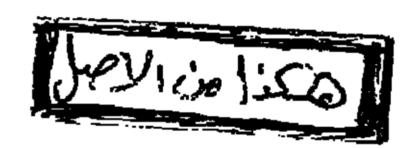
Un tel bouleversement dans la prise en charge d'une affection considérée jusqu'alors comme imposant une hospitalisation devrait conduire à de substantielles économies. L'étude conduite par le professeur Büller conclut selon les pays à des réductions de coûts très importantes, dues pour l'essentiel à une diminution de la durée d'hospitalisation, variant selon les pays de 53 % (Australie) à 73 % (France).

Sur la base d'un coût moyen de 26 000 francs et de 60 000 cas annuels de thrombose veineuse profonde, on a calculé, à la Sanofi, qu'une généralisation de cette prise en charge permettrait, sans nuire à la sécurité des malades, de réaliser 1 milliard de francs annuels d'économie. Celle-ci atteindrait à l'échelle de l'Europe et des Etats-Unis près de 9 milliards de francs. Il reste à savoir de quelle manière on peut, dans ce domaine, modifier les comportements médicaux et la symbolique qui, souvent, s'attache à l'image de la « phlébite ».

Jean-Yves Nau

De l'usage rationnel des levures et des sangsues

Un travail médical international soutenu par la firme pharmaceutique suisse Ciba-Geigy et publié dans l'hebdomadaire britannique *The Lancet* (daté du 9 mars) ouvre de nouvelles perspectives dans la prévention des thromboses veineuses profondes. Il a été conduit chez plus de mille cent personnes malades devant subir une intervention chirurgicale pour la pose d'une prothèse totale de hanche. Après tirage au sort, plus de huit cents de ces patients ont reçu par voie sous-cutanée différentes doses d'une nouvelle molécule anticoagulante dénommée CGP 39393. Il s'agit là de la copie conforme, obtenue par manipulations génétiques, de l'hirudine, molécule protéique présente dans les glandes salivaires de la sangsue et qui naturellement inhibe, de manière spécifique, l'action coagulante de la thrombine dans l'organisme humain. Conclusions des auteurs de cette étude : l'hirudine produite par des levures dont le patrimoine génétique a été modifié est plus nettement plus efficace dans la prévention des thromboses veineuses que l'héparine non fractionnée d'origine porcine.



Balade sur la banquise du Groenland

A Ilulissat, les panneaux de signalisation donnent la priorité aux traîneaux



DESSINS DE D'OLCE

ILULISSAT
de notre envoyé spécial

Une piste d'atterrissage au fond d'un fjord, quelques rares bâtiments : le Groenland, la plus grande île du monde, quatre fois la France, 56 000 habitants et encore plus de chiens, installe l'humanité au cœur de son immensité immaculée. Sitôt débarqués à l'aéroport de Kangerlussuaq, les passagers se précipitent au bar, comme s'ils se sentaient en dette envers les infinies liquidités qui recouvrent l'important réservoir d'eau douce. L'escale d'arrivée n'est pas une ville, c'est une parenthèse de trois cents personnes qui campent sur un site jadis fréquenté par les chasseurs de caribous. La destination finale se trouve encore à une heure d'avion.

Bien plantée sur ses syllabes, Ilulissat enchante l'oreille avant de réjouir la vue. Une assemblée d'icebergs patiente, dans l'attente du dégel. Le glacier – principal producteur d'icebergs de l'hémisphère Nord – alimente la baie de Disko et la banquise la fige pour l'hiver. Depuis son peuplement il y a quatre mille ans par les Semermiut, les hommes des glaces, Ilulissat vit de la présence de l'eau. Dans les années 80, le Groenland songeait à monnayer cette richesse en remorquant ces îlots de glace jusqu'au Moyen-Orient. L'iceberg a tellement marqué les esprits qu'il a fourni son nom à la troisième cité du pays. Les anciens lieux de migration désignèrent les villes : Ilulissat est un iceberg, Upernavik le campement de printemps, Sisimiut le peuple habitant près des renardières, et Nanortalik le lieu aux ours.

Avant l'inauguration de l'aéroport en 1984, Ilulissat était à l'écart du monde. Cette ville, Jakobshavn en danois, avait ensorcelé les imaginations par les récits des explorateurs polaires. Knud Rasmussen prépara ses expéditions pour Thulé ; Paul-Emile Victor s'y procura des chiens pour sa traversée du Groenland en 1936. Il ne reste de leurs passages que la maison natale de Rasmussen, transformée en un décevant musée.

En cinquante ans, les 4 000 habitants sont passés de l'igloo au préfabriqué. Hier, ils circulaient en traîneaux. Aujourd'hui, ils se déplacent en hélicoptère ou en voiture. Les dix kilomètres d'asphalte que compte l'agglomération sont empruntés par 400 automobiles qu'on prend pour faire une course à 500 mètres de chez soi ou pour aller à l'école. A Ilulissat, on ne s'étonne de rien, pas même de la présence des panneaux de signalisation qui donnent la priorité aux traîneaux.

Les voitures s'écartent à la vue des chiens qui dévalent la rue principale. S'effacer avec élégance n'est pas à la portée du premier conducteur venu. Simon dirige l'attelage avec maestria, il entend se faire respecter de la meute. A la sortie de la ville, son visage tanné par les vents du Grand Nord s'éclaire. Ce Groenlandais éprouve, comme ses quatorze compagnons canins, le besoin impétueux de partir. Il occupe son temps, ou plutôt c'est le temps qui l'occupe, comme pêcheur l'été sur son bateau et l'hiver en traîneau. Au contact de la neige, les chiens adoptent un rythme régulier et se dirigent sans hésiter au camp de pêche sur la banquise.

Si la baie de Disko ressemble à un parking aux icebergs, le parcours vers le fjord fait penser à un boulevard de traîneaux. Les pêcheurs opèrent en meutes, refusant les scooters des neiges, qu'ils aimeraient voir interdire. Cette vie, Simon l'aime, il ne l'abandonnera jamais ; même par – 50 degrés. Ce jour-là, la température lui semble fade, – 25, et ne lui fait pas peur. Arrivé au camp, Simon tombera la veste. « *Trop chaud* », se contentera-t-il de dire. A – 35, il la remet.

Lui et ses trois compagnons se dispensent d'un thermomètre, objet inutile. Leurs vies s'appuient davantage sur des sensations que sur des certitudes. L'instinct nomade les pousse à rester attentifs au moindre signal de la nature, à déceler ce qui pourrait exprimer un danger, à inspecter l'épaisseur de la banquise et à livrer leurs impressions aux autres pêcheurs. La solidarité existe dans les régions polaires.

Le lendemain, le traîneau regagne Ilulissat, lesté de 300 kilogrammes de flétan gelé sur lesquels il faut s'installer. Le silence n'est rompu que par les halètements des chiens. Le parcours s'anime dans les abrupts : il s'agit de sauter du traîneau, de se maintenir aux montants et de courir dans la neige sans tomber. Rien ne vaut les descentes, lorsque les chiens dévalent à une cadence effrénée. Les collines groendlandaises valent les montagnes russes. Le traîneau épouse les aspérités du terrain, mais le passager subit tous les cahots : cailloux, rochers, cadavre de chien sur lesquels on passe sans une once d'hésitation.

Au pays des icebergs, la consommation d'eau est limitée. Les nuits sont blanches, enivrantes et sonores. Ce soir-là, les humains ne tiennent pas en place ; les chiens non plus. Le vent s'est levé, les chiens se mettent à hurler et à se répondre, ils communiqueraient avec leurs dieux. Les Groendanlais, eux, crient dans les bars où ils aiment à se réunir. Le whisky a douze ans d'âge ; les glaçons en ont douze mille. Leurs enfants se saoûlent de rock inuit et de reggae arctique dans la discothèque tenue par Knud Rasmussen, une gloire pour la jeunesse locale.

Le Groenland est une contrée hybride, définitivement irrationnelle. A l'écart d'Ilulissat, l'Arctic, l'hôtel des décideurs relié à Internet, surfe sur l'océan du temps. Son directeur vante les mérites du système planétaire. Des quatre coins du globe, on peut réserver sa chambre ou, mieux, un igloo préfabriqué devant la baie de Disko. A la sortie de l'hôtel, les visiteurs glissent sur une plaque de verglas.

Jonathan Farren

CARNET DE ROUTE

● **PARTIR.** Paris-Copenhague avec SAS ou Air France (1 h 45) puis Copenhague-Kangerlussuaq : avec SAS, les bagages sont acheminés de France au Groenland (4 h 50), 3 à 4 vols par semaine. 6 146 francs (Tél. : 53-43-25-25). Vol pour Ilulissat avec Greenlandair, non représenté en France, 2 340 francs. Au retour, nuit indispensable à Copenhague.

● **SÉJOUR.** Hôtels à Ilulissat : l'Arctic, chambres et igloos (850 francs la chambre double), le Hvide Falk (550), ou chez l'habitant (à partir de 250). On peut manger au Naneraq du phoque bouilli, du steak de baleine et du steak de bœuf musqué.

● **EXCURSIONS.** Spécialiste des voyages polaires, Grand Nord-Grand Large (15, rue du Cardinal-Lemoine, 75005 Paris, Tél. : 40-46-05-14) propose un raid de 7 jours et de 300 km en traîneau, l'Igloo tour, avec visites de la cabane de Paul-Emile Victor et d'un camp de pêche, nuits en refuge et en igloo. Départs du 8 au 16 avril (10 jours, 18 100 francs).

Autobus pour l'Europe

290 francs, le ticket Paris-Londres aller-retour sur les cars Eurolines, un tarif promotionnel appliqué jusqu'à la fin du mois de mars et du 12 avril au 27 mai, pour des départs et retours les mardis, mercredis et jeudis à 9 heures du matin (billets à dates fixes valables un mois, non remboursables). Les autres départs quotidiens sont facturés 360 ou 410 francs, de Paris. On peut aussi prendre cet « autobus » tout confort en province, à Toulouse, Montauban, Cahors, Souillac, Brive ou Limoges, les mardis et vendredis, pour un forfait de 870 francs. Mais aussi de Saint-Raphaël, Hyères, Avignon ou Valence pour moins de 1 000 francs, chaque vendredi et dimanche. Les billets sont valables six mois, remboursables en cas de non-utilisation, et les dates de voyages modifiables à tout moment, voire sur place auprès du correspondant local.

■ A la manière des cars Greyhound, qui sillonnent les Etats-Unis, Eurolines (tél. : (1)-49-72-51-51 ou agences de voyages) parcourt le Vieux Continent. Fort de 80 points d'embarquement en France et de 1 500 destinations en Europe, le transporteur dispose d'un maillage intervilles qui autorise des combinaisons infinies. Le réseau, qui ne cesse de s'agrandir, conduit jusqu'en Russie, en Lituanie ou en Turquie. Et comme son cousin américain, Eurolines dispose d'un « pass » de circulation en roue libre, valable entre seize villes européennes. Ainsi, pour 1 690 francs et en un mois, on peut filer de Copenhague à Rome, de Londres à Budapest, en passant notamment par Hambourg, Berlin, Prague, Vienne ou encore Munich et Amsterdam. Des tarifs réduits sont réservés aux moins de 26 ans et aux plus de 60 ans. Exemple : 60 jours, 1 890 francs.

■ Au transport en car, Eurolines ajoute des propositions d'hébergement. Auberges de jeunesse, appartements, chambres chez l'habitant ou hôtels (une à quatre étoiles) se réservent à la carte dans une vingtaine de villes d'Europe, parmi les plus belles. A découvrir et à choisir dans la brochure « Cap sur l'Europe », qui affiche des prix sages : Prague ou Vienne, au départ de Strasbourg, à partir de 800 francs, avec deux nuits sur place. Proposition identique pour Rome ou Florence, en embarquant à Lyon.

■ Depuis le 1er mars, la société néerlandaise European Bus propose, de Paris, une liaison régulière pour Londres (deux départs quotidiens à 9 heures et à 23 h 30) et Amsterdam (un départ chaque jour à minuit), à prix fixe (respectivement 449 et 389 francs l'aller-retour), quelles que soient la période ou la durée choisies. Baptisé CityZap, ce service est accessible uniquement par téléphone (05-90-40-74, numéro vert).

■ Il existe d'autres lignes régulières en car reliant la France à des pays d'Europe, notamment l'Espagne, le Portugal et les pays de l'Est. Interrogez les offices de tourisme étrangers (la plupart ont un service télématique sur Minitel, 3615 suivi du nom du pays) pour connaître les coordonnées de ces transporteurs.

■ De multiples voyagistes proposent des circuits guidés en car de très grand confort à travers le Vieux Continent, et parfois des week-ends ou des séjours citadins. Ce sont des spécialistes comme Tourisme Verney, Fram ou Tourmonde-Cartour (brochures dans les agences de voyage). D'autres innovent. Ainsi Nouvelles Frontières, avec une programmation étoffée pour le printemps.

Florence Evin

PARTIR

■ **LE PRINTEMPS DE HEIDELBERG.** A l'occasion de son 800e anniversaire, Heidelberg, un des centres du romantisme allemand, présente (de fin mars à fin avril) une exposition du Kurpfalzisches Museum. Pour la première fois en Europe de l'Ouest, seront exposés les gemmes de Liselotte, la princesse Palatine, du Musée de l'Ermitage de Saint-Pétersbourg. Une autre exposition sera consacrée à la mode de l'époque, s'y ajoutent concerts et lectures avec des prix Nobel.
★ **Renseignements auprès de l'office du tourisme local (tél. : 19/49-6221-142211) et, à Paris, au (1) 40-20-01-88.**

■ **L'EVASION SUR DISQUETTE.** Depuis janvier, les clients de Directours, spécialiste de la distribution « sur mesure », peuvent recevoir la brochure du voyagiste sur disquette. Lisible sur un ordinateur compatible PC, elle permet de visualiser les produits d'une destination (avec cartes et photos) et de consulter les tarifs (actualisés) d'un vol ou d'une location de voiture. Des tarifs compétitifs comme un long week-end au Plaza, à New York (six jours/quatre nuits) pour 3 800 francs par personne en chambre double, vol inclus.
★ **Par téléphone, au (1) 45-62-62-62, par minitel (3615 Directours ou 3615 La Redoute) et sur audiotel, au 36-68-45-62.**

■ **CHAMBRE AVEC LOGE.** Cerné de galeries d'art, au cœur du quartier des boutiques chics, l'hôtel Ritz propose aux amateurs de théâtre de choisir parmi une centaine de pièces de la scène londonienne, de passer une nuit à l'hôtel et d'y dîner à deux. Valable toute la semaine, jusqu'au 31 mars, forfait 147 50 livres sterling (1 127 francs) par personne en chambre double.
★ **Réservations auprès de Small Luxury Hotels, au 05-90-75-16.**

■ **GOLFER A SAINT ANDREWS.** Quel golfeur n'a rêvé de pouvoir un jour fouler les *fairways* du plus mythique des parcours, celui de Saint Andrews, en Ecosse ? Un rêve qu'un autre temple du golf, celui de Gleneagles, a décidé d'offrir, d'avril à novembre, pour des séjours de deux à six nuits qui garantiront l'accès à l'« *Old Course* », réservé à des privilégiés. Un combiné qui associera deux parcours à Saint Andrews (l'un sur le *Old Course*, l'autre sur le *New Course* ou le *Jubilee*) et la découverte des trois parcours de championnat situés à Gleneagles au cœur de la campagne écossaise. Des forfaits qui oscillent entre 893 livres sterling pour deux nuits à 2 100 livres sterling pour six nuits.
★ **Dans les agences de voyage ou auprès de la chaîne Leading Hotels of the World (numéro vert : 05-90-84-44).**

■ **SURVOLER LES BAHAMAS.** Sauter d'île en île en avion privé. Une découverte des Bahamas proposée par Comptoir des Amériques/Marlboro Country Travel, au départ de Nassau. Avec, pour étapes, Long Island, Exuma et Cat Island. Entre deux vols, plage, sports nautiques, villages de pêcheurs, pour 7 730 francs par personne en chambre double (7 470 francs à partir du 1er juin) pour sept nuits d'hôtel en demi-pension (sauf à Nassau), vol transatlantique non inclus.
★ **Dans les agences de voyage répertoriées au 3615 Comptoirs. Renseignements au (1) 40-26-20-71.**

■ **MUSEES AMERICAINS.** De l'Atlantique au Pacifique, le périple organisé, du 2 au 14 avril, par le Monde et son Histoire, affiche le *nec plus ultra* des musées américains, à l'exception des trésors de Philadelphie (*Le Monde* du 18 janvier). Une affiche prestigieuse avec, au programme, le Metropolitan, le Museum of Modern Art et le Musée des cloîtres, à New York, la National Gallery à Washington, l'Art Institute à Chicago (une ville qui est un véritable musée d'architecture à ciel ouvert), le Saint Louis Art Museum et les Musées de Dallas et de San Francisco. Avec, pour se changer les idées, Las Vegas, la Vallée de la Mort, le parc de Yosemite, le Golden Gate et les séquoias de Muir Woods. Prix : 20 900 francs en chambre double et demi-pension.
★ **Le Monde et son Histoire, 82, rue Taitbout, tél. : 45-26-26-77.**

Le Monde
IMMOBILIER
POUR ACHETER, VENDRE, LOUER

LE RENDEZ-VOUS DU NEUF

Les opportunités pour acheter, investir...

LE MARCHÉ, LES CONSEILS DE LA FNPC



LA QUALITÉ DANS LE NEUF, 25 ANS DE PROGRÈS

Tel est le titre d'une plaquette que la FNPC vient de publier à partir d'une enquête réalisée par plusieurs organismes, l'Association QUALITEL, l'Agence Qualité Construction, le Centre Scientifique et Technique du Bâtiment, le Groupement Industrie Promotion, les bureaux de contrôle CEP et SOCOTEC et la Société d'Ingénierie CICAD.

Cette plaquette grand public rappelle les progrès considérables réalisés depuis 25 ans en matière de confort, de sécurité et de qualité des logements, progrès qui ont notamment concerné :

– une conception plus rationnelle ;
– une protection contre le bruit très améliorée ;
– des dépenses d'énergie bien maîtrisées ;
– des dispositifs de sécurité beaucoup plus efficaces.

PARIS RIVE DROITE

2e arrondissement

Vivienne Opéra
49/51, rue Vivienne.

Réalisation :
FONCIÈRE SATIS
Groupe SUEZ
216, bd Saint-Germain
75007 PARIS
Tél.: 45.49.52.52.



Du studio au 5 pièces.
Prix : nous consulter.

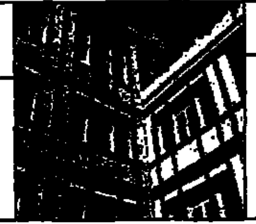
Au cœur du quartier de la Bourse et de l'Opéra, à quelques pas de Drouot, là où le prestige des arts s'associe au dynamisme des affaires, se dresse l'élégante façade de Vivienne Opéra. 31 appartements, confortables et lumineux, du studio pied-à-terre à l'appartement familial de 5 pièces. Ils sont accessibles par un hall particulièrement raffiné.
Tél.: 45.49.52.52

FONCIÈRE SATIS

9e arrondissement

100 mètres Place Saint-Georges
21, rue Henri Monnier.

Commercialisation :
A.B.K.
Tél.: 40.23.93.33.



4 appartements de 3 pièces dont 3 duplex, à partir de 17.650 F le m².

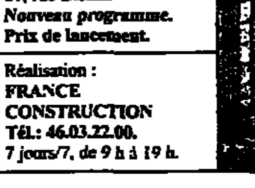
Au cœur du 9e historique, dans une manufacture du début du siècle entièrement rénovée. Volumes intéressants, belles hauteurs sous plafond. Cadre de vie moderne et original. *Ascenseur. Interphone.*
Livraison immédiate.
Visite sur rendez-vous. Tél. 40.23.93.33.

A·B·K

arrondissement

Résidence Saint-Martin
61, rue Bichat.
Nouveau programme.
Prix de lancement.

Réalisation :
FRANCE CONSTRUCTION
Tél.: 46.03.22.00.
7 jours/7, de 9 h à 19 h.

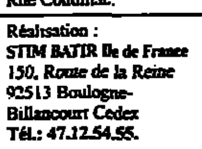


Téléphonez tout de suite au 46.03.22.00 pour faire partie des privilégiés ! *Profitez des nouvelles mesures gouvernementales.*

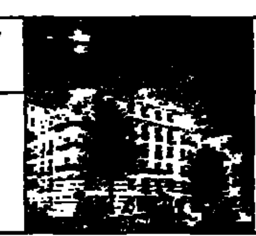
Une superbe résidence de 28 appartements seulement, du studio au 5 pièces, dans un site classé à proximité du Canal Saint-Martin et de l'Hôtel du Nord. Une architecture raffinée pour une belle façade au cachet parisien, avec de nombreux balcons ou terrasses orientés plein sud. Prestations particulièrement soignées.
Bureau de vente : angle rue Bichat et Quai de Jemmapes ouvert lundi, jeudi et vendredi de 14 h à 19 h, samedi, dimanche et jours fériés de *10 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 19 h.*

FRANCE CONSTRUCTION

Nouveau programme
Rue des Nanettes /
Rue Condillac.



Réalisation :
STIM BATIR Ile de France
150, Route de la Reine
92513 Boulogne-Billancourt Cedex
Tél.: 47.12.54.55.



96 logements, du studio au 2 pièces.
Studio à partir de 370.000 F jusqu'à 510.000 F.
2 pièces à partir de 690.000 F.

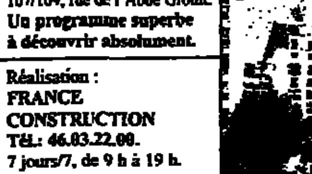
Au cœur du 11e arrondissement, cette résidence pour étudiants, située à proximité de nombreuses écoles supérieures. *Revenus locatifs garantis par contrat. Rentabilité élevée.*
Renseignements et ventes : 47.12.54.44.

STIM BATIR

PARIS RIVE GAUCHE

Villa Marmontel
107/109, rue de l'Abbé Groult.
Un programme superbe à découvrir absolument.

Réalisation :
FRANCE CONSTRUCTION
Tél.: 46.03.22.00.
7 jours/7, de 9 h à 19 h.



Profitez des nouvelles mesures gouvernementales.
Prix à partir de 23.000 F le m² hors parking et dans la limite du stock disponible.
Choisissez le meilleur du 15e arrondissement ! A deux pas du métro Convention et des commerces, un programme de très grand standing sur jardins intérieurs : 47 appartements du studio au 5 pièces duplex avec caves et parkings en sous-sol et 6 maisons de ville de 5 et 6 pièces. Le calme au cœur d'un véritable quartier parisien.
Bureau de vente ouvert sur place : lundi, jeudi et vendredi de 14 h à 19 h, samedi, dimanche et jours fériés de 10 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 19 h.

FRANCE CONSTRUCTION

LE RENDEZ-VOUS DU NEUF C'EST CHAQUE MERCREDI DATÉ JEUDI

RÉGION PARISIENNE

78 Maisons-Laffitte

Les Villas Longueil
Avenue de Longueil.

Réalisation :
FONCIÈRE SATIS
Groupe SUEZ
216, bd Saint-Germain
75007 PARIS
Tél.: 45.49.52.52.



Du studio au 5 pièces.
19.100 F le m² moyen.

Une diversité d'appartements de qualité sur avenue aux contre-allées bordées d'arbres ou sur jardin.
Une des plus belles adresses de Maisons-Laffitte à 150 m. du RER, du Parc et à quelques pas de la forêt de Saint-Germain.
Bureau de vente sur place : 29, avenue de Longueil, 78600 Maisons-Laffitte, ouvert tous les après-midi de 14 h à 19 h sauf le mardi et mercredi.
Tél.: 45.49.52.52.

FONCIÈRE SATIS

92 Boulogne

Le Lumière
22, rue des Peupliers.
Total disponible : 55 appts

Du studio au 4 pièces, terrasses.
A partir de 20.000 F le m².

SEFRI-CIME
20, place de Catalogne
75014 PARIS
Tél.: 40.48.57.30.

Livraison : en cours. Crédit : libre.

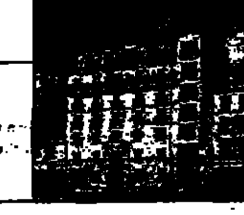
A 250 m de Paris, une réalisation alliant qualité architecturale, conception intérieure très étudiée et haut niveau d'équipement. *Des appartements à découvrir pour habiter ou investir.*
Appartement témoin sur place. Ouvert tous les après-midi de 13 h à 19 h.
Tél.: 46.21.72.09.

Sefri Cime

92 Levallois

Les Estudines Paris-Levallois
30, rue Victor-Hugo.

Réalisation :
RESIDE ÉTUDES
42, avenue George V.
75008 PARIS
Tél.: 47.37.91.25



Studio à partir de 371.000 F.

Investissement locatif. Emplacement exceptionnel, à proximité de Paris XVIIe, proche gare et commerces. Revenus locatifs garantis. Récupération de TVA. Reste quelques appartements en loi Méhaignerie.
Renseignements : RÉSIDE ÉTUDES, bureau de vente ouvert tous les jours de *10 h à 19 h, sauf le dimanche.*
Tél.: 47.37.91.25.

RÉSIDE ÉTUDES

95 Enghien-les-Bains

Villa Nymphéa
Parc sur le Lac d'Enghien.

Réalisation :
FONCIÈRE SATIS
Groupe SUEZ
216, bd Saint-Germain
75007 PARIS
Tél.: 45.49.52.52.



Du studio au 5 pièces.
Prix : nous consulter.

Résidence exceptionnelle. Deux petits immeubles en pierre sur un parc privé en bord de lac. Les appartements sont prolongés de grands balcons, jardins ou terrasses et profitent d'une vue calme et dégagée.
Livraison immédiate.
Visite sur rendez-vous. Tél.: 45.49.52.52.

FONCIÈRE SATIS

PROVINCE

73 Valmorel

DU NOUVEAU A LA MONTAGNE

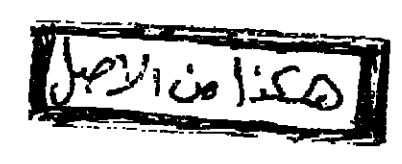
C'est maintenant qu'il faut acheter à Valmorel

Un projet à la montagne
Pour devenir un habitant de Valmorel, profiter en famille de la vie, de son style, d'un domaine skiable pour tous. Eté comme hiver. Valmorel a été conçue pour la vie.

Un appartement à 206 000 F
A partir de. 4 lits, meublé.
Acte en mains en propriété allégée.

Un financement privilégié
Prêt à taux préférentiel 5% sur 10 ans.
Offre limitée jusqu'au 31 mai 1996.

Téléphone : (1) 44 82 67 44



LE MONDE DES CARRIÈRES

Sté d'études économiques recherche pour durée de 3 à 6 mois
ÉCONOMISTES
Profil : DEA, DESS, écoles de commerce.
Env. lettre de motivation et CV à IREF, 6 bis, rue de Châteaudun 75009 PARIS.

Galerie d'art recherche **JEUNE PERSONNE DYNAMIQUE** aimant contacts humains, pour réception clientèle. Excellente présentation exigée. Notions de japonais. Adr. CV et photo à : Gal. TAMENAGA FRANCE SA, 18, avenue Matignon, 75008 Paris.

LE CONSERVATOIRE NATIONAL DES ARTS ET MÉTIERS (Enseignement supérieur) recrute **UN PROFESSEUR AGRÉGÉ** (lettres) pour diriger et développer un service d'enseignement « communication », culture, expression. Cet enseignement s'adresse à des adultes engagés dans la vie professionnelle. Une expérience hors de l'enseignement secondaire ou formation d'adultes sera appréciée.
Adr. par écrit une demande de dossier : C.N.A.M. service du personnel, Mme MANSOUR, 292, rue Saint-Martin 75003 Paris.

Org. de form. cherche **PROFESSEURS D'ANGLAIS** pour ROISSY (95) Tél. : (1) 64-27-82-73.

SOCIÉTÉ de TRADUCTION TECHNIQUE recherche **TRADUCTEURS TECHNIQUES CONFIRMÉS** traduisant de l'anglais vers le français, l'italien, l'allemand et l'espagnol. (de langue maternelle). Envoyer CV et candidatures à : I. Pain, DAT, 1, allée Garays 91120 PALAISEAU.

Sté de conseils en éco. cherche experts ht niveau pour audit ponctuel en **IMPOTS LOC. TVA CHARGES SOCIALES ASSUR. ET PREV.** Rém. imp. 40-28-44-24.

IMPORTANT GROUPE DE RÉGIES PUBLICITAIRES recherche
SECRÉTAIRE
excellente pratique du TTX WORD 6 et d'EXCEL sous Windows rigueur et disponibilité indispensables, bonne connaissance de l'anglais exigée. Env. CV + photo et prétentions au Monde Publicité nº 8973 133, Champs-Élysées, 75008 Paris

DEMANDES D'EMPLOI

J.H. 28 ans, étudiant, anglais, italien, espagnol, BA Granted Fall, 2 ans de droit, libre 15 mai-15 août, recherche emploi interprète tourisme ou toute autre proposition. 43-03-56-00 (apr. 19 h)

J. F. 35 ans cherche poste dans établissement scolaire EMPLOYÉE DE BUREAU 16 ans expérience comptabilité + recouvrement banlieue sud de Paris ou proche. Écrire Le Monde Publicités nº 8954 133, av. des Champs-Élysées, 75008 Paris

---

MAJORDOME CHAUFFEUR Réfs. libre. Déplacements. Tél. 45-02-19-54.

Dame de compagnie, personne de confiance, 40 a. excel. présentation, exp. confirmée, permis de conduire, mobilité géographique, réf. morale, discr. et honn. éduc. bon niveau intellect. rech. place dans maison sér. Disp. imm. Tél. (16) 56-51-11-93 matinée.

Homme 52 ans, recherche emploi assembleur micro-informatique. Tél. : 43-62-60-87.

Consultant franç. 44 a. bac + 6, 20 a. exp. marketing et comm. rech. poste mission en **SCANDINAVIE OU EUROPE DE L'EST.** Ecr. à L.B.F. Konsulnevag 16 252-84 Helsingbourg (Suède).

J. F. 32 ans, diplômée école de journalisme, exp. animation, doc. presse. Étud. ttes propos. Paris, province ou étranger. Dispo. imm. 48-76-78-96.

CHEF PUBLICITÉ INDUSTRIES
Esprit marketing, définition et conduite budget. Suivi des fournisseurs, agences, édition, marketing direct, expo., liaison force de vente et relation clientèles. Professionnalisme prouvé par expériences réussies. Gérard Sallaud, 15, av. Louise, 95220 Herblay. 34-50-95-80.

Secrétaire 32 ans, Paris 12e, 10 ans d'expérience, maîtrisant Word 5.5 et Excel, cherche place à temps complet ou temps 4/5. Tél. : 43-43-10-27

Jne femme 24 ans, secrétaire, bac professionnel bureautique, connaissances informatiques, utilisation de l'IBM PC et du Macintosh SE, logiciels : Word, Excel, Winword, Multiplan, Lotus, DBase, Ciel Gestion, Ciel Compta II, Publisher, Graph in the box, Rapidfile, Framework + 4 années d'expérience dans secrétariat, recherche poste assistanat. Écrire à Laurence FAUVEL, 9, rue Tiphaine, 75015 Paris et/ou tél. : 64-78-03-27

L'AGENDA

Automobiles

HONDA CONCERTO 7 CV – mod. 93 30 000 km, état neuf, bleu métal., roues alu., direc. ass., verrouillage central TO. auto-radio code. Prix : 58 000 F. Tél. 49-30-97-01 entre 12 h et 14 h.

HONDA ACCORD 2,2 L EXI 4 WS (mod. 92) 11 CV, 78 000 kms. Série Trophée : sièges cuir, climat. ABS. Prix : 79 000 F. Tél. : (16) 92-15-12-75.

Part vds R 5 Fivre 91 5 portes, bleu, 67 000 km, bon état général, C.T. OK. Prix : 22 000 F. Tél. après 17 h. 42-45-57-14.

Bijoux

BIJOUX BRILLANTS
Le plus formidable choix. « Que des affaires exceptionnelles ! » Tous bijoux or, toutes pierres précieuses, alliances, bagues, argenterie. ACHAT-ÉCHANGE BIJOUX

PERRONO-OPÉRA
Angle boulevard des Italiens 4, rue Chaussée-d'Antin Magasin à l'Etoile : 37, avenue Victor-Hugo Autre grand choix.

Exposition

RENNES
11e Bourse expo-vente MINÉRAUX ET FOSSILES 23 et 24 mars – 9 h-19 h Salle Rennes congrès 27, boulevard Solférino.

Cours

PARLEZ CHINOIS
China Langue Express Spécialiste des débutants Entreprises exclusivement 42-23-12-53

ACCENTS OF AMERICA
L'américain avec des professeurs américains. Cours trimestriels TOEFL intensifs en juillet. 9, rue Casimir-Delavigne 75006 PARIS Mº Odéon
44-07-05-05

Jeux

ORDINATEUR ECHECS – VOYAGE NOVAG JADE 32Ko, mat 8 coups Neuf. 46-42-02-66 – 300 F.

Voiliers

RECHERCHONS pour clients identifiés VOILIERS/MOTEURS. Vente sans commission. SELLBOAT Tél. : 93-34-54-34. Fax : 93-34-83-34.

Le Monde IMMOBILIER

SPÉCIAL VENTES

appartements ventes

2e arrdt

RÉAUMUR 2/3 P. dble expo, caractère. 800 000 F AIM 42-78-40-04

3e arrdt

BEAUBOURG 5 P. Terrasse, 6e ét., PARKING. 2 500 000 F. 43-20-32-71.

GRAVILLIERS. F2. 50 m² de luxe, ds imm. ancien classé. 1 100 000 F. FRANCE VIAGER. 43-66-65-65.

BERNARD DE CLAIRVAUX dans résidence service 3/4 p. 82 m², 1 800 000 F Tél. : (1) 43-48-27-59.

R. DES ARQUEBUSIERS Imm. rovalé, 3 p. à rafraîchir Dble expos. 980 000 F. AGT 42-78-10-20.

4e arrdt

Studios depuis 270 000 F 2 pièces depuis 460 000 F 3 pièces depuis 840 000 F AIM 42-78-40-04

RUE DES TOURNELLES Imm. 18e s. Studio à aménager. Beau volume. 320 000 F. AGT 42-78-16-20.

5e arrdt

CARDINAL LEMOINE. Petit 2 p., 5e ét., soleil. 590 000 F. 43-20-32-71.

6e arrdt

LUXEMBOURG. 2 pces, bon état, 2e ét. 820 000 F. 43-20-32-71.

PRÈS ASSAS. 165 m², charme, jdin hiver. 4 300 000 F. 45-56-97-98.

ST-SULPICE. 3 P. 2e ét., rue et cour. 1 850 000 F. 43-20-32-71.

MABILLON Gd studio, 42 m². Tt cft, 5e étg ascft Bel imm. soleil. Poutres. 950 000 F. AWI 42-67-37-37.

7e arrdt

RUE DE GRENELLE. Charmante maison 79 m², état parfait. Libre. 45-44-44-45.

Entre Champ de Mars et Invalides. 2 pces, entrée, cuisine, w.-c., douche (fenêtres), 40 m² plus cave, 2e étage sur rue, digicode et interphone, bon standing, calme, proche transports et commerces. Habitable immédiatement. Sans travaux. Prix justifié. Tél. 60-36-02-76 (ap. 20 h.).

SOLFERINO, r. LAS CASES. 41 m² env. studio, cuis. séparée, s. d'eau. 840 000 F. DVI. 44-18-07-07.

8e arrdt

ST-AUGUSTIN, 380 m² env. Usage professionnel, occupé. Loyer. 560 000 F/an Prix 7 500 000 F. DVI 44-18-07-07.

RUE DU ROCHER. Pierre de t., beau séjour, 2 chbres, confi. 1 750 000 F.
NOTAIRE. 44-88-45-54.

LEGENDRE-DAUTENCOURT 2 p. Confortable, calme, soleil. 3e étage. 480 000 F. Syndic : 40-47-67-82.

9e arrdt

BANQUE VEND OCCUPÉS 6 duplex, dans résidence de standing, ent. rénovée, terrasses, balcons. 100 m PLACE ST-GEORGES. Frais de notaire réduits. Bonne rentabilité. 40-23-93-33.

Mº ST-GEORGES 3 P., 65 m², 860 000 F Tél. : 43-59-14-05

QUARTIER SAINT-LAZARE. 80 m². Rénovés. 3e étage. 1 150 000 F. 42-67-87-07.

TRUDAINE/CONDORCET 3/4 p. restauré PDT soleil + balc. 1 790 000 dem. Tél. : 40-16-47-47.

10e arrdt

Mº LOUIS-BLANC Studio 25 m² équipé 6e étg. Chbre. Cuisine. WC. Prix : 380 000 F. Tél. : 40-37-19-34.

11e arrdt

QUARTIER BASTILLE. Appt en duplex, 80 m², 4 pces, pierre, charme. Prix 1 390 000 F. Tél. 40-65-26-42.

Près BASTILLE. BEL IMM. 5 PIÈCES, 105 m², 3e étage. TRAVAUX. 43-20-11-11.

LOFT 180 m² + garage. CHARME - 2 800 000 F. KIM-FRANCE 42-67-87-07.

12e arrdt

PTE DORÉE 2' du bois duplex 110 m², terrasse 80 m² calme, charme, 2 500 000 F. Tél. : (1) 53-70-86-46

14e arrdt

OBSERVATOIRE. 49 m², TT CONFORT, sur rue. 960 000 F. 43-20-32-71.

CAMPAGNE PREMIÈRE. Atelier artiste 2 p. 630 000 F - 43-20-32-71

Mº Alésia neuf, 4/5 P., 120 m², 3e ét., 3 ch., gde cuis. PK. cave, frais minorés, beau produit. P.P.I. 40-43-08-17

Mº DENFERT Immeuble ancien duplex 230 m², 5 chbres 5 600 000 F, pkg possible Tél. : 45-46-26-25

FACE PARC MONTSOURIS Bel imm. 1971, 3e ét. Part. à part. vds appt. 120 m², 3 p. 2 SdB, balcon 12 m² box, cave, asc. Gardien, 3 000 000 F. Tél. : 45-89-86-89

DENFERT grand 2 p. dans magnifique immeuble. P. de taille. 3e ét. asc. calme. 950 000 F rare. 40-47-67-82.

15e arrdt

CONVENTION. 5 pces, 130 m², 2e ét., asc. 3 chbres sur jdin. Calme, parking, gardien, cave. 3 200 000 F. 45-32-93-67.

Urgent, propriétaire vend appartement, métro Convention, 70 m² parfait état 1 400 000 F. Tél. : 43-20-79-20 (heures de bureau) ou 45-33-59-98 (domicile après 20 heures)

CHAMP-DE-MARS - SUFFREN Imm. standing, appt refait neuf, entrée, chbre, cuisine, bains, w.-c. séparé. Prof. libérale poss. 1 200 000 F. 45-67-77-43

AV. FÉLIX-FAURE Immeuble 1976 5 p. 117 m². Balcon. 2 bains. Dble expo. 11e étg. Pkg. 2 790 000 F PROGEDIM 45-75-89-07.

STUDIO de charme à Mº DUPLEIX. Vue sur tour Eiffel. Rare. 430 000 F. Syndic. 40-47-67-82.

16e arrdt

16e NORD pierre de t. 1925 bel appt, séjour + 4 chbres parfait état, tt cft, vue dégagée park. s-sol
NOTAIRE Tél. : 44-88-45-54

Eglise-d'Auteuil séjour, 3 ch. 7e ét. terrasse, neuf, PK P.P.I. 40-43-08-17

18e arrdt

CUSTINE - 2 APPT. occupés. 50 m² env. chacun. Tél. : 07-56-20-44.

BON 18e ATELIER D'ARTISTE. 43 m². Verrière au plafond. Entièrement refait neuf. 590 000 F. 07-56-20-44.

19e arrdt

QUAI DE SEINE NEUF avec parking. Vue sur canal de La Villette Prix : 990 000 F FRANCE VIAGER 43-66-65-65

91 Essonne

Vds dans petite résid. VIRY-CHATILLON (91). 20 km de Paris. 10 km d'Orly. F 3. 65 m². Refait à neuf. Cuis., s. de bns équipées, salle à manger, 2 chbres, cellier, débarras, wc, placards, parking, cave, balcon. Proche écoles et commerçants. Prix : 700 000 F. Tél. : 69-21-36-96.

92 Hauts-de-Seine

ASNIÈRES 2/3 p. 50 m² env. 380 000 F. Tél. : 07-56-20-44.

BOULOGNE. Mº M.-Sembat. 2 p. tt cft. 3e ét. asc. Bel imm. 595 000 F. 42-67-87-07.

COURBEVOIE DÉFENSE 2 Duplex 150 m², vue sur arche 3 ch., 2 sdb, cave, 2 250 000 F Frais de notaire inclus Part. Tél. : 47-76-47-54

94 Val-de-Marne

St-Mandé bois, 2 p. + terrasse, imm. de standing plein sud, dern. étage, ascens., parking. 1 470 000 F. Part. bur., 42-85-40-04. Dom. 48-74-62-45 (soir).

VARENNE-ST-HILAIRE Récent 3 p., 73 m² terrasse PARKING - 43-20-11-11

95 Val-d'Oise

Villiers-le-Bel F3, séj., 2 chbres, S.D.B., gds rangements, cuis. équipée avec séchoir, cave, parking. Prix 370 000 F. Tél. : 39-88-86-15

Villiers-le-Bel F4 salle à manger, salon, 2 chbres, SDB w.-c. Chauffage individuel au gaz cave, parking 550.000 F Tél. : 39-94-52-71 (en cas d'absence laisser un message sur le répondeur).

Vente Province

CASSIS 2/3 p. Ds résidence gd standing. Entièrement équipé. Terrasse. Vue mer. Piscine. Tél. : 07-56-20-44.

Villas

CORSE SUD : VILLA DE 2 appt. 4 + 6 pers. (2 350 FF + 4 700/sem.) Bord de mer, baie magnifique – août TÉL.-FAX : 19 32-50-27-64-83

Pavillons

Champs-sur-Marne A vendre pavillon de 1991 5 pces, 3 chbres, 2 s. de b., 2 wc, cuis. aménag., cheminée. Prix : 1 150 000 F frais de notaire réduits. Tél. : 64-68-06-31. Soir.

maisons

VAISON-LA-ROMAINE maison, prox. théâtre antique, séj., 5 ch., biblio, boiseries chêne, cave, garage, 1,9 MF. Tél. : (16) 90-36-21-66

(77) BUSSY MAISON SUR GOLF Séjour 40 m², 4 chbres entre 10 et 18 m². Gde cuis. Salle d'eau, S. de bain, garage 2 voitures. Gd terrain 800 m² Prix : 1 700 000 F Tél. : 64-66-90-90.

EXPERT MANDATAIRE DEAUVILLE maison 100 m² 4/5 P. vue mer. Gd jardin cuis. équipée aménagée A SAISIR 670 000 F Tél. : 07-56-20-44.

Viager

BANLIEUE OUEST LIBRE pav. F5, garage annexe 180 000 + 1 900 2T 77 A. 16 86-68-21-33 (8 h-20 h)

PARIS-RENNEQUIN (17e) Studio (22 m²). Viager LIBRE 2 têtes. 260 000 FF + 2 600 F/mois FRANCE VIAGER : 43-66-65-65

PARIS SAUFFROY F3 (53 m²). Viager occ., 75 ans, 1er. 120 000 F + 2 700 F/mois. FRANCE VIAGER : 43-66-65-65

pavillons

Champs-sur-Marne A vendre pavillon de 1991 5 pces, 3 chbres, 2 s. de b., 2 wc, cuis. aménag., cheminée. Prix : 1 150 000 F frais de notaire réduits. Tél. : 64-68-06-31. Soir.

immobilier étranger

Part. ou entrep. désireux d'acq., louer un appt., villa, bur., imm., à MILAN. Le studio DE MAGISTRIS est à votre disposition en contactant Nadine Thomas au 19-39-2-87-87-67 (sauf lu. mer) ou fax 19-39-2-87-79-04.

AFFAIRE À SAISIR Vends Appt. F4 en plein centre-ville à Santiago – Chili ou échange contre Appt. F4 ou F3 en France Tél. M.-Mme Cisternas : 16 43-81-01-29 – 16 43-82-54-39

locations demandes

EMBASSY SERVICE 43, avenue Marceau, 75008 Rech. pour CLIENTS ÉTRANGERS APPTS HAUT DE GAMME HOTEL PARTICULIER & VILLAS OUEST Paris VIDES et MEUBLÉS GESTION POSSIBLE
(1) 47-20-30-05

location offres

Paris

PLACE CLICHY – MONTMARTRE 2 P. 32 m² meublé, tout équipé, refait à neuf, très agréable. Prix : 3 800 F c.c. Tél. : (16) 47-20-03-99.

XVe, proche Montparnasse, 100 m², au dixième et dernier étage, 2 grands balcons, grande luminosité, pas de vis-à-vis, un double living, deux chambres, au calme sur jardin privatif, une salle de bains, une salle d'eau, toilettes séparées, nombreux placards, une cave, un box fermé, 11 000 F, charges comprises. 45-66-56-65

15e arrdt. 2 pièces. 50 m² RUE DES ENTREPRENEURS Au 5e étage, soleil. Prix : 5 000 F c.c. Tél. : 40-59-49-25

INTER-PROJETS recherche sur PARIS et EST PARISIEN volumes originaux à louer 42-83-46-46

MÉTRO SÉGUR Chambre ensoleillée, équipée et meublée, 7e étage, ascenseur, kitchenette, douche, wc, branchement téléph., câble. 2 800 F TTC. Part. à part. 45-67-92-61

9e. Beau vrai 4 P. ancien, 114 m², 2 bains, 9 950 F c.c. IP : 48-85-13-33

19e. Près Buttes Chaumont, vaste triplex, original env., 170 m². Prix : 13 800 F c.c. IP : 48-85-13-33

Banlieue

94, près Pont de Nogent, luxueuse maison de 250 m² en bord de Marne, 18 000 F c.c. IP : 48-85-13-33

35 km Paris-est, demeure seigneuriale du XIIe, restaurée, 500 m² hab. sur 4,5 ha, douves, exceptionnel. IP : 48-85-13-33

FÉDÉRATION NATIONALE DE L'IMMOBILIER PARIS – ILE-DE-FRANCE



ÉQUILIBRE

Le Sénat vient d'examiner le projet de loi portant diverses dispositions d'ordre économique et financier (DDOEF).

Le travail de la Chambre haute a essentiellement porté sur deux volets « logement » et se résume en un mot : équilibre.

Les sénateurs ont d'abord étendu à l'ancien le bénéfice du mécanisme d'amortissement, bien connu des entreprises, et qui constitue une reconnaissance de l'utilité économique d'un investissement immobilier. Logiquement, ce dispositif déjà admis pour le neuf devient accessible à l'ancien avec travaux (30 % du montant de la transaction).

A l'inverse, les sénateurs stoppent une dérive qui permettait d'utiliser un P.E.L. pour rémunérer une épargne longue et investir à échéance dans n'importe quel produit non immobilier.

Ces deux décisions, extrêmement favorables à l'immobilier, correspondent à deux demandes de la FNAIM, mais surtout traduisent un retour des pouvoirs publics à plus de bon sens.

Jacques LAPORTE,
président de la chambre FNAIM Paris-Ile-de-France

Appartements ventes

5e arrondt

PANTHÉON – GD STUDIO de caractère – 850 000 F ÉTUDE MEL – 43-23-32-56

CLAUDE-BERNARD imm. pierre de t., 5 p., gde récept., 3 chbres, balc., parfait état, parquet, moulure, cheminée. 3 300 000 F – 43-25-97-16

Arènes de Lutèce, bel anc., asc., beau 3 p. parf. état, 80 m², cuis. équip., calme, urgt 43-35-18-36

PANTHÉON imm. pierre de t. 2 p., parfait état, prof. libér., possib. 720 000 F – 43-25-97-16.

8e arrondt

MADELEINE Opportunités exceptionnelles APPARTEMENTS 120 M² A PARTIR DE 2 100 000 F DANS IMM STANDING PARTENA 42-66-36-53

FG ST-HONORÉ CONCORDE Beau 2 p., 40 m², 3e étg., asc. 890 000 F – 42-66-36-53

9e arrondt

A SAISIR 4 P OPÉRA
92 M² 1 490 000 F
4e étg., asc., clair, bon état. PARTENA 42-66-36-53

14e arrondt

Montsouris à 2 pas, réc., ét. él., r. et jard., liv., 3 ch., 2 bs, 100 m². balcons (box pos.) 43-35-18-36

ALÉSIA bel ancien, 2e ét., asc., calme et ensol., gd 2 p., 54 m², a saisir – 43-35-18-36

Pt. Denfert, stdg, ét. él., rue et jard., liv., 3 ch, 120 m², 2 bns, balcons, sol, park., 43-35-18-36

Denfert anc., 2e ét. sans asc., 3/4 p., 78 m², rue et cour ref., nf, charg. minim. 43-35-18-36

15e arrondt

Mº Commerce ancien, 2 pièces, 5e s/asc. Appt agréable – 570 000 F PPI 40-43-08-17

Mº DUPLEIX dernier ét., 2 p., 39 m² + 25 m², terrasse, vue panor. pl. soleil – 43-35-18-36

Pl. Falguière, réc., dernier ét., liv. dble, 2 chb., 79 m² + 40 m² terrasse, park. 43-35-18-36

16e arrondt

Eglise d'Auteuil 130 m², 3 ch., séjour, 5e ét., neuf, pk., beau produit. PPI 40-43-08-17

17e arrondt

VILLARET DE JOYEUSE
SUPERBE 6 P.
en angle + 2 serv., 3e étg. Imm. gd stand. 4 800 000 F PARTENA 42-66-36-53

92 Hauts-de-Seine

Boulogne 4 p. 82 m², 3e ét. s. asc. Bon état 1 320 000 F PPI 40-43-08-17

Locations offres

8e EUROPE. Beau 4 P., 90 M². Balc., pierre de taille. 8 550 net 42-66-36-53

16e JASMIN, BEAU 3 P. 85 m², balc., parfait état. Parking 8 900 charg. et chauff. compr. 42-66-36-53

TERNES-PEREIRE Beau récent 3 p., 106 m² env., 3 chbres, 5e, Sud-Ouest, park., 12 000 F ch. et chf. comp. J.-A. TIFFEN 44-21-11-44

18e Rue E.-Carrière, 2 p., balcon, plein sud, 50 m² 4 900 c.c. DMI 42-52-14-14

Viager

RIVOLI OPÉRA 150 m² env. 3e et 4e asc., imm. 18e, caractère, occ. Hme 75 ans 1 000 000 F + 9 000 F/mois

Mº BIR-HAKEIM 96 m² env., 2e asc., balc., p. de taille, occ. Hme 78 ans 420 000 F + 5 000 F/mois 42-30-57-57

VIAGER THOMASSIAN

LA MEILLEURE VUE SUR L'IMMOBILIER
3615 FNAIM (2,23 F/mn.)

immobilier d'entreprises

VOTRE SIÈGE SOCIAL DOMICILIATIONS et tous services 43-55-17-50

TOLBIAC Imm. récent r. de ch., 105 m² A SAISIR EXCLUSIVITÉ 43-20-11-11

Paris 16e, Porte d'Auteuil, 142 m² de bureaux en triplex, standing, moderne et original : 15 000 F c.c. IP : 48-85-13-33

Appartements achats

Rech. URGENT 100 à 120 m² PARIS. Paiement comptant, chez notaire 48-73-48-07

informations

36.15 RENOV (2,23 F la min) RÉNOVER, AGRANDIR
- Estimez vos travaux.
- 150 architectes et 900 entreprises sélectionnés.

fonds de commerce

BOUTIQUE SUR RUE, 250 m² verrière, cœur du 7e arrt., quartier mode, environnement prestigieux, tous commerces. Tél. : 42-22-22-08

domiciliations

UNE BONNE ADRESSE A PARIS 1er DOMICILIATIONS POSTALES. TÉL. : 42-60-35-13 FAX : 42-60-32-92

MERCREDI PROCHAIN : SPÉCIAL LOCATIONS

Averses au nord soleil au sud

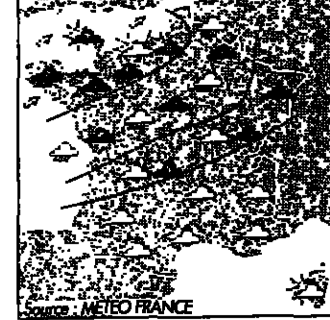
LA FRANCE est sous l'influence d'une dépression centrée en Manche occidentale. Elle engendre un flux de sud-ouest humide et instable sur les régions de l'Ouest et du Nord, beaucoup plus ensoleillé sur le reste du pays, le dénominateur commun étant la douceur des températures.

Du bassin aquitain au littoral méditerranéen, à la région Rhône-Alpes et à la Franche-Comté, le soleil s'imposera largement après la dissipation des brouillards locaux, soleil parfois tamisé par de fins nuages d'altitude. Du nord de l'Aquitaine au Bourbonnais, ainsi que sur le sud de la Bourgogne et l'Alsace, les nuages d'altitude seront par moments plus envahissants mais l'impression de beau temps prédominera. En revanche, du sud des pays de Loire et du Poitou-Charentes au Centre, à l'Ile-de-France à la Picardie et au Nord, le ciel sera très nuageux, avec des pluies intermittentes, parfois à caractère modéré. Ce temps perturbé s'étendra en mi-journée à la Champagne, puis dans l'après-midi au nord de la Lorraine. Dans le même temps, des éclaircies reviendront de l'ouest de la Picardie aux Flandres, éclaircies entrecoupées d'averses. En Bretagne, Normandie et dans le nord des Pays de Loire, ce temps variable mais capricieux avec une alternance de moments ensoleillés et de passages nuageux accompagnés d'averses s'installera pour l'ensemble de la journée. Toutefois, progressivement, les averses se raréfieront en Bretagne.

Le vent de sud-ouest sera sensible sur les côtes de la Manche et de la Bretagne (rafales à 60 km/h), faible partout ailleurs. Les températures minimales seront comprises entre 3 et 6 degrés dans l'intérieur des terres, 6 à 9 sur les côtes. Celles de l'après-midi indiqueront 12 à 15 au nord, 15 à 18 au sud, localement 20 au pied des Pyrénées.

Vendredi, de la Bretagne aux Pays de Loire, au Centre, à la Bourgogne et à la Franche-Comté, les nuages seront accompagnés d'ondées locales. Du bassin aquitain au littoral méditerranéen, le soleil se montrera de plus en plus généreux en allant vers le Sud. Au nord de la Loire, le ciel sera variable avec un risque d'averses près de la frontière belge. Les températures ne varieront guère.

(Document établi avec le support technique spécial de Météo-France.)

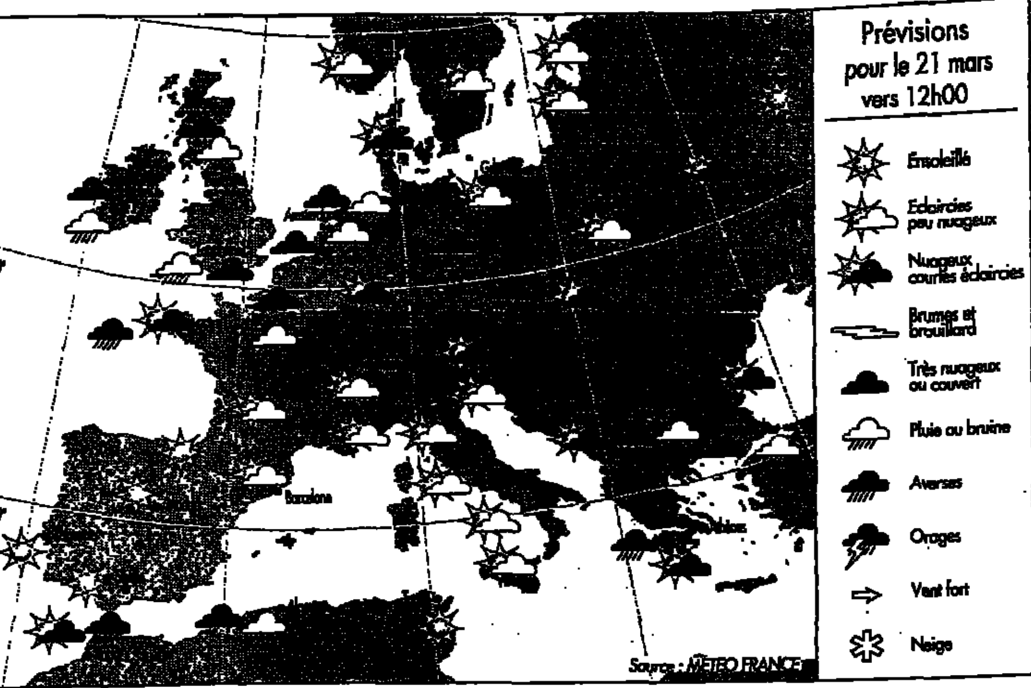


Prévisions pour le 21 mars vers 12h00

La qualité de l'air



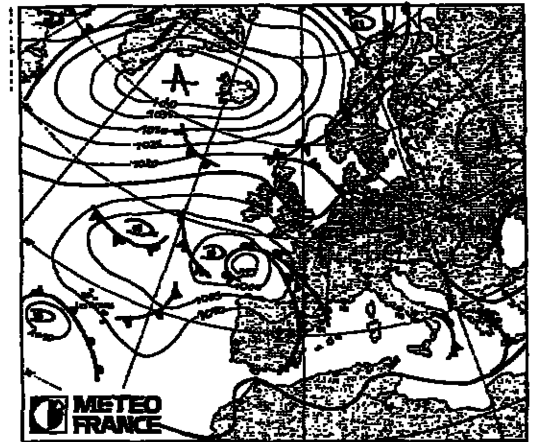
Tendance pour le 20 mars : moyen





TEMPÉRATURES du 19 mars maxima/minima

FRANCE		GRENOBLE	16/2	TOURS	14/6	CHICAGO	9/0	LISBONNE	17/11	PRETORIA	24/15
AJACCIO	15/3	LILLE	10/1	ÉTRANGER		COPENHAGUE	4/-3	LONDRES	9/1	RABAT	19/8
BIARRITZ	18/10	LIMOGES	15/7	ALGER	20/7	DAKAR	26/19	LOS ANGELES	16/13	RIO DE JAN.	29/22
BORDEAUX	18/9	LYON	14/1	AMSTERDAM	6/0	DJAKARTA	31/24	LUXEMBOURG	11/3	ROME	15/5
BOURGES	14/3	MARSEILLE	16/8	ATHÈNES	9/8	DUBAI	32/20	MADRID	11/7	SAN FRANC.	14/10
BREST	15/7	NANCY	12/-4	BANGKOK	38/25	DUBLIN	10/1	MARRAKECH	21/10	SANTIAGO	28/13
CAEN	14/4	NANTES	15/8	BARCELONE	16/9	FRANCFORT	13/4	MEXICO	28/8	SÉVILLE	19/12
CHERBOURG	11/6	NICE	15/7	BELGRADE	9/-3	GENÈVE	12/0	MILAN	11/3	ST-PÉTERS.	1/-9
CLERMONT-F.	13/3	PARIS	14/5	BERLIN	6/-2	HANOÏ	22/19	MONTRÉAL	8/-6	STOCKHOLM	4/-5
DIJON	13/1	PAU	20/9	BOMBAY	33/21	HELSINKI	-4/-13	MOSCOU	5/-8	SYDNEY	26/12
FORT-DE-FR.	28/22	PERPIGNAN	14/8	BRASILIA	30/20	HONGKONG	17/16	MUNICH	7/-5	TENERIFE	23/17
		POINTE-À-PIT.	31/21	BRUXELLES	10/0	ISTANBUL	7/1	NAIROBI	28/15	TOKYO	10/5
		RENNES	15/6	BUCAREST	1/-3	JÉRUSALEM	-/-	NEW DELHI	30/18	TUNIS	17/6
		ST-DENIS-RÉUNION	29/23	BUDAPEST	10/-2	KIEV	-1/-5	NEW YORK	16/3	VARSOVIE	3/-8
		ST-ÉTIENNE	11/0	BUENOS AIRES	31/20	KINSHASA	32/21	PALMA DE M.	16/5	VENISE	12/2
		STRASBOURG	12/-2	CARACAS	32/21	LE CAIRE	22/12	PÉKIN	11/3	VIENNE	8/-2
		TOULOUSE	17/9			LIMA	26/21	PRAGUE	6/-5		



Situation le 20 mars, à 0 heure, temps universel



Prévisions pour le 22 mars, à 0 heure, temps universel

IL Y A 50 ANS DANS *Le Monde*

La nationalisation des assurances

HOUILLÈRES, crédit, gaz et électricité ; voici enfin les assurances. Ainsi se poursuit et, sans doute, s'achève la réalisation du programme du CNR. L'idée directrice des hommes de la Résistance fut de modifier profondément les structures de l'économie française. Ces structures leur paraissaient archaïques, irrationnelles, inefficaces et, de ce fait, totalement inadaptées aux conditions du monde moderne.

La plupart d'entre eux pensaient ainsi que des transformations aussi révolutionnaires ne pouvaient être obtenues sous le régime de la propriété privée. A leurs yeux la nationalisation constituait non une fin, mais un moyen : on nationalisait pour renouveler les structures.

C'est sous cet angle qu'avait été posé le problème des assurances. Le trop grand nombre des compagnies, la concurrence acharnée qu'elles se faisaient entre elles grossissaient inutilement leurs frais généraux. Dans un pays où la population active est insuffisante, trop de démarcheurs étaient stérilement occupés à solliciter la clientèle ; du même coup, les primes étaient excessives.

De même que les quatre grandes banques de dépôt, les principales compagnies d'assurances conservent, dans le projet gouvernemental, leur individualité, leur personnel administratif, leurs agents régionaux et locaux. Seule, la composition de leur conseil d'administration est modifiée. Aucune réduction des frais généraux ne peut donc être raisonnablement escomptée.

Le système ne présente qu'un avantage, à vrai dire important. Il maintient l'émulation des entreprises et permettra, dans l'assurance comme dans l'automobile et la banque, des comparaisons utiles entre la gestion privée et la gestion publique.

René Courtin
(21 mars 1946.)

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 6782

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
I									
II									■
III									
IV			■						
V				■					
VI		■				■	■		
VII				■					
VIII					■				
IX									■
X					■				
XI			■						

HORIZONTALEMENT

I. S'ils tombent mal, il faut faire appel aux pompiers. – II. Prouve qu'on n'est pas à l'abri du besoin. – III. Une façon de mettre de l'ordre dans nos affections. – IV. Pas déclaré. Font un mauvais travail. – V. Supplément pour un homme. Présenté comme une rose. – VI. Outragèrent une reine. En Russie. – VII. Amène à la raison. Peut être mis dans la potée. – VIII. Une des îles Wallis. Son fil était utilisé pour des réparations. – IX. Ne pas se soucier du tout de son avancement. – X. On y philosophait. Dans l'Essonne. – XI. Pronom. Complètement abattues.

VERTICALEMENT

1. Tiennent une grande place dans notre cœur. – 2. Nettoya des draps. Lu rapidement. – 3. Qui n'ont pas circulé. Livre de prix. – 4. Dieu. Un estuaire en Bretagne. – 5. Peut être assimilée à une bonne purée. – 6. Fabuleux personnage. Pas importants. – 7. Coule en Afrique. Lu comme par un débutant. – 8. Magasin où l'on va chercher des pièces détachées. – 9. *Ne laisse que la peau et les os. Des policiers redoutables.*

SOLUTION DU N° 6781

HORIZONTALEMENT

I. Spartéine. – II. Alouettes. – III. Pers. Aa. – IV. Intailles. – V. Nie. Bail. – VI. Se. Logé. – VII. Réa. Inde. – VIII. Bel. Usnée. – IX. Isis. Tell. – X. Doré. Il. – XI. Etel. Site.

VERTICALEMENT

1. Sapins. Bide. – 2. Plénières. – 3. Aorte. Elide. – 4. Rusa. La. Sol. – 5. Té. Ibo. – 6. Etalagistes. – 7. Italienne. – 8. Ne. El. Délit. – 9. Esus. Réelle.

Guy Brouty

LE CARNET DU VOYAGEUR

■ **CHINE.** En raison de problèmes financiers, l'extension du métro qui traverse Pékin d'est en ouest a été retardée de dix ans. Tous les projets de métro en Chine connaissent actuellement une crise ; les difficultés de la ligne Fuxingmen-Bawangfen, qui devait entrer en service en 1997, en sont une illustration. Le gouvernement a ordonné l'arrêt de tout nouveau projet et gelé ceux de Nankin, Qingdao, Shenyang et l'extension de celui de Tianjin. Il n'a autorisé la poursuite que de trois chantiers : la ligne Fuxingmen-Pékin, la ligne n° 2 de Shanghaï et la ligne n° 1 de Canton. – *(AFP.)*

■ **PAYS-BAS.** La compagnie néerlandaise KLM assurera à partir du 2 avril la première liaison directe entre Amman (Jordanie) et Koweït, à raison de deux vols par semaine. – *(AFP.)*

■ **SUISSE.** A titre expérimental, la chaîne de restauration rapide McDonald's fournira, dès le 1er avril, des repas dans des appareils de Crossair, filiale charters de *Swissair*, à destination de Disneyland-Paris ou des bords de la Méditerranée. Les menus « aériens » de McDonald's ne comporteront toutefois pas de frites, l'huile bouillante indispensable à leur confection étant jugée dangereuse en avion. – *(AFP.)*

■ **DUBAÏ.** Depuis la mi-février, l'émirat de Dubaï organise un *« Shopping Festival »*, une immense manifestation de soldes qui devrait drainer, en six semaines, plus de 1,5 million de visiteurs. Cette grande braderie a donné un coup de fouet à la construction hôtelière : les hôtels poussent comme des champignons, alors que 210 établissements se livrent déjà une concurrence féroce pour accueillir quelque 2 millions de touristes par an. – *(AFP.)*

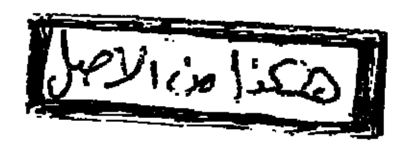
■ **THAÏLANDE.** La Thaïlande et la Birmanie ont rouvert, samedi 16 mars, deux postes-frontières fermés depuis plus d'un an, l'un situé entre Mae Sai dans la province de Chiang Rai, au nord de la Thaïlande, et Tachilek en Birmanie, l'autre entre la province de Ranong, au sud de la Thaïlande, et la ville birmane de Mayingnong. – *(AFP.)*

LES SERVICES DU *Monde*

Le Monde	40-65-25-25
Télématique	3615 code LE MONDE
CompuServe :	36 63 81 22
Adresse Internet : http:// www.lemonde.fr	
Documentation	3617 code LMDOC ou 36-29-04-56
CD-ROM :	(1) 44-08-78-30
Index et microfilms :	(1) 40-65-29-33
Films à Paris et en province : 36-68-03-78 ou 3615 LE MONDE (2,23 F/mn)	

Le Monde est édité par la SA Le Monde, société anonyme avec directoire et conseil de surveillance.

Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437. ISSN : 0395-2037



Imprimerie du *Monde* : 12, rue M. Gunsbourg, 94852 Ivry-Cedex.
PRINTED IN FRANCE. 1994

Le Monde PUBLICITÉ
Société filiale de la SA Le Monde et de Médias et Régie Europe SA

Président-directeur général : Jean-Marie Colombani
Directeur général : Gérard Morax
Membres du comité de direction : Dominique Alduy, Gisèle Peyou

133, avenue des Champs-Elysées 75409 Paris Cedex 08
Tél. : (1) 44-43-76-00 ; fax : (1) 44-43-77-30

CINÉMA Nouvelle machine lancée par la production française à la conquête du marché « culturel », « Beaumarchais, l'insolent », le film d'Edouard Molinaro, consacre le talent original et singulier de Fabrice Luchini. ● LES PORTRAITS d'un ancien président des Etats-Unis et d'une égérie chanteuse, une comédie de l'alcoolisme et le retour de Gérard Oury complètent le programme de la semaine. ● A PRAGUE, le cinéma tchèque se rénove à partir de la réorganisation des studios Barrandov.





D.R.

Fabrice Luchini, le fou de livres, prend les habits de Beaumarchais

L'acteur révélé au grand public avec « La Discrète », de Christian Vincent, en 1990, aime citer Nietzsche, Céline et Flaubert. Dans le nouveau film d'Edouard Molinaro, il incarne avec verve l'auteur de « Figaro »

IL PARLE. De tout plutôt que de rien, en prenant soin de préciser que sur telle question il conviendra de revenir plus tard. Plus tard ? Quand on aura commencé de parler, sans doute. Pour l'heure, il ne s'agit que d'une mise en bouche. Un simple échauffement en vue de ce sprint long qu'est pour Fabrice Luchini l'entretien avec un journaliste, épreuve imposée dans la course de fond à laquelle peut être assimilée la promotion d'un film, en l'occurrence *Beaumarchais, l'insolent*, d'Edouard Molinaro.

Promotion ? Oui, promotion. *« Je n'ai jamais craché dans la soupe, mais j'insiste : je n'ai rien à vendre. »* Pas davantage *Beaumarchais* que ses autres films. De toute façon, dans la plupart des cas, *« il suffit d'appuyer sur le bouton et ça part tout seul. »* C'est parti, en effet.

Hier, il était à Aix-en-Provence. Sept cents spectateurs ont vu le film et l'ont attendu, lui. Dans la salle, une jeune fille s'est levée, pour dire que s'il ne savait pas où dormir... Il se demande pourquoi, s'asseoit sur un coin de fauteuil, se penche en avant. A l'âge de quarante-quatre ans, Fabrice Luchini est l'un des seuls acteurs français, peut-être le seul, qui incite encore les gens à sortir de chez eux. Et à chacun de ses passages télévisés il fait un malheur. Au point que certains ont l'impression de le voir toutes les semaines, alors qu'il n'a pas participé à une émission depuis la sortie de *L'Année Juliette*, en mars 1995.

« L'autre jour, une dame est venue vers moi, pour me dire ce qu'elle aimait de moi. Elle a cité un film, Céline et le « Bouillon de culture » consacré à La Fontaine. Une émission de télévision mise au même niveau qu'un film et une lecture de Céline ! » Il se lève, s'installe à la table, se sert une tasse de thé. *« On nage dans la confusion la plus totale ! Le complot de la bêtise est en train de triompher. »* Il résiste, frappe sur la table et tape du pied, hurle et chuchote, parle tant et tant qu'il s'étourdit. Et puis un regard, fixe, intense. Il remet tout en place, revient à son thé. Apaisé ? Inquiet.



DESSIN MARC TARASKOFF

« Je sais très bien ce que je fais, je suis parfaitement sous contrôle. Enfin, c'est toujours ce que je dis, peut-être parce que, justement, je ne contrôle rien. » Peut-être est-ce pour cela qu'il est acteur. Pour se montrer, certainement ; pour être aimé, sans doute. Mais surtout *« pour le bonheur immense d'être en scène »*. Un bonheur qui a son prix : *« Aucun autre acteur français n'a vécu ce que j'ai vécu. »*

Eric Rohmer et *Perceval le Gallois* à l'âge de vingt-sept ans, cette chance inespérée sanctionnée par un retour immédiat à la case-départ. Courses, livraisons, coiffure. Et puis encore Rohmer, le fidèle, mais aussi quelques films oubliables, avant *La Discrète*, de Christian Vincent, en 1990, succès inattendu par lequel tout est arrivé. Un film « littéraire », ce n'est certes pas un hasard pour un acteur amoureux fou des livres et des écrivains, qui au détour de chaque phrase cite Nietzsche, distille Céline et se gorge de Flaubert.

Des mots, encore des mots, murmurés comme peut-être Louis-Ferdinand à ses chats, hurlés à pleins poumons comme Gustave en son gueuloir. Des mots pour dire sa haine du sentimentalisme, sa défiance envers l'humanitaire, son dégoût du politique, son horreur de la bêtise rampante, pour taire son amour des humains. Des mots pour couvrir le vacarme du monde. Des mots pour imposer le silence.

C'est pour cela qu'il est acteur. Pour les rencontres, avec les écrivains, les lecteurs et les spectateurs, sans doute, mais surtout pour le silence. Comprendre les mots, les apprivoiser, s'en pénétrer pour ensuite les offrir en partage, tels qu'en eux-mêmes, dans leur orgueilleuse nudité. Avec là-bas, très loin, le rêve insensé de devenir *« quelqu'un de normal, qui renseigne les gens sur eux-mêmes »*, comme le suggère Michel Bouquet, son modèle et son maître.

Des mots pour couvrir le vacarme du monde. Des mots pour imposer le silence

Renseigner les gens sur eux-mêmes. Comme le font les Deschiens de Jérôme Deschamps, à la télévision (il s'arrête pour imiter). Ou comme la tante de Bébert lorsqu'elle décrit les sales petites manies de son neveu (il s'interrompt pour dire Céline). Ou comme Flaubert s'attelant à *« un livre qui se tiendrait par la force interne de son style, comme la terre tient »* (il donne les premières phrases d'*Un cœur simple*).

Demain, il dira qu'il n'a plus envie de faire de cinéma, puis il rejoindra le tournage de Claude Lelouch, en attendant le prochain film de Christian Vincent. Et à l'heure où producteurs et distributeurs commenceront d'additionner les premières entrées réalisées par *Beaumarchais*, il sera seul sur la scène du Théâtre de Paris-Villette, où il lira *Un cœur simple*. Pour que le silence s'impose à la fureur des lettres et des chiffres.

Plus il parle, sans que pourtant les mots se bousculent, plus il s'emporte, sans jamais perdre pied, plus il garde à l'esprit cette phrase de *Madame Bovary* : *« (...) et que la parole humaine est comme un chaudron fêlé où nous battons des mélodies à faire danser les ours, quand on voudrait attendrir les étoiles. »*

Pascal Mérigeau

Une virevoltante leçon d'histoire littéraire et politique

Beaumarchais, l'insolent. En s'appuyant sur des acteurs chevronnés, Edouard Molinaro a réalisé une plaisante reconstitution

Film français d'Edouard Molinaro. Avec Fabrice Luchini, Manuel Blanc, Sandrine Kiberlain, Jacques Weber, Michel Piccoli, Claire Nebout, Jean-François Balmer, Florence Thomassin, Michel Serrault, Jean-Claude Brialy, Jean Yanne. (1 h 40.)

Insolent, Beaumarchais ? Assurément. Insolent, le scénario qu'inspira à Sacha Guitry certaines péripéties de la vie bien remplie du « père » de Figaro ? Sans conteste. Insolent, le film qu'a réalisé Edouard Molinaro ? C'est à voir.

A voir, il y a d'abord les rues de Paris, populeuses cela va de soi, telles que la machine cinématographique à remonter le temps en offre la vision attendue. Machine difficile à lancer, d'autant plus lourde à manier que la production entend, et c'est normal, que le cahier des charges soit respecté.

Beaumarchais est un film, mais aussi un produit culturel. Quel vilain mot que celui-là, mais il convient à l'entreprise, qui mobilise pour sa propre gloire et la télévision, sans laquelle elle n'existerait pas, et l'édition, confondues dans un même élan promotionnel. Sacha Guitry, au moins, n'avait pas ce souci, et ses films, même les plus empesés (les grandes évocations historiques réalisées dans les années 50), témoignaient d'une liberté de ton et d'esprit avec laquelle il serait vain de vouloir rivaliser en 1996.

APPARITIONS

A Sacha Guitry, le film a emprunté certains de ses mots et le goût des apparitions d'acteur. Une scène pour celui-ci (Michel Serrault est un éblouissant Louis XV), deux répliques pour tel autre (Jean-Claude Brialy fait l'abbé), une apparition fugitive pour un troisième (Guy Marchand perdu dans la foule). On les reconnaît, on les attend, on les oublie, qu'ils soient anonymes ou bien rois, comparses en tout cas d'une machination visant à rétablir la souveraineté de Pierre Caron de Beaumarchais. Tel qu'en lui-même, donc génial, qu'il soit horloger, avocat, diplomate, espion, amoureux, trafiquant d'armes ou dramaturge, dans la gloire ou l'opprobre, le malheur ou la félicité, l'échec ou le triomphe.

Logique, alors, que le déroulé de *Beaumarchais* s'apparente à une table des matières de manuel scolaire. Voici donc « Beaumarchais et le procès Goëzman », avec Jean Yanne en invité spécial, « Beaumarchais et le chevalier d'Eon », avec Claire Nebout en intriguante intrigante, « Beaumarchais et l'Amérique », avec Benjamin Franklin (Jeff Nuttall) en vedette américaine, « Beaumarchais et le droit des auteurs », avec la reconnaissance éternelle des écrivains de tous temps et de toutes latitudes, « Beaumarchais et la jalousie », avec Sandrine Kiberlain rendant à son volage époux la monnaie de ses pièces. La table ainsi dressée tient du sommaire, elle est aussi plaisante à parcourir que peut être amusante à feuilleter une collection d'images d'Epinal.

FAUSSE ASSURANCE

Sur ce dispositif scolairement agencé règne Fabrice Luchini. Plus les mots sont brillants, saillies de Beaumarchais ou apostrophes de Guitry, plus l'acteur se dissimule, preuve qu'avant de les dire il les a entendues. Normal ? Oui, mais rare surtout. Tellement que l'on n'imagine pas un autre acteur à sa place.

Convaincant en bretteur d'occasion aussi bien qu'en amoureux de l'amour et des femmes, associant avec un bonheur réel l'inquiétude de l'écrivain et la fausse assurance du courtisan que n'était pas vraiment Beaumarchais, Fabrice Luchini compose le portrait d'un homme désireux et, par ses origines, contraint de ne jamais demeurer en place, au centre d'un monde assis, qui le regarde vibrionner sans toujours comprendre le sens de cette agitation.

Assise, la réalisation d'Edouard Molinaro l'est aussi. Au service de l'Histoire et de Beaumarchais, sans doute, mais sans que jamais une idée de cinéma vienne troubler sa torpeur. Principale raison pour laquelle *Beaumarchais* est bien le « produit culturel » attendu.

P. M.

A boire et à aimer dans l'enfer du jeu

Leaving Las Vegas. Deux bons acteurs, Nicolas Cage et Elisabeth Shue, et une bande musicale de qualité mènent à son terme cette dérive alcoolique

Film américain de Mike Figgis. Avec Nicolas Cage, Elisabeth Shue, Julian Sands. (1 h 51.)

Leaving Las Vegas appartient à ce qui est devenu un genre à part entière, le film d'ivrogne. Un genre qui repose sur trois ressorts : accorder à un acteur (plus rarement une actrice) l'occasion d'un numéro « extrême », propre à lui offrir la consécration lors des diverses remises de récompenses – résultat déjà largement atteint pour Nicolas Cage, avant même la remise des Oscars ; trouver le moyen de montrer le maximum de la déchéance physique et psychique entraînée par l'alcoolisme, en profitant des événements burlesques ou poétiques qu'il peut susciter, mais sans risquer de faire à leur tour vomir les spectateurs ; profiter de l'occasion pour délivrer un message moral ou existentiel, sur la chute de l'homme, et son éventuelle rédemption.

Le film de Mike Figgis affichant d'emblée qu'il ne dérogerait pas à ces principes – c'est son évidente limite –, l'exercice consiste à vérifier avec quelle réussite il les applique.

Réponse : plutôt bien. Scénariste dévalant la pente savonneuse de l'imbibition systématique au milieu d'une avalanche de bouteilles variées, le personnage principal se retrouve tricard à Hollywood, où il sabote scrupuleusement sa carrière suite à des déboires variés. Le film a le bon goût de nous en épargner la liste et de ne pas s'appesantir sur l'explication psychosociologique de l'état somnambulique dans lequel on découvre Ben peu avant qu'il décide d'aller se finir à Las Vegas. Il y croise le chemin de Sera, pute consciencieuse qui a des ennuis avec son mac balte et dingue.

SURENCHÈRE

Surprise, suprise, ces deux laissés-pour-compte d'un monde superficiel et brutal sauront se trouver et s'aimer. Mike Figgis a le grand mérite de prendre au sérieux cette romance à l'eau de rose coupée à 95 % de bourbon. Trouvant l'une des meilleures échappées possibles aux dangers qui menacent sa romance, il en fait une sorte de comédie musicale, qui autorise les plus massifs poncifs sentimentaux, grâce à une bande musicale très belle et travaillée – musique du cinéaste lui-même, chansons interprétées par Sting.

Figgis filme comme Ben boit. Excessivement. Cette surenchère d'effets d'image auxquels Las Vegas ne se prête que trop irrite par instants, mais finit par susciter une certaine stylisation, créant un univers obsessionnel en phase avec le sujet du film.

Surtout, et c'est la meilleure idée de l'entreprise, il laisse insensiblement glisser le centre de son récit du personnage joué par Nicolas Cage, qui exécute consciencieusement son numéro en le teintant d'une gentillesse assez attachante, à sa partenaire. La véritable héroïne du film devient Sera, et son interprète, Elisabeth Shue – à peine entrevue jusqu'à présent dans des films oubliables – fournit la véritable performance d'acteur de *Leaving Las Vegas*. Montrée au début de manière schématique, elle gagne sans cesse en nuances à mesure que son partenaire bétonne son rôle réduit à sa seule soumission à la dive bouteille.

Au terme de cette dérive prévisiblement mouvementée, mais accompagnée d'un regard chaleureux et dépourvu de toute velléité moralisatrice, l'affaire finira comme elle le doit, mal.

Ce qui en ces temps de puritanisme prêchi-prêcha dans les films venus d'outre-Atlantique, mérite tout de même d'être salué, fût-ce *a minima*.

Jean-Michel Frodon

LES ENTRÉES À PARIS

■ **« Casino » est en tête**, comme prévu, du box-office de la semaine. Il était l'unique sortie affichant quelque prétention commerciale. A plus de 200 000 entrées, le film de Martin Scorsese tire parti d'une combinaison immense (46 écrans) et prestigieuse (toutes les meilleures salles de la capitale) pour enregistrer un véritable succès, compte tenu de sa durée, qui réduit le nombre de séances quotidiennes.

■ **La domination américaine**, absolue depuis ce début d'année, ne peut qu'être renforcée par cette nouvelle razzia. Au classement de la semaine viennent ensuite *L'Armée des douze singes* à 82 000 entrées (total : 407 000, mais une baisse de 40 % en troisième semaine), puis l'inattendu *Raison et sentiments*, très stable lui à 53 000, et qui totalise 192 000 entrées également en trois semaines.

■ **Les films « pour enfants »** ont fait le plein durant les congés scolaires, avant de subir un effondrement logique dès la rentrée des classes. Ainsi de *Jumanji*, qui en est à 370 000 en cinq semaines, et de *Babe*, à 270 000 avec une semaine de moins. Si *Broken Arrow*, à 39 000 en deuxième semaine et un total de seulement 112 000, n'a pas atteint sa cible, *Heat* reste chaud (381 000 en quatre semaines), et *Seven* en septième semaine règne toujours (1,049 million d'entrées).

■ **Près de 30 % d'augmentation** de la fréquentation globale sur Paris périphérie par rapport à la semaine correspondante de 1995 permettent aux entrées dans la capitale de conforter l'amélioration par rapport à 1995 repérée depuis début mars. La semaine qui commence permettra de vérifier si, avec *Beaumarchais* et *Fantôme avec chauffeur*, les films français sont capables de contribuer eux aussi à cette embellie.

J.-M. F.

★ Chiffres : *Le Film français*

Portrait éclaté d'une star de l'underground

Nico Icon. La documentariste Susanne Ofteringer a accumulé les témoignages pour évoquer la musicienne disparue en 1988

Film allemand de Susanne Ofteringer. (1 h 12.)

« La seule raison pour laquelle je ne me tue pas, c'est que je suis unique », a déclaré Christa Päffgen, mannequin, actrice, chanteuse, amoureuse, connue sous le nom de Nico, morte à Ibiza le 18 juillet 1988, à l'âge de 49 ans. Le film que lui a consacré Susanne Ofteringer s'attache à composer le puzzle de cette personnalité multiple, à rassembler les éclats d'une vie traversée de célébrités, zébrée d'excès en tout genre.



DESSIN JACQUES VALOT

TABLEAU D'UNE ÉPOQUE

La réalisatrice a beaucoup enquêté pour donner un visage et un corps à la voix de Nico, qui était d'abord celle du Velvet Underground, groupe mythique fondé par John Cale et Lou Reed dans l'ombre d'Andy Warhol. Sexe, drogue et rock'n'roll. Autrement dit, le tableau d'une époque, les années 60, telle que la musique, les films, ceux de Philippe Garrel notamment, la mode et l'anti-mode en ont reproduit l'essence et l'esprit.

Pour prendre au piège du documentaire la grande prêtresse de la provocation, apôtre de l'autodestruction, Susanne Ofteringer avance à pas comptés. Une jeunesse allemande, des photos de mode, Paris, le cinéma, Ibiza, Rome, New York, Londres... Des hommes, beaucoup d'hommes, le réalisateur Nico Papatakis, auquel elle doit son nom, Hemingway, qu'elle croise à Paris, Fellini, Alain Delon, Bob Dylan, Brian Jones et les Rolling Stones, Andy Warhol, Paul Morrissey, Lou Reed, John Cale, Jim Morrison, Philippe Garrel, Iggy Pop, d'autres encore, amants ou amis, parfois les deux, avec toujours la solitude au bout du chemin.

PARFUM ÉVAPORÉ

Nico Icon, le titre produit déjà un effet miroir déstructurant, accumule la matière, multiplie les témoignages, suit une piste qu'il abandonne bientôt au profit d'une autre.

Exemple : Nico et Alain Delon ont eu un fils, que la mère de l'acteur a élevé, loin de son père. Susanne Ofteringer a retrouvé la grand-mère et l'enfant, elle les a fait parler. Séquence étonnante, parce que pas si éloignée de la presse à scandale. Mais aussitôt, on passe à autre chose, à Nico chanteuse, mais pas pour longtemps.

On aimerait savoir davantage. Mais non, la réalisatrice fait vite, comme si tous ses efforts venaient se briser sur Nico, dont le parfum s'évapore à l'instant même où le film semblait devoir le capter enfin.

Pascal Mérigeau

Susan Ofteringer, réalisatrice de « Nico Icon »

« J'ai suivi les traces de Nico, je ne dis pas qui elle est »

« Quelle est l'origine de votre intérêt pour Nico ?

– Adolescente, j'écoutais les disques du Velvet Underground. J'étais fascinée par l'atmosphère sombre et décadente qui s'en dégageait. J'aimais en particulier la voix grave et étrangement monocorde de Nico. J'ai appris qu'elle était comme moi originaire de Cologne, que sa famille possédait la plus grande brasserie de la ville, j'ai voulu en savoir plus sur l'étrange trajet de cette fille devenue l'égérie de l'avant-garde new-yorkaise puis cet ange noir, auto-destructeur.

» J'ai passé beaucoup de temps à contacter et rencontrer les gens qui l'avaient connue. Certains ont collaboré très facilement, comme Sterling Morrison ou John Cale. Son fils, Ari, m'a beaucoup aidée, il m'a présenté beaucoup de gens, notamment sa grand-mère, la mère d'Alain Delon. Lou Reed, en revanche, a refusé de parler, mais nous a autorisés à utiliser la musique du Velvet. Philippe Garrel m'a dit qu'il refusait toujours de parler de sa vie privée. Alain Delon n'a répondu à aucun de mes courriers.

– Avez-vous percé le mystère de son désespoir ?

– Son enfance allemande y est sans doute pour beaucoup. Elle est née pendant la guerre, son père aurait été exécuté par les nazis quand elle avait trois ans. Sa mère, d'origine modeste, a été bannie par la famille de son père, la richissime famille Paffgen. Elle a fui l'Allemagne très jeune et a souffert de ce déracinement. Pendant des années, elle n'a pas eu d'ailleurs de véritable foyer. Elle est devenue un mannequin vedette mais elle a été marqué par le vide et la solitude du métier de *cover girl*.

» Très vite, on lui a fait changer de nom, Christa Paffgen est devenue Nico. Elle-même a joué avec cette perte d'identité, en s'amusant souvent à brouiller les pistes, en prétendant par exemple qu'elle venait de Finlande ou des Pays-Bas. Au début de sa vie, elle tenait le rôle d'un personnage artificiel qui existait pour être admiré. Même dans les films de Warhol, elle n'était qu'une image. Elle a compris qu'elle devait trouver son propre moyen d'expression et s'est mise à la musique tout en détruisant méthodiquement l'image de sa beauté physique. Je crois aussi que son tempérament était naturellement mélancolique.

– En quoi sa musique reflétait-elle sa personnalité ?

– Elle n'avait aucune éducation musicale, ce qui a fait en partie l'originalité de ses chansons : elle a élaboré son propre style. Elle souffrait de ses limites mais savait les transcender. On retrouve dans sa musique une évidente influence allemande, même si l'Allemagne ne l'a jamais célébrée comme l'une de ses enfants. Ses chansons ont souvent des accents médiévaux qui reflètent ses allures aristocrates. Elle a aussi été marquée par une certaine chanson française et les restes de l'existentialisme parisien.

– Le film ne porte pas de jugement sur Nico.

– J'ai été choquée, bien sûr, d'apprendre qu'elle avait pu donner de l'héroïne à son fils. C'était quelqu'un de distant, de difficile à vivre, mais mon but n'était évidemment pas de rendre un jugement moral, pas plus que de prétendre connaître la vérité. J'ai suivi les traces de Nico, je ne dis pas qui elle est. J'ai souvent eu l'impression d'avoir son fantôme près de moi, à Paris surtout où le décor de sa vie est à peu près resté le même.

» A New York, trop de lieux comme la Factory ou le Max Kansas ont disparu. A Manchester, où elle a vécu à la fin de sa vie, nous avons retrouvé son appartement dans une HLM, il y avait encore son harmonium, quelques livres, un pantalon de cuir. Nous avons filmé quelques scènes, mais nous nous sommes faits braquer à l'arme à feu et tout notre matériel a été volé. Quand nous sommes revenus quelques semaines après, l'appartement avait été refait à neuf, tous les objets de Nico avaient disparu. »

Propos recueillis par Stéphane Davet

« Nixon », ou les fantômes du président

Film américain d'Oliver Stone. Avec Anthony Hopkins, Joan Allen, James Wood, Bob Hopkins, Paul Sorvino, Powers Boothe, Ed Harris. (3 h 10.)

Oliver Stone s'est taillé une place de premier rang parmi les réalisateurs de Hollywood grâce à son sens du spectaculaire, appliqué à des sujets politiques ou « de société ». Mais il n'est pas homme à se contenter d'une exécution de scènes efficaces : Oliver Stone a des idées, sur le monde comme il va et plus particulièrement sur l'Amérique comme elle ne va pas (*Platoon, Wall Street, Talk-Radio, Né un 4 juillet*).

Des idées souvent puériles, travaillées par la rancoeur qu'a inspirée la débâcle vietnamienne à cet ancien GI, mais qui bénéficient d'une virulence et d'un magnétisme nouveaux grâce à une virtuosité de réalisation réelle, quand bien même elle recourt aux moins recommandables manipulations (*JFK*) ou au complaisant étalage de violence (*Tueurs nés*).

En prenant comme sujet, plus exactement comme matière première, le 37e président des États-Unis, Stone paraît s'offrir les moyens d'une nouvelle fresque-plaidoyer. A partir du Watergate et du processus qui va mener Nixon à sa démission forcée, le scénario bâtit une spirale, un tortillon plutôt, qui sinue de la petite enfance aux grands événements nationaux, en passant par les campagnes électorales, perdues, gagnées, les tractations de couloir, les scènes de famille et de ménage...

Le film déballe ainsi des trousseaux de clés psychologiques supposées expliquer le goût du président pour le secret et les coups tordus, son besoin viscéral de revanche sur les autres plus avantagés par la nature ou la naissance, ses penchants alcooliques complaisamment étalés. Tout cela mélangé avec les grands tumultes de la planète auxquels il est mêlé.

Très vite se produit un double et étonnant phénomène de distorsion. D'une part le rôle-titre, en tant que personnage de cinéma représentant une personnalité réelle, disparaît. Dans cet emploi, Anthony Hopkins évoque si peu le souvenir de Nixon qu'une certaine irréalité s'empare du film tout entier. Cet affadissement, gênant dans la mesure où le pseudo-Nixon ne quitte pratiquement jamais l'écran, a pour effet annexe de mettre en valeur les seconds rôles. Moins Kissinger, Haig, Hoover, Mitchell ou Haldeman, qu'une galerie de portraits de fiction composant un entourage haut en couleur d'autant plus consistant que la figure centrale semble échapper à mesure que Stone tente de la cerner de traits de plus en plus appuyés. Mais, simultanément, le cinéaste se laisse aller à une sorte de tendresse pour son personnage, comme si se mettait en place une variante du syndrome de Stockholm : le voici pris en otage par son personnage. Cette dérive serait finalement sympathique, si elle reposait sur autre chose qu'une pure accumulation (3 heures et 10 minutes !). Seule son omniprésence sauve, dans une certaine mesure, Richard Milhous Nixon. Mais lui ne sauve pas le film, pour lequel le réalisateur, peut-être embarrassé par cette ambiguïté – alors qu'il est d'habitude à l'aise dans le contraste simplificateur –, paraît avoir perdu sa verve et son savoir-faire.

Jean-Michel Frodon

L'autre face de Janus

« LES AMÉRICAINS adorent Kennedy parce qu'ils voudraient lui ressembler. Ils me haïssent parce que je leur ressemble. » Ce mot terrible mis par Oliver Stone dans la bouche de son *Nixon* est tout à fait authentique. Né pauvre, élevé à la dure, affligé d'un appendice nasal faisant les délices des caricaturistes, le successeur de Lyndon Johnson jalousait de manière morbide le président assassiné, que la fortune et le charme avaient attendu au berceau.

Mais sa rancoeur avait bien d'autres cibles : tous ces hommes politiques et ces journalistes qui l'attaquaient et dont il allait répétant qu'ils avaient l'âme bien plus noire que la sienne. Ainsi s'explique sans doute le Watergate. Assuré d'être réélu dans un fauteuil, quel besoin avait-il de faire écouter ses adversaires démocrates ? Mais il aurait tant aimé trouver, pour les confondre, quelque preuve de leur collusion supposée avec Hanoï...

Ajoutez le cynisme, la fourberie, un langage de charretier, et vous avez un personnage sombre, tout droit sorti d'une pièce de Shakespeare, dont on comprend qu'il ait fasciné Stone. Mais celui-ci n'a retenu qu'une des faces de ce Janus. Certes, il fait état, et même avec une certaine admiration, du changement considérable apporté sur la scène internationale par l'homme de l'ouverture à la Chine et de la paix au Vietnam. Mais il ne l'explique pas.

Il ne met pas en évidence ce qui frappait tant, lorsque avant, pendant, après son séjour à la Maison-Blanche on avait l'occasion de s'entretenir avec Richard Nixon : son intelligence toute dirigée vers l'action, sa passion pour la géopolitique, sa parfaite connaissance des dossiers, servie par une mémoire formidablement structurée, sa rare capacité d'attention. Sans ces dons exceptionnels, sans la volonté de puissance au service de laquelle ils étaient mis, des hommes aussi peu enclins à s'en remettre à l'Amérique que de Gaulle et Mao lui auraient-ils fait autant confiance ?

André Fontaine

LES AUTRES NOUVEAUX FILMS

VALSE AU BORD DE LA PETCHORA

Film géorgien de Lana Gogoberidze. Avec Ninon Surguladze, Guram Pirtskhalava, Marika Chichinadze, Tamara Skhirtladze. (1 h 48.)

■ Comme Tenguiz Abouladzé ou Otar Iosseliani, Lana Gogoberidze appartient à cette génération qui a contribué au renouveau du cinéma géorgien dans les années 60. Sa contribution la plus marquante, *Plusieurs interviews sur des problèmes privés* (1978), témoignait d'un même élan, à partir du souvenir de sa mère déportée dans les camps staliniens, de la politique liberticide du petit père des peuples et d'une prédilection pour les portraits de femme.

Valse au bord de la Petchora, qui date de 1992, peut être considéré comme une nouvelle variation sur ce double thème. Trois plans successifs, précédant le générique, en constituent la matrice : un désert neigeux où ciel et terre se confondent et à l'horizon duquel se détache un traîneau ; une femme et une jeune fille dansant sous un éclatant dais brodé ; un homme qui écrit une lettre en grimaçant. Trois images dont on découvre par la suite qu'elles sont celles de la déportation, du bonheur et de la délation, trois moments dans la vie d'une mère et de sa fille. La séparation fournit au film sa trame, par un montage parallèle entre la captivité de la mère dans la région du fleuve Petchora et la solitude de sa fille, paradoxalement recueillie à Tbilissi par l'officier du KGB qui a accaparé l'appartement familial. Mais les récitatifs en gros plans des déportées, la variation des modes narratifs, le jeu des acteurs accusent une mise en scène dont la distanciation s'avère en définitive aussi pénible que l'éloignement dont elle veut rendre compte.

J. M.

OCTOBRE

Film canadien de Pierre Falardeau. Avec Hugo Dubé, Luc Picard, Pierre Rivard, Denis Trudel, Serge Houde. (1 h 30.)

■ Le 10 octobre 1970, quatre membres du Front de libération du Québec, qui mène depuis près de dix ans des actions de guérilla urbaine pour obtenir l'indépendance, enlèvent le ministre du travail Pierre Laporte. L'état de guerre est déclaré, les milieux contestataires soumis à une intense répression. Le 17 octobre, le corps de l'otage est retrouvé. Décrivant les circonstances de l'enlèvement, Pierre Falardeau adopte un point de vue apparemment neutre, même si on y décèle aisément les sympathies que lui inspirent les militants indépendantistes. Pourtant, cette distance revendiquée tire toute l'histoire vers une abstraction, qui ramène aux beaux temps des *Mains sales* et des débats entre Camus et Sartre, sans apporter grand-chose à la question. Très platement filmé, *Octobre* égrène les péripéties prévisibles de cette situation, avec les interrogations afférentes : discours sur l'oppression qui justifie la violence révolutionnaire et réflexions sur le droit de tuer pour une cause, quelle qu'elle soit. S'il filme chaleureusement ses cinq protagonistes (les ravisseurs et l'otage), le cinéaste en arrive à tourner en rond comme eux. Et jamais la mise en scène ne parvient à apporter la moindre épaisseur réelle à ce qui reste, au mieux, un « document-fiction » pour docte discussion sans issue aux « Dossiers de l'écran ».

J.-M. F.

L'EXIL DU ROI BEHANZIN

Film français de Guy Deslauriers. Avec Delroy Lindo, France Zobda, Robert Liensol, Denis Tadie Tuene, Aliou Cisse, Jacky Alpha. (1 h 26.)

■ Défait par l'armée française en 1894, le dernier roi du Dahomey, Ahydjéré Behanzin, est déporté sur l'île de la Martinique. Vaincu et exilé, c'est pour lui l'occasion de livrer, au contact de la civilisation antillaise, une dernière bataille. Celle de son retour en Afrique, sans doute, mais plus encore celle d'un retour sur lui-même et sur la conception d'un monde clivé par les antagonismes de race ou de culture. Ce film ambitieux veut donc parler de l'exil, physique et spirituel, du déracinement et du métissage, comme vecteurs d'une espérance selon laquelle *« le monde n'est plus à conquérir mais à habiter »*. Tourné par un ancien assistant d'Euzhan Palcy (*Rue Cases-Nègres*) sur un scénario de l'écrivain Patrick Chamoiseau, il n'en est pas moins trahi par une réalisation manifestement formatée pour la télévision, avec sa litanie de gros plans et sa typologie de roman-photo. Guy Deslauriers, qui a consacré un film à l'écrivain Edouard Glissant, aurait dû songer davantage à la réflexion de ce dernier : *« L'unité antillaise ne peut pas être téléguidée. »*

J. M.

La comédie de la nostalgie

Fantôme avec chauffeur. Gérard Oury cherche à moderniser les ressorts qui ont fait son succès

***Film français de Gérard Oury.* Avec Philippe Noiret, Gérard Jugnot, Jean-Luc Bideau, Charlotte Kady, Daniel Russo (1 h 23.)**

C'est une histoire à double détente. A première vue, il s'agit d'une pochade basée sur cette vieille recette de la comédie consistant à confronter deux caractères que tout oppose. Depuis *Le Corniaud*, la formule a valu à Gérard Oury ses plus éclatants succès, elle prend ici la forme jumelée du grand patron Philippe Bruneau-Tessier (Philippe Noiret) et de son chauffeur Georges (Gérard Jugnot).

Le film commence, sur les chapeaux de roue, par un renversement de situation intervenant habituellement plus tard : Georges vient de gagner le tiercé, il est milliardaire. Fausse piste. Ni l'employé ni le patron n'ont le temps d'en exploiter les effets, puisqu'ils meurent assassinés à quelques heures d'intervalle. On entrera dans le vif du sujet au moment où, détachés de leurs corps, leurs fantômes inaugurent ensemble une période de « transit » en ce bas monde.

Les héros étant désormais transparents à autrui et dématérialisables à l'envi, voici l'occasion pour le réalisateur d'utiliser le numérique comme une source de gags, assez rapidement épuisée. Le prétexte en sera la recherche du fameux ticket de PMU, et simultanément de la bande enregistrée qui recèle la preuve de l'assassinat du PDG.

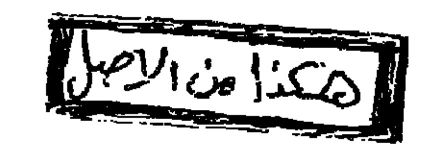
Si le scénario finit par s'emmêler les pieds en suivant ces pistes croisées, du moins les deux hommes se découvrent-ils *post mortem* quelques affinités, notamment celle d'avoir été, par-delà le fossé social et chacun selon ses moyens, deux belles crapules. Crapules rendues au demeurant sympathiques par la turpitude humaine que leur position privilégiée leur permet désormais d'observer, et même de combattre pour une commune rédemption.

Un des réalisateurs les plus populaires de l'Hexagone, Gérard Oury, a gagné jadis le tiercé en plaçant trois de ses films – *Le Corniaud* (1965), *La Grande Vadrouille* (1966), *Les Aventures de Rabbi Jacob* (1973) – au sommet du box-office français. Exploit difficilement renouvelable, comme en témoignent ses œuvres suivantes, mais au seuil de ses quatre-vingts printemps le cinéaste entreprend de relever le défi. Il affuble son nouveau film des oripeaux de la modernité numérique, et annonce, à travers un rideau de fumée promotionnel, une comédie.

On n'y rit guère et pour cause : *Fantôme avec chauffeur* est une œuvre testamentaire, et à cet égard poignante. Gérard Oury y interroge essentiellement les mânes de ses succès passés, avouant de façon à peine voilée que la magie en est perdue : *« C'était le bon temps »*, s'accorde à reconnaître le duo Philippe/Georges.

A travers les deux personnages d'outre-tombe qu'ils incarnent, si on peut dire, le réalisateur semble donc d'abord prendre date avec les fantômes de Bourvil et de Louis de Funès. Héros virtuels, leur impuissance à communiquer avec les vivants et à agir sur le monde (et *a fortiori* sur les spectateurs) témoigne d'une immense nostalgie pour une certaine époque du cinéma, et d'une sombre prédiction quant à son avenir. Le happy end ne change rien à l'affaire, il n'est jamais que l'ultime pirouette d'un film hanté par le grand saut.

Jacques Mandelbaum



Le cinéma tchèque s'avance à découvert face aux lois du marché

PRAGUE
de notre envoyé spécial

C'est une paire de claques ironique mais peut-être salutaire que se sont administrée les professionnels du cinéma tchèque, à l'occasion de la soirée des lions, équivalent des césars qui se tenait le même samedi 2 mars. A leur propre surprise, il apparut qu'ils avaient majoritairement voté, pour tous les principaux prix, en faveur d'un film... slovaque (mais éligible du fait d'une coproduction), *Le Jardin*, de Martin Sulick. Situation paradoxale, mais où personne ne dénonce d'injustice, tant la qualité des films tchèques de l'année laissait à désirer.

Sombre bilan ? Sur le terrain artistique et à court terme, sans aucun doute. Plus profondément, c'est moins sûr. Par des voies originales, et parfois brutales, le cinéma tchèque pourrait bien être, parmi ceux des pays de l'ancien bloc soviétique, celui qui se dote des bases les plus solides. Une évolution sans états d'âme, menée selon les exigences de la rationalité économique plutôt que de la défense culturelle, mais qui bénéficie, sans doute pour quelques courtes années, d'une conjoncture qui peut se révéler favorable.

L'homme-clé de l'aggiornamento issu de la « révolution de velours » est Vaclav Mahoul, le patron des studios de Barrandov. Moins de cinq cents personnes travaillent à présent pour la société installée sur les hauteurs de Prague, à côté des sept plateaux de tournage et d'une des plus grandes collections de costumes et d'accessoires du monde. Le 1er janvier a marqué la naissance de la nouvelle holding AB Barrandov, « entreprise multimédia » qui coiffe huit sociétés : les studios proprement dits, la production et la distribution, mais également des participations dans trois stations de radio, un mensuel, une société impliquée dans le câble, une société d'immobilier. La négociation pour entrer dans la deuxième chaîne privée est, pour l'instant *« suspendue »*, dit Vaclav Mahoul. En revanche, il s'apprête à ouvrir le premier multiplexe du pays. Il songe aussi à un parc d'attractions voué aux technologies de l'image et inspiré du Futuroscope de Poitiers.

Pour ce projet, aux retombées culturelles mais aussi économiques, Vaclav Mahoul compte sur le soutien de l'Etat. C'est bien le seul domaine. Il est en cela représentatif de décideurs, mais aussi d'artistes (surtout parmi les plus jeunes), pour qui toute intervention publique rappelle le temps de la centralisation bureaucratique. Cela tombe bien, si on peut dire, vu la situation du ministère de la culture. Nombreux sont les Tchèques qui prévoient sa suppression après les élections de juin. *« Le pays souffre d'un manque de volonté de s'organiser »*, dit avec le sourire et un sens très sûr de l'euphémisme Hana Vachalova, responsable du cinéma au ministère.

En guise de soutien à un cinéma désorienté par la privatisation accélérée, elle dispose en tout et pour tout de 84 millions de couronnes (moins de 17 millions de francs), issues pour une maigre part de subventions publiques (moins de 3 millions de francs), le reste venant d'une taxe minime perçue sur les billets eux-mêmes très bons marchés (coût moyen : 5 francs), et des droits sur les films produits durant les quinze ans précédant la chute du communisme. Privée de moyens financiers, dépourvue de puissance réglementaire, le seul moyen d'action qui lui reste est la participation aux instances européennes, pour tenter d'obtenir des retombées bénéfiques au cinéma national.

Ajoutez (situation classique en Europe de l'Est) la chute brutale de la fréquentation, l'invasion des films américains et la diminution du nombre d'écrans, rendant l'accès aux salles aussi difficile qu'éphémère pour les productions non hollywoodiennes, et on comprendra la morosité d'un Jiri Menzel. Le meilleur cinéaste de la nouvelle vague des années 60, resté au pays (alors que Milos Forman et Ivan Passer s'exilaient aux Etats-Unis, où l'un filme, l'autre pas), préfère aujourd'hui se consacrer au théâtre, ou à la télévision. Meurtri par ce qu'il considère comme l'échec commercial de son dernier film, *Les Aventures d'Ivan Tchonkine* (ses 135 000 entrées font pourtant, en 1995, un succès très honorable, mais bien en deçà des scores auxquels le réalisateur a été habitué), il dit d'un ton désabusé *« chercher un sujet assez important pour mériter qu'on perde de l'argent »*, en laissant entendre que pareille chose n'existe pas.

Cette morosité n'est pas partagée par les représentants de la jeune génération, en phase avec le dynamisme du pays. Un pays qui a produit vingt-six films en 1995, ce qui est loin d'être négligeable. Parmi eux, Jan Sverak (âgé de trente ans) fait figure de prodige prometteur. Remarqué avec son premier film, *L'Ecole élémentaire*, il a depuis tourné coup sur coup le plus gros succès du cinéma national récent, la comédie fantastique à « gros » budget *Akumulator I*, puis un tout petit film d'auteur, *Le Voyage*, d'excellente qualité.

Mettant la dernière main à *Kolya*, qu'il présentera à la sélection cannoise, il dénonce les difficultés d'accès aux salles, mais se félicite du maintien d'un *« goût du public tchèque pour les films nationaux »*, et affirme ne pas avoir rencontré de trop gros problèmes de financement. L'Europe, et la France, y ont contribué, de même que la télévison publique. Celle-ci apparaît comme le meilleur soutien du cinéma, si on en croit l'encore plus jeune réalisateur Sasha Gédéon (âgé de vingt-cinq ans), dont le modeste *Eté indien* a été l'un des titres les plus remarqués de 1995. C'est le soutien de la télévision pragoise qui lui a permis de transformer un projet de court métrage fauché en long métrage sorti commercialement, et avec un certain succès.

Jan Bernard, directeur de la vénérable école de cinéma, la FAMU, qui fut un foyer de réflexion et de contestation durant l'époque du « socialisme réel » en même temps qu'une pépinière de talents, affiche lui aussi un optimisme teinté de volontarisme. S'il reconnaît souffrir de graves problèmes de financement – *« le salaire que je verse aux professeurs paie à peine l'essence de leur voiture pour venir jusqu'ici »* –, il se réjouit du soutien de la télévision nationale et de Barrandov, et affirme fièrement qu'aucun de ses trois cent cinquante étudiants ne se retrouvera au chômage à la sortie de l'école.

Lui aussi considère la situation présente comme instable, avec ses petits entrepreneurs sans solidarité, l'absence de mouvement artistique cohérent, et l'inexistence d'un organisme public accepté et doté de moyens. La République tchèque apparaît comme un cas d'école : la coexistence d'une tradition de talent et de savoir-faire, d'une génération montante de créateurs ambitieux et d'acteurs économiques dynamiques est-elle susceptible de reconstituer le tissu d'une industrie cinématographique ?

La prise de conscience d'un intérêt commun, par-delà les réticences idéologiques nées de l'époque précédente, permettant la mise en place d'un organe collectif de défense (et d'exportation) ne peut venir que des professionnels eux-même. A condition qu'ils ne se contentent pas de servir d'intermédiaires aux « majors » hollywoodiennes. Les conditions d'une telle évolution existent, mais il importe de faire vite. Puisqu'on sait à présent que, comme les civilisations, les cinématographies sont mortelles.

Jean-Michel Frodon

Le jeune hussard de la modernisation

Vaclav Mahoul a aujourd'hui troqué pour le costume-cravate les jeans et le ceinturon avec lesquels il faisait tant d'effet aux employés de Barrandov, l'un des plus grands studios d'Europe, cœur de l'industrie cinématographie de ce qui était alors la Tchécoslovaquie. En 1990, à l'âge de vingt-huit ans, il prenait en mains leur destinée : jeune hussard du libéralisme, il menait la « modernisation » des studios historiques, créés par le père et l'oncle de Vaclav Havel – en clair, il licenciait 1 700 des 2 700 salariés. Devenu le patron lors de la privatisation en 1993, éjecté par ses coactionnaires, il trouvait le soutien d'une banque dirigée par un autre *golden boy* de son âge, reprenait le pouvoir, virait ses anciens partenaires – sauf Milos Forman, qui le soutient depuis le début et est aujourd'hui encore détenteur de parts dans le studio –, et poursuivait la restructuration.

DÉPÊCHES

■ **Daniel Toscan du Plantier** a été élu président de la cinémathèque de Toulouse, à l'occasion du renouvellement des sièges non institutionnels du conseil d'administration. Nicolas Seydoux, PDG de Gaumont, a aussi été élu membre. Fondée en 1964, la cinémathèque de Toulouse est la deuxième en France par l'importance et la qualité de ses collections.

■ **La Croisette** se branche sur Internet, à l'occasion du prochain Festival de Cannes, qui se déroulera du 9 au 20 mai. Dès à présent, les surfeurs du Web sont accueillis par une palme d'or sur fond de palmiers, sur le site http://www.festival-cannes.fr. Il permettra aux 3 700 journalistes accrédités pour la manifestation, aux 25 000 professionnels, aux cinéphiles et au public d'avoir un accès en temps réel aux événements et aux informations.

■ **Les coulisses** du Rex seront ouvertes au public à partir du 8 avril. Le cinéma parisien propose au public de *« passer derrière l'écran »* pour visiter la cabine de projection, la salle des effets spéciaux... La promenade durera trente-cinq minutes pendant lesquelles le visiteur approchera les métiers du cinéma.

■ **Le palmarès** du 9e Festival du cinéma nordique de Rouen a distingué *Le Dernier Mariage*, film finlandais de Markku Polonen. *Eggs*, film norvégien de Bent Hamer (sortie en France le 3 avril), a reçu le Prix du public, tandis que le jury décernait son Prix spécial pour la première œuvre à *Deux hommes sur un sofa*, film danois d'Amir Rezazadeh. Le Prix d'interprétation féminine a été donné à Sophie Grabom et Anneke Von Der Lippe pour leurs rôles dans *Pan*, film norvégien de Henning Carlsen. Celui d'interprétation masculine est allé à Johan Widerberg, pour sa performance dans *La Beauté des choses*, film suédois de Bo Widerberg. *Zéro Kelvin*, du Norvégien Hans Petter Moland, a reçu le Prix du jeune public. Le festival, qui s'est déroulé du 6 au 16 mars, a attiré 35 000 spectateurs.

Lettre d'Amérique

Jack Valenti, qui vient d'être reconduit à vie à la tête de la Motion Picture Association of America (MPAA), a annoncé et commenté les résultats des majors pour 1995. Les films distribués par les huit grands studios sont passés de 167 en 1994 à 212 en 1995, et ont rapporté 5,5 milliards de dollars (environ 28 milliards de francs) de recettes en salles aux Etats-Unis, soit une augmentation d'à peine 2 %, qu'on peut attribuer principalement à la hausse du prix des billets d'entrée (4,35 dollars, plus de 20 francs). Le profil démographique des spectateurs américains enregistre le changement le plus sensible, avec un renfort provenant des plus de 40 ans (un tiers du box-office) et un déclin dans la catégorie des 12 à 20 ans. *« Cette tranche d'âge a traditionnellement fourni les spectateurs les plus fervents, nous*


D.R.

***devons trouver le moyen de les faire revenir »*, a déclaré Jack Valenti aux exploitants de salles réunis à Las Vegas. Et le coût moyen de production d'un film de studio continue de progresser, dépassant les 36 millions de dollars en 1995 (environ 180 millions de francs, soit encore 6 % d'augmentation par rapport à 1994, sachant que ce chiffre a doublé depuis 1988 !). Le budget moyen de promotion d'un long métrage a dépassé la barre des 15 millions de dollars (environ 75 millions de francs), soit 11 % de croissance par rapport à 1994. Jack Valenti n'a pas caché que ce bilan statistique préoccupe beaucoup Hollywood.**

Claudine Mulard

Lettre de Grande-Bretagne

Les Britanniques ont retrouvé goût au cinéma. Les chiffres en témoignent, qui font apparaître que 15 % de la population va au cinéma au moins une fois par mois. En 1984, ils étaient trois fois moins nombreux à faire preuve d'une aussi réconfortante assiduité, due pour l'essentiel aux 10-11 ans et aux plus de 35 ans, dont tout laisse à penser que les uns ne sortent pas sans les autres, et surtout aux 7-14 ans et aux 15-24 ans. Rien d'étonnant, donc, que le dessin animé américain *Le Roi lion* (vu par 55 % des enfants entre 7 et 11 ans) apparaisse en tête du classement des meilleures recettes de 1995, dans lequel figure aussi en bonne place *La Folie du roi George*, ainsi que l'inattendu *Petits Meurtres entre amis*, de Danny Boyle. Le deuxième film de Danny Boyle semble encore mieux parti. *Trainspotting*, le livre d'Irwin Welsh, description brutale de l'enfer de la drogue, était déjà un immense succès de librairie. L'adaptation cinématographique qu'en a donnée Danny Boyle, assortie d'une bande sonore faisant appel à quelques-unes des valeurs sûres du rock, est sortie dans une combinaison de 260 salles et, en 17 jours seulement, a déjà dépassé les 3 millions de livres de recettes (24 millions de francs) alors que *Sur la route de Madison*, un des solides succès de 1995, avait totalisé 3,2 millions de livres. Il est probable que *Trainspotting* soit présenté lors du Festival de Cannes, qui accueillera sans doute plusieurs autres films britanniques. On parle notamment du nouveau film de Mike Leigh (*Naked*), *Secrets and Lies*, de celui que Stephen Frears vient de réaliser en Irlande, *The Van*, dans la lignée de *The Snapper*. En revanche, la cote de Peter Greenaway et celle de Christopher Hampton sont revues à la baisse.

Les tournages au long cours du Festival du réel

IL N'Y A qu'au Cinéma du réel qu'on voit des films aussi longs. Les documentaires d'une heure y font presque l'effet de courts métrages. Il n'est pas rare de visionner des documents de trois ou quatre heures, voire davantage.

On peut s'irriter, on revient toujours. Le Festival international de films ethnographiques et sociologiques de Beaubourg, qui en est à sa 18e édition, est une sorte de club avec ses habitués, ses fidèles, rejoints par les « nouveaux » découvrant, souvent à l'occasion des rétrospectives sur le documentaire d'une région (cette fois l'Afrique), cette manifestation riche en films qu'on ne verra jamais ailleurs. Ceux qui y étaient ne risquent pas d'oublier la projection de *Near Death*, de Frédéric Wiseman (sept heures !), ou les dix heures sur le nucléaire de Peter Watkins à la fin des années 80.

Est-ce la présence systématique des réalisateurs, les débats qui suivent les projections, la personnalité de Suzette Glénadel, fée têtue de ce rendez-vous auquel elle imprime son caractère passionné et antimondain ? Plus de quinze mille personnes se sont bousculées dans les trois salles réservées au festival pour découvrir aussi bien douze petites minutes venues du Kazakhstan (*Scastje*, de Sergej Dvorcevoj, une jolie surprise, primée) que des films imparfaits, ébauches de cinéma d'auteur, et des pépites, des films qui font oublier le reste.

Parmi ces bonnes surprises, *Gratian*, de Thomas Ciulei (France-Roumanie) pour son atmosphère nocturne, prenante, entre mythologie et quotidien. Le cinéaste a passé plusieurs semaines dans un village reculé des Carpates avec un personnage considéré comme un loup-garou par la petite communauté qui le craint et le nourrit, de peur de voir ses troupeaux attaqués la nuit. Le vieil homme qui vit dans une cabane sans eau ni chauffage à l'écart d'un village plus sauvage que lui, disserte sur Galilée et Einstein, sur l'infiniment grand et l'infiniment petit en rangeant soigneusement dans des sacs en plastique ses quignons de pain. Saisis en noir et blanc, les témoignages de deux paysans accompagnent à l'antique ce film habité, mystérieux comme une nouvelle de Mérimée.

Quatre films ont dominé le Festival du réel, *Afriques : comment ça va avec la douleur ?*, le dernier Depardon, montré hors compétition. Un film de 165 minutes, trois ans de tournage en solitaire (*Le Monde* du 7 mars). Très façon Depardon, égocentrique mais honnête. Honnête au point d'en être émouvant. Il semble que la tendance de l'année était aux tournages qui prennent des années. Eduard Schreiber et Regine Kühn ont observé pendant quatre ans un petit village allemand, Altes Lager, au moment du retrait des troupes ex-soviétiques qui occupaient depuis près d'un demi-siècle sa base militaire. Histoire de la guerre froide, du stalinisme, des déplacements de population, dans un film beaucoup trop long intitulé *Longtemps après la bataille*.

Marian Marzynski, lui, a passé cinq ans de sa vie (dont trois de tournage) pour *Shtetl*, une enquête de 175 minutes autour de la douloureuse histoire des juifs en Pologne. Un film terrible, qui après avoir laissé poindre l'espoir, se referme. Ce double voyage d'un Polonais et d'un juif américain dans le passé juif de la petite ville de Bransk (Pologne) passe par les Etats-Unis et Israël avant de revenir à Bransk pour buter sur la réalité dure d'un pays toujours violemment antisémite. Le passé rejoint le présent dans une plongée désespérante et désespérée. *Shtetl*, événement de ce festival, y a obtenu le Grand Prix.

On s'étonne en revanche qu'*Elektra* n'ait obtenu aucune récompense. C'est en 1991 que Pal Schiffer commence de filmer l'histoire du démantèlement de Vidéoton, le géant hongrois de l'électronique. Depuis six ans, le cinéaste suit avec sa caméra une centaine de personnes, dont une trentaine de façon plus approfondie. *Elektra* est le quatrième film de cet ensemble qui, à la façon d'un roman, témoigne de façon magistrale de la transition dans un pays ex-communiste.

Elektra montre six salariés licenciés de Vidéoton fonder une petite société avec leurs indemnités. Ils deviennent actionnaires et partenaires. Pas pour longtemps. Les amis d'hier vont se séparer demain. Laszlo Szolgai, plus ambitieux, plus compétent, va rapidement dominer les autres. La trahison n'est pas loin... Pal Schiffer la regarde à l'œuvre. Cette manière de filmer les relations humaines dans le travail fait penser à *Coûte que coûte*, de Claire Simon : le roman du capitalisme, ses personnages, ses passions.

Notons enfin *Enquête sur Abraham*, un film très dialectique signé Abraham Segal sur le sacrifice du fils par le père. Trois ans d'enquête, d'une quête qui va de la théologie à la politique. Ce document de 102 minutes sera diffusé les 7 et 8 avril sur La Cinquième.

Catherine Humblot

L'« anatomie de la couleur » est dévoilée dans toute son étrangeté à la Bibliothèque nationale

Une exposition montre comment et pourquoi fut inventée, au XVIIIe siècle, la gravure en couleurs

Le Blon, L'Admiral, Gautier D'Agoty : au XVIIIe siècle, ces artistes ont inventé et perfectionné la gravure en couleurs. Le premier s'appuya sur les travaux de Newton pour définir le procédé de la trichromie et reproduire des tableaux célèbres. Ses successeurs l'appliquèrent essentiellement à l'anatomie et à l'édition de planches chirurgicales, où la précision s'allie à la beauté de l'exécution. Une exposition remarquable retrace leur histoire et rassemble la plupart de leurs chefs-d'œuvre, entre volupté et effroi.

ANATOMIE DE LA COULEUR, L'invention de l'estampe en couleurs, Galerie Mazarine, Bibliothèque nationale de France, 58, rue de Richelieu, 75002 Paris ; tél. : 47-03-81-10. TIJ, sauf lundi, de 9 h 30 à 18 h 30 ; jusqu'au 5 mai.

Qui connaît Jacob Cristoph Le Blon ? Il est né à Francfort en 1667, d'une famille protestante d'origine française. On ne sait que fort peu de choses de sa vie, si ce n'est que, peintre de miniatures, il aurait accompli un voyage à Rome et s'établit à Amsterdam dans les premières années du XVIIIe siècle. En 1707 il fit imprimer un traité sur les *Proportions générales des diverses longueurs des corps d'hommes bien bâtis afin de rendre plus exactes les observations des peintres*. Le titre est long, mais explicite : il s'agit d'aider les artistes, de mettre la science au service de l'art. Le Blon lit Newton. En 1704, le savant anglais fait paraître son traité d'optique sur la réflexion, la réfraction et les couleurs. Le Blon, qui semble avoir accompli ses propres expériences en la matière, s'applique à tirer des conclusions pratiques, c'est-à-dire picturales, de ces données. Newton avait isolé les sept couleurs du prisme. Le Blon, pensant en peintre, réduit la gamme à trois couleurs, le bleu, le rouge et le jaune. Il établit que le mélange de ces couleurs permet d'obtenir, selon les proportions employées, tous les tons que l'œil perçoit dans la nature.

Qu'a-t-il trouvé ? Quelque chose de considérable : le principe de la reproduction d'une image en couleurs, le principe qui continue à servir. Il a inventé la trichromie. Qu'ils l'ignorent ou le sachent, les imprimeurs d'aujourd'hui rendent chaque jour hommage à Le Blon. Ce dernier, en effet, dès les années 1710, a compris quel parti tirer de ce savoir nouveau. Si les trois primaires contiennent en puissance tout le spectre, alors, il est possible de multiplier une image en couleurs par son impression en trois étapes, la rouge, la jaune et la bleue. Les tirages se superposant, l'effet chromatique désiré naît d'un dosage exact des primaires. Pour une image, il faut trois plaques, une par primaire. Chacune est travaillée à l'aide d'un outil garni de petites pointes acérées que l'on nomme berceau, lequel creuse dans le cuivre les entailles imperceptibles qui retiendront l'encre. Ce stade de la fabrication exige infiniment de patience et de précaution. Evidemment, le dessin général est lui-même décomposé en trois, un dessin par couleur. Il faut ensuite des encres assez transparentes pour que le mélange optique soit possible et assez intenses pour que l'image s'impose au regard.

L'ART ALLIÉ DE LA SCIENCE

On ne sait exactement combien de temps ont duré les expériences de Le Blon. Mais il parvient en 1711 à imprimer en couleurs une *Madeleine repentante*. Suivent une *Suzanne et les Vieillards* d'après Chiari, puis une *Vierge à l'enfant* d'après Raphaël, reproduction légèrement trop rouge de l'une de ses plus célèbres compositions. De cette production, Le Blon espère un profit commercial afin de rentabiliser une technique malcommode, lente et coûteuse. A Amsterdam, il ne l'obtient pas. Aussi émigre-t-il à Londres en 1718. Les journaux s'aperçoivent de l'immensité de sa découverte et font son éloge. Les reproductions se multiplient. *Vénus couchée* de Titien pour séduire les amateurs érudits, portrait de George Ier d'Angleterre pour se ménager ses bonnes grâces. Le Blon publie la théorie de sa méthode, avec ce titre français : *L'Harmonie du coloris dans la peinture réduite en pratique mécanique*. Surtout, il a une nouvelle idée : faire se rencontrer ses différentes curiosités, appliquer la trichromie à l'anatomie.

Vers 1720, il accomplit son premier essai en la matière, *Les Parties de l'homme servant à la génération*, gravure en couleurs d'une préparation anatomique magnifiquement précise. De toutes ses œuvres, celle-ci est la plus précieuse.

A Paris, où il vient vers 1735, Le Blon cherche à nouveau des fonds, tire en honnête courtisan les portraits du cardinal Fleury et de Louis XV et lance une souscription pour un livre d'anatomie qui aurait contenu une soixantaine de planches, imprimées en trichromie. Il réunit des assistants et le matériel et, quand il a tout cela et des souscripteurs, il meurt, le 15 mai 1741. Cette mort l'a jeté dans l'oubli, dont il sort à peine.







BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DE FRANCE

« Anatomie des viscères, planche du squelette », trois estampes de Jacques-Fabien Gautier-Dagoty (1746).

Cet oubli a été d'autant plus profond que les élèves de Le Blon l'ont dépassé dans l'art de l'anatomie en couleurs. L'exposition elle-même, si soucieuse de le réhabiliter, prend son ampleur après la salle qui lui est consacrée, quand apparaissent les estampes de Jan L'Admiral, de Charles-Nicolas Jenty et de Jacques-Fabien Gautier D'Agoty. Le premier, descendant comme Le Blon de protestants français, a travaillé à Londres et à Paris. Il est l'auteur de planches du cœur et du cerveau humains dont l'étude est d'autant plus instructive qu'on en possède les épreuves d'essai retouchées par l'artiste, de sorte que le processus trichromique est ici décomposé étape par étape. Jenty est quant à lui l'auteur de la très voluptueuse *Femme enceinte*, qui précède d'un siècle *L'Origine du monde* de Courbet.

Gautier D'Agoty n'en demeure pas moins le héros de l'histoire. Assistant de Le Blon durant six semaines, il lui a pris ses procédés et, associé avec des chirurgiens, a mené à bien le projet que son maître n'a pas eu le temps d'accomplir. En 1748, il publie la *Myologie complète*, suivie d'une *Céphalotomie* et d'une *Anatomie des parties de la génération de l'homme et de la femme*. Au procédé trichromique, il ajoute une quatrième plaque, tirée en noir, qui dessine les traits essentiels et met en place les ombres avant qu'interviennent les couleurs. Ses estampes y gagnent en netteté et la préparation anatomique se charge d'un pathétique que ni Le Blon ni L'Admiral ne cultivaient.

On ne peut contempler sans trouble ces écorchés aux fibres tendues et aux muscles écarlates détachés des os et déployés comme des ailes. L'effet est d'autant plus puissant que Gautier D'Agoty montre des cadavres à demi-disséqués seulement, afin d'opposer l'apparence habituelle du corps et la révélation de ce que la peau dissimule. Leçons d'anatomie ou vanités ? Il réunit les deux genres, il se complaît dans le théâtre du morbide, change les hommes en monstres. Pour autant, il respecte les observations des chirurgiens et, afin d'obtenir des représentations grandeur nature, conçoit des squelettes et des écorchés divisés en trois planches. Ce sont ses chefs-d'œuvre, effroyables et voluptueux, et ce sont quelques-unes des plus remarquables gravures de l'histoire de cet art.

Philippe Dagen

Avant Le Blon

Le rêve de la multiplication des images colorées a suscité des tentatives dès la fin du Moyen Age. Gravures sur bois colorées à l'aquarelle, cartes à jouer peintes au pochoir, eaux-fortes rehaussées à la gouache : toutes ces solutions n'avaient que le défaut d'exiger l'intervention manuelle et lente de l'artisan chargé du coloriage. La Renaissance s'est complue dans les impressions sur papiers de couleur, les tirages d'eaux-fortes avec une encre de couleur et les gravures sur bois où deux planches étaient employées successivement, l'une dite de teinte et l'autre de trait. La première définissait la couleur d'ensemble, la seconde le dessin. On vit même une division en trois ou quatre planches, exercice périlleux qui supposait des repérages très précis. Cette technique de virtuose fut particulièrement à l'honneur en Allemagne et à Venise dans la première moitié du XVIe siècle.

Les pratiques artistiques des amateurs sont en plein essor

LA MOITIÉ des Français de plus de 15 ans ont déjà pratiqué la musique, le théâtre, la danse, les arts plastiques ou l'écriture pendant leurs loisirs. Près d'un quart de la population adulte s'adonne actuellement à une activité artistique amateur. Parmi ceux qui ont délaissé ces loisirs, les trois quarts le regrettent et plus d'un tiers envisage de les reprendre. Plusieurs signes laissaient entrevoir ce formidable essor : le succès des écoles de musique, la multiplication des ateliers d'écriture, la montée des associations culturelles du troisième âge ont été analysés par des enquêtes du ministère de la culture. L'intérêt de la nouvelle étude, coordonnée par Olivier Donnat, appuyée sur un sondage et des questionnaires, est de mesurer l'ampleur du phénomène, tous domaines confondus. Les nouvelles générations – nées après 1960 – sont le moteur de ce mouvement. Elles ont été les premières bénéficiaires du développement des activités artistiques. Elles font aussi preuve d'une polyvalence accrue, passant plus facilement que les aînés d'une activité à l'autre ou menant plusieurs pratiques de front. A 30 ans, les amateurs sont déjà moins nombreux qu'à 20 ans. La quarantaine, avec ses charges professionnelles et familiales, ne favorise pas la fibre artistique. Elle revit, en revanche, chez les quinquagénaires qui pratiquent plutôt le chant, la musique et les arts plastiques.

Qui sont ces millions d'amateurs ? Les femmes sont plus nombreuses que les hommes : plus de la moitié d'entre elles ont eu une activité artistique au cours de leur vie, contre 42 % des hommes. L'écart est maximal chez les jeunes : 57 % des filles de 15 à 19 ans pratiquent un art, contre 31 % des garçons. Après 45 ans, elles découvrent ou reprennent plus volontiers ces loisirs. *« Les femmes de 45-54 ans, avec une fréquentation supérieure à celle des hommes, sont responsables du niveau élevé d'amateurs atteint par cette tranche d'âge »*, note l'étude. Hormis quelques domaines (photo, cinéma, guitare, percussions), les différents arts sont à présent majoritairement féminins. Les diplômés dominent le paysage. Cadres moyens et supérieurs sont sur-représentés chez les amateurs. Les professionnels des arts et de l'information sont très motivés : les trois quarts sont ou ont été des amateurs. Chez les cadres moyens, les instituteurs se dégagent aussi de la moyenne. Mais les diplômés n'ont pas le monopole de la sensibilité : ruraux et urbains, agriculteurs (par le biais des danses folkloriques) et employés (à travers la danse, l'écriture et le théâtre) sont impliqués.

Les ouvriers restent au contraire en retrait de ce mouvement

Même jeunes, les ouvriers restent au contraire en retrait de ce mouvement qui a ainsi *« renforcé le clivage entre les classes moyennes et une partie du monde populaire »*. Sur le plan artistique, rien ne vaut le célibat. Parmi les 30-39 ans, les amateurs sont deux fois plus nombreux chez les célibataires que chez les personnes mariées ; les divorcés sont aussi plus engagés que les concubins.

La musique reste le pôle dominant des loisirs culturels. Au total, 39 % des plus de 15 ans ont pratiqué la musique à un moment ou un autre de leur vie. La proportion d'instrumentistes a presque doublé en vingt ans dans la population française. Le piano reste l'instrument le plus répandu et l'apprentissage commence souvent dès l'enfance. La guitare, autre instrument vedette, s'apprend à l'adolescence. Les chanteurs, eux, sont plus âgés. Traditionnellement, le chant était une activité continuée à tout âge, alors que bien d'autres sont abandonnées vers la trentaine. En outre, il a connu un développement récent qui a concerné en priorité les adultes de la quarantaine. Les autres activités artistiques choisies par les amateurs sont, par ordre décroissant, les arts plastiques, l'écriture (un Français sur dix a tenu un journal intime), la danse et le théâtre.

L'étude parie sur la croissance de ce secteur dans les années à venir. *« Source d'enrichissement personnel et de lien social, ces activités peuvent constituer un moyen privilégié pour trouver un supplément d'âme ou profiter intelligemment du temps libéré face aux importantes mutations qu'imposent la réduction du temps de travail et l'installation persistante du chômage. »*

Catherine Bédarida

★ *Les amateurs. Enquête sur les activités artistiques des Français*, Olivier Donnat, ministère de la culture, département des études et de la prospective, La Documentation française, 232 p., 120 F.

Un secteur qui emploie 100 000 personnes

L'ensemble des amateurs dépensent 10 milliards de francs par an en achats d'instruments de musique, de vêtements de danse, de presse spécialisée et en enseignement. C'est le calcul fait par le département des études et de la prospective du ministère de la culture. L'écriture, le théâtre et le chant choral sont peu coûteux. En musique, l'achat d'un instrument fait grimper l'addition. Les guitaristes seraient les plus forts consommateurs de partitions et d'équipements ; les pianistes sont gros clients de cours particuliers. En danse, les cours collectifs sont la règle. Dans les arts plastiques, les cours sont rares, mais le matériel s'achète. L'étude estime que l'enseignement et l'animation des stages et ateliers emploient près de 70 000 personnes (pas toujours à plein temps). En ajoutant les postes induits par la fabrication et la vente de matériel, la facture instrumentale, le marché des partitions et des pièces de théâtre..., l'étude atteint un total de 100 000 emplois.

DÉPÊCHES

■ **MUSIQUE : l'Opéra de Lyon est transformé en opéra national** à la suite d'une convention signée pour cinq ans entre le maire de Lyon et le ministre de la culture. Cette convention prévoit l'augmentation progressive des représentations lyriques, chorégraphiques et Jeune public et assure la continuation de la politique audiovisuelle. Le label s'accompagne pour les collectivités locales d'une actualisation annuelle de leurs subventions et, pour l'Etat, d'une aide qui passera de 23,6 à 34,2 millions de francs en cinq ans. Le budget de l'Opéra de Lyon est de 175 millions de francs.

■ **ART : la présentation des tableaux de l'exposition Vermeer,** qui a lieu au Mauritshuis de La Haye jusqu'au 2 juin, a été modifiée et aérée afin de rendre les tableaux plus faciles à regarder et d'améliorer la circulation entre les différentes salles. Pour donner satisfaction aux 350 000 visiteurs qui ont réservé leur billet, des tableaux ont été déplacés d'une salle à l'autre et d'un étage à l'autre, de sorte que quatre d'entre eux peuvent maintenant être admirés dans un cabinet à part. Un cinquième devrait être déplacé la semaine prochaine.

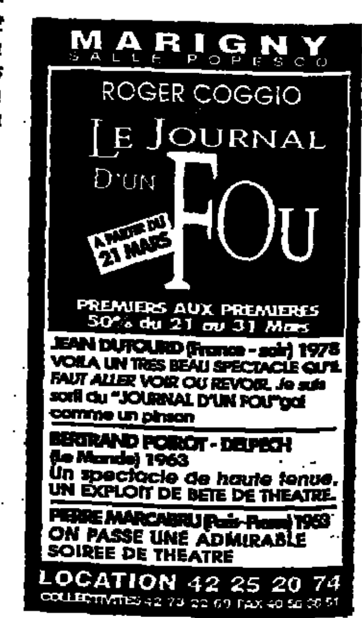
■ **Le Musée du Louvre et la Fondation anglaise Mortimer et Theresa Sackler** ont conclu un accord de mécénat de 10 millions de francs en vue de l'aménagement des futures salles destinées aux collections du département des antiquités orientales du premier millénaire avant Jésus-Christ. Dans ces treize salles (1 200 m²), seront présentées les collections concernant l'Iran de l'âge de fer à l'époque perse Achéménide, les pays du Levant à l'époque perse, l'Arabie pré-islamique et Chypre. Les salles porteront le nom d'Aile Sackler des Antiquités orientales et devraient ouvrir au public en septembre 1997.

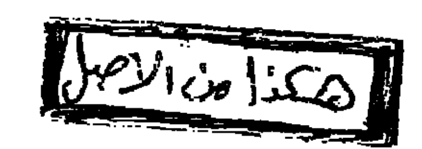
■ **La sculpture de Paul Gauguin « L'après-midi d'un faune »** entre dans les collections du Musée départemental Stéphane-Mallarmé à Vulaines-sur-Seine (Seine-et-Marne). L'acquisition, d'un montant de 4 millions de francs, a été réalisée par le conseil général de Seine-et-Marne avec le concours du ministère de la culture, de la réserve parlementaire et du FRAM Ile-de-France. L'oeuvre devrait être présentée au public dès le mois de juillet.

■ **Une rare plaque de fondation iranienne en faïence lustrée** datant du début du XIVe siècle a été préemptée lundi 18 mars à l'Hôtel Drouot par le ministère de la culture pour 487 758 francs, soit environ quatre fois son estimation. Cette pièce, qui faisait partie d'une vente d'art islamique, conduite par Me Jacques Tajan, a son pendant au Musée national de Céramique de Sèvres.

■ **THÉÂTRE : Ludmila Mikaël, sociétaire honoraire de la Comédie-Française, présidera, le 6 mai à Paris au Théâtre Marigny, la 10e Nuit des Molières.**

■ **PATRIMOINE : la coupole centrale de la cathédrale San Nicola de Noto (Sicile)** s'est effondrée, le 13 mars, endommageant des fresques et des objets d'art, à l'exception de l'urne d'argent qui contient les reliques de saint Corrado, le patron de la ville. Chef-d'œuvre du baroque sicilien, San Nicola a été édifiée au début du XVIIIe siècle et complétée en 1778 par trois nefs. Chaque année ou presque, des colloques, bien peu suivis d'effets, étaient organisés pour la sauver. Des échafaudages avaient été mis en place et certaines mesures de consolidation ébauchées. Les infiltrations provoquées par les pluies qui se sont abattues sur la Sicile orientale, ces dernières semaines, ont provoqué cet effondrement.





LA SÉLECTION DU « MONDE »

À LA VIE, À LA MORT ! (français, 1 h 40), de Robert Guédiguian, avec Ariane Ascaride, Jacques Boudet, Jean-Pierre Darroussin, Jacques Gamblin, Gérard Meylan, Jacques Pieiller.
BROKEN ARROW (américain, 1 h 48), de John Woo, avec John Travolta, Christian Slater, Samantha Mathis, Delroy Lindo, Frank Whaley. Bob Gunton.
CASINO (*) (américain, 2 h 58), de Martin Scorsese, avec Robert De Niro, Sharon Stone, Joe Pesci, Don Rickles, Alan Hing, Kevin Pollak.
LA COMÉDIE DE DIEU (portugais, 2 h 43), de Joao César Monteiro, avec Claudia Teixeira, Max Monteiro, Raquel Ascensao.
COÛTE QUE COÛTE (français, 1 h 35), de Claire Simon.
DEAD MAN (américain, 2 h 14), de Jim Jarmusch, avec Johnny Depp, Gary Farmer, Lance Henriksen, Robert Mitchum, Gabriel Byrne, John Hurt.
ERMO (chinois, 1 h 30), de Zhou Xiao-wen, avec Alia, Ge Zhi-jun.
HEAT (américain, 2 h 50), de Michael Mann, avec Al Pacino, Robert De Niro, Val Kilmer, Jon Voight, Diane Venora, Tom Sizemore.
LE JOURNAL DU SÉDUCTEUR (français, 1 h 35), de Danièle Dubroux, avec Chiara Mastroianni, Melvil Poupaud, Hubert Saint-Macary, Serge Merlin, Mathieu Amalric, Danièle Dubroux.
LI (franco-belgo-britannique, 1 h 32), de Marion Hänsel, avec Stephen Rea, Ling Chu, Adrian Brine.
NOS ANNÉES SAUVAGES (Hongkong, 1 h 33), de Wong Kar-wai, avec Leslie Cheung, Andy Lau, Maggie Cheung, Carina Lau, Rebecca Pan, Jacky Cheung.
LA ROUE (bangladais, 1 h 05), de Morshedul Islam, avec Amirul Huq Chowdhury, Ashish Khondoker, Ruhul Amin Rubel, Ataur Rahman, Dilara Zaman, Golam Rasul Babu.
SEPT EN ATTENTE (francais, 1 h 30), de Françoise Etchegaray, avec Clémentine Amouroux, Richard Bean, Gwenola Bothorel, Myriam David, Marpessa Dawn, Cécile Pares.

FESTIVALS

Les 8es Rencontres Cinémas d'Amérique latine à Toulouse offrent un vaste panorama des productions brésiliennes, argentines et mexicaines. Dans le même temps, une rétrospective intégrale de l'œuvre de Glauber Rocha, chef de file du *cinema novo* et deux hommages : Adolfo Aristarain, le plus engagé des réalisateurs argentins et Roberto Sosa, acteur fétiche mexicain de Paul Leduc et du dernier film d'Arturo Ripstein… Au total, une soixantaine de films sont à l'affiche, visant à représenter le meilleur de la production récente latino-américaine, ainsi que de nombreux débats dont un sur Haïti.
Jusqu'au 26 mars.
Tél. : 61-21-75-46.

Le Festival international du cinéma jeune public de Laon tend à promouvoir le cinéma pour enfants et adolescents. Pour sa 14e édition, durant laquelle trois prix sont décernés, sont présentés des films inédits ou récents peu diffusés, six films autour du thème « Comment vont les enfants » et une section internationale de douze longs métrages inédits.
Du 25 mars au 4 avril. Bureau du Festival, Maison des Arts, place Aubry, 02000 Laon.
Tél. : 23-20-38-61.

6e Festival international du film de Beauvais : côté compétition, quelque dix longs métrages venus du monde entier et autant de courts sanctionnés par un jury. Au total, hommages et hors compétition compris, plus de cent films sont proposés. Parallèlement, dans le cadre d'une deuxième édition des « Métiers du rêve », une rétrospective sur le thème « L'univers de la jungle » donne la chance aux enfants de rencontrer des professionnels du cinéma parmi lesquels Gérard Oury et Robert Wise, invité d'honneur de Cinémalia 96.
Du 23 au 30 mars.
Tél. : 44-45-90-00.

10e Festival du film scientifique d'Oullins : l'édition 96 aborde de nombreux domaines de la science à travers une centaine de films regroupés en thèmes et accompagnés de conférences, rencontres ou débats. Parallèlement, pour la sixième année consécutive, un concours est organisé entre les films scientifiques de vulgarisation produits ou réalisés en Rhône-Alpes.
Du 21 au 31 mars. Maison des jeunes et de la culture d'Oullins, 10, rue Orsel, 69600 Oullins.
Tél. : 72-39-74-93. Entrée libre.

VALENCE : la première édition du Festival Repérages s'offre le parti pris de rechercher les sources et l'héritage d'un film. Cette année *Le Cabinet du docteur Caligari*, de Robert Wiene, film manifeste du cinéma expressionniste allemand des années 20. Une cinquantaine de films, dans des copies rares provenant des cinémathèques européennes, une exposition, un spectacle de théâtre et des rencontres sont également proposés.
Du 22 au 31 mars.
Tél. : 75-82-44-10.

PARIS : Harold Lloyd, le maître incontesté du cinéma burlesque américain, est de retour dans l'auditorium du Musée d'Orsay avec une douzaine de ses meilleurs films muets.
Du 23 mars au 11 avril. Auditorium du Musée d'Orsay, 1, rue de Bellechasse, Paris 7e. Tél. : 40-49-48-49.

NOUVEAUX FILMS

BEAUMARCHAIS L'INSOLENT
Film français d'Edouard Molinaro, avec Fabrice Luchini, Manuel Blanc, Sandrine Kiberlain, Jacques Weber, Michel Piccoli, Claire Nebout (1 h 40).
UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er (36-68-68-58) ; Gaumont Opéra Impérial, dolby, 2e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Hautefeuille, dolby, 6e (46-33-79-38 ; 36-68-68-12) ; UGC Odéon, dolby, 6e (36-68-37-62) ; UGC Montparnasse, dolby, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Saint-Lazare-Pasquier, dolby, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Normandie, dolby, 8e (36-68-49-56) ; Paramount Opéra, dolby, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; réservation : 40-30-20-10) ; Majestic Bastille, dolby, 11e (36-68-48-56 ; réservation : 40-30-20-10) ; Les Nation, dolby, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, dolby, 12e (36-68-62-33) ; UGC Gobelins, dolby, 13e (36-68-22-27) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Miramar, dolby, 14e (36-68-04-73 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Gaumont Convention, dolby, 15e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Majestic Passy, dolby, 16e (36-68-48-56 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Maillot, dolby, 17e (36-68-31-34) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (36-68-20-22 ; réservation : 40-30-20-10) ; Le Gambetta, dolby, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; réservation : 40-30-20-10).
L'EXIL DU ROI BÉHANZIN
Film français de Guy Deslauriers, avec Delroy Lindo, France Zobda, Robert Liensol, Denis Tadie Tuene, Allou Cisse, Jacky Alpha (1 h 26).
14-Juillet Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20 ; réservation : 40-30-20-10).
FANTÔME AVEC CHAUFFEUR
Film français de Gérard Oury, avec Philippe Noiret, Gérard Jugnot, Maxime Boidron, Jean-Luc Bideau, Charlotte Kady, Daniel Russo (1 h 30).
UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er (36-68-68-58) ; Rex, 2e (36-68-70-23) ; UGC Danton, 6e (36-68-34-21) ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; George-V, dolby, 8e (36-68-43-47) ; Gaumont Opéra Français, dolby, 9e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; Gaumont Gobelins Fauvette, dolby, 13e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Miramar, dolby, 14e (36-68-04-73 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, dolby, 15e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (36-68-20-22 ; réservation : 40-30-20-10) ; Le Gambetta, dolby, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; réservation : 40-30-20-10).
LEAVING LAS VEGAS (*)
Film américain de Mike Figgis, avec Nicolas Cage, Elisabeth Shue, Julian Sands, Richard Lewis, Steven Weber, Kim Adams (1 h 51).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er (36-68-68-58) ; 14-Juillet Odéon, dolby, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; UGC Triomphe, dolby, 8e (36-68-45-47) ; UGC Opéra, dolby, 9e (36-68-21-24) ; 14-Juillet Bastille, dolby, 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; Escurial, dolby, 13e (36-68-48-24 ; réservation : 40-30-20-10) ; Mistral, dolby, 14e (36-68-04-73 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (36-68-20-22 ; téléphone réservation : 40-30-20-10).
NICO ICON
Film allemand de Susanne Ofteringer, avec Tina Aumont, Ari Boulogne, Edith Boulogne, Jackson Browne, John Cale, Bob Dylan (1 h 12).
VO : 14-Juillet Beaubourg, dolby, 3e (36-68-69-23) ; 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00 ; 36-68-59-02) ; 14-Juillet Hautefeuille, dolby, 6e (46-33-79-38 ; 36-68-68-12) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27).
NIXON
Film américain d'Oliver Stone, avec Anthony Hopkins, Joan Allen, Powers Boothe, Ed Harris, BobHoskins, E. G. Marshall (3 h 10).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er (36-68-68-58) ; Rex, dolby, 2e (36-68-70-23) ; Reflet Médicis, salle Louis-Jouvet, 5e (36-68-48-24) ; UGC Odéon, dolby, 6e (36-68-37-62) ; UGC Rotonde, dolby, 6e (36-65-70-73 ; 36-68-41-45) ; Publicis Champs-Elysées, dolby, 8e (47-20-76-23 ; 36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; La Bastille, dolby, 11e (43-07-48-60) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Bienvenüe Montparnasse, dolby, 15e (36-68-04-73 ; réservation : 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (36-68-20-22 ; réservation : 40-30-20-10).
VF : Paramount Opéra, dolby, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; réservation : 40-30-20-10).
OCTOBRE
Film québécois de Pierre Falardeau, avec Hugo Dubé, Luc Picard, Pierre Rivard, Denis Trudel, Serge Houde (1 h 30).
Action Christine, dolby, 6e (43-29-11-30 ; 36-65-70-62).
VALSE AU BORD DE LA PETCHORA
Film géorgien de Lana Gogoberidze, avec Ninon Surguladze, Guram Pirtskhalava, Marika Chichinadze, Tamara Skhirtladze, Ninely Chankuftadze (1 h 48).
VO : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

EXCLUSIVITÉS

A L'ABRI DE LEURS AILES
de Buddhadeb Dasgupta,
avec Rajit Kapoor, Laboni Sarkar, Sadhu Meher, Shankar Charkraborty, Indrani Halder.
Indien (1 h 23).
VO : Reflet Médicis II, 5e (36-68-48-24).
A LA VIE, A LA MORT !
de Robert Guédiguian,
avec Ariane Ascaride, Jacques Boudet, Jean-Pierre Darroussin, Jacques Gamblin, Gérard Meylan, Jacques Pieiller.
Français (1 h 40).
Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Grand Pavois, dolby, 15e (45-54-46-85 ; réservation : 40-30-20-10).
L'ANGLAIS QUI GRAVIT UNE COLLINE…
de Christopher Monger,
avec Hugh Grant, Tara Fitzgerald, Colm Meaney, Ian McNeice, Ian Hart, Kenneth Griffith.
Britannique (1 h 35).
VO : UGC Triomphe, 8e (36-68-45-47).
L'ARMÉE DES 12 SINGES
de Terry Gilliam,
avec Bruce Willis, Madeleine Stowe, Brad Pitt, Christopher Plummer, Franck Gorshin.
Américain (2 h 05).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er (36-68-68-58) ; Rex (le Grand Rex), dolby, 2e (36-68-70-23) ; Rex, dolby, 2e (36-68-70-23) ; Rex (le Grand Rex), dolby, 2e (36-68-70-23) ; UGC Odéon, 6e (36-68-37-62) ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; George-V, THX, dolby, 8e (36-68-43-47) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; Gaumont Gobelins Rodin, dolby, 13e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (36-68-20-22 ; réservation : 40-30-20-10).
BABE
LE COCHON DEVENU BERGER
de Chris Noonan,
avec James Cromwell, Magda Szubanski.
Américain (1 h 31).
VO : 14-Juillet Odéon, dolby, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; George-V, dolby, 8e (36-68-43-47).
VF : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er (36-68-68-58) ; Rex, dolby, 2e (36-68-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; George-V, dolby, 8e (36-68-43-47) ; Paramount Opéra, dolby, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Mistral, 14e (36-68-04-73 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Convention, 15e (36-68-29-31) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (36-68-20-22 ; réservation : 40-30-20-10) ; Le Gambetta, dolby, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; réservation : 40-30-20-10).
LE BALLON BLANC
de Jafar Panahi,
avec Aïda Mohammadkhani, Mohsen Kafili, Fereshteh Sadr Orfani, Anna Bourkowska, Mohammad Shahani, Mohammad Bahktiari.
Iranien (1 h 25).
VO : 14-Juillet Beaubourg, 3e (36-68-69-23).
BROKEN ARROW
de John Woo,
avec John Travolta, Christian Slater, Samantha Mathis, Delroy Lindo, Frank Whaley, Bob Gunton.
Américain (1 h 48).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er (36-68-68-58) ; Gaumont Marignan, 8e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Normandie, dolby, 8e (36-68-49-56) ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10).
LES CAHIERS RETROUVÉS DE NINA VYROUBOVA
de Dominique Delouche,
avec Nina Vyroubova, Cyril Atanassof, Attilio Labis, Milorad Miskovitch, Delphine Moussin, Isabelle Ciaravola.
Français (1 h 35).
Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14 ; réservation : 40-30-20-10).
CASINO (*)
de Martin Scorsese,
avec Robert De Niro, Sharon Stone, Joe Pesci, Don Rickles, Alan Hing, Kevin Pollak.
Américain (2 h 58).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er (36-68-68-58) ; 14-Juillet Beaubourg, dolby, 3e (36-68-69-23) ; Grand Action, dolby, 5e (43-29-44-40 ; 36-65-70-63) ; Bretagne, dolby, 6e (36-68-04-73 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Danton, dolby, 6e (36-68-34-21) ; Gaumont Marignan, dolby, 8e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Normandie, dolby, 8e (36-68-49-56) ; Max Linder Panorama, THX, dolby, 9e (48-24-88-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; La Bastille, dolby, 11e (43-07-48-60) ; Gaumont Grand Ecran Italie, dolby, 13e (36-68-75-13 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Gaumont Kinopanorama, dolby, 15e (; 36-68-75-15 ; réservation : 40-30-20-10) ; Majestic Passy, dolby, 16e (36-68-48-56 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Maillot, dolby, 17e (36-68-31-34) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (36-68-20-22 ; réservation : 40-30-20-10).
VF : Rex, dolby, 2e (36-68-70-23) ; UGC Montparnasse, dolby, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Paramount Opéra, dolby, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; réservation : 40-30-20-10) ; Les Nation, dolby, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, dolby, 12e (36-68-62-33) ; UGC Gobelins, dolby, 13e (36-68-22-27) ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Mistral, dolby, 14e (36-68-04-73 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Convention, dolby, 15e (36-68-29-31) ; Le Gambetta, THX, dolby, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; réservation : 40-30-20-10).
CHAMANE
de Bartabas,
avec Igor Gotsman, Spartak Fedotov, Vladimir Yakovlev, Sergueï Emilianov, Stefan Beliaev, Aliocha Egounov.
Français (1 h 35).
VO : 14-Juillet Beaubourg, dolby, 3e (36-68-69-23) ; 14-Juillet Odéon, dolby, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27).
LA COMÉDIE DE DIEU
de Joao César Monteiro,
avec Claudia Teixeira, Max Monteiro, Raquel A.
Portugais (2 h 43).
VO : Latina, 4e (42-78-47-86) ; Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43 ; réservation : 40-30-20-10).
COÛTE QUE COÛTE
de Claire Simon,
Français (1 h 35).
Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).
LE CRI DE TARZAN
de Thomas Bardinet,
avec Julien Haurant, Hamida Bedjaoui, Marie Vialle, Martine Erhel, Michel Jeanjan, Kader Touati.
Français (1 h 52).
Saint-André-des-Arts II, 6e, (43-26-80-25).
DEAD MAN
de Jim Jarmusch,
avec Johnny Depp, Gary Farmer, Lance Henriksen, Robert Mitchum, Gabriel Byrne, John Hurt.
Américain, noir et blanc (2 h 14).
VO : Le Quartier Latin, 5e (43-26-84-65) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
DENISE AU TÉLÉPHONE
de Hal Salwen,
avec Tim Daly, Caroleen Feeney, Dan Gunther, Dana Wheeler Nicholson.
Américain (1 h 20).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, 1er (36-68-68-58) ; Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Rotonde, 6e (36-65-70-73 ; 36-68-41-45) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60).
ELDORADO
de Charles Binamé,
avec Robert Brouillette, Pascale Bussières, James Hyndman, Macha Limonchik, Pascale Montpetit.
Canadien (1 h 44).
UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er (36-68-68-58) ; Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49) ; Sept Parnassiens, dolby, 14e (43-20-32-20 ; réservation : 40-30-20-10).
ERMO
de Zhou Xiaowen,
avec Alia, Ge Zhijun, Liu Peiqi.
Chinois (1 h 30).
VO : Reflet Médicis I, 5e (36-68-48-24).
FLIRT
de Hal Hartley,
avec Bill Sage, Parker Posey, Martin Donovan, Dwight Ewell, Geno Lechner, Elina Lowensohn.
Américain (1 h 25).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, 1er (36-68-68-58) ; 14-Juillet Hautefeuille, dolby, 6e (46-33-79-38 ; 36-68-68-12).
HEAT
de Michael Mann,
avec Al Pacino, Robert De Niro, Val Kilmer, Jon Voight, Diane Venora, Tom Sizemore.
Américain (2 h 50).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er (36-68-68-58) ; Bretagne, 6e (36-68-04-73 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Marignan, dolby, 8e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; George-V, dolby, 8e (36-68-43-47) ; Gaumont Grand Ecran Italie, dolby, 13e (36-68-75-13 ; réservation : 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (36-68-20-22 ; réservation : 40-30-20-10).
LI
de Marion Hänsel,
avec Stephen Rea, Ling Chu, Adrian Brine.
Franco-belge-britannique (1 h 32).
VO : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).
MAUDITE APHRODITE
de Woody Allen,
avec Woody Allen, F. Murray Abraham, Helena Bonham Carter, David Ogden Stiers, Mira Sorvino, Michael Rapaport.
Américain (1 h 34).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er (36-68-68-58) ; 14-Juillet Beaubourg, dolby, 3e (36-68-69-23) ; Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Danton, dolby, 6e (36-68-34-21) ; La Pagode, dolby, 7e (36-68-75-07 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Champs-Elysées, dolby, 8e (43-59-04-67 ; réservation ; 40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Français, dolby, 9e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Majestic Bastille, dolby, 11e (36-68-48-56 ; réservation : 40-30-20-10) ; Les Nation, dolby, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33 ; réservation : 40-30-20-10) ; Escurial, dolby, 13e (36-68-48-24 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Gobelins Rodin, dolby, 13e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Majestic Passy, dolby, 16e (36-68-48-56 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Maillot, 17e (36-68-31-34) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (36-68-20-22 ; réservation : 40-30-20-10).
VF : UGC Opéra, 9e (36-68-21-24) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, dolby, 15e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10).
LES MENTEURS
d'Elie Chouraqui,
avec Jean-Hugues Anglade, Lorraine Bracco, Valéria Bruni-Tedeschi, Sami Frey, Julie Gayet, Christian Charmetant.
Français (1 h 47).
Gaumont Ambassade, dolby, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Mistral, 14e (36-68-04-73 ; réservation : 40-30-20-10).
MUSSULMAN
de Vladimir Khotinenko,
avec Evgeni Mironov, Nina Usatova, Evdokia Germanova, Alexandre Baluev, Alexandre Peskov, Petr Saitchenko.
Russe (1 h 50).
VO : Studio Galande, 5e (43-26-94-08 ; 36-68-06-24 ; réservation : 40-30-20-10).

NELLY ET M. ARNAUD
de Claude Sautet,
avec Emmanuelle Béart, Michel Serrault, Jean-Hugues Anglade, Claire Nadeau, Françoise Brion, Michèle Laroque.
Français (1 h 46).
UGC Forum Orient Express, 1er (36-68-32-24) ; Le Champo-Espace Jacques-Tati, 5e (43-54-51-60) ; Gaumont Marignan, dolby, 8e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Les Montparnos, dolby, 14e (36-68-04-73 ; réservation : 40-30-20-10) ; Grand Pavois, dolby, 15e (45-54-46-85 ; réservation : 40-30-20-10) ; Saint-Lambert, dolby, 15e (45-32-91-68).
NO SEX LAST NIGHT
de Sophie Calle,
Greg Shepard,
avec Sophie Calle, Greg Shephard.
Français (1 h 15).
VO : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09).
NOS ANNÉES SAUVAGES
de Wong Kar-Wai,
avec Leslie Cheung, Andy Lau, Maggie Cheung, Carina Lau, Rebecca Pan, Jacky Cheung.
Hongkong (1 h 33).
VO : UGC Forum Orient Express, dolby, 1er (36-68-32-24) ; Racine Odéon, 6e (43-26-19-68 ; réservation : 40-30-20-10) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60).
PAR-DELÀ LES NUAGES
de Michelangelo Antonioni,
avec Inès Sastre, Kim Rossi-Stuart, Sophie Marceau, John Malkovich, Fanny Ardant, Chiara Caselli.
Italien (1 h 44).
VO : 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00 ; 36-68-59-02) ; Elysées Lincoln, dolby, 8e (43-59-36-14 ; réservation : 40-30-20-10) ; Grand Pavois, dolby, 15e (45-54-46-85 ; réservation : 40-30-20-10) ; Studio 28, 18e (46-06-36-07).
PERSONNE NE PARLERA DE NOUS (*)
d'Agustin Diaz Yanes,
avec Victoria Abril, Federico Luppi, Pilar Bardem, Daniel Gimenez Cacho, Ana Ofelia Murgia, Guillermo Gil.
Espagnol (1 h 44).
VO : UGC Forum Orient Express, dolby, 1er (36-68-32-24) ; Reflet Médicis II, 5e (36-68-48-24) ; George-V, 8e (36-68-43-47) ; Gaumont Opéra Français, dolby, 9e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20 ; réservation : 40-30-20-10).
RAISON ET SENTIMENTS
d'Ang Lee,
avec Emma Thompson, Alan Rickman, Kate Winslet, Hugh Grant, Greg Wise, Emilie François.
Américain (2 h 15).
VO : Gaumont les Halles, dolby, 1er (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Hautefeuille, dolby, 6e (46-33-79-38 ; 36-68-68-12) ; UGC Danton, 6e (36-68-34-21) ; La Pagode, 7e (36-68-75-07 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Champs-Elysées, dolby, 8e (36-68-66-54) ; Gaumont Opéra Français, dolby, 9e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; Gaumont Grand Ecran Italie, dolby, 13e (36-68-75-13 ; réservation : 40-30-20-10) ; Mistral, 14e (36-68-04-73 ; réservation : 40-30-20-10) ; Sept Parnassiens, dolby, 14e (43-20-32-20 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; UGC Maillot, 17e (36-68-31-34) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (36-68-20-22 ; réservation : 40-30-20-10).
LA ROUE
de Morshedul Islam,
avec Amirul Huq Chowdhury, Ashish Khondoker, Ruhul Amin Rubel, Ataur Rahman, Dilara Zaman, Golam Rasul Babu.
Bangladais (1 h 05).
VO : 14-Juillet Beaubourg, 3e (36-68-69-23).
SEPT EN ATTENTE
de Françoise Etchegaray,
avec Clémentine Amouroux, Richard Bean, Gwenola Bothorel, Myriam David, Marpessa Dawn, Cécile Pares.
Francais (1 h 30).
Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18).
SEVEN (*)
de David Fincher,
avec Brad Pitt, Morgan Freeman, Gwyneth Paltrow, John C. McGinley, Endre Hules, Andy Walker.
Américain (2 h 10).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er (36-68-68-58) ; UGC Odéon, 6e (36-68-37-62) ; Gaumont Marignan, dolby, 8e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Normandie, dolby, 8e (36-68-49-56) ; Bienvenüe Montparnasse, dolby, 15e (36-68-04-73 ; réservation : 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (36-68-20-22 ; réservation : 40-30-20-10).
SHARAKU
de Masahiro Shinoda,
avec Hiroyuki Sanada, Shina Iwashita, Tsurutaro Kataoka, Shiro Sano, Riona Hazuki.
Japonais (1 h 55).
VO : Reflet Médicis I, 5e (36-68-48-24).
SMOKE
de Wayne Wang,
avec William Hurt, Harvey Keitel, Stockard Channing, Harold Perrineau Jr., Ashley Judd, Forest Whitaker.
Américain (1 h 50).
VO : Gaumont les Halles, dolby, 1er (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14 ; réservation : 40-30-20-10) ; La Bastille, dolby, 11e (43-07-48-60) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20 ; réservation : 40-30-20-10) ; Grand Pavois, dolby, 15e (45-54-46-85 ; réservation : 40-30-20-10).
SUR LA ROUTE DE MADISON
de Clint Eastwood,
avec Clint Eastwood, Meryl Streep, Annie Corley, Victor Slezak, Jim Haynie, Sara Kathryn Schmitt.
Américain (2 h 15).
VO : 14-Juillet Beaubourg, dolby, 3e (36-68-69-23) ; Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Denfert, dolby, 14e (43-21-41-01) ; Grand Pavois, dolby, 15e (45-54-46-85 ; réservation : 40-30-20-10) ; Saint-Lambert, dolby, 15e (45-32-91-68).
TAXANDRIA
de Raoul Servais,
avec Armin Mueller-Stahl, Richard Kattan, Elliott Spiers, Katja Studt, Chris Campion, Daniel Emilfork.
Belgo-allemand-français (1 h 20).
VO : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63). VF : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).
WEEK-END EN FAMILLE
de Jodie Foster,
avec Holly Hunter, Robert Downey Jr., Anne Bancroft, Dylan McDermott, Charles Durning, Geraldine Chaplin.
Américain (1 h 45).
VO : UGC Forum Orient Express, dolby, 1er (36-68-32-24) ; Gaumont Opéra Impérial, dolby, 2e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Odéon, dolby, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; UGC Rotonde, 6e (36-65-70-73 ; 36-68-41-45) ; George-V, 8e (36-68-43-47) ; Les Montparnos, 14e (36-68-04-73 ; réservation : 40-30-20-10).
WITTGENSTEIN
de Derek Jarman,
avec Karl Johnson, Michael Gough, Tilda Swinton, John Quentin, Kevin Collins, Clancy Chassay.
Britannique (1 h 15).
VO : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

REPRISES

HARA-KIRI
de Masaki Kobayashi,
avec Tatsuya Nakadai, Akira Ishihama, Shima Iwashita, Rentaro Mikuni.
Japonais, 1962, noir et blanc, copie neuve (2 h 15).
VO : L'Arlequin, 6e (36-68-48-24 ; réservation : 40-30-20-10).

(*) Films interdits aux moins de 12 ans.
(**) Films interdits aux moins de 16 ans.

666 millions de francs de bénéfices pour Canal Plus

LE BÉNÉFICE NET de Canal Plus (part du groupe) a augmenté de 6,4 % l'an dernier, pour atteindre 666 millions de francs (626 millions en 1994), a annoncé le groupe mardi 19 mars à l'issue d'un conseil d'administration. Pour la première fois depuis sa création en 1984, le chiffre d'affaires consolidé de la chaîne a dépassé les 10 milliards de francs, pour atteindre 10,157 milliards contre 9,567 milliards (+ 6,2 %).

Canal Plus, qui est une des valeurs phares du CAC 40, a qualifié de *« très satisfaisante »* la hausse de son chiffre d'affaires, imputant cette réussite à son *« excellente performance commerciale en France »*. Le montant annoncé ne tient pas compte des chaînes à péage étrangères, qui, selon un communiqué de la chaîne, *« ont connu également de très bons résultats commerciaux »*.

Pour 1996, Canal Plus envisage une progression de son chiffre d'affaires consolidé *« de l'ordre de 6 % »*, et un résultat consolidé comparable à celui de 1995, tous chiffres qui tiennent compte du financement des *« charges induites par le lancement du numérique en France »*.

■ **PRESSE : les personnels des magazines « Télé-Star » et « Top Santé »**, récemment cédés par la CLT au groupe de presse britannique EMAP, ont décidé mardi 19 mars, lors d'une assemblée générale, de déposer un préavis de grève pour le lundi 25 mars.

Les dépenses publicitaires progresseraient de 3,5 % en 1996

La promotion, la télévision et le marketing direct ont enregistré des croissances supérieures à la moyenne du marché (4,5 %) en 1995

MALGRÉ une conjoncture économique morose, malgré l'attentisme des annonceurs pendant la campagne électorale de début d'année et l'impact sur certains médias des mouvements de grève de décembre, les dépenses publicitaires se sont élevées, en 1995, à 147,7 milliards de francs, enregistrant ainsi une progression de 4,5 % par rapport à 1994. Sur cette somme globale, 49 milliards de francs ont été dépensés pour atteindre des cibles locales. C'est ce que révèle l'étude sur la globalité des investissements publicitaires menée par France Pub (groupe Havas) auprès de 2 500 entreprises.

Les grands médias ont connu des évolutions contrastées. La presse quotidienne et la radio ont été moins recherchées que la presse magazine et, particulièrement, la télévision. Les actions publicitaires qui génèrent du trafic à court terme comme la promotion et le marketing direct continuent à enregistrer des croissances supérieures à celles des autres vecteurs de communication.

En télévision et dans le cinéma, les dépenses des annonceurs ont augmenté respectivement, en 1995, de 6,8 % et de 8 %. En radio, où les investissements publicitaires restent stables (+ 0,6 % seulement) après la forte poussée du marché en 1994 (+ 4,3 %), les thématiques se sont mieux comportées que les généralistes. Pour la presse (+ 3,1 %), les magazines ont eu la préférence des publicitaires (+ 4,6 %), qui utilisent ce support dans le but principal de valoriser l'image de l'entreprise ou des produits. La presse quotidienne régionale connaît une progression de 2,3 % des dépenses des publicitaires et sert essentiellement à atteindre les zones géographiques précises et stimuler les ventes à court terme. En revanche, les annonceurs ont réduit leurs investissements dans la presse quotidienne nationale (– 0,5 % tandis que les recettes du *Monde* progressaient de 3 %), qui a vu sa part de marché se réduire de près de 5 %.

Avec une augmentation de 3,7 %, la presse gratuite a réalisé de son côté une belle performance, due, notamment, à l'amélioration de la qualité du produit, à une meilleure adéquation avec ses lecteurs et aux modes de consommation particuliers des petits budgets.

NETTE AUGMENTATION

La presse professionnelle est aussi en nette progression (+ 3,3 %) par rapport à l'année précédente (+ 1,3 %). Quant aux annuaires et aux guides, ils sont considérés comme incontournables par les annonceurs qui, en 1995, y ont investi 5,55 milliards de francs (+ 0,3 % par rapport à 1994). Les objectifs les plus fréquemment associés à ces supports : le développement de la notoriété et les actions ciblées sur une catégorie précise de clients.

Hors médias, l'affichage maintient ses positions (+ 1,9 %), mais ce sont le marketing direct et la promotion qui obtiennent les meilleurs scores : le premier connaît une progression de 6,1 % (avec 45,46 milliards de francs investis dans ce secteur), tandis que le second enregistre la plus forte croissance des dépenses (+ 7,4 % et 23,23 milliards de francs investis).

Pour France Pub, cette étude révèle qu'après les progressions spectaculaires des années 80, le marché publicitaire est arrivé aujourd'hui à maturité. Secundo, la croissance de ce marché est désormais parallèle à celle de l'activité économique. Tertio, les petits annonceurs disposent d'une plus grande marge de manœuvre et représentent un potentiel de développement relativement important. Enfin, France Pub prévoit pour 1996 une progression du marché publicitaire de 3,5 %.

Véronique Cauhapé

■ **PRIX : le Comité français pour l'audiovisuel**, que préside Jean Cluzel, sénateur (Union centriste) de l'Allier, a décerné le 18 mars à notre collaborateur Daniel Schneidermann pour le magazine « Arrêt sur images », qu'il présente sur La Cinquième en compagnie de Pascale Clark et qui est consacré à la *« lecture des images »*. C'est la deuxième année que le Comité français pour l'audiovisuel distingue des productions qui lui ont paru *« contribuer au renouvellement des genres télévisés et radiophoniques ainsi qu'à la promotion de la qualité sur les antennes pendant l'année précédente »*. Au total douze prix et une mention spéciale ont été attribués pour 1995.

Michael Jackson et le prince Al Waleed s'associent dans les loisirs et le multimédia

LE ROI DU SHOW BIZZ et un (authentique) prince de la finance se sont associés, mardi 19 mars, à Paris, pour investir de concert dans l'industrie du divertissement et du multimédia. Michael Jackson (veste vermillon et mèche tombante) et le prince saoudien Al Waleed Bin Talal (complet sobre et chemise blanche) ont, sous les crépitements des flashes, jeté publiquement les bases d'une société commune baptisée Kingdom Entertainment. Le premier acte de cette société dirigée par le producteur de cinéma Tarak Ben Ammar et le docteur Al Mansour, *« conseiller du prince et de Michael Jackson »*, sera de sponsoriser la tournée *History Tour* du chanteur. Un film d'animation dans le style Disney est également en voie de signature avec une star de la mise en scène. Hormis le contrat qui lie le chanteur à Sony Music, tous les projets de Michael Jackson passeront désormais par Kingdom Entertainment.

D'une voix frêle, Michael Jackson a d'abord remercié la presse de s'être déplacé, puis a lu un bref communiqué pour indiquer qu'au cours de ses tournées le désir lui était souvent venu de mettre en place des structures capables de répondre aux aspirations *« à une vie meilleure »* de ses millions de fans. Sa rencontre avec le prince Al Waleed, voici dix-huit mois, lui a permis de donner un début de réalisation à ses rêves de *« fraternité, de paix, d'amour et de respect des valeurs familiales »*.

Le prince Al Waleed Bin Talal, investisseur bien connu des places financières occidentales (Citicorp, Saks Fifth Avenue...), a ensuite pris le relais, rappelant son intérêt pour le secteur de la communication – le prince est aussi actionnaire de Mediaset, la holding de Silvio Berlusconi, et ART, un bouquet de chaînes de télévision diffusant sur le monde arabe –, mais aussi son attachement *« aux valeurs familiales et à la qualité des loisirs familiaux »*.

RENTABILISATION

« Les diffuseurs du monde entier demandent des produits audiovisuels fédérateurs pour les soirs de la semaine où la famille est rassemblée », explique Tarak Ben Ammar. *« Nous avons fait des études, la demande est considérable. »* En Europe et aux Etats-Unis comme dans le tiers-monde. Mais Kingdom Entertainment ne se privera pas non plus de rentabiliser ses capitaux dans *« des parcs à thème, des films de cinéma et d'animation, des projets d'édition musicale, des livres pour enfants, des chaînes de restaurants... »*, etc. La crédibilité de l'accord n'est pas affectée par le fait qu'aucun capital de départ n'ait été cité. Michael Jackson s'avère être un businessman très doué. A trente-neuf ans, il est à la tête d'ATV, un catalogue de droits musicaux, qui comprend notamment l'intégralité du répertoire des Beatles. Ces droits, achetés pour 47 millions de dollars, ont été revendus dix fois plus cher à Sony Music l'an dernier.

Yves Mamou

MERCREDI 20 MARS

TF 1

13.00 Journal, Météo.
13.35 Femmes. Magazine.
13.40 Les Feux de l'amour.
14.30 Sydney Police. L'otage. Série.
15.30 Sous le soleil. Le beau mariage. Série.
16.20 Une famille en or. Jeu.
16.55 Super Club Dorothée.
17.25 Football. En direct de Moscou. Quart de finale retour de la Ligue des champions : Spartak Moscou-FC Nantes ; 17.30, Coup d'envoi ; 18.15, Mi-temps ; 18.30, 2e mi-temps (120 min). 6848556
19.25 Vidéo gag. Divertissement.
20.00 Journal, La Minute hippique, Météo, Météo des neiges.

20.50

COLUMBO
Série. Grandes manœuvres et petits soldats, avec Peter Falk (100 min). 208240
Un meurtre camouflé en accident. Une sombre affaire de chantage autour d'un trafic d'armes. Un camp de mercenaires comme champ d'action... La routine quoi !

22.30

FOOTBALL
Résumes des quarts de finale de la Ligue des champions : Juventus FC (Italie)-Real Madrid (Espagne) ; Panathinaikos FC (Grèce)-Legia Varsovie (Pologne) ; Ajax Amsterdam (Pays-Bas)-Borussia Dortmund (Allemagne) (100 min). 5061285
0.10 Ushuaïa. L'or du fleuve, Le spéléonaute ; Au rythme des pirogues ; Crocodile George (60 min). 2423223
1.10 Journal, Météo.
1.20 Côté cœur. 1.50 et 2.50, 3.55 TF1 nuit. 2.00 et 5.05 Histoires naturelles. 3.00 Histoire des inventions. 4.45 Musique.

France 2

11.45 et 4.15 Les Z'amours.
12.25 Pyramide. Jeu.
12.55 et 13.40 Météo.
12.59 Journal.
13.50 Derrick. Le roi de cœur. Série.
14.50 Le Renard. Série.
15.55 Tiercé. En direct d'Enghien.
16.10 Hartley, cœurs à vif. Série.
17.00 Quoi de neuf, docteur ? Zorro est arrivé. Série.
17.30 La Fête à la maison. Le plongeon de la mort.
18.05 et 3.30 Les Bons Génies. Jeu.
18.45 Qui est qui ? Jeu.
19.15 Bonne nuit, les petits. Où est Gros Nounours ?
19.20 et 2.00 Studio Gabriel.
19.55 et 20.45 Tirage du Loto.
19.59 Journal, Météo.

20.55

L'INSTIT
Série. Une seconde chance, de Gérard Marx, avec Gérard Klein (100 min). 2842846
A la mort de sa mère, une petite fille est confiée à la garde de ses grands-parents. Après dix ans d'absence son père réapparaît...

22.35

BAS LES MASQUES
L'amour plus fort que tout. Avec Michel Bozon (70 min). 8875440
23.45 Journal, Bourse, Météo.
0.05 Le Cercle de minuit. Magazine. Alain Delon, à propos de la rétrospective de ses films à la Cinémathèque française du 28 mars au 28 avril. Avec Dominique Païni, Serge Toubiana, Xavier Veauvois, Alfredo Arias (80 min). 5713136
1.25 Histoires courtes. Eternelles. Court métrage d'Eric Zouca. 2.30 Emissions religieuses (rediff.). 4.05 24 heures d'infos. 4.45 Outremers (rediff.). 5.40 Dessin animé.

France 3

12.35 Journal.
13.05 Keno.
13.25 Texas. Téléfilm de Richard Lang [2/2] (95 min). 2134730
15.00 Questions au gouvernement. En direct de l'Assemblée nationale.
16.05 Les Craquantes. Série.
16.35 Popeye. Dessin animé.
16.40 Les Minikeums.
17.45 Je passe à la télé.
18.20 Questions pour un champion. Jeu.
18.50 Un livre, un jour. *L'Enfant aux deux langues*, de Claude Hagège.
18.55 Le 19-20 de l'information, 19.08, Journal régional.
20.05 Fa si la chanter. Jeu.
20.35 Tout le sport.

20.50

LA MARCHE DU SIÈCLE
Magazine présenté par Jean-Marie Cavada en collaboration avec France-Info en direct de Sarajevo. Bosnie : les enjeux de la paix (115 min). 434469
22.45 Journal, Météo.

23.15

▶ UN SIÈCLE D'ÉCRIVAINS
Hervé Bazin, de Jean-Daniel Verhaeghe et Pierre Moustiers (50 min). 8548681
0.05 Les Quatre Dromadaires. Un Africain volant (rediff). 1.00 Dynastie. Le candidat. 1.45 Musique Graffiti. Jeunes interprètes : Quatre mazurkas, de Chopin, par Emmanuel Strausser, piano (15 min).

La Cinquième

13.00 Fête des bébés. 13.30 La Grammaire impertinente. 13.35 Attention santé. Cannabis. 13.40 Demain le monde. Le Monde de la chirurgie. 14.10 L'Esprit du sport. 15.00 Omnisciences. 15.30 Vaisseau Terre. 16.00 Un temps pour la danse. Le mouvement [3/10]. 16.30 Le Réseau des métiers. 16.35 Rintintin. 17.30 Les Enfants de John. 17.55 Planète blanche. L'AGI et le traité ; KGI, les bases scientifiques. 18.30 Le Monde des animaux.

Arte

19.00 The Comic Strip. Série [3/12]. Camp de survie sans survêt', de Sandy Johnson, avec Adrian Edmondson (30 min). 6933
19.30 7 1/2. Magazine présenté par Désirée Bethge. Smoking, no smoking (30 min). 5204
20.00 Les Crapauds du désert. Documentaire de Kurt Hirschel et Heinz von Matthey (30 min). 2117
20.30 8 1/2 Journal.

20.45

LES MERCREDIS DE L'HISTOIRE
Documentaire. Les Chemins de l'histoire : Odessa, d'Ulla Lachauer (55 min). 9203730
Dessinée par un Français, port creusé par les Grecs et une vitalité qui doit beaucoup aux Italiens, c'est la ville d'Odessa, placée au carrefour de l'Orient et de l'Occident, sur les rives de la mer Noire. Odessa, un célèbre escalier aussi... celui du Cuirassé Potemkine.

21.40

LE CHOIX D'ANTON BRUCKNER
Documentaire fiction de Jan Schmidt-Garre (85 min). 1509310
Le Choix d'Anton Bruckner *(1824-1896) évoque une phase critique dans la vie du compositeur. Souffrant alors d'une maladie nerveuse, il doit néanmoins répondre à des questions existentielles.*
23.05 La terre tremble ■ ■ ■ Film italien de Luchino Visconti. (1948, N., v. o., 153 min). 87627138
Dans un village de Sicile, les pêcheurs sont exploités par les mareyeurs. Un garçon, qui a fait la guerre sur le continent, décide que sa famille vendra elle-même les produits de la pêche pour recueillir directement le fruit de son travail.
1.40 Rêves de glace. Documentaire (55 min, rediff.).

M 6

12.00 Ma sorcière bien-aimée. Série.
12.25 La Petite Maison dans la prairie. [1/2]. Série.
13.25 M 6 Kid.
16.20 Hit Machine (rediff.).
17.00 et 0.55 Fanzine.
17.35 L'Etalon noir. Série.
18.05 Models Inc. Série.
19.00 Code Quantum. Série. Y a-t-il une vie après le viol ?
19.54 Six minutes d'information.
20.00 et 0.45 ▶ Mode 6. Magazine. Jean-Charles de Castelbajac.
20.05 Notre belle famille.
20.35 Ecolo 6. Du riz pour le troisième millénaire.

20.45

LES RACINES DU CŒUR
Téléfilm de Richard Colla, avec Lisa Hartman, Linda Evans. [1/2] (92 min). 378643 [2/2] (93 min). 5157049
Une photographe renommée de Los Angeles rend visite à son père, propriétaire d'un des derniers grands ranches de Californie. Criblé de dettes, celui-ci est pressé par son banquier de vendre ses terres qu'il aimerait voir transformées en parc national à sa mort.
0.15 Fantasmes. La danse d'Emilie.
1.30 Best of pop-rock. Musique.
3.00 Culture pub. Magazine. 3.25 E = M 6. Magazine. 3.50 L'Ile aux plongeuses nues. Documentaire. 4.25 Jazz Dance. Documentaire (50 min).

Canal +

10.55 Le cave se rebiffe. Film de Gilles Grangier (1961, version colorisée, 94 min). 21354339
▶ En clair jusqu'à 13.45
12.30 La Grande Famille.
13.45 Décode pas Bunny.
14.40 Les Inventions de la vie. Documentaire (26 min). 496594
15.15 Jack Reed, le bras de la justice. Téléfilm de Brian Dennehy (88 min). 827285
16.45 Basket américain. Philadelphie-Chicago.
18.00 Dessin animé. Les Exploits d'Arsène Lupin.
▶ En clair jusqu'à 21.00
18.24 Help ! Série.
18.35 Nulle part ailleurs. Invité : André Wilms.
20.30 Le Journal du cinéma.

21.00

DEUX COW-BOYS À NEW YORK
Film américain de Gregg Champion, avec Woody Harrelson, Kiefer Sutherland (1994, 103 min). 7379420
Intrigue policière éculée et scènes de comédie lourdingues. Une catastrophe.
22.45 Flash d'information.

22.50

L'AFFAIRE PÉLICAN ■
Film d'Alan J. Pakula, avec Julia Roberts, Denzel Washington (1993, v. o., 136 min). 3855136
1.05 Bernard Blier. Documentaire de Doug Headline et Dominique Cazenave (52 min). 1617843
Mélange d'archives et de témoignages, ce bel hommage révèle un comédien reconnaissant de ses chances, mais aussi un fin gourmet.
2.00 Buffet froid ■ ■ ■ Film de Bertrand Blier (1979, 89 min). 5837020

Radio

France-Culture

20.00 Le Rythme et la Raison. Dans le cadre de la Saison Musicale Slave. Le Groupe des Cinq : Milij Balakirev, César Cui, Modeste Moussorgski, Nicolas Rimski-Korsakov, Alexandre Borodine (3).
20.30 Antipodes. Le désamour de la patrie chez les écrivains belges. 21.32 Correspondances. 22.00 Communauté des radios publiques de langue française. La Pensée en marche avec Fernand Dumont (2). Une émission de Radio Canada.
22.40 Nuits magnétiques. La tétralogie du vieux monsieur (2).
0.05 Du jour au lendemain. Jacques Derrida (Résistances) (2). 0.50 Coda. Le Rock irlandais (3). 1.00 Les Nuits de France-Culture (Rediff.). Maltaises, de Claudine Galea ; 1.45, Le Gai savoir de Florence D'Suza ; 2.31, L'Inde et le pèlerinage des poètes ; 3.55, Marceline Desbordes Valmore ou la transparence de la voix ; 5.19, Le Jardin de Flore (1) ; 5.29, Nancy Huston (Cantique des plaines) ; 5.55, La 2 CV : une modeste 8e merveille du monde.

France-Musique

20.00 Concert. Donné le 13 février, à l'Opéra d'Avignon, par François-René Duchâble, piano : Œuvres de Chopin : Ballade nº 2 op. 38 ; Nocturne op. 27 nº 2 ; Barcarolle op. 60 ; Vingt-quatre préludes op. 28 ; Les Tableaux d'une exposition, de Moussorgski.
22.00 Soliste. Michel Chapuis.
22.30 Musique pluriel. Récit sur la vieille route, d'après un poème de Li Bai, de Shuya Xu (extrait du concert donné le 22 février à Paris, dans le cadre de Présences 96).
23.07 Ainsi la nuit. Variations sur La Bergère Célimène pour violon et piano K 359, de Mozart ; Trio pour violon, violoncelle et piano nº 3 D 898, de Schubert, par le Trio Oïstrakh.
0.00 Jazz vivant. Les saxophonistes James Carter et Joshua Redman avec Craig Taborn, Jaribu Shahid, Peter Martin, Chris Thomas, Brian Blade (Festivals de Vienne, Juan-les-Pins et Nancy). 1.00 Les Nuits de France-Musique.

Radio-Classique

20.40 Les Soirées de Radio-Classique. Cleopatra et Cesare, drame musical en trois actes, sur un livret de Giovanni Gualberto Bottarelli d'après la Mort de Pompée de Corneille, de C.H. Graun, par le Chœur de Chambre de la Radio de Berlin, le Concerto Köln, dir. René Jacobs, Janet Williams (Cleopatra), Iris Vermillion (Cesare).
0.00 Les Nuits de Radio-Classique.

Les soirées sur le câble et le satellite

TV 5

20.00 Faut pas rêver. Invité : Pierre Arditi.
21.00 Au nom de la loi.
21.55 Météo des cinq continents.
22.00 Journal (France 2).
22.35 Théâtre : Les Fourberies de Scapin. Pièce en trois actes de Molière. Mise en scène de Denise Filiatrault. Enregistré en 1973. Avec René Gagnon, Jean Besré.
22.55 Raison d'Etat.
23.45 Pêche au gros. [4/7] Espadons voiliers au Sénégal.
0.40 ▶ Queen Mary, légende de l'Atlantique (55 min).

Planète

20.35 Jesulín de Ubrique.
21.30 Himalaya. Les vallées tropicales.
22.00 Histoire de l'aviation. [3/7] L'Atlantique 1918-1927.

Paris Première

20.00 20 h Paris Première. Invité : Patrick Bruel.
21.00 Paris modes prêt-à-porter.
22.00 Paris Match Première.
22.30 Daniel Prévost.
23.35 A bout portant.
0.25 Premières loges. (25 min).

France Supervision

20.20 Entracte.
20.40 Concert : Les Byrds. Enregistré à l'Arthur's Club de Genève, dans le cadre du festival Blues Sessions (100 min) 20123001
22.20 Les Précieuses ridicules.
23.55 Sibérie, terre de la soif. De Pascal Plisson.
0.45 Opéra : Le Roi Arthur. En cinq actes de Purcell (95 min) 68308112

Ciné Cinéfil

20.30 Léviathan ■ ■ Film de Léonard Keigel (1962, N., 85 min) 91478049
21.55 Easy Living ■ ■ Film de Jacques Tourneur (1949, N., v.o., 80 min) 38178336
23.15 Drôle de mariage ■ Film de Garson Kanin (1940, N., v.o., 85 min) 53848372

Ciné Cinémas

20.00 Séquences.
20.30 The Blue Iguana ■ Film de John Lafia (1988, 90 min) 5868285
22.00 Et Dieu créa la femme ■ Film de Roger Vadim (1956, 90 min) 3245138
23.30 Ciné Cinécourts.

Série Club

20.20 Ne mangez pas les marguerites. Un dîner spectacle.
20.45 (et 23.45) Buck Rogers. Alerte au gaz.
21.40 (et 1.00) Jim Bergerac. Double vie.
22.30 Alfred Hitchcock présente. C'est perdu.
23.00 Mission impossible. Gaz.
0.30 Janique aimée (30 min).

Canal Jimmy

20.30 Route 66. Le guide destructeur.
21.20 Max Headroom. L'école.
22.10 Chronique de mon canapé.
22.15 Seinfeld. Le Jerry fusilli.
22.40 Cop Rock. Cop-a-Feeliac.
23.25 Liquid Television.
23.50 T'as pas une idée ? Invité : Etienne Chatiliez.
0.50 New York Police Blues. Episode nº 40 (45 min).

Eurosport

17.00 Motors.
18.30 (et 1.00) Grand Prix Magazine.
19.00 Patinage artistique. En direct d'Edmonton (Canada). Championnats du monde. Programme court messieurs (270 min). 44244407
23.30 Equitation.
0.30 ATP Tour Magazine (30 min).

Les programmes complets de radio, de télévision et une sélection du câble sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi.

Signification des symboles :
▶ Signalé dans « Le Monde Télévision-Radio-Multimédia ».
■ On peut voir.
■ ■ Ne pas manquer.
■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classique.
◆ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.

Le « délit flagrant » de Muriel

Arte diffuse un documentaire de Depardon, réalisé en 1994 et remonté pour une soirée thématique sur les châtiments des criminels. Autre film, « Tu ne tueras point », de Kieslowski

LORS de la sortie en salle de *Délits flagrants* (1994), un des quatorze prévenus filmés par Raymond Depardon avait irradié ce film documentaire tourné au palais de justice de Paris. Muriel Leferle, vingt-deux ans, racontait sa vie et sa descente aux enfers en trois longs plans fixes. Parmi la masse de camés, paumés, petits truands, que Depardon avait suivis, ce personnage-là avait quelque chose en plus, incarnant parfaitement *« un moment de notre société »*, selon la formule du cinéaste.

Depardon a remonté cette séquence pour en tirer un nouveau film d'environ 75 minutes, qui sera présenté pour la première fois dans le cadre de la soirée thématique d'Arte intitulée « Crimes et jugements ». On y retrouve, en plus de *Muriel Leferle*, un documentaire de Stephen Trombley sur la peine de mort, depuis les origines jusqu'à sa pratique actuelle aux Etats-Unis *(L'Etat meurtrier)*, un autre de Philippe Saint Gilles *(Punir ou réparer)*, et le cinquième épisode du *Décalogue* de Krzysztof Kieslowski, le cinéaste polonais disparu le 13 mars (*Le Monde* du 15 mars), *Tu ne tueras point*.

Avec *Muriel Leferle*, Raymond Depardon a restitué, avec une caméra qui sait prendre son temps, l'intégralité de trois entretiens au palais de justice : la jeune fille fait successivement face à une psycho-sociologue, au substitut du procureur de la République et à un avocat commis d'office. Elle a été arrêtée en flagrant délit de vol de voiture. Peu importe en réalité, tant



le témoignage va au-delà du fait divers. Ce qui surgit, ce sont des mots, les siens, à la fois précis et incohérents, touchants et effrayants, qu'elle jette à des interlocuteurs qui multiplient les questions pour comprendre. Les détails s'accumulent, des rebondissements surgissent dans une conversation parfois au bord de la rupture – quand elle menace la psychologue de partir. Les questions et les réponses finissent par dresser le portrait d'une jeune fille d'aujourd'hui, un portrait de *« la misère du monde »*.

Muriel est d'abord voleuse de voiture. Puis, délaissée par des parents divorcés. Puis chômeuse. Puis sans-domicile-fixe. Puis toxicomane. Puis prostituée. Puis dealer. Puis plusieurs fois condamnée par défaut. Puis séropositive...

UNE VIE EN « SOLITAIRE »

Chaque information est jetée sans effet aucun, surgit au détour de la conversation et, chaque fois, on sent que les trois personnes qui incarnent l'autorité, voire la société, « encaissent » sans broncher, mais semblent désemparées devant une jeune fille qui leur échappe et ces *« ruptures »* de sa vie. Muriel Leferle est un personnage dont la complexité va au-delà de la fiction.

On apprend qu'elle pratiquait la boxe thaïe – *« une des plus méchantes »* –, qu'elle est *« anti-violence »*, qu'elle a travaillé comme secrétaire dans un commissariat, qu'elle est suivie par un *« tuteur »* énigmatique, qu'elle vit en *« solitaire »*. Elle affirme qu'elle ne sait pas conduire, tout en étant fascinée par les voitures *« turbo 2 litres »* ; elle répond : *« C'est cela même »* quand on lui décline son identité. Il y a aussi Muriel l'actrice qui veut séduire. Elle regarde parfois la caméra, lui sourit, enlève son pull, demande si elle est bien coiffée, confie qu'elle a *« encore toutes ses dents »*.

Souvent, les intonations de l'enfance l'emportent, lorsqu'elle semble se perdre dans ses rêves, quand elle dit : *« Pour moi, Noël, ça ne représente plus rien du tout. »* Sa fragilité apparaît quand elle reste sans voix devant les faits, lorsqu'elle demande si *« elle est gentille, la juge »* ou déclare : *« Je préfère me pendre plutôt que d'aller en prison. »* Alors son avocat lui dit de le regarder dans les yeux et lui répète trois fois, d'une voix douce : *« Voilà ce que vous allez dire au juge. Je m'appelle Muriel, je suis toxicomane, prostituée, séropositive, je ne pouvais pas voler une voiture puisque je ne sais pas conduire, je ne suis jamais allée en prison, et je ne veux pas aller en prison, madame le juge. »*

Michel Guerrin

★ « Soirée thématique : Crimes et Jugements » : Arte, jeudi 21 mars à partir de 20 h 45 (Muriel Leferle, à 22 heures).

Paix *par Agathe Logeart*

LE SALE goût de la paix... Depuis des jours, on avait vu brûler les quartiers serbes de Sarajevo. Incendies volontaires, qui détruisaient pour de bon ce que la guerre n'avait pas encore anéanti. Les flammes ont léché, gourmandes, frénétiques, les façades grises. Les appartements se sont consumés, les meubles se sont entassés dans des camions. Les Serbes se sont enfuis, chassés par la peur ou contraints de le faire par des milices que l'on devinait sans les voir.

Le résultat est là : à Grbavica, il ne sont plus que quelques milliers nichés dans le gruyère des ruines. Le pillage organisé a désossé ce qui restait encore en état de marche après quatre ans de guerre. On a vu cela se faire, minutieusement. On a vu aussi quelques patrouilles de l'IFOR arrêter pour la forme des pillards dont on nous dit qu'ils étaient aussitôt relâchés. L'impuissance était la réponse au saccage. La paix ne devrait pas avoir ce visage-là, une fois que les armes se sont tues. Mais la paix, en Bosnie, n'a pas une tête de paix. Elle a la peau ridée et les dents noires.

Au petit matin du premier jour de la réunification, ils étaient des milliers à attendre qu'on leur donne le droit de traverser le pont de la Fraternité-et-de-l'Unité, le si mal nommé, qui relie le cœur bosniaque de la ville au quartier, à majorité serbe, de Grbavica. Les mortiers qui ont si longtemps bombardé la ville et martyrisé ses habitants étaient installés dans les collines, juste au-dessus. La foule patiente, modeste, et piétine dans un calme apparent en attendant qu'on la laisse franchir les quelques dizaines de mètres qui la séparent de cet endroit où elle avait vécu autrefois, autant dire à des années-lumière de là. Les policiers paradent dans leurs uniformes tout neufs. Les marchands de drapeaux ont dû faire chauffer les machines à coudre : brandis comme des oriflammes, par centaines, les écussons bleus sur fond blanc du drapeau bosniaque flottent au-dessus des têtes de ce peuple qui marche à la découverte de son passé et de son hypothétique avenir. Reviendront-ils vivre ici ?

TF 1 a suivi un couple, les Zulic, jusqu'à l'immeuble qu'il occupait avant que la guerre ne les en chasse en mai 1992. Comment se retenir de courir lorsqu'on retrouve ainsi sa maison, après si longtemps ? Il sourit, lui, et dit qu'il n'arrive pas à croire qu'il est là. Est-ce un rêve, est-ce un cauchemar ? Un pan entier de l'immeuble a été soufflé par une explosion, une destruction de dernière minute, pour parachever le travail de ruine. Chez les Zulic, il n'y a plus rien que des murs. Plus de meubles, bien sûr, plus de portes, plus de fenêtres, plus de robinets. Rien que des souvenirs. Mais ils regardent ce lieu où ils ont vécu comme s'ils découvraient un trésor. Chez leur voisine, Noura, tout a brûlé. Dans une chemise noircie, elle retrouve, étrangement intacts, des papiers, un passeport que le feu a épargnés. Quelle vie peut-on reconstruire sur ces cendres-là ? Ils ne le disent pas. La paix aussi est un crève-cœur.

JEUDI 21 MARS

TF 1

10.35 ▶ Patinage. Championnats du monde à Edmonton (Canada). 8596112
11.40 La Roue de la fortune.
12.15 Le Juste Prix. Jeu.
12.50 A vrai dire. Magazine.
13.00 Journal, Météo.
13.35 Femmes. Magazine.
13.40 Les Feux de l'amour.
14.30 Dallas.
15.25 Rick Hunter, inspecteur choc. Série.
16.20 Une famille en or. Jeu.
16.55 Club Dorothée.
17.30 Les Années fac. Série.
18.00 L'Un contre l'autre.
18.30 Les Nouvelles Filles d'à côté.
19.00 Agence tous risques.
20.00 Journal, Tiercé, La Minute hippique, Météo.

20.50

LES CORDIER, JUGE ET FLIC
Série. Refaire sa vie, de Bruno Herbulot, avec Pierre Mondy (100 min). 945599
Le commissaire Cordier croit reconnaître un truand en l'époux d'une amie d'enfance de sa fille...

22.30

J'Y CROIS, J'Y CROIS PAS
Magazine présenté par Tina Kieffer.
Sommes-nous trop laxistes avec nos enfants ?
Avec Jocelyne Piot, secrétaire générale de la FCPE ; Michel Deschamps, secrétaire général de la FSU ; Anne Muxel, du Centre d'étude de la vie politique française ; Gérard Contre-Moulin, du Syndicat de l'éducation populaire (135 min). 8365606
0.45 Journal, Météo.

0.55 et 3.10, 5.05 Histoires naturelles. 1.50 et 3.00, 3.40, 4.15 TF1 nuit. 2.10 Le Vignobles des maudits. 4.50 Musique.

France 2

12.20 et 4.10 Pyramide. Jeu.
12.55 et 13.40 Météo.
12.59 Journal, Loto.
13.45 Derrick. Série.
14.45 Le Renard. Série.
15.35 Tiercé. En direct d'Evry.
15.55 et 5.25 La Chance aux chansons.
16.30 Des chiffres et des lettres. Jeu.
17.05 Quoi de neuf, docteur ? Le tigre de papier. Série.
17.30 La Fête à la maison. [1/2] Série.
18.05 Les Bons Génies. Jeu.
18.45 Qui est qui ? Jeu.
19.15 Bonne nuit, les petits. Le bateau de Nicolas.
19.20 et 2.20 Studio Gabriel.
19.59 Journal.
20.15 Invité spécial. René Monory.
20.45 Météo, Point route.

20.55

▶ ENVOYÉ SPÉCIAL
Magazine présenté par Bernard Benyamin.
L'ordre du Temple Solaire ; Les internautes (130 min). 8989995
23.05 Expression directe. UDF.

23.10

LE MESSAGER DE LA MORT
Film américain de Jack Lee Thompson avec Charles Bronson (1988, 95 min). 5441605
0.40 Journal, Bourse, Météo.
1.00 Le Cercle de minuit. Magazine. Salman Rushdie. Avec Salman Rushdie, Philippe Sollers, Guy Scarpetta, Edgar Morin, Natacha Atlas (80 min). 5680266

2.50 Bas les masques (rediff.). 4.00 24 heures d'infos. 5.10 Nuit blanche. 5.55 Dessin animé.

France 3

11.45 Flash d'information.
11.50 Télévision régionale.
12.35 Journal.
13.05 Keno.
13.10 Tout en musique. Jeu.
13.40 Beau Fixe. Avec Daniel Gélin.
14.30 La croisière s'amuse.
15.20 Les Enquêtes de Remington Steele.
16.15 Les Craquantes. Série.
16.40 Les Minikeums.
17.45 Je passe à la télé.
18.20 Questions pour un champion. Jeu.
18.50 Un livre, un jour. *Histoires sans héros*, d'Ethan Canin.
18.55 Le 19-20 de l'information, 19.08, Journal régional.
20.05 Fa si la chanter. Jeu.
20.35 Tout le sport.

20.50

UN GRAND SEIGNEUR
Film français de Gilles Grangier et Georges Lautner (1965, N., 95 min). 960808
Après la fermeture d'une maison close, le sort de quelques pensionnaires.
22.25 Journal, Météo.

22.55

AH ! QUELS TITRES !
Présenté par Philippe Tesson. De la marquise de Sévigné à Internet.
Avec Roger Duchêne (*Naissance d'un écrivain : madame de Sévigné*) (60 min). 1041686
Après Madame de La Fayette et Ninon de Lenclos, c'est à cette femme qui prétendait avoir vécu « sans éclat et sans distinction » *que Roger Duchêne rend hommage*.

23.55 Espace francophone. 0.25 Dynastie. 1.10 Musique Graffiti. Quatuor nº 3 de Tchaïkovski, par le Quatuor Anton (30 min).

La Cinquième

13.30 La Grammaire impertinente. 13.35 Attention santé. 13.40 Défi. 14.10 A tous vents. L'*Endeavour*, les cadets de *Krusenstern*. 15.00 L'Aventure des sciences. 16.00 Planète blanche. 16.30 Le Réseau des métiers. 16.35 Rintintin. 17.30 Les Enfants de John. 18.00 Ma souris bien-aimée. 18.15 Cinq sur cinq. 18.30 Le Monde des animaux.

Arte

19.00 The Comic Strip. Série [4/12]. Gino-Le crime paie, de Bob Spiers, Robbie Coltrane (30 min). 3763
19.30 7 1/2. Magazine présenté par Désirée Bethge (30 min). 9824
20.00 Palettes. Documentaire. Eugène Delacroix, sous les pavés, l'image : La Liberté guidant le peuple, d'Alain Jaubert (30 min). 6537
20.30 8 1/2 Journal.

20.45

SOIRÉE THÉMATIQUE : CRIMES ET JUGEMENTS
● Lire ci-dessus.
20.46 L'Etat meurtrier. Documentaire de Stephen Trombley (v.o., 74 min). 100602686
Une réflexion sur la peine de mort, depuis les origines jusqu'à sa pratique actuelle aux Etats-Unis et dans certains pays du tiers-monde. Archives, témoignages, dont celui d'un ancien bourreau.
22.00 Muriel. Documentaire de Raymond Depardon (80 min). 4743266
Muriel Leferle, c'est cette jeune voleuse de voiture rencontrée dans Délits flagrants, *un précédent document de Raymond Depardon réalisé au Palais de justice.*
23.20 Punir ou réparer. Documentaire de Philippe Saint-Gilles (v.o., 50 min). 3715826
0.10 Tu ne tueras point. Téléfilm polonais de Krzysztof Kieslowski (1988, v. o., 57 min). 2761353
Ce cinquième épisode du Décalogue *est un réquisitoire contre le droit de tuer.*

1.30 Roméo et Juliette. Danse. Musique de Serge Prokofiev, chorégraphie et mise en scène d'Angelin Preljocaj. Avec les danseurs du ballet de l'Opéra de Lyon et l'Orchestre de l'Opéra de Lyon, dir. Kent Nagano (90 min, rediff.).

M 6

12.25 La Petite Maison dans la prairie. [2/2]. Série.
13.25 Crash. Téléfilm de Lamont Johnson (88 min). 9638179
Un DC-10 transportant trois cents passagers s'écrase dans l'Iowa. Les secours s'organisent...
15.00 Deux flics à Miami.
16.30 Hit Machine.
17.05 Filles à papas. Série.
17.35 L'Etalon noir. Série.
18.05 Models Inc. Série.
19.00 Code Quantum. Série. Singe et astronaute.
19.54 Six minutes d'information.
20.00 Notre belle famille.
20.35 Passé simple. Magazine. 1917 : Lawrence d'Arabie.

20.45

LIBÉREZ MA FILLE !
Téléfilm de Richard Colla, avec Mariel Hemingway, James Russo (91 min). 247773
Une Américaine monte une opération afin de récupérer sa fille enlevée par son père, un Jordanien retourné dans son pays.

22.30

MANHATTAN BABY ■
Film italien de Lucio Fulci (85 min). 7152995
Sur la légende bien connue du sort qui frappe les profanateurs de tombeaux égyptiens, un film d'épouvante à l'atmosphère morbide par un cinéaste italien spécialiste du genre.
0.10 Hongkong Connection. Le mensonge ne paie pas. Série.
1.00 Best of Trash. Musique.

2.30 E = M 6. Magazine. 3.00 Broadway magazine. Documentaire. 3.50 Frank Sinatra. Documentaire.

Canal +

11.00 Poussières de vie ■ Film de Rachid Bouchareb (1994, 84 min). 986315
▶ En clair jusqu'à 13.45
12.30 La Grande Famille.
13.45 Buffet froid ■ ■ ■ Film de Bertrand Blier (1979, 89 min). 3290063
15.15 Bernard Blier. Documentaire (52 min). 2711537
16.05 Le Fils préféré ■ Film de Nicole Garcia (1994, 97 min). 6146353
18.00 Dessin animé. Les Exploits d'Arsène Lupin.
▶ En clair jusqu'à 20.30
18.24 Help ! Série.
18.35 Nulle part ailleurs. Invités : Fanny Ardant, Patrick Timsit.

20.15

FOOTBALL
En direct. Match retour du quart de finale de la Coupe des coupes : PSG-Parme (135 min). 1488773
22.30 Flash d'information.
22.35 Babylon V. L'ennemi du passé.

23.15

UN PÈRE EN CAVALE
Film de Darrell James Roodt avec Patrick Swayze, Halle Berry (1993, 92 min). 8390773
Un petit escroc, qui prépare un coup avec un complice, enlève ses enfants, maltraités par une institution où ils ont été placés à la mort de leur mère. Réservé aux fans de Patrick Swayze.
0.50 Graine de star. Film de James Lapine (1993, 88 min). 6725565
2.20 Rafting en Russie. Documentaire de Richard Dennison (47 min). 5381773

Radio

France-Culture

20.30 Lieux de mémoire. Le paysage français (2).
21.32 Fiction. Canon, de Philippe Auger.
22.40 Nuits magnétiques. La tétralogie du vieux monsieur (3).

0.05 Du jour au lendemain. Jean-Louis Chrétien (De la fatigue). 0.50 Musique : Coda. Le Rock irlandais (4). 1.00 Les Nuits de France-Culture (rediff.). Un voyage en Irlande ; 3.56, Deirdre des douleurs, de John Millington Synge ; 5.57 (et 6.44), Aux sources de la musique gaélique ; 6.13, Entretiens avec Sean Mac Bride, prix Nobel de la paix 1971.

France-Musique

20.00 Concert. Donné le 2 février, au Avery Fischer Hall de New York, par l'Orchestre philharmonique de New York, dir. Kurt Masur : Arrows to the Page, de Sheng ; Concerto pour violoncelle et orchestre op. 129, de R. Schumann ; Concerto pour trompette et orchestre, de Chaynes ; Concerto pour alto et orcheste, de Bartók ; Till Eulenspiegel, de R. Strauss.
22.00 Soliste. Michel Chapuis.
22.30 Musique pluriel. Form II pour voix, saxophone alto, accordéon et percussion, de Moss.
23.07 Ainsi la nuit. Œuvres de Beethoven, Miaskovski.

0.00 Tapage nocturne. Audiopoème. Œuvres de Marc Battier : Vers l'horizon ; Miroirs invisibles ; Dialogue de sourds, de Henri Chopin ; Œuvres d'Ira Cohen : Imagine Jean Cocteau ; Ornette Comes Home. 1.00 Les Nuits de France-Musique.

Radio-Classique

20.40 Les Soirées de Radio-Classique. Le chef d'orchestre Otto Klemperer. Symphonie nº 1, de Brahms, par l'Orchestre Philharmonia ; Egmont, extraits de la musique de scène op. 84, de Beethoven, par l'Orchestre Philharmonia ; Sérénade nº 10 pour treize instruments à vent K 361 Gran Partita, de Mozart, par le London Wind Quintet et le London Ensemble.

22.35 Les Soirées... (Suite). Euryanthe, ouverture, de von Weber, par l'Orchestre Philharmonia ; Symphonie nº 3 Rhénane, de R. Schumann, par le New Philharmonia Orchestra ; Impromptu en op. 142 nº 1, de Schubert, Annie Fischer, piano ; Kindertotenlieder, de Mahler, par l'Orchestre du Concertgebouw d'Amsterdam. 0.00 Les Nuits de Radio-Classique.

Les soirées sur le câble et le satellite

TV 5

20.20 Poussière de diamant ■ Film de Mahmoud Ben Mahmoud et Fadhel Jaïbi (1992, 95 min). 49803518
21.55 Météo des cinq continents.
22.00 Journal (France 2).
22.20 Correspondances.
22.40 La Marche du siècle. Invités : Antonio Cassese, Bernard-Henry Lévy, ainsi que des personnalités de Sarajevo.
0.10 Tell quel.
0.30 Soir 3 (France 3).

Planète

19.40 Voyage au Texas.
20.35 Résistance blanche contre l'apartheid.
21.25 Georges Lemaître, le maître du Big Bang.
22.25 Jesulin de Ubrique.
23.20 Himalaya. Les vallées tropicales.
23.50 Histoire de l'aviation. [3/7] L'Atlantique 1918-1927.
0.45 Raison d'Etat (50 min).

Paris Première

20.00 20h Paris Première.
21.00 L'Impératrice rouge ■ ■ ■ Film de Josef von Sternberg (1934, N., v.o., 105 min). 30388570
22.45 Totalement cinéma.
23.15 Concert : Mahler. (90 min). 7544334
0.45 Musiques en scènes. Invité : Pierre Médecin.
1.15 Duke Ellington (35 min).

France Supervision

20.40 Baptême ■ ■ Film de René Féret (1989, 125 min). 48789131
22.45 CinéActu.
22.55 Qu'est-ce qui fait courir David ? ■ ■ Film d'Elie Chouraqui (1982, 95 min). 53894792

Ciné Cinéfil

20.30 La Part de l'ombre ■ Film de Jean Delannoy (1945, N., 110 min). 3407421
22.20 Léviathan ■ ■ Film de Léonard Keigel (1962, N., 90 min). 1636131
23.50 Le Club.

Ciné Cinémas

20.30 La Blonde et moi ■ ■ Film de Frank Tashlin (1956, v.o., 95 min). 5596518
22.05 Paris s'éveille ■ ■ ■ Film d'Olivier Assayas (1991, 95 min). 27579063
23.40 Chambre à part ■ Film de Jacky Cukier (1989, 90 min). 1900792
1.10 Hollywood 26 (30 min).

Série Club

20.20 Ne mangez pas les marguerites. Curieux présage.
20.45 (et 23.45) Héritage oblige. Erika, mon amour.
21.40 (et 1.10) Jim Bergerac. Poison.
22.30 Alfred Hitchcock présente. Le jeu du hasard.
23.00 Mission impossible. La vérité.
0.30 Janique aimée.
1.00 Le Club (10 min).

Canal Jimmy

20.00 Domicile conjugal ■ ■ Film de François Truffaut (1970, 100 min). 26043824
21.40 Quatre en un.
22.10 Chronique du front.
22.15 Le Kid de la plage. Film de Garry Marshall (1984, v.o., 100 min). 32606112
23.55 The Ed Sullivan Show.
0.35 The Doors in Europe. De Paul Justman, John Densmore et Ray Manzarek (60 min).

Eurosport

18.00 Basket-ball. En direct de Sofia (Bulgarie). Coupe des champions dames. Finale (90 min). 769179
19.30 Patinage artistique. En direct d'Edmonton (Canada). Championnats du monde. Danse sur glace. Programme original (240 min). 42608518
23.30 Football.
1.30 Patinage artistique. En direct d'Edmonton (Canada). Championnats du monde. Programme libre messieurs (240 min). 12483803

Rendez-vous

12.30 **Europe 1** Philippe Séguin.
19.20 **France-Inter** « Le Téléphone sonne ». Thème : l'université. Avec Jean-Marc Monteil, vice-président de la conférence des présidents, Joseph Bricall, président de la conférence des recteurs européens et Anne-Marie Cocula, présidente de l'université de Bordeaux-III.

Les programmes complets de radio, de télévision et une sélection du câble sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi.
Signification des symboles :
▶ Signalé dans « Le Monde Télévision-Radio-Multimédia ».
■ On peut voir.
■ ■ Ne pas manquer.
■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classique.
♦ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.

Le Monde
JEUDI 21 MARS 1996

L'œil de M. Klinger

par Pierre Georges

ON AURA BEAU FAIRE, beau dire, beau écrire, il y aura toujours le lecteur. Le lecteur qui, le lecteur que. Le lecteur vigile et vigie. Le lecteur en patrouille. Le spécialiste lecteur plus spécialiste que le spécialiste, le lecteur-roi.

Le lecteur du *Monde* n'est pas d'une espèce particulière, ni d'une essence supérieure. Mais il est attentif. Il lit comme l'on chasse. A l'affût. Il attend son heure, la petite ou la grosse faute. Et que passe une erreur, de l'espèce commune et orthographique, un canard boiteux attentatoire aux *bonnes moeurs linguistiques* ou la bonne grosse bourde, il tire, dans un grand ricanement de plume. Feu sur le casernement ! Le lecteur fait son métier, qui est de lire et de dire. Sans complaisance extrême, ni acharnement spécifique, du haut de son droit de lecteur, il exerce son droit de censeur. Ecrire *dans ces conditions, sous la lettre* de Damoclès ou l'œil de Topaze, procéderait de l'inconscience, ou du goût excessif de la flagellation, n'était le besoin de vivre. Au risque de solliciter, préalablement, un tonneau d'indulgences. Pour toutes les erreurs et tous les errements, passés, présents et à venir.

Ainsi cette lettre adressée au médiateur par un lecteur de Saint-Cloud. C'est qu'on lit *Le Monde* à Saint-Cloud, comme ailleurs. Et qu'on le lit bien. Du sol au plafond. Même la publicité, ce qui, soit dit en passant, est plutôt bon signe pour les annonceurs.

M. Thibaut Klinger est tombé en arrêt devant une pleine page de pub le mercredi 13 mars, page 7. Une belle page d'ailleurs, imaginée par les professionnels des stations-service pour dire leur grand malheur et leur désespérance. Une photographie d'un présumé village français, avec tout ce qu'il faut à un village, vieux toits, vieilles pierres, *« petites maisons charmantes mais délabrées, coiffées d'un poétique panache de fumée »* précise notre lecteur. Et, de fait, rien à redire à la description. Plus France profonde que cela, plus Force tranquille, il n'y a pas en magasin. Surtout accompagnée de ce slogan : *« Députés, sénateurs, depuis 20 ans 4 stations-service ferment chaque jour. Pour être tranquille, la vie à la campagne va vraiment être tranquille... »*.

Tranquilles, les annonceurs l'auraient été davantage s'il n'y avait eu M. Klinger. Ce lecteur a étudié, humé, autopsié la photographie. Sans doute avec l'impression du déjà vu. Et, de fait, il a vu. Feu sur la France profonde ! *« Il est curieux que l'auteur de l'annonce n'est pas été intrigué par le drapeau que l'on voit pendre à une fenêtre de maison de ce charmant village « français », à la droite de l'image : il s'agit du drapeau tchèque, à l'époque tchécoslovaque car la photographie est ancienne (..) »*. Et de pousser ses avantages, impitoyablement : *« Il sera peut-être encore plus surpris d'apprendre que ce coin typique de province française est l'un des quartiers les plus charmants de Prague, situé au nord-est du Hradcany (...). Ce quartier s'appelle Nouveau Monde. La photographie représente l'intersection des rues Cerninska et Novy Svet »*.

Horreur et damnation ! Il y avait, il y a, il y aura toujours un M. Klinger posté à l'angle des rues Cerninska et Novy Svet. Assez bon prince pour supposer que l'agence soit s'est trompée, soit n'a voulu fâcher aucun village français. Assez curieux pour ne pas prendre des vessies pragoises pour des lanternes rurales. Assez aimable enfin pour conseiller à tous et à chacun la visite de cet *« admirable endroit »*.

Le PDG du groupe pharmaceutique Fabre a été mis en examen pour corruption active

Les liens entre Pierre Fabre et Bernard Charles, maire (Radical) de Cahors, sont en cause

PIERRE FABRE, soixante-neuf ans, PDG du groupe pharmaceutique Fabre, a été mis en examen pour *« corruption active »* et *« complicité de prise illégale d'intérêt »*, dans l'affaire Bernard Charles, maire (Radical) de Cahors et député du Lot, poursuivi pour *« corruption passive »* et *« prise illégale d'intérêt »*. Cette mise en examen lui a été notifiée par courrier dans le courant de la semaine du 11 au 16 mars par le juge d'instruction Francis Boyer.

M. Fabre est la cinquième personne mise en examen dans ce dossier qui met en lumière les étonnants rapports d'intérêts entretenus, depuis plus de douze ans, entre le deuxième laboratoire pharmaceutique privé français dont le siège est à Castres (Tarn) et M. Charles, son ancien salarié (*Le Monde* du 24 octobre 1995). En déplacement à l'étranger, M. Fabre n'a pu être joint par *Le Monde*. La direction générale du groupe Fabre nous a déclaré *« ne pas souhaiter commenter une procédure judiciaire en cours »*.

C'est la cession en juin 1994, pour un franc symbolique, à Plantes et médecines – filiale du groupe Pierre Fabre – d'un terrain de 2,5 hectares, propriété de la ville de Cahors, d'une valeur de 1,742 million de francs qui a conduit la justice à s'intéresser aux relations existant entre le groupe et l'élu.

LE DAUPHIN DE MAURICE FAURE

Bernard Charles avait été élu à l'Assemblée nationale en 1983, lorsque Maurice Faure, ancien ministre, avait choisi de se faire élire au Sénat. Après un échec aux élections législatives de 1986, il avait été réélu au Palais-Bourbon en 1988 et 1993. Conseiller général du canton de Puy-l'Evêque (Lot), depuis 1988, M. Charles avait été adjoint de M. Faure à la mairie, douze années durant, avant de s'installer dans le fauteuil de maire en 1990 (après l'invalidation puis le renoncement de M. Faure).

Lors d'un entretien accordé au *Monde* en octobre 1995, Bernard Charles s'était présenté comme la victime d'un *« complot »* judiciaire et, faisant allusion au « cadeau » foncier, avait affirmé que *« dans le contexte socio-économique actuel, n'importe quelle municipalité serait prête à offrir un terrain et à consentir d'autres sacrifices pour accueillir une entreprise de la réputation de Fabre »*.

Dès 1984, Pierre Fabre avait fait entrer le député, alors responsable national du Syndicat des pharmaciens hospitaliers, au conseil d'administration de Fabre SA avant de l'embaucher, en 1987, comme directeur de la communication. En 1989, Bernard Charles était redevenu simple consultant du groupe, avec des honoraires mensuels de plus de 40 000 francs. En 1992, il a transmis cette « charge » (fictive selon les enquêteurs) à son épouse, également mise en examen pour *« complicité de prise illégale d'intérêt »*. Au total, ce sont près de 3 millions de francs qui ont ainsi été perçus par le couple.

Outre l'affaire du terrain, M. Charles, pour lequel trois demandes de levée de l'immunité parlementaire ont été présentées depuis un an (une a été bloquée par le procureur général d'Agen, les deux autres ont été rejetées par le bureau de l'Assemblée nationale), est soupçonné d'avoir eu une activité de *« lobbying très poussée »* en faveur du groupe pharmaceutique, première entreprise privée du grand Sud-Ouest.

Dans les milieux médicaux, on se souvient, par exemple, que Bernard Charles qui était le rapporteur de la commission des affaires sociales lors du débat parlementaire consacré, en décembre 1988, au projet de loi *« sur la protection des personnes qui se prêtent à des recherches biomédicales »* avait présenté un amendement de dernière minute, portant sur un mot, et qui aurait élargi à toute *« recherche biomédicale »* la possibilité pour le médecin expérimentateur de s'exonérer de l'obligation du *« consentement libre et éclairé »* du patient. Par ailleurs, M. Charles avait été nommé, en 1991, rapporteur du projet de loi créant l'Agence du médicament.

Robert Belleret

Le cinquième groupe français

● **Cinquième laboratoire pharmaceutique français,** derrière Rhône-Poulenc Rorer, Sanofi, Synthélabo et Servier, Pierre Fabre a enregistré en 1994 un chiffre d'affaires de 5 milliards de francs (estimé à 5,3 milliards en 1995) et dégagé un bénéfice de 230 millions de francs.

● **Fondé en 1961** à Castres, le groupe emploie 5 800 personnes (plus de la moitié en Midi-Pyrénées) et dispose de treize filiales et d'une centaine de licenciés dans le monde. 30 % des ventes sont réalisées hors de France.

● **Les deux tiers de son activité** sont réalisées dans la santé, le traitement du cancer, le système nerveux central et les vaccins. Le groupe est aussi le deuxième laboratoire dermo-cosmétique français avec les marques Klorane, Galénic, Ducray, Avène et René Furterer.

● **Pierre Fabre** (69 ans) demeure l'actionnaire majoritaire de l'entreprise qu'il préside. Soucieux de rester indépendant, il a tenté en vain en 1992 de se rapprocher de Servier, autre entreprise familiale du secteur.

Télescopage médiatique

La mise en examen de Pierre Fabre devait lui être notifiée à la mi-février alors qu'au même moment aurait dû intervenir la décision concernant la privatisation du groupe RMC (RMC, Radio-Nostalgie, Radio-Montmartre et la régie publicitaire GEM), que le groupe Fabre convoite. A la demande de ses avocats et selon l'usage, le rendez-vous judiciaire de M. Fabre avait donc été reporté.

Fervent *« régionaliste de terrain »*, Pierre Fabre possédait le mensuel *Tarn-infos* lorsqu'il racheta, en 1987, Sud Radio. Il assurait alors à *L'Expansion* : *« Je ne jouerai pas au petit Bouygues du Sud-Ouest. »* Reste que le rachat de RMC suppose un investissement immédiat de 500 millions de francs, voire de 1 milliard de francs. Parallèlement, le groupe Fabre s'est récemment porté candidat au rachat d'une partie des actifs du groupe Hersant dans le capital du quotidien *Le Midi libre*, édité à Montpellier .

110 milliards de francs pour aider les pays pauvres

LES QUELQUE 80 PAYS les plus pauvres du monde devraient continuer à recevoir les concours privilégiés de la Banque mondiale, grâce à l'accord auquel sont parvenus, mardi 19 mars à Tokyo, les principaux Etats donateurs. Les participants à la réunion de Tokyo se sont mis d'accord sur les grandes lignes d'une enveloppe financière de 22 milliards de dollars (110 milliards de francs) dont la moitié sous forme de nouvelles contributions, déboursable jusqu'en 1999. Les prêts de l'AID sont quasiment sans intérêt et remboursables sur 35 à 40 ans.

■ **FAIT DIVERS : un homme sans domicile fixe,** âgé de 71 ans, Marcel Delannoy, qui vivait sous une tente dans un jardin abandonné à Lambres-lès-Douai (Nord), a été découvert mardi 19 mars mort carbonisé. L'enquête s'oriente vers la thèse d'un accident, mais la police a indiqué n'exclure aucune hypothèse. Selon la police, le vieil homme, originaire d'Orchies (Nord), vivait depuis plusieurs mois *« en ermite »*.

■ **ÉLYSÉE : Elisabeth Hubert** a été nommée chargée de mission auprès du président de la République. L'ancien ministre de la santé publique et de l'assurance-maladie, qui n'avait pas cherché à retrouver son siège de député de Loire-Atlantique après son départ du gouvernement, le 7 novembre, rejoint à l'Elysée François Baroin, un autre ancien ministre dont Alain Juppé s'était séparé.

■ **CULTURE : Stéphane Grappelli** *« va bien »*, selon son agent, et donnera un concert, samedi 23 mars, à Cahors (Lot). *« A cette époque de l'année, Stéphane Grappelli souffre de bronchite pulmonaire chronique, comme les gens de son âge »*, a-t-il précisé en indiquant que le musicien a *« suivi à Londres un examen médical de vérification »*. – *(AFP.)*

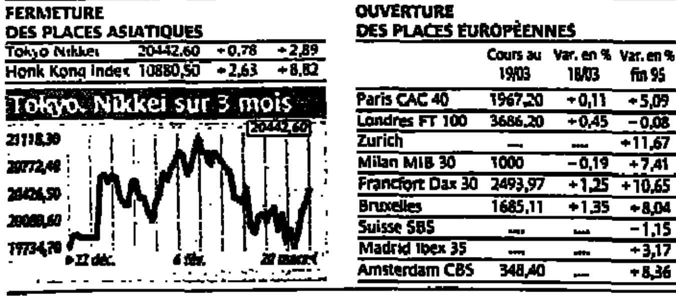
Les ingénieurs de la CGT sont réunis en congrès

LE DOUZIÈME CONGRÈS de l'Union générale des ingénieurs, cadres et techniciens (UGICT) de la CGT se réunit, à Nantes, du mercredi 20 mars au dimanche 24 mars. Il devrait permettre à Gérard Delahaye, actuel secrétaire général de l'UGICT, qui a succédé en cours de mandat à Maïté Demons, décédée, d'être confirmé à son poste. Pour M. Delahaye, la situation des cadres, ingénieurs et techniciens est sans précédent : le chômage des cadres a été multiplié par trois en huit ans. L'UGICT revendique 57 500 adhérents en 1995.

BOURSE

TOUTE LA BOURSE EN DIRECT 3615 LEMONDE

Cours relevés le mercredi 20 mars, à 10 h 16 (Paris)



FERMETURE DES PLACES ASIATIQUES

Tokyo Nikkei	20442,60	+0,78	+2,89
Honk Kong index	10880,50	+2,63	+8,82

Tokyo, Nikkei sur 3 mois

OUVERTURE DES PLACES EUROPÉENNES

	Cours au 19/03	Var. en % 18/03	Var. en % fin 95
Paris CAC 40	1967,20	+0,11	+5,09
Londres FT 100	3686,20	+0,45	−0,08
Zurich	—	—	+11,67
Milan MIB 30	1000	−0,19	+7,41
Francfort Dax 30	2493,97	+1,25	+10,65
Bruxelles	1685,11	+1,35	+8,04
Suisse SBS	—	—	−1,15
Madrid Ibex 35	—	—	+3,17
Amsterdam CBS	348,40	—	+8,36

Tirage du *Monde* daté mercredi 20 mars 1996 : 481 523 exemplaires 1-

L'écrivain Peter Handke fait scandale à Vienne

VIENNE
de notre correspondante

L'écrivain autrichien Peter Handke a accepté, lundi soir 18 mars, de débattre publiquement dans la salle de l'Akademietheater, à Vienne, de son texte controversé « Justice pour la Serbie » (« Le Monde des livres » du 19 Janvier). La discussion a été ouverte par l'écrivain Peter Turrini et un journaliste de la radio, Peter Huemer, réputé pour ses émissions scientifiques. Mais, à peine commencé, le débat a très vite énervé Peter Handke, qui s'est mis à insulter plusieurs des intervenants. Le public lui était néanmoins acquis, à en juger par de fréquents applaudissements et l'accueil défavorable réservé aux interventions de Peter Huemer. Celui-ci se sentait, selon ses propres mots, *« a priori à un poste perdu »*, cherchant à défendre la couverture journalistique des événements en Bosnie. Le journaliste s'est vu à plusieurs reprises couper la parole par l'écrivain lui reprochant de placer la discussion *« à un niveau politique digne du Café du Commerce »*. Peter Turrini, cherchait, lui, à servir de médiateur entre Handke et ses critiques. *« A la première lecture du texte, j'ai été heureux que ce texte ait été enfin écrit »*, a-t-il dit. « Justice pour la Serbie », a-t-il fait valoir, est une invitation à l'adresse des journalistes et reporters de guerre *« à réfléchir sur leurs méthodes de travail, à discuter de leurs contraintes de métier, de la rapidité de leur travail qui est à l'origine de demi-vérités et de mensonges »*. Peter Turrini a regretté que ce message ne soit pratiquement pas passé. Pour sa part, Peter Handke s'est montré très sévère à l'égard de ses critiques. Les auditeurs se sont sentis face non à l'auteur de textes fins et brillants, mais à un homme ne tolérant pas la critique qu'il juge venue d'*« esprits merdeux et imbéciles »*. En dépit d'un certain malaise qui s'est emparé du public – une jeune femme d'origine yougoslave ne mâchait pas ses mots en criant dans la salle que ce débat *« était ridicule face aux dizaines de milliers de morts en ex-Yougoslavie »* –, la soirée fut un succès pour la direction du théâtre : la salle affichait complet, et une seconde soirée est prévue.

Waltraud Baryli

Les soupçons de la cellule Tracfin au sujet du dossier Gigastorage

L'EST RÉPUBLICAIN publie, dans ses éditions du 20 mars, le rapport de la cellule Tracfin au sujet des opérations financières réalisées dans l'affaire Gigastorage (GSI). Ce service du ministère des finances spécialisé dans la lutte contre le blanchiment des capitaux a reçu, en octobre 1995, une déclaration de soupçons émanant d'un établissement bancaire.

Constatant que le capital de GSI est passé de 5,5 à 3,3 millions de francs avant d'être porté en septembre 1995 à 21,5 millions de francs, le rapport souligne : *« Bien qu'il soit difficile de porter une appréciation définitive sur une opération qui est encore dans sa phase initiale, il convient cependant de noter que les sommes investies (privées et publiques) ne semblent bénéficier qu'à BMI* [la filiale californienne de GSI] *et la faiblesse des sommes privées directement investies en France peut permettre à Dimitrov d'abandonner aisément, sans risque, le site de Belfort en conservant les bénéfices des recherches effectuées par BMI. »*

Le rapport, qui souligne que l'industriel Bisser Dimitrov *« semble faire l'objet depuis 1995 de divers procès avec des partenaires économiques (ATT, Falcondo consultants) »*, signale que la première facture importante réglée par GSI – 800 000 francs – a été émise par une société de Munich qui appartient en partie à M. Dimitrov, mais qui *« se trouve actuellement en sommeil »*. Elle note également que les chiffres de production avancés lors des négociations avec les collectivités locales semblent *« très élevés »*.

Ce rapport de Tracfin a été transmis au parquet du tribunal de Belfort le 8 février. Le même jour, une enquête confiée au service régional de police judiciaire de Strasbourg avait conduit à l'interpellation de M. Dimitrov, qui a été mis en examen et incarcéré le 11 février. *« Le document Tracfin n'est pas à l'origine de l'enquête sur Gigastorage*, note le parquet. *C'est un élément parmi d'autres qui est intervenu dans le courant d'une enquête déjà engagée. »*

